Quatre-vingtième année. — N° 43. Le Numéro : 7 francs. Mercredi 18 Février 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté portant promotions dans le corps des secrétaires d'administration (p. 1706).

Ministère de la justice.

Décret du 16 février 1948 portant désignation des président et membres de la commission de classement des juges de paix (p. 1706).

Décrets du 16 février 1948 portant nominations, acceptation de démissions, admission à la retraite, conférant l'honorariat et rectificatif à un précédent décret portant nominations (magistrature, justice musulmane, juges de paix suppléants, greffiers et officiers ministériels) (p. 1706).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 16 février 1948 portant promotion et reclassements (contrôle civil au Maroc) (p. 1707).

Arrêtés portant promotions (administrateurs civils, agents supérieurs et secrétaires d'administration) (rectificatifs) (p. 1708).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 48-261 du 16 février 1948 portant extension aux départements d'outre-mer de la législation et de la réglementation métropolitaines sur la voirie urbaine et rurale (p. 1708).

Décret du 16 février 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville de Tarbes (Hautes-Pyrénées) de terrains nécessaires à la création d'un jardin d'enfants (p. 1709).

Décret du 17 février 1948 portant revision de la situation administrative de sous-préfets (p. 1709).

Arrêtés portant mutations et acceptation de démission (sûreté nationale) (p. 1709).

Ministère des forces armées.

Arrêté du 17 février 1948 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (p. 1709).

Arrêté du 17 février 1948 portant délégations de signature du secrétaire d'Etat aux forces armées (p. 1709).

Décret n° 48-262 du 11 février 1948 modifiant le décret du 10 février 1920 concernant la réorganisation de l'école d'application du service de santé militaire (p. 1710).

Décret n° 48-263 du 11 février 1948 instituant un concours pour la nomination à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires (p. 1710).

Décret n° 48-264 du 11 février 1948 instituant un concours pour l'obtention du titre de médecin des hôpitaux militaires, chirurgien des hôpitaux militaires, spécialiste des hôpitaux militaires et pharmacien chimiste des hôpitaux militaires (p. 1711).

Décrets du 11 février 1948 portant promotions, nominations, annulation de promotion, régularisation de situations administratives, acceptation de démissions et annulation d'intégration (armée de terre, active) (p. 1711).

Décrets des 11 et 16 février 1948 portant nominations, admission dans les cadres, changement d'arme, radiation des cadres et acceptation de démissions (armée de terre, réserve) (p. 1716).

Décret du 11 février 1948 portant admission dans les cadres de réserve du service des poudres (p. 1725).

Décret du 11 février 1948 portant nomination d'un examinateur des élèves pour l'analyse à l'école polytechnique (p. 1725).

Décrets des 11 et 17 février 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1725).

Décret n° 48-167 portant création au sein du ministère des forces armées d'un service de l'action sociale des forces armées (rectificatif) (p. 1730).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 1731).

Décision portant admission à l'honorariat (service du recrutement statistique) (p. 1731).

Décision portant radiation des contrôles de l'école spéciale militaire (p. 1731).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 13 février 1948 suspendant provisoirement la perception des droits de douane d'entrée applicable aux vins (p. 1731).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 48-265 du 4 février 1948 fixant la rémunération du chef de la comptabilité générale, agent comptable du centre national de la cinématographie (p. 1731).

Arrêté du 4 février 1948 fixant le montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée au chef de la comptabilité générale, agent comptable du centre national de la cinématographie (p. 1731).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 16 février 1948 portant admission à la retraite d'un officier des eaux et forêts (p. 1731).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 12 février 1948 portant affectation au ministère de l'éducation nationale de l'ancien hôpital militaire Kelsh à Mulhouse (Haut-Rhin) (p. 1731).

Décrets du 12 février 1948 relatifs à l'acceptation de donations consenties à l'université de Paris et à l'université de Strasbourg (p. 1732).

Décrets du 12 février 1948 portant admissions à la retraite (enseignement supérieur) (p. 1732).

Arrêté du 5 février 1948 portant réorganisation de la direction de l'enseignement technique (p. 1732).

Listes d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées nationaux, des musées classés et des musées contrôlés (p. 1733).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 17 février 1948 plaçant en position de mission un administrateur des services civils de l'Indochine (p. 1753).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décret du 16 février 1948 portant classement et déclassement dans la voirie nationale (route nationale n° 25) (p. 1733).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 48-266 du 16 février 1948 portant approbation du règlement type des caisses autonomes mutualistes de retraites fonctionnant sous le régime de la répartition (p. 1734).

Arrêté du 5 février 1948 supprimant la participation de certains assurés sociaux, invalides, aux frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de cure (p. 1737).

Arrêté du 11 février 1948 relatif au recouvrement des cotisations de sécurité sociale (p. 1737).

Arrêté complétant l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires (rectificatif) (p. 1738).

Arrêté portant titularisations (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 1738).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 16 février 1948 portant attribution de la médaille de la Famille française (deuxième promotion de 1947) (*à suivre*) (p. 1738).

Décret du 16 février 1948 portant création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Martigues (Bouches-du-Rhône) (p. 1758).

Arrêté portant création de commissions administratives paritaires dans les établissements relevant du ministère de la santé publique et de la population (rectificatif) (p. 1758).

Arrêtés portant nominations et mutation:

Hôpitaux psychiatriques (p. 1759).

Inspection de la population (p. 1759).

Sanatoriums (p. 1759).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant titularisations (administration centrale) (p. 1759)

Suspension temporaire de fonctions (p. 1759).

Conseil des prises: Avis d'arrivée de dossiers (p. 1759).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Conseil supérieur de la magistrature. — Nomination de membres de commissions extraparlementaires. — Nomination de membres de commission. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1759).

Conseil de la République. — Nominations de membres d'organismes extraparlementaires. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1761).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 1762).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance d'Italie (p. 1762).

Avis aux importateurs de vins en provenance d'Italie (p. 1762).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance d'Italie (p. 1762).

Avis aux importateurs de vins en provenance d'Italie (p. 1762).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin chef au quartier d'aliénés des hospices de Pontorson (Manche) (p. 1762).

Annonces (p. 1763).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 19 A.N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 17 février 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 753).

PRIX 3 F

N° 13 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 17 février 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 249).

PRIX : 3 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Corps des secrétaires d'administration.

Par arrêté en date du 22 janvier 1948, sont promues secrétaires d'administration principaux, au traitement de 120.000 F, à compter du 1er janvier 1948:

Mlle Talbot, secrétaire d'administration de 1re classe au bureau du cabinet.

Mme Wagrez (M.), secrétaire d'administration de 1re classe à la direction du personnel.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 16 février 1948 portant désignation des présidents et membres de la commission de classement des juges de paix.

Par décret en date du 16 février 1948, sont nommés:

Président de la commission de classement des juges de paix pour l'année 1948.

M. Delerba, conseiller à la cour de cassation.

Membres de ladite commission, pour l'année 1948.

MM.

Achalme, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Albert, avocat général près la cour d'appel de Paris.

Barage, conseiller à la cour d'appel de Dijon.

Drouillat, conseiller à la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Gilbert, dont les pouvoirs sont arrivés à expiration.

Cochet, avocat général près la cour d'appel d'Amiens.

Angeli, juge de paix du tribunal de simple police de Paris.

Catherine, juge de paix du 6e canton de Rouen.

Bonyeron, juge de paix de Meaux, Lizy-sur-Ourcq et la Ferté-sous-Jouarre, en remplacement de M. Bourgeois, dont les pouvoirs sont arrivés à expiration.

Décret du 16 février 1948 portant nomination dans la magistrature.

Par décret en date du 16 février 1948, sont nommés:

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tlemcen, M. Gonsolin, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Saurel, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oran.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mascara, M. Girard, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Gravereaux, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Philippeville.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tiaret, M. Farny, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Geiger, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Remiremont.

Décret du 16 février 1948 portant nomination dans la magistrature.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Angeli, juge d'instruction au tribunal de première instance de Mascara, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis, en remplacement de M. Nicolas, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Sfax.

Décret du 16 février 1948 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Boulahrouf (Saïd), adel à Sidi-Aïssa, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à la Mahakma de Mila, en remplacement de M. Bouhedja, qui a été nommé à Oued-Zenati.

Décret du 16 février 1948 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Benelmouffok (Amar), adel à la Mahakma de Ténlet-el-Haad, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à la Mahakma de Guelma, en remplacement de M. Khaldi (Brahim), qui a été nommé à Constantine.

Décret du 16 février 1948 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Gamar (Salem), adel à N'Gaous, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à la Mahakma de Tablat, en remplacement de M. Gameri, qui a été promu bachadel.

Décret du 16 février 1948 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Enfoussi (Youcef), adel à Orléansville, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à la Mahakma de Médéa, en remplacement de M. Bilou (Mohamed), qui a été promu bachadel.

Décret du 16 février 1948 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Sekkal (Mohamed), adel à Sidi-bel-Abbès, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à la Mahakma de Marnia, en remplacement de M. Meguedad, qui a été nommé à Tlemcen.

Décret du 16 février 1948 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Bensid (Mohamed), adel à Saïda, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à la Mahakma de Frenda, en remplacement de M. Bourokba, décédé.

Décret du 16 février 1948 portant acceptation de démission de deux juges de paix suppléants.

Par décret en date du 16 février 1948, sont acceptées les démissions de MM. Renard et Santarelli, suppléants non rétribués du juge de paix de Laghouat.

Décret du 16 février 1948 portant nomination de greffiers dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 16 février 1948:

M. Schmitt (Jean-Louis), greffier du tribunal cantonal de Saint-Avold, est nommé greffier de la chambre détachée à Metz de la cour d'appel de Colmar, en remplacement de M. Paulin, qui a été nommé juge du livre foncier.

M. Velot (Adrien-Joseph), greffier du tribunal cantonal de Boulay, est nommé greffier du tribunal cantonal de Thionville, en remplacement de M. Baue, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Entzmann (Albert-Antoine), greffier du tribunal cantonal de Wasselonne, est nommé, sur sa demande, greffier du tribunal cantonal de Molsheim, en remplacement de M. Wieland, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Pignol (Léon-Alphonse), commis greffier à la chambre détachée à Metz de la cour d'appel de Colmar, est nommé greffier du tribunal cantonal de Hayange, en remplacement de M. Spinger, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Vonthron (Joseph), commis greffier au tribunal de première instance de Colmar, est nommé greffier du tribunal cantonal de Guebwiller, en remplacement de M. Galliath, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Scheid (Albert-François-Antoine), commis greffier au parquet général de Colmar, est nommé greffier du tribunal cantonal de Boulay, en remplacement de M. Velot, nommé à Thionville.

M. Hirspieler (André-Thiébaut), commis greffier au tribunal cantonal de Cernay, est nommé greffier du tribunal cantonal de Wasselonne, en remplacement de M. Entzmann, nommé à Molsheim.

Décret du 16 février 1948 portant nominations et acceptation de démissions de greffiers et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 16 février 1948:

Sont nommés greffiers en chef des tribunaux de première instance de:

Avignon (Vaucluse), M. Cance (Albert), en remplacement de M. Forestier du Crouzet, décédé.

Gannat (Allier), M. Lemarchand (Michel), en remplacement de M. Joba, démissionnaire en sa faveur.

Est nommé greffier du tribunal de commerce d'Isigny (Calvados), M. Lesaulnier (Claude), en remplacement de M. Antoine, démissionnaire en sa faveur.

Sont nommés greffiers des justices de paix de:

Abondance (Haute-Savoie), M. Dumont (Robert), huissier du tribunal civil de Thonon, en remplacement de M. Premat, décédé (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Aspet (Haute-Garonne), M. Castex (Paul), greffier de la justice de paix de Saint-Gaudens, en remplacement de M. Tapie, décédé (loi du 13 juillet 1925, art. 222).

Brantôme (Dordogne), M. Brunet (Edgard), huissier du tribunal civil de Périgueux, en remplacement de M. Dubesset, démissionnaire en sa faveur (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Bulgneville (Vosges), M. Fornage (Emile), huissier du tribunal civil de Neufchâteau, en remplacement de M. Fournier, décédé (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Chantonnay (Vendée), M. Hilaire (Jacques), huissier du tribunal civil de la Roche-sur-Yon, en remplacement de M. Hilaire, son père, démissionnaire en sa faveur (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Coursan (Aude), M. Mignard (Pierre), en remplacement de M. Tourrou, démissionnaire en sa faveur.

Cuq-Toulza (Tarn), M. Rivals (François), greffier de la justice de paix de Puylaurens, en remplacement de M. Olivier, démissionnaire en sa faveur (loi du 13 juillet 1925, art. 222).

Digne (Basses-Alpes), M. Josuan (Hubert), en remplacement de M. Castel, démissionnaire en sa faveur.

Dourdan (Seine-et-Oise) (canton Sud), M. Gaugain (Daniel), en remplacement de M. Guedon, démissionnaire en sa faveur.

Isigny-sur-Mer (Calvados), M. Lesaulnier (Claude), greffier du tribunal de commerce d'Isigny-sur-Mer, en remplacement de M. Antoine, démissionnaire en sa faveur (art. 2 de la loi du 29 novembre 1921).

Langeac (Haute-Loire), M. Marcon (Casimir), en remplacement de M. Roudil, démissionnaire en sa faveur.

Monsols (Rhône), M. Guillaume (Joseph), huissier du tribunal civil de Villefranche-sur-Saône, en remplacement de M. Poinas, démissionnaire en sa faveur (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Naucelle (Aveyron), M. Frayssinet (Léon), huissier du tribunal civil de Rodez, en remplacement de M. Sabathier, décédé (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Noyant (Maine-et-Loire), M. Martin (Camille), greffier de la justice de paix de Beaugé, en remplacement de M. Guittet, démissionnaire en sa faveur (loi du 13 juillet 1925, art. 222).

Orange (canton Ouest) (Vaucluse), M. Perrin (Georges), en remplacement de M. Perrin, son père, démissionnaire en sa faveur.

Riom (canton Est) (Puy-de-Dôme), M. Quignon (Albert), greffier du canton Ouest de Riom, en remplacement de M. Josuan démissionnaire en sa faveur (loi du 29 novembre 1921, art. 2).

Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire), M. Fèvre (Gaston), huissier du tribunal civil de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Rodrigo, décédé (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Vibraye (Sarthe), M. Guittet (Louis), en remplacement de M. Torchet, démissionnaire en sa faveur.

Est nommé greffier honoraire: M. Pouydebat (Louis), ancien greffier de la justice de paix de Lézignan-Corbières (Aude).

Est acceptée la démission de M. Joly, greffier en chef du tribunal de Troyes (Aube).

Décret du 16 février 1948 portant admission à la retraite d'un greffier du ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Georger (Gustave), greffier du régime transitoire au tribunal cantonal de Colmar, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 1948.

Décret du 16 février 1948 portant admission à la retraite d'un greffier du ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Recoque (Jean-Marie), greffier du tribunal cantonal de Sélestat, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 16 février 1948 portant acceptation de démission d'un officier ministériel.

Par décret en date du 16 février 1948, la démission de M. Joly (Francis-Emile-Auguste), huissier du tribunal de première instance de Sétif (département de Constantine), est acceptée.

Décret portant nomination d'officiers ministériels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1948: page 1405, 3e colonne, 16e ligne, après: « M. Pommarel » ajouter: « (Jean-Baptiste-Germain) »; 23e ligne, au lieu de: « Jour-sur-Erdre », lire: « Joué-sur-Erdre ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 16 février 1948 portant promotion dans le corps du contrôle civil au Maroc.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Lecomte (Michel), contrôleur civil stagiaire, du 1er juin 1945 est nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947.

Décrets du 16 février 1948 portant reclassement de contrôleurs civils adjoints du Maroc par rappel de leurs services militaires.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Maurice (Raymond), contrôleur civil stagiaire du 1er juin 1945, est nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947 et par rappel de 3 ans 5 mois et 7 jours de bonification d'ancienneté pour services militaires, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1945 en ce qui concerne le traitement et du 25 décembre 1943 pour l'ancienneté.

M. Maurice (Raymond), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 25 décembre 1943, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1946.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Rigaillaud (André), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1945 en ce qui concerne le traitement et du 15 juillet 1944 pour l'ancienneté par rappel d'une bonification de 2 ans 10 mois et 17 jours, correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Rigaillaud (André), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 15 juillet 1944 est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er août 1946.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Bauer (Paul), recruté, en qualité de contrôleur civil stagiaire, le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947 est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947 est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1945 pour le traitement et du 10 décembre 1941 pour l'ancienneté par rappel d'une bonification de 5 ans 5 mois et 21 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Bauer (Paul), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 10 décembre 1941 est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er juin 1945, avec ancienneté du 1er janvier 1944.

Par décret en date du 16 février 1948 M. Denis (Jean), contrôleur civil stagiaire du 1er juin 1945 est nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947 et par rappel de 3 ans 5 mois de bonification d'ancienneté pour services militaires, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3 classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1945 en ce qui concerne le traitement et du 1er janvier 1944 pour l'ancienneté.

M. Denis (Jean), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 1er janvier 1944, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1946.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Cronel (Jean), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 1er juin 1947, est reclassé en traitement et en ancienneté, contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 16 juillet 1945, par rappel d'une bonification de 1 an 10 mois 16 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Cronel (Jean), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon du 16 juillet 1945 est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er août 1947.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Miot (Fernand), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1947 est reclassé en traitement et en ancienneté, contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 6 juin 1946 par rappel d'une bonification de 11 mois et 25 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Huguet (Henri), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 1er juin 1947, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1945 en ce qui concerne le traitement et du 10 juillet 1942 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 4 ans 10 mois et 22 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Huguet (Henri), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 10 juillet 1942, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er juin 1945, avec ancienneté du 1er août 1944.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Roudié (Louis), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 1er juin 1947, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1945 pour le traitement et du 4 avril 1945 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 2 ans 1 mois et 27 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

M. Roudié (Louis), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 4 avril 1945, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er mai 1947.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Jourdan (Jacques), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 1er juin 1947, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à partir du 1er juin 1945 en ce qui concerne le traitement et du 28 juin 1941 pour l'ancienneté, par rappel d'une bonification de 2 ans 11 mois et 2 jours correspondant à la durée de ses services militaires

M. Jourdan (Jacques), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, du 28 juin 1944, est promu contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er juillet 1946.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Plihon (Jean), recruté en qualité de contrôleur civil stagiaire le 1er juin 1945, titularisé et nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, le 1er juin 1947, est reclassé, en traitement et ancienneté, contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à compter du 18 février 1947, par rappel d'une bonification de 3 mois et 11 jours correspondant à la durée de ses services militaires.

Administrateurs civils.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1948:

Page 1467, 2e colonne, 15e ligne:

Au lieu de:

« MM. Lerequier (Paul), à compter du 1er janvier 1948;
« de La Chevardière de La Grandville (Jean), à compter du 1er janvier 1948;
« de Luze (Philippe), à compter du 1er janvier 1948, »,

Lire:

« MM. Lerequier (Paul), à compter du 31 décembre 1947;
« de La Chevardière de La Grandville (Jean), à compter du 31 décembre 1947;
« de Luze (Philippe), à compter du 31 décembre 1947, ».

Même page, même colonne, 67e ligne, au lieu de: « M. Flory (Marcel), à compter du 1er janvier 1948 », Lire: « M. Flory (Marcel), à compter du 31 décembre 1947 ».

Agents supérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1948: page 1467, 3e colonne, 53e ligne, au lieu de: « M. Gillardot (Louis), à compter du 31 décembre 1947 », Lire: « M. Gillardot (Louis), à compter du 1er janvier 1947 ».

Secrétaires d'administration.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1948: page 1468, 1re colonne, 5e ligne, au lieu de: « M. Bertheaux (Pierre) », Lire: « M. Berteaux (Pierre) ».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 48-261 du 16 février 1948 portant extension aux départements d'outre-mer de la législation et de la réglementation métropolitaines sur la voirie urbaine et rurale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'avis du comité consultatif chargé de coordonner les mesures d'extension de la législation et de l'organisation métropolitaines aux nouveaux départements d'outre-mer;

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements français la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française, modifiée par l'article 84 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 et par la loi n° 47-1374 du 26 juillet 1947 et par l'article 35 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Les textes législatifs et réglementaires concernant le statut des voies urbaines, en vigueur dans la métropole à la date du 19 mars 1946, et les textes modificatifs supérieurs à cette date, sont applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion.

Art. 2. — Les textes législatifs et réglementaires concernant le statut des chemins ruraux, et notamment la loi du 20 août 1881, sont applicables, dans les mêmes conditions que les textes visés à l'article 1er, aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 16 février 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville de Tarbes (Hautes-Pyrénées) de terrains nécessaires à la création d'un jardin d'enfants.

Par décret en date du 16 février 1948, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la ville de Tarbes (Hautes-Pyrénées), soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, de terrains sis sur son territoire et figurant au cadastre sous les numéros 62*p* et 63*p* de la section M, nécessaires à la création d'un jardin d'enfants à La Goutte de lait.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans le délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret du 17 février 1948 portant revision de la situation administrative de sous-préfets.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 octobre 1936 relatif aux conditions de nomination et d'avancement des sous-préfets et secrétaires généraux de préfecture;

Vu l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre;

Vu le décret du 26 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance précitée au ministère de l'intérieur;

Vu les avis émis par la commission de reclassement dans sa séance du 16 janvier 1948,

Arrête:

Art. 1er. — M. Causeret (Maurice), secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne (1re classe), est élevé à la hors-classe de son grade, à compter du 1er janvier 1948.

Art. 2. — L'ancienneté de M. Secondi (Pierre), secrétaire général de la préfecture du Nord, dans le grade de sous-préfet hors classe, prend effet à compter du 1er janvier 1947.

Art. 3. — L'ancienneté de M. Meyer (Pierre), sous-préfet de Lesparre, dans le grade de sous-préfet de 3e classe, prend effet à compter du 1er juillet 1945.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Sûreté nationale.

COMMANDANTS

Par arrêtés du 5 janvier 1948, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Barthe (Ferdinand), commandant de C. R. S. de 3e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 141.

M. Bonnet (Lucien), commandant de C.R.S. de 3e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 82.

M. Bourrel (Louis), commandant de C.R.S. de 3e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 133.

M. Huillet (Maurice), commandant de C. R. S. de 3e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 111.

Par arrêté du 20 janvier 1948, M. Ouy (Pierre), commandant de C. R. S. de 4e classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 174.

OFFICIERS

Par arrêtés du 5 janvier 1948, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Amblard (Gabriel), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 162.

M. Barale (Jean), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 112.

M. Bourdin (Adrien), officier principal de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 132.

M. Cugnetti (Joseph), officier principal de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 123.

M. Delcourt (Auguste), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 13.

M. Dominici (Jean), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 163.

M. Dujardin (Pierre), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 131.

M. Goll (Emile), officier principal du C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 142.

M. Grazziani (Ange), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 52.

M. Gueganic (Roger), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 173.

M. Jullian (Marcel), officier principal de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 131.

M. Lipp (François), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 132.

M. Marmont (Pierre), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 141.

M. Mout (Georges), officier principal de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 147.

M. Pacaud (Etienne), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 133.

M. Ruet (Lucien), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 51.

M. Serra (Jean), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 52.

M. Tardy (Barthélémy), officier de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 147.

M. Venot (Claude), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 62.

Par arrêté du 8 janvier 1948, M. Lecreux (Augustin) officier de C. R. S. de 1re classe, est muté dans l'intérêt du service à la compagnie républicaine de sécurité n° 162.

Par arrêté du 13 janvier 1948:

La démission de M. Giagnoni (Jules), officier principal de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 142 est acceptée.

M. Hornus (François), officier de C. R. S. de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 21.

Par arrêté du 17 janvier 1948, M. Veyrenc (Félicien), officier de C. R. S. de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité d'officier de paix de 1re classe, au corps urbain de Nîmes.

Par arrêté du 21 janvier 1948, M. Trescases (Aimé), officier de C. R. S. de 1re classe, est muté, d'office à la compagnie républicaine de sécurité n° 4.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 29 novembre 1947 portant notamment attributions du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 12 février 1948 portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Directeur adjoint du cabinet, chargé des services parlementaires.

M. Alexandre Fontanier.

Chef du cabinet civil.

M. le contrôleur de 2e classe de l'administration de l'armée Jeanneau (Lucien).

Chef adjoint du cabinet civil.

M. Alain Goudouneix.

Directeur militaire du cabinet.

M. le général de brigade Laurent (Albert).

Chef militaire du cabinet.

M. le colonel Fossard (Jean).

Chef du secrétariat particulier.

M. Charles Margueritte.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 14 février 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1948.

MAX LEJEUNE.

Délégations de signature du secrétaire d'Etat aux forces armées.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 29 novembre 1947 portant notamment attributions du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 12 février 1948 portant nomination d'un membre du Gouvernement;

Vu le décret du 13 février 1948 autorisant le secrétaire d'Etat à déléguer sa signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le général Laurent, directeur militaire du cabinet, pour signer, concurremment avec M. Dominique Leca, directeur du cabinet, toutes pièces relatives aux affaires d'ordre purement militaire.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 14 février 1948, sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1948.

MAX LEJEUNE.

Décret n° 48-262 du 11 février 1948 modifiant le décret du 10 février 1920 concernant la réorganisation de l'école d'application du service de santé militaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, modifiée par la loi du 1er juillet 1889 ayant pour but de donner une autonomie complète au service de santé;

Vu la loi du 28 mars 1928 relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée;

Vu le décret du 10 février 1920, modifié les 21 octobre 1922, 1er et 4 juin 1923, 12 mai 1925, 12 avril 1926, 2 mai 1930, 27 août 1931, 25 janvier 1932, 11 février 1932 et 8 avril 1947 concernant la réorganisation de l'école d'application du service de santé militaire;

Vu le décret du 22 novembre 1939 portant règlement sur le service de santé à l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 10 du décret du 10 février 1920, modifié en dernier lieu par le décret du 8 avril 1947, est abrogé et remplacé par le suivant:

« Le titre d' « Agrégé du Val-de-Grâce » est obtenu au concours dans les conditions ci-après:

A. — *Médecine, chirurgie, électroradiologie et physiothérapie.*

« Les concours d'agrégation comportent l'une des mentions suivantes: médecine, chirurgie, électroradiologie et physiothérapie.

« L'agrégation de médecine comprend deux sections: la section de médecine proprement dite et la section d'épidémiologie, hygiène et microbiologie.

« Les dates des concours: médecine, chirurgie, électroradiologie et physiothérapie sont fixées par le ministre des forces armées.

« Sont seuls autorisés à concourir les médecins militaires ayant obtenu, depuis un an au moins, l'un des titres suivants; médecin, chirurgien ou spécialiste des hôpitaux militaires. (Ce dernier titre ayant été obtenu sous le régime du décret du 8 avril 1947.)

« Toutefois, pourront être autorisés à concourir les spécialistes d'électroradiologie ayant acquis le titre sous le régime du décret du 16 novembre 1942 à condition qu'ils aient accompli, pendant trois ans, les fonctions d'assistant des hôpitaux militaires).

« Le jury de chaque concours sera présidé par un médecin général inspecteur ou médecin général appartenant, de par ses titres et travaux, à la section pour laquelle le concours est ouvert.

« Il comprendra:

« Deux membres civils, professeurs ou agrégés des facultés de médecine, désignés par le ministre de l'éducation nationale.

« Quatre membres militaires tirés au sort parmi les professeurs ou anciens professeurs de l'école d'application ou, à défaut, parmi les agrégés libres du Val-de-Grâce appartenant à la section pour laquelle le concours est ouvert.

« Le tirage au sort des membres militaires sera effectué au ministère des forces armées (direction centrale du service de santé).

B. — *Chimie appliquée à la biologie et aux expertises de l'armée.*

« Sont seuls autorisés à concourir, les pharmaciens militaires ayant obtenu, depuis un an au moins, le titre de pharmacien chimiste du service de santé militaire.

« Le jury du concours d'agrégation de chimie appliquée à la biologie et aux expertises de l'armée comprendra: le pharmacien général ou un pharmacien colonel, président; deux professeurs ou agrégés des facultés de pharmacie désignés par le ministre de l'éducation nationale, le professeur de chimie à l'école d'application du service de santé ou, à défaut, un agrégé de chimie du Val-de-Grâce.

« Les membres militaires, à l'exception du professeur de chimie de l'école d'application, seront tirés au sort dans les mêmes conditions que les membres militaires des concours de médecine, chirurgie ou électroradiologie, parmi les agrégés de chimie du Val-de-Grâce ou, à défaut, parmi les pharmaciens chimistes du service de santé militaire réunissant au moins trois années d'exercice dans leurs fonctions.

« Nul ne peut être juge ou juge suppléant dans un jury des concours d'agrégation (médecine, chirurgie, électroradiologie et physiothérapie, chimie appliquée à la biologie et aux expertises de l'armée) s'il est parent ou allié, jusqu'au sixième degré inclusivement, soit d'un autre juge, soit d'un des candidats.

« La durée des fonctions d'agrégé du Val-de-Grâce (médecine, chirurgie, électroradiologie et physiothérapie, chimie) à l'école d'application du service de santé militaire est de cinq ans. »

Art. 2. — Pendant une période qui sera fixée par le ministre des forces armées, les candidats réunissant certaines conditions d'âge ou d'ancienneté ou qui n'ont pu se présenter aux concours antérieurs en raison des événements de guerre ou qui ont fait antérieurement acte de candidature à ces concours pourront opter, soit pour le régime institué par le présent décret, soit pour le régime des concours antérieurs. (Décrets du 21 octobre 1922, du 4 juin 1923 et 11 février 1932.)

Art. 3. — Dans le corps du décret du 10 février 1920, les termes de « professeur agrégé du Val-de-Grâce » et de « professeur agrégé libre » sont remplacés par les termes de « agrégé du Val-de-Grâce » et de « agrégé libre ».

Art. 4. — Le ministre des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret n° 48-263 du 11 février 1948 instituant un concours pour la nomination à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée modifiée par la loi du 1er juillet 1889 ayant pour but de donner une autonomie complète au service de santé;

Vu la loi du 28 mars 1928 relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée;

Vu le décret du 10 février 1920 plusieurs fois modifié concernant la réorganisation de l'école d'application du service de santé militaire;

Vu le décret du 22 novembre 1939 portant règlement sur le service de santé de l'armée à l'intérieur;

Vu le décret n° 47-680 du 8 avril 1947 instituant un concours pour l'obtention du titre d'assistant des hôpitaux militaires,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué un concours pour la nomination à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires dans les catégories suivantes:

Médecine, chirurgie, stomatologie, électroradiologie.

Ce concours est, en principe, annuel.

Peuvent y prendre part, sous réserve de l'autorisation du ministre des forces armées (direction centrale du service de santé), les médecins militaires de l'armée active ayant accompli au 1er janvier de l'année du concours cinq ans de service effectif en qualité d'officiers, dont au minimum trois ans dans un service de corps de troupe, de garnison, ou de l'assistance médicale indigène.

Les candidats devront être âgés de trente-cinq ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Les conditions et le programme de chaque catégorie du concours feront l'objet d'une instruction ministérielle.

Le titre d'assistant des hôpitaux militaires, suivi de la mention de la catégorie, n'est définitivement attribué par décision ministérielle, insérée au *Journal officiel*, que sous la réserve, pour les intéressés, d'avoir tenu effectivement l'emploi d'assistant pendant la durée fixée par le ministre des forces armées.

Art. 2. — Les candidats nommés après chaque concours sont, suivant leur catégorie, pourvus d'emplois d'assistants de médecine, de chirurgie, de stomatologie ou d'électroradiologie auprès des chefs de service dans les hôpitaux militaires, les salles militaires d'hospices mixtes, les laboratoires de bactériologie, les services de stomatologie et les services d'électroradiologie qui sont désignés par décisions ministérielles.

La nature, le nombre et la répartition des emplois à pourvoir sont fixés par le ministre des forces armées.

La durée des fonctions des assistants des hôpitaux militaires de toutes catégories ne peut, en aucun cas, excéder trois années.

En dehors du service hospitalier, les assistants en fonctions peuvent être désignés pour assurer un service médical extérieur; toutes dispositions seront prises pour concilier, dans la meilleure mesure, les obligations du service général et les nécessités du service hospitalier.

Art. 3. — Pour chacune des quatre catégories, un jury spécial est nommé par le ministre des forces armées (direction centrale du service de santé).

Chaque jury est présidé par un médecin général inspecteur ou médecin général. Pour les catégories de médecine et de chirurgie les présidents sont, en principe, les inspecteurs des services médicaux et des services chirurgicaux de l'armée.

Les autres membres comprennent:

1° Pour la section médecine: deux médecins des hôpitaux militaires et un médecin des hôpitaux de Paris désigné par le directeur général de l'assistance publique;

2° Pour la section chirurgie, deux chirurgiens des hôpitaux militaires et un chirurgien des hôpitaux de Paris désigné par le directeur général de l'assistance publique;

3° Pour la section stomatologie: deux spécialistes des hôpitaux militaires (stomatologie) ou, à défaut, chirurgiens des hôpitaux militaires, et un stomatologiste des hôpitaux de Paris désigné par le directeur général de l'assistance publique;

4° Pour la section électroradiologie: deux médecins spécialistes des hôpitaux militaires (électroradiologie) et un électroradiologiste des hôpitaux de Paris désigné par le directeur général de l'assistance publique.

Il est désigné, en outre, un membre suppléant du jury choisi:

Pour les sections médecine et chirurgie, parmi les médecins ou les chirurgiens des hôpitaux militaires;

Pour la section stomatologie, parmi les médecins spécialistes des hôpitaux militaires (stomatologie) ou à défaut parmi les chirurgiens des hôpitaux militaires;

Pour la section électroradiologie, parmi les médecins spécialistes des hôpitaux militaires (électroradiologie).

Dans chaque jury spécial, aucun juge ou suppléant ne peut être désigné s'il est parent ou allié jusqu'au sixième degré inclusivement, soit d'un autre juge, soit d'un candidat.

Art. 4. — Pendant une période qui sera fixée par le ministre des forces armées, les candidats réunissant certaines conditions d'âge ou d'ancienneté ou qui n'ont pu se présenter aux concours antérieurs en raison des événements de guerre, ou qui ont fait antérieurement acte de candidature à ces concours, pourront opter soit pour le régime institué par le présent décret, soit pour le régime des concours antérieurs. (Décret du 24 novembre 1924.)

Art. 5. — Est abrogé le décret du 8 avril 1947 instituant un concours pour l'obtention du titre d'assistant des hôpitaux militaires.

Art. 6. — Le ministre des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret n° 48-264 du 11 février 1948 instituant un concours pour l'obtention du titre de « médecin des hôpitaux militaires », « chirurgien des hôpitaux militaires », « spécialiste des hôpitaux militaires » et « pharmacien chimiste des hôpitaux militaires ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, modifiée par la loi du 1er juillet 1889 ayant pour but de donner une autonomie complète au service de santé;

Vu la loi du 28 mars 1928 relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée;

Vu le décret du 22 novembre 1939 portant règlement sur le service de santé de l'armée à l'intérieur;

Vu le décret du 8 avril 1947 instituant un concours pour l'obtention du titre de « médecin des hôpitaux militaires », « chirurgien des hôpitaux militaires », « spécialiste des hôpitaux militaires » et « pharmacien chimiste du service de santé militaire »;

Vu le décret n° 47-680 du 8 avril 1947 instituant un concours pour l'obtention du titre d'assistant des hôpitaux militaires,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué un concours pour l'obtention du titre de « médecin des hôpitaux militaires », « chirurgien des hôpitaux militaires », « spécialiste des hôpitaux militaires ».

Ce concours est, en principe, annuel.

Peuvent y prendre part, sous réserve de l'autorisation du ministre des forces armées, les médecins militaires titulaires du titre « d'assistant des hôpitaux militaires ».

Le nombre et la nature des emplois à mettre au concours sont fixés chaque année par le ministre des forces armées.

Les conditions et le programme du concours feront l'objet d'une instruction ministérielle.

Le titre obtenu au concours est définitivement acquis.

Art. 2. — Pour chaque catégorie, un jury spécial sera nommé par le ministre des forces armées.

Chaque jury sera présidé par un médecin général inspecteur ou médecin général appartenant, de par ses titres ou travaux, à la section pour laquelle le concours est ouvert.

Les autres membres, au nombre de cinq, comprendront:

a) Un membre civil, médecin, chirurgien ou spécialiste des hôpitaux de Paris (suivant la nature du concours) désigné par le directeur général de l'assistance publique;

b) Quatre membres militaires ainsi répartis:

Quatre médecins, chirurgiens ou spécialistes des hôpitaux militaires, suivant la nature du concours, désignés par voie de tirage au sort, parmi les médecins, chirurgiens ou spécialistes des hôpitaux militaires réunissant au moins trois années d'exercice dans leurs fonctions. A défaut de spécialistes des hôpitaux militaires réunissant les conditions imposées, il sera fait appel à des médecins ou chirurgiens des hôpitaux militaires, suivant la nature du concours.

Chaque jury aura un membre suppléant pris parmi les médecins, chirurgiens ou spécialistes des hôpitaux militaires.

Art. 3. — Il est institué un concours pour l'obtention du titre de « pharmacien chimiste des hôpitaux militaires ».

Ce concours est, en principe, annuel.

Peuvent y prendre part, sous réserve de l'autorisation du ministre, les pharmaciens militaires de l'armée active âgés de trente ans révolus au 1er janvier de l'année du concours.

Le nombre des emplois à mettre au concours est fixé chaque année par le ministre des forces armées.

Les conditions et le programme du concours feront l'objet d'une instruction ministérielle.

Le titre obtenu au concours sera définitivement acquis.

Art. 4. — Un jury spécial sera nommé par le ministre des forces armées pour chaque concours.

Il sera présidé par un pharmacien général ou, à défaut, par un pharmacien colonel et comprendra en outre:

Un professeur de chimie des facultés de pharmacie désigné par le ministre de l'éducation nationale, sur la demande du ministre des forces armées;

Deux pharmaciens chimistes des hôpitaux militaires;

Un représentant du service technique de la répression des fraudes, désigné par le ministre de l'agriculture, sur la demande du ministre des forces armées.

Ce jury aura un membre suppléant pris parmi les pharmaciens chimistes des hôpitaux militaires.

Art. 5. — Les pharmaciens militaires qui ont acquis antérieurement le titre de « pharmacien chimiste du service de santé militaire » prennent le titre de « pharmacien chimiste des hôpitaux militaires ».

Art. 6. — Nul ne peut être juge ou juge suppléant dans un jury spécial s'il est parent ou allié, jusqu'au sixième degré inclusivement, soit d'un autre juge, soit d'un des candidats.

Art. 7. — Pendant une période qui sera fixée par le ministre des forces armées, les candidats réunissant certaines conditions d'âge ou d'ancienneté, ou qui n'ont pu se présenter aux concours antérieurs en raison des événements de guerre, ou qui ont fait antérieurement acte de candidature à ces concours, pourront opter soit pour le régime institué par le présent décret, soit pour le régime des concours antérieurs (décret du 15 juin 1920 et décret du 16 novembre 1942).

Art. 8. — Est abrogé le décret du 8 avril 1947 instituant un concours pour l'obtention du titre de « médecin des hôpitaux militaires », « chirurgien des hôpitaux militaires », « spécialiste des hôpitaux militaires » et de « pharmacien chimiste du service de santé militaire ».

Art. 9. — Le ministre des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret du 11 février 1948 portant nominations et promotions (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948:

Est nommé à titre définitif dans le corps autonome des officiers de justice militaire (active):

Avec le grade de capitaine de justice militaire.

(Pour prendre rang du 4 février 1948.)

M. le capitaine d'infanterie Damoy (Roger-Marie).

Sont promus à titre définitif dans le corps autonome des officiers de justice militaire (active):

Au grade de capitaine de justice militaire.

(Pour prendre rang du 4 février 1948.)

Les lieutenants d'infanterie;

MM. Henriex (Jean).
Stroh (Frédéric).

Décret du 11 février 1948 portant promotion (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, est promu à titre définitif dans le corps autonome des officiers de justice militaire (active):

Au grade de capitaine de justice militaire.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1948.)

M. le lieutenant d'infanterie Stienne (Noël-Marie-Jean).

Décret du 11 février 1948 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire.

Par décret en date du 11 février 1948;

Sont nommés au grade de médecin sous-lieutenant de l'armée active, les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés, reçus docteurs en médecine (régime d'études: vingt inscriptions).

A dater du 17 décembre 1947.

M. Chaudiron (Jean-Alfred-Arsène), reçu docteur en médecine le 16 décembre 1947.

A dater du 18 décembre 1947.

M. Magerand (Pierre-Eugène-Clément-Joseph), reçu docteur en médecine le 17 décembre 1947.

A dater du 20 décembre 1947.

M. Gillet (Guy-Jean-Emile), reçu docteur en médecine le 13 décembre 1947.

A dater du 23 décembre 1947.

MM. Delmas (Antoine-Bernard-André);
Fayolle (Jean-Emile-Marie),
reçus docteurs en médecine le 22 décembre 1947.

A dater du 24 décembre 1947.

MM. Loup (Jean-David);
Pousse (Guy-Pascal),
reçus docteurs en médecine le 23 décembre 1947.

Par application des dispositions de la loi du 9 janvier 1923 modifiée par la loi du 24 décembre 1925, les médecins sous-lieutenants ci-dessus désignés prennent rang dans leur grade, sans rappel de solde, du 31 décembre 1944 et sont promus, sans rappel de solde, au grade de médecin lieutenant pour prendre rang du 31 décembre 1946.

Sont nommés au grade de pharmacien sous-lieutenant de l'armée active les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés reçus pharmaciens:

A dater du 17 décembre 1947.

MM. Fremond (Yves-Jean-Alexis);
Laffilte (André-Jean-Anthelme);
Morin (Georges-Auguste-André);
Nauroy (Jacques-Pierre-Léonce-Victor),
reçus pharmaciens le 16 décembre 1947.

Par application des dispositions de la loi du 9 janvier 1923 modifiée par la loi du 24 décembre 1925, les pharmaciens sous-lieutenants ci-dessus désignés qui ont été autorisés à accomplir en une seule année leurs deuxième et troisième années de pharmacie prennent provisoirement rang dans leur grade, sans rappel de solde, du 31 décembre 1946.

Décret du 11 février 1948 modifiant le décret du 23 janvier 1948 portant promotions (armée de terre, active) (Journal officiel du 24 janvier 1948).

Par décret en date du 11 février 1948, le décret du 23 janvier 1948 reçoit les rectifications suivantes:

TROUPES METROPOLITAINES

Train.

Au lieu de: « Pour prendre rang du 1er janvier 1948 », lire: « Pour prendre rang du 10 janvier 1948 ».

Transmissions.

B. — SERVICE DU MATÉRIEL

Cadre des adjoints.

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « Pour prendre rang du 1er janvier 1948 », lire: « Pour prendre rang du 10 janvier 1948 ».

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « Pour prendre rang du 1er janvier 1948 », lire: « Pour prendre rang du 10 janvier 1948 ».

Justice militaire.

OFFICIERS GREFFIERS

Au grade de capitaine greffier.

Au lieu de: « Pour prendre rang du 1er janvier 1948 », lire: « Pour prendre rang du 10 janvier 1948 ».

Décret du 11 février 1948 portant promotion (armée de terre, active).

Par décret en date du 11 février 1948, est promu, à titre définitif, dans le corps autonome des officiers de justice militaire (active):

Au grade de capitaine de justice militaire.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1948.)

M. le lieutenant d'administration du service de l'intendance Harlin (Raymond-Julien).

Décret du 11 février 1948 portant promotions d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, sont promus à titre définitif à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps dont les noms suivent:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les capitaines:

MM. Sallou (Jean-René-Pierre-Marie).
Martin-Morice (Pierre-Lucien-Paulin).
Gobet (Roger-François-Jean).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

M. le capitaine Nithollon (Pierre-Antoine).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Guillevic (Denis-Nicolas-Charles).
Moutou (Joseph-Jean).
Sipoly (Calixte-Henri).
Brouillonnet (Robert-Joseph-Léon).
Reneaux (Pierre-Paul).
Verger (Raymond-Marie).
Logeat (Maurice-Marcel).
Fargues (Olivier).
Lamy (Louis-Albert-Théophile).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Provensal (Raoul-Auguste).
Brandon (Jean-François-Paul).
Lissarrague (Pierre-Octave-André).
Gamet (Pierre-Louis).
Mayerhoeffer (Jean-Henri-Michel).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les lieutenants:

MM. Bochand (Moïse-Raoul).
Llegeois (Pierre-Charles).
Abeau (Pierre-Gustave).
Roche (Jean-Gaëtan-Louis-Victor).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Quentin (Pierre-Xavier-Alphonse).
Perriere (André-Jules).
Dussumier de Fonbrune (Guy-Marie-Jean).
Pistre (Emilien-Victor-Paul).
Chaignot (René-Lucien).
Cherchi (Séraphin-Antoine).
Pietri (Ange-Antoine).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants:

MM. Duhard (Louis-Pierre-Marie).
Reinhold (René).
Lebrun (Lucien-Ernest).
Servy (Jean-Edouard).
Hardy (René).
Borrel (Joseph-Marie-Pie).
Proust (Jean-Eugène-Emile).

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

MM. Negrelli (Armand-René-Louis-Etienne).
Koch (René-Henri).
Bonhomme (Marie-Louis-Guy).
Savidan (Emile-Pierre).

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Les capitaines:

MM. Moreau (Raoul-Alexandre-Lucien).
Mongin (Jean).
Menez (Julien-Philippe).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les capitaines:

MM. Darbois (René-Pierre).
Midenet (Robert-Aimé).
Lesteven (Pierre-Louis-Marie).
Collin (Gabriel-Henri-André).
de Cassan-Floyrac (Jean-Léon-Henri).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les capitaines:

MM. Cotte (Martial).
Tristan (Laurent).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Froment (Louis-Julien-Nicolas).
Rougier (François-Marie-Henri-Ferdinand).
Antion (Georges-Jules).
Maillard (Paul-Marie-Louis-Raymond).
Lebouc (Marcel-Ernest).
Delporte (Jean-Charles).
Rouquier (Marius-Victor).
Combey (Georges-François-Joseph).
Triomphe (Marie-Jean-Joseph).
Juillet (Roger-Fernand-Marie).
Gibault (Henri-Albert).
Maillet (Robert-Gustave).
Pia (Raymond).
Jacques (Raymond-Pierre).
Renou (Jacques-Marie-Maurice).
Lecointre (Hilaire-Marie-Joseph-Louis).
Gambert (Bernard-Donation-Alphonse).
Boivin (Léon-Léopold-Zéphyre).
Deveaux (Jean).
Loebnitz (Louis-Jules-Joseph).
Tessier (Louis-Léon-Clotaire).
Jullien (Jean-Raymond).
Chabre (André-Victor-Martin-Désiré).

MM. Mezzana (Robert-Charles).
Agliany (Pierre-Paul-Raymond).
Daurat (Gustave-Louis-André).
Clique (René-Paul-Ernest-Claude).
Sandrier (Joseph-Marie-Pierre-Philippe).
Lallement (Camille-Joseph).

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Les lieutenants:

MM. Wattebled (Georges-Jean).
Picard (Etienne).
Mouhat (Marcel-Jules-Emile-Alain).
Rouch (Charles-Irénée-Julien).
Melot (René-Alphonse-Emile).
Chaigne (René-Joseph).
Barbe (Guy-François).
Courtois (Georges).
Mairaison (Guy-Louis-Emile-Georges).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Rousseau (Jean-Adrien-Auguste).
Laudet (Roger-Louis-Jean-Dominique).
Damour (Antoine-Marius).
Pelegrin (René-Frédéric).
Duceau (Pierre-Georges-Germain).
Quéant (Victor-Philippe).
Sommay (René-Albert).
Comtot (Alphonse-Jean-Philippe).
Rustain (François-Léon).
Le Tuzo (Mathurin-Marie).
Berti (Laurent).
Bellot (Jean-Médéric).
Girard (Antonin-François).
Rondot (Rémi-Léon-Joseph-Valère).
Mengelle (Henri-Antoine).
Thébaud (Rémy-Emile-Marie).
Verge (Jean-Georges).
Barisset (Marcel-Claude).
Total (Georges-Gaston).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants:

MM. Seewald (Jean-Gaston).
Danlos (Paul-Charles-Eugène).
Folliguet (Bernard-Albert-Florentin).
Chavanne (Jacques-Marie).
Manlay (Joseph-François).
Girardey (Paul-Emile).
Bastie (André-Auguste-Prosper-Emile).
d'Hausen (Pierre-Marie-Frédéric-Simon).
Meunier (Pierre-Henri-Charles-Joseph).
Pommier (Raymond-Lucien-Moïse).

Chefs de musique.

Au grade de chef de musique capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les chefs de musique lieutenants:

MM. Wauthy (Francis-Louis-Eugène).
Challan (René-Louis-Jean).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. le chef de musique lieutenant Pardoel (Paul-André).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

MM. du Crest (François-Xavier-Marie).
Baudot (Paul-Gabriel-Marie).
Urvoy de Portzamparc (Edouard-Paul-Joseph).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les capitaines:

MM. Cazenave de La Roche (Marie-Michel-Edouard).
Autin (Jean-Louis-Amédée).
Barbeau (André-Charles-Louis).
de Forzans (Raoul-Marie-Stanislas-Charles).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les capitaines:

MM. Gelot (Pierre-Auguste-Jean).
Ferrand de La Conte (Georges-Robert-Marc-Abéric).
Detroyat (Jean-Marie-Robert).

(Pour prendre rang du 11 janvier 1948.)

M. le capitaine Goubelle (Jacques).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Charbonnier (René-Henri-François).
Paget (Antoine).
Duval (Raymond-René-Joseph).
Prouverelle (Edmond-Albert-Alexandre).
Chauffert (Emmanuel).
Hébert (Pierre-Marie-Serge).
Chiche (Pierre-Maxime).
de Cassin (Charles-Marie-Pierre).
Bru (Jean-Octave).
de Cordon (Benoît-Marie-Joseph-Robert).
de Ladoucette (Charles-Etienne-Jean-Pierre).

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Les lieutenants:

MM. Soret (Georges-Henri-Pierre).
de Kerautem (Bertrand-Albert-Henri-Marie).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. le lieutenant Baron (Louis-Pierre-Emile-Charles).

(Pour prendre rang du 11 janvier 1948.)

M. le lieutenant Poussin (Romain-Alexandre).

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

MM. Giraud (Louis-Victor-Eugène-Frédéric).
Jelensperger (Albert-Maurice).
Maillard (André-Nicolas-Pierre).
Talmon (Jacques-Henri).
Paul (Emile-Henri-Léon).

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

Les capitaines:

MM. Mackiewiez (André-Marie).
Congar (Robert-Frédéric).
Corbière (Henri-Jean-Charles).
Ramolino de Coll'Alto (Lucien-Edouard-Marie-Napoléon).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les capitaines:

MM. Ménard (Raymond-Georges-René).
Reibell (Paul-Jacques).
Turlotte (Henri-Léon-Antoine).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les capitaines:

MM. Frachon (Jules-Marie-Marcel).
Cayot (Pierre-Jacques-Philippe).
Courroy (Gilbert-Adolphe).
Trace (Lucien).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

M. le capitaine Coasno (Albert-Isidore-Jean-Baptiste).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Legrelle (Jacques-Alfred-Arsène).
Kury (Antoine-Charles).
Renard (Lucien).
Tandonnet (Edouard-Jean-Marie-Robert).
Ginot (Martin-Joseph-Jacques).
Robert (Jacques-René-Louis).
Chanrion (Fernand-Marie-Edmond).
Cellier (Xavier-Jules-Laurent).
Giliot (Maurice-Auguste).
Delégard (Georges-Jean-Julien).
Clrany (Yves-Monique).
Lenci (Louis-Adolphe-Blaise).
Alexandre (Lucien-Charles-Pierre).
Tilloy (Jean-Pierre-Gilbert).
Linard (Gaston-Eugène-Henri).
Le Guichaoua (Henri-Paul-Léon-Louis).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Jacquot (Maurice-Lucien).
Héniquez (Michel-Hyacinthe-Camille).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les lieutenants:

MM. Genevest (Henri-Jules-Raoul).
Blondeau (Pierre-Louis-Ulysse).
Vallantin (François-Jean-Maurice).
Tachoires (Jean-Bertrand).
Chariet (Jean-Edouard-Félix).
Gros (Maxime-Louis-Edouard).
Menestrey (Raoul-Raymond).
Brienne (Pierre-Jean-Louis-Philémon).
Cauvin (Roger-Augustin).
Lihoreau (Michel-Jean-Maurice-Georges).
Andrieux (Philippe).
Clavier (Didier-Lucien-Marie).
Tricaud (Maurice-Théophile).
Talon (René-Jean-Marie).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Faure (Jean-Joseph-François-Régis).
Le Bastard (Paul-Aimé-François).
Bruly (Henri-Eugène-Léon).
Louis (Maurice-Léon).
Tessier (Michel-Antoine-Georges).
Bercier (Aimé-Delphin).
Potel (Pierre-Jacques).
Mathieu de Vienne (François-Jean-Baptiste-Pierre-Marie).
Poujol de Molliens (Bernard-Jean-Marie-Joseph).
Moser (Jacques-Paul-François-Joseph).
Marmoz (Henri-Francisque).
Charie (Robert-Louis).
Cazalas (André-Louis).
Delauzun (Félix-Adolphe).
Pavillet (Maurice-Charles-Joseph).
Chaales des Etangs (Jean-Michel).
Divoux (André-Marie-Hubert).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants:

MM. Brunel (Louis-André-Jean).
Chaumeil (Guillaume Rémy-Charles).
Dreyer (Jean-Claude).
Dubois (Jean).
Serraz (Bernard-Marie-Joseph).
Sobraques (Georges-Henri-Pierre).
Paris (Jean-Albert).
Georges-Crevalin (Louis-Joseph-Philippe).
Sieyes (Louis-Marius-Elie).

Train.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. le capitaine Coutrot (Jean-René-Ange-Achille).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Poissonnet (Albert-Jean).
Tabusteau (Michel).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Leroy (Henri-Jean-Benjamin).
Bastien (André).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

M. le lieutenant Bartholomei (Roger).

Génie.

A. — Arme

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

MM. Passaga (Jean-Jacques-Georges).
Radiou (Lucien-Célestin).
Rouillier (Georges-Emile).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. le capitaine Lavenir (Etienne).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Maury (Eugène).
Bouthillon (Emile-Jacques-Léon-Marie).
Bienvenue (Jean-Frédéric).
Lamieras (Paul-Camille-César-Jules).
Colin (Jean-Edouard).
Sauvage (Henri-Raphaël-Alexandre).
Hunebelle (Jean-Marie-Alfred-Paul).
Robidaire (Jean-René).
Hautberg (Marius-Louis).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les lieutenants:

MM. Verbe (Jules-Charles-Léon).
Fallavier (Jack-Léon).
Lafore (Paul-Daniel-Henri).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants:

MM. Veyrat (Henri-Paul-Albert).
Tannlou (Paul-Auguste-Marie).
Rys (André-Désiré).

(Pour prendre rang du 11 janvier 1948.)

M. le lieutenant Teissier (Pierre-Louis-Gaston).

B. — Service des batiments

Cadre des ingénieurs.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le capitaine Dideln (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les capitaines:

MM. Bras (Pierre-Louis-André-Marie).
Grimaud (Georges-Jean-Jacques).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Frochen (Jean-Auguste-Jules-Charles).
Bellet (Jacques-Paul-Marcel).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Bessière (Jean-Pierre).
Gotteland (Noël-Joseph-Clément).

C. — Service des matériels

Cadre des ingénieurs.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

MM. Voutsinos-Svilarich (Etienne).
Satche (Pierre-Jean-Marie-Antoine).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

M. le lieutenant Averseng (Edmond-Octave).

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les capitaines:

MM. Abadie (Maurice-René).
Vinot (Louis-François-Marie).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Paumard (Henri-Charles-Paul).
Jacquotte (Paul-Marie-Joseph).
Blaise (André).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Boisvieux (Jacques-Maurice).
Nebout (Louis-Marie-François-Joseph).

B. — Service du matériel

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

M. le lieutenant Machin (Marcel).

Corps du matériel.

A. — Cadre des ingénieurs

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les capitaines:

MM. Boucher (Edmond-Abel-Joseph).
Imbault (Jean-François-Jules-Yves).
Druon (André-Jean-Marie).
Rouby (Jean).
Pupier (Louis-Lucien-Jules).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les capitaines:

MM. Cuny (Charles-Albert).
Joly (Georges-François-Gérard).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

M. le capitaine de Ruffi de Pontévez Gévaudan (Jean-François-Marie-Jacques).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le lieutenant Lucchini (Joseph-Fernand).

B. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. de Verdelhan des Molles (Xavier).
Berthe (Alfred-Simon-Frédéric).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Salomon (Gaston-Félicien-Emmanuel).
Lolivrel (Raymond-Auguste-Charles).
Wallon (Emile-Louis-René).
Picot (Georges-Louis-Marcelin).
Fourny (Jules-Donatien-Marie).
Géraud (Jean-René-Georges).
Pitoiset (Marcel-Adrien-Claude).

C. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de capitaine

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le lieutenant Russeil (Narcisse-Alcide).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

Les lieutenants:

MM. Collomb (Jean-Marie-Alexandre).
Fevers (Marcel-Robert).
Beule (Léon-Arthur).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Michaud (Roger-Hilaire-Alexandre).
Denoyelle (Maurice-Alphonse).
Gautier (Louis-Simon-Joseph).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants:

MM. Menassol (Jean-René-Marie).
Nivet (Léon-Auguste-Marius).
Mouron (Paul-Gaston).
Barraud (Alexandre-François).
Tissandier (Baptiste-Georges-Sylvain).

Service de santé.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le médecin capitaine Freyche (Roger).

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le médecin lieutenant Jacquot (Jean-Camille).

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. le lieutenant d'administration Thomas (Jacques-Auguste).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

M. le lieutenant d'administration Gerbeaux (Clément-Pierre)

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants d'administration:

MM. Merand (Marius-Roger-Séraphin).
Regner (Maurice-Pierre-Antoine).
Dumortier (Joseph-Henri-Louis-Charles-Marie).

Service vétérinaire.

Au grade de vétérinaire capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le vétérinaire lieutenant Poncelet (Jean-Marcel-André).

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

M. le lieutenant d'administration Pregnon (Jean-Jules-Marcel).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants d'administration:

MM. Charnay (Vincent-René).
Juliard (Lucien-Eugène).
Balouzet (Armand-Pierre).
Beney (André).
Casanova (Paul).
Mouton (Pierre-Joseph-Georges).
Periot (Armand-Jean).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants d'administration:

MM. Tournie (Jean-Emile).
Normand (René-Pierre).
Sinse (Jean-Louis).
Villeret (Lazare-Jean-Baptiste).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.

M. le lieutenant Garravet (Henri-Elie).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. le lieutenant Piat (André-Camille-Joseph).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Jarno (Bernard-Louis)
Bertrand (Jean-Isidore).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants:

MM. Plazy (Roger).
Le Du (André-François-René).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Chaufour (René-André-Camille)
Courreges (Georges-Ferdinand).
Surleau (Robert-Georges).
Gaulier (André-Pierre-Louis).
Gouzonnat (Maurice-Marc-François).
Iteney (Oscar-Léon).
Rabbia (Léon-Victor).
Parayre (Adrien-Emile).
Leger (Henri).
Borie (Pierre-Jean-Maurice).
Merle (Jean-Louis).
Bouche (Louis-Marc-Théodore).
Bertrand (Henri-Jules-Marie).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Carayol (Lucien-Henri-Aloïse).
Pellat (Charles-Lucien-Paul).

Recrutement et statistique.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

Les lieutenants.

MM. Andarelli (Sauveur).
Trouche (Edouard-Pierre).

Justice militaire.

Au grade de capitaine greffier.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

M. le lieutenant Blovet (Blaise-Louis-Marie)

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants.

MM. Bouzigues (Edouard).
Jourda (Laurent-Sauveur-Antoine).
Juzan (Jean-Pierre-Roger).
Loos (Pierre-Michel-Vital).
Mourne (Jean).
Vallegalle (Lucien).
Gendre (Pierre-Jules-Marie).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Wargnier (Pierre).
Bourlon (Jean-Auguste).
Constant (René-Alexandre).
Motais (Pierre-Albert-Georges).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. le lieutenant Josse (Valère).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les lieutenants:

MM. Paoli (Antoine-Dominique).
Meslier (Rémy-Jean-Raymond).
Gérard (Maurice-Joseph).
de Bettignies (Eugène-Albert).
Desbos (Maurice-Sylvain).
Julien (Georges-Franck-Jean).
Schmitt (René).
Castelli (César-Joseph).

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les capitaines:

MM. Priestley (William-Charles-Alexandre).
Pouyat (Roger-Marie).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

Les capitaines:

MM. L'Huillier (Pierre-Raymond).
Bouchet (André-Charles-Adolphe).
Douville (André-Paul-Louis).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1948.)

M. le capitaine Fougras (Pierre-Germain-André).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 24 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Voisin (Michel-Paul-André).
Navelle (Gustave-Eugène-André).
David (Raymond).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants:

MM. Heulard de Montigny (Eugène-Alban-Marie).
Adrien (Pierre-Joseph-Jean).
Ruillier (Serge-Jean-Rude).

Service de santé.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les médecins capitaines:

MM. Moran (Henry-Jean).
Croisiers de Lacvivier (Victor-Joseph-Louis-Théodore).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1948.)

Les médecins capitaines:

MM. Le Goff (François-Louis).
Riu (Georges-Marcel-Pierre).

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1948.)

M. le médecin lieutenant Briel (Henri-Jean-Marie).

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les lieutenants d'administration:

MM. Le Lous (Yves).
Guilbard (Pierre).

Décret du 11 février 1948 portant rectification de promotion (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, les décrets des 27 novembre et 31 décembre 1947 portant promotions automatiques, inséré au *Journal officiel* des 7 décembre 1947 et 4 janvier 1948 sont rectifiés comme suit:

Au lieu de:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

MM. Marion (Marcel-Georges-Louis).
De Labrosse (Henri-Jean-Marie).
Mange (Pierre-Edmond).
Eugène (Rolland-Jean).
Pouffier (Jean-François).
De Carpentier (Antoine-Marc-eHnry).
Allart (Henri).
Laboucheix (Jean-Marie-Gaston-René).
Caille (Pierre-Paul-Jean).
Chavannes (Gilbert-Edouard-Alexandre).
Causse (Georges-Lucien-Paul).
Gillier (Eugène).
Lemaire (Michel-Edmond-Marie).
Bouteillier (Yvon-Marie-Joseph).
Jubert (Alain-Charles).
Gouirand (Pierre-Jean-Louis).
Erramuzpe (Marius-Hugues).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Kaufmann (Joseph-Jean-André).
Clémenet (Philippe-Jean).
Velpry (Alain-Philippe-Maurice).
Voisard (Jacques-Gaston-Roger).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Bartholomé (Pierre-Jean).
Ventre (André-Germain-Louis).

Lire :

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

eLs sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

MM. Marion (Marcel-Georges-Louis).
De Labrosse (Henri-Jean-Marie).
Mange (Pierre-Edmond).
Eugène (Rolland-Jean).
Pouffier (Jean-François).
De Carpentier (Antoine-Marc-Henry).
Allart (Henri).
Laboucheix (Jean-Marie-Gaston-René).
MM. Caille (Pierre-Paul-Jean).
Chavannes (Gilbert-Edouard-Alexandre).
Causse (Georges-Lucien-Paul).
Gillier (Eugène).
Lemaire (Michel-Edmond-Marie).
Bouteillier (Yvon-Marie-Joseph).
Jubert (Alain-Charles).
Gouirand (Pierre-Jean-Louis).
Erramuzpe (Marius-Hugues).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1947.)

MM. Kaufmann (Joseph-Jean-André).
Clemente (Philippe-Jean).
Velpry (Alain-Philippe-Maurice).
Voisard (Jacques-Gaston-Roger).

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)

MM. Bartholomé (Pierre-Jean).
Ventre (André-Germain-Louis).

Décret du 11 février 1948 portant annulation de promotion (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, le décret du 31 décembre 1947 portant promotions automatiques, inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1948 est annulé en ce qui concerne M. le sous-lieutenant du service des matériels et bâtiments coloniaux (ouvrier d'Etat) Coustillères (Raymond-Marcel).

Décret du 11 février 1948 modifiant les décrets du 26 janvier 1948, portant reclassement en faveur d'anciens élèves de l'école spéciale militaire interarmes, empêchés de se présenter aux concours d'E. O. A. en 1941 et 1942 et nomination à titre Saint-Cyr.

Par décret en date du 11 février 1948:

Est modifié comme suis l'article 4 du décret du 26 janvier 1948 (*Journal officiel* du 28 janvier 1948, page 866):

Au lieu de: « Les promotions et nominations prononcées à l'article 1er ci-dessus ne comporteront pas de rappel de solde antérieurement au 15 décembre 1947 »,

Lire: « Les promotions et nominations prononcées à l'article 1er ci-dessus ne comporteront pas de rappel de solde antérieurement au 10 janvier 1948 ».

Est modifié comme suit l'article 8 du décret du 26 janvier 1948 (*Journal officiel* du 28 janvier 1948, page 867):

Au lieu de: « Les nominations et promotions prononcées à l'article 1er ci-dessus sont sans rappel de solde »,

Lire: « Les nominations et promotions prononcées à l'article 1er ci-dessus ne comporteront pas de rappel de solde antérieurement au 10 janvier 1948 ».

Décret du 11 février 1948, rectificatif portant régularisation de la situation d'un officier (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, le décret du 22 octobre 1947 portant intégration dans l'armée active d'officiers de réserve de l'armée de terre (*Journal officiel* du 24 octobre 1947, page 10537), est modifié comme suit:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 10 juin 1947.)

Rayer: « Potard (Guy-Clément-Marie) ».

Décret du 11 février 1948 portant régularisation de la situation d'un officier (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, le décret du 23 juin 1947 portant intégration dans l'armée active d'officiers de réserve provenant des F. F. I. (*Journal officiel* du 29 juin 1947, page 6009 et suivante) est modifié comme suit :

Infanterie.

A TITRE NORD-AFRICAIN

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 10 juin 1947.)

Rayer : « Tabti (Georges-Ahmed) ».

Infanterie.

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 10 juin 1947.)

Ajouter : « Tabti (Georges-Ahmed) ».

Décret du 11 février 1948 portant acceptation de démissions (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, sont acceptées les offres de démission de leur grade présentées par les officiers dont les noms suivent :

M. Freschard (Jean), capitaine.
M. Moreux (Gérard-René), capitaine.
M. Gaujard (Yves-Edmond), lieutenant.

Ces officiers sont nommés avec leur grade dans le cadre des officiers de réserve d'artillerie à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 11 février 1948 portant acceptation de démission de son grade offerte par un officier d'active d'infanterie coloniale.

Par décret en date du 11 février 1948, est acceptée, pour compter du 26 septembre 1945, la démission de son grade, offerte par M. le lieutenant d'active d'infanterie coloniale Grall (Paul-Edouard).

M. le lieutenant Grall est admis dans les réserves de son arme, avec son grade et son ancienneté de grade pour compter de la même date.

Décret du 11 février 1948 portant acceptation de démission, nomination et promotion dans l'armée active.

Par décret en date du 11 février 1948 :

Est acceptée, à compter du 31 décembre 1947, l'offre de démission de son grade présentée par M. Meyer (Robert-Joseph-Auguste), pharmacien, capitaine de réserve.

Est nommé au grade de pharmacien sous-lieutenant de l'armée active, à dater du 31 décembre 1947, le pharmacien diplômé ci-dessus désigné, qui a subi avec succès les épreuves du concours pour l'admission à l'emploi de pharmacien sous-lieutenant de l'armée active, organisé le 22 décembre 1947.

Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925, le pharmacien sous-lieutenant Meyer prend rang dans son grade, sans rappel de solde, du 31 décembre 1945, et est promu au grade de pharmacien lieutenant pour prendre rang du 31 décembre 1947.

Par application de l'article 5 de la loi du 4 janvier 1929 portant modification à la loi du 14 avril 1832, le pharmacien lieutenant Meyer est admis à conserver dans l'armée active, à titre temporaire, le grade de pharmacien capitaine qu'il détenait dans les réserves.

Décret du 11 février 1948 portant démission d'un officier de l'armée active.

Par décret en date du 11 février 1948, l'offre de démission de son grade de l'armée active, présentée par M. le sous-lieutenant des transmissions Peutat (Georges), est acceptée.

Décret du 11 février 1948 portant acceptation de la démission d'un officier (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, est acceptée, à compter du 1er janvier 1948, l'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. le capitaine du génie Lassalle (Jacques-Robert).

L'officier désigné ci-dessus est nommé, avec son grade, dans le corps des officiers de réserve du génie, à dater du jour de sa radiation des cadres de l'armée active.

Décret du 11 février 1948 portant acceptation de démission d'un officier de l'armée active.

Par décret en date du 11 février 1948, l'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. le lieutenant du corps des officiers de l'air, cadre navigant, Michel (Paul-Georges), né le 19 mai 1919, est acceptée à compter du 1er mai 1946.

M. Michel est nommé dans le corps des officiers de réserve, cadre navigant, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité avec le grade de lieutenant à titre définitif pour prendre rang du 20 mars 1942.

Décret du 11 février 1948 portant acceptation de démission (armée de terre) (active).

Par décret en date du 11 février 1948, est annulé du 22 décembre 1941 en ce qui concerne la promotion au grade de lieutenant d'infanterie d'active à compter du 20 décembre 1941 de M. Touron (André-René-Jules).

L'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. Touron, sous-lieutenant d'infanterie, est acceptée à compter du 16 janvier 1941.

M. Touron est nommé avec son grade dans les cadres des officiers de réserve à compter du lendemain du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active, et promu au grade de lieutenant de réserve à compter du 20 décembre 1941.

Décret du 11 février 1948 portant acceptation d'offre de démission de son grade offerte par un officier d'active d'infanterie coloniale.

Par décret en date du 11 février 1948, est acceptée pour compter du 26 décembre 1946, l'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par le sous-lieutenant d'infanterie coloniale Delaporte (Edouard-François).

Le sous-lieutenant Delaporte est admis dans les réserves de l'infanterie coloniale avec son grade et son ancienneté de grade.

Décret du 11 février 1948 portant annulation d'un précédent décret portant intégration dans l'armée active.

Par décret du 11 février 1948, est annulé en ce qui concerne M. Escouteloup (Jean-Léon), le décret du 12 juin 1946 portant intégration dans l'armée active des officiers de réserve provenant des F. F. I. ,des F. F. L., ou ayant acquis des titres de guerre dans l'armée mobilisée en Afrique du Nord.

Décret du 11 février 1948 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve de l'armée blindée et de la cavalerie.

Par décret en date du 11 février 1948, l'officier désigné ci-après est nommé dans le cadre des officiers de réserve :

Arme blindée et cavalerie.

Le lieutenant nord-africain Berghiche Aloua, à compter du 31 décembre 1947.

Décret du 11 février 1948 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve à titre temporaire.

Par décret en date du 11 février 1948, sont nommés au grade de sous-lieutenant nord-africain à titre temporaire, pour prendre rang du 1er janvier 1948

RESERVE

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

M. Mokrani (Baderdine).

Armée blindée et cavalerie.

MM. Rouamama (Mahmoud).
Zenina (Ahmed).

Décret du 11 février 1948 portant nomination (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 11 février 1948, sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter de la date de leur admission à la retraite, les officiers de l'armée de terre ci-après désignés :

TROUPES METROPOLITAINES

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Avec le grade de colonel.

M. Malterre (Jean-Charles-Marie).

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Sales (René-Marie-Victor-Gabriel).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Gourdin (Maxime-Paul).

Décret du 11 février 1948 portant nomination dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 11 février 1948, sont nommés dans le cadre auxiliaire du service de l'intendance :

1° FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

M. Alary (Jean-Gervais-Marie), intendant militaire de 1re classe, rayé des contrôles de l'armée active, retraite.

Au grade d'attaché de 2e classe à l'intendance.

M. Simon (Martial-Etienne-Prosper), sous-lieutenant de réserve d'infanterie, administrateur civil de 2e classe du ministère des finances.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

M. Bonhomme (Albert-Guillaume), sergent de réserve d'infanterie, sous-préfet.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de lieutenant d'administration.

(Bureaux de l'intendance.)

M. Gauriaud (Robert-Emile-Gaston), lieutenant de réserve d'infanterie (changement d'arme.).

Décret du 11 février 1948 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve.

Par décret du 11 février 1948, sont nommés dans le cadre des officiers de réserve, avec leur grade, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, les officiers du corps de santé militaire ci-après désignés, admis à la retraite:

Les médecins colonels:

MM. Gaillard (Pierre-Jacques-René).
Sabrie (Lucien-Emile-François-René).

Les médecins lieutenants-colonels:

MM. Curie (Pierre-Paul-François).
Courrier (Marie-Camille-Constant-Charles).
Galliot (Firmin-Pol-Marcel-Germain).
Lanet (Antoine-Joseph-François-Emile).
Luquet (Armand-Alphonse).
Roche (Joseph-Marie-Georges-André).
Sauvaget (Jean-François-Marceau).

Les médecins commandants:

MM. André (Maurice-Aimé-Georges-Alfred).
Duport (Jean-Georges-Anatole).
Gatineau (Albert-Raoul).
Sautriau (François-Henri-Charles-Marie).

M. le médecin capitaine Henry (Louis-Alain-Pierre).

M. le pharmacien commandant Tardy (Guy-Hippolyte).

M. le capitaine d'administration Mouton (Joseph-Louis-Antoine).

Décret du 11 février 1948 modifiant le décret du 30 septembre 1947 portant nomination à titre définitif dans l'armée de terre (réserve) (inséré au *Journal officiel* du 8 octobre 1947, p. 10022).

Par décret en date du 11 février 1948, l'article 1er du décret du 30 septembre 1947 portant nominations à titre définitif dans l'armée de terre (réserve) est modifié comme suit:

Après au grade de sous-lieutenant, artillerie (pour prendre rang du 1er octobre 1946), rayer: « Seguin (Jean) », et après Génie (pour prendre rang du 1er octobre 1946), rayer: « Rousquet (Georges-Jean), et « Haas (Jacques-Marie) ».

Décret du 11 février 1948 portant admission dans le cadre des réserves de l'armée de terre (service de santé colonial).

Par décret en date du 11 février 1948, sont admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans le cadre des réserves de l'armée de terre, service de santé colonial, les médecins lieutenants-colonels Prziemski (André-Henri-Camille) et Bonnetblanc (Pierre-Marie-Louis), et pour compter respectivement du 1er décembre 1947 et du 1er janvier 1948, dates auxquelles ils ont été admis à la retraite à titre d'ancienneté de services,

Décret du 11 février 1948 portant changement d'arme d'officiers de réserve et modifiant un décret antérieur.

Par décret en date du 11 février 1948:

Sont admis dans le cadre des réserves du corps du matériel, à compter de ce jour, les officiers de réserve dont les noms suivent:

RESERVE

CADRE DES INGÉNIEURS

Avec le grade de commandant.

M. Policard (Henri-Antoine-Marius), chef d'escadron de réserve d'artillerie coloniale (8e région).

Avec le grade de capitaine.

M. Giraud (Maurice-Félix), capitaine de réserve d'artillerie (1re région).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Avec le grade de commandant.

M. Laval (François-Abel-Emile), chef d'escadron de réserve du service des matériels et bâtiments coloniaux (1re région).

Avec le grade de capitaine.

M. Thomas (Camille-Lucien), capitaine de réserve d'artillerie (3e région).

Avec le grade de lieutenant.

M. Dupas (Ambroise), lieutenant de réserve d'infanterie (2e région).

M. de La Fouchardière (Georges-Aristide), lieutenant de réserve (10e région).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. Banon (Pierre-Léon-Valentin), sous-lieutenant de réserve de cavalerie (10e région).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de capitaine.

M. Chomont (Henri), capitaine de réserve d'infanterie (1re région).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. Ibri (Léon-Sauveur), sous-lieutenant de réserve d'infanterie (10e région).

Le décret du 24 juillet 1947 portant changement d'arme d'officiers de réserve est modifié comme suit:

Art. 1er. — Sont admis dans le cadre de réserve du corps du matériel:

. . . . . .

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de sous-lieutenant.

Annuler

M. de La Fouchardière (Georges-Aristide), sous-lieutenant de réserve d'artillerie (10e région).

Décret du 11 février 1948 portant changement d'arme d'officiers de réserve.

Par décret du 11 février 1948, les officiers de réserve ci-après sont admis, sur leur demande, à compter du 1er janvier 1948, et par voie de changement d'arme, dans l'arme blindée et la cavalerie avec leur grade et ancienneté de grade actuels:

Infanterie.

Capitaine.

M. Baumgartner (Michel-Denis-Charles).

Lieutenants.

MM. Babel (Louis).
Grandjean (Paul-Marcel-Henri).
Jacquemont (Charles-Marie-André).

Sous-lieutenants.

MM. Brissaud-Desmaillet (René-Gabriel).
Cabo (Pierre-Jean-Etienne).

Capitaine.

M. Devaud (André-Roger-Thomas).

Service du matériel.

Lieutenant.

M. Battle (José-Albert-Georges).

Décret du 11 février 1948 portant admission d'officiers de réserve dans le service de santé des troupes coloniales.

Par décret en date du 11 février 1948, sont admis par voie de changement d'arme, dans le cadre des officiers de réserve du service de santé des troupes coloniales, les officiers de réserve du service de santé métropolitain désignés ci-après, avec leur grade et leur ancienneté de grade, pour compter de la date du présent décret:

Médecin capitaine, M. Laurent (Paul-Albert-André).

Médecin lieutenant, M. Alenson (Jean-Gaston).

Médecin lieutenant, M. Chabbert (Henri-Joseph).

Médecin lieutenant, M. Tiburzio (Silvio).

Médecin sous-lieutenant, M. Depinay (Pierre-Raymond).

Dentiste lieutenant, M. Koven (Samuel).

Lieutenant d'administration, M. Drillien (Charles-Pierre).

Sous-lieutenant d'administration, M. Paulay (Guy-Etienne-Jean).

Décret du 11 février 1948 portant annulation du décret du 15 juillet 1947 concernant la radiation des cadres d'un officier de réserve.

Par décret en date du 11 février 1948, est annulé le décret du 15 juillet 1947 portant radiation des cadres par limite d'âge, en ce qui concerne l'officier désigné ci-après:

RÉSERVE

Arme blindée et cavalerie.

Chef d'escadrons.

Thomas (Henri-Marie).

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres (armée de terre) (réserve).

Par décret en date du 11 février 1948, sont rayés des cadres des réserves de l'armée de terre, à compter du 31 décembre 1947, les officiers de réserve désignés ci-après:

RÉSERVE

Arme blindée. — Cavalerie.

Chef d'escadrons.

M. Guillemelle (André-Louis-Léon).

Capitaines.

MM. Wattine (René).
Gabet (Paul).
Barbry (André-Charles).
De Riols de Fonclare (Jean-Elie-Théodore).
Beguerie (Pierre-Louis).
Alexandre (Maurice-Julien).
Merle de La Brugière de La Veaucoupet (Paul-François-Louis).

Lieutenants.

MM. David-Weill (Pierre-Sylvain).
Boisse (André).

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres (armée de terre) (réserve).

Par décret en date du 11 février 1948, sont rayés des cadres des réserves de l'armée de terre, à compter du 31 décembre 1947, les officiers désignés ci-après:

RÉSERVE

Arme blindée et cavalerie.

Lieutenants.

MM. Perret (Jean-Paul-Etienne).
Deveaux (Jean-André-Charles).
De Montaigne de Poncin (Marie-Raoul).

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres par limite d'âge (armée de terre, cavalerie, réserve).

Par décret en date du 11 février 1948, sont rayés des cadres des réserves de l'armée de terre les officiers de réserve de cavalerie désignés ci-après, qui ont atteint la limite d'âge de leur grade:

M. le colonel Lejay (Maurice-Emile), à compter du 28 octobre 1947.

MM. les chefs d'escadrons:

Seignette (Jean), à compter du 27 décembre 1947.

Ferrie (Armand-Pierre-Aurélien), à compter du 26 décembre 1947.

Azire (Pierre-Louis-Marie), à compter du 7 janvier 1948.

Clarac-Duvivier (Gilles-André-Marie-Roger), à compter du 12 octobre 1947.

De Landrevie (Ignace-Ivan-Marie-Pierre), à compter du 15 novembre 1947.

De La Poix de Freminville (Yves-Marie-Paul), à compter du 20 octobre 1947.

Bourdier (Maurice), à compter du 1er décembre 1947.

Delmas (Aimé-Noël), à compter du 25 juin 1947.

De Dampierre (Guy-Godefroy-Antoine), à compter du 30 novembre 1947).

MM. les capitaines:

Boireau (Jean-Jérôme), à compter du 27 novembre 1947.

Letanneur (Marie-Paul-Pierre), à compter du 7 janvier 1948.

Martin (Paul-Marie-Joseph), à compter du 26 novembre 1947.

Tête (Benoit-Joseph), à compter du 26 octobre 1947.

Piccioni (Jean-Marie-Vincent), à compter du 5 octobre 1947.

Lefebvre-Desvallières (Richard-Georges), à compter du 4 janvier 1948.

Vieljeux (Pierre-Henri-Léonce), à compter du 10 octobre 1947.

Olloix (Léon-Francisque), à compter du 4 novembre 1947.

Delacodre de Montpansin (Lionel-Louis-Maurice), à compter du 27 novembre 1947.

Demonchaux (Gaston-Achille-Joseph), à compter du 1er décembre 1947.

De La Poeze (Goslen-François-Humbert), à compter du 18 octobre 1947.

Requichot (Jean-Bernard-Marie-Auguste), à compter du 12 octobre 1947.

Schneegans (Pierre-Edouard), à compter du 10 novembre 1947.

Theuriet (Fernand-Camille-Denis), à compter du 8 octobre 1947.

Guillet de La Brosse (Paul-Albert-Félix), à compter du 7 novembre 1947.

Lampronti (Alfred-Jean-Marie), à compter du 31 décembre 1947.

Taif Abdallat ben Lakhdar, à compter du 18 juin 1947.

Khorissa ben Mohamed, à compter du 31 décembre 1947.

MM. les lieutenants:

Benaissa ben Khatib, à compter du 31 décembre 1947.

De Monteynard (Paul-Marie-Humbert), à compter du 20 décembre 1947.

Harmel (Léon), à compter du 7 octobre 1947.

D'Arundel d'Esquincourt de Condé (Paul-Stanislas-Frédéric), à compter du 30 novembre 1947.

Gaultier de Carville (Gabriel-Ange-Marie), à compter du 16 décembre 1947.

De Brevedent d'Albon (André-Georges-Carl), à compter du 19 décembre 1947.

Faure (Jean-Edmond-Alexandre-Daniel), à compter du 8 octobre 1947.

Jeandros (René-Joseph), à compter du 17 décembre 1947.

Blanchard (Olivier-Edmond-Henri), à compter du 16 décembre 1947.

Dalisson (René-Georges), à compter du 8 décembre 1947.

Vergnes (Marcel-André), à compter du 12 février 1943.

Echasson (Jean-Henri), à compter du 14 octobre 1947.

Latournerie (Jean-Pierre-Gabriel), à compter du 2 décembre 1947.

Levy (Jean-Mathias), à compter du 22 août 1945.

Vincent (Arnold), à compter du 1er novembre 1947.

Schlumberger (Adolphe-Henry), à compter du 27 août 1947.

MM. les sous-lieutenants:

Lambert (Léon-Raymond-Célestin), à compter du 15 janvier 1948.

Guérin (André-Paul-Louis), à compter du 16 août 1945.

Bourget (Robert-Georges), à compter du 1er novembre 1947.

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres (officiers de réserve, limite d'âge).

Par décret en date du 11 février 1948, sont rayés des cadres les officiers de réserve du service de la justice militaire désignés ci-après qui ont atteint la limite d'âge de leur grade:

CADRES DES MAGISTRATS

MM. les colonels de justice militaire:

Rolland (Alexandre), à compter du 6 février 1941.

Marcy (Henri), à compter du 25 août 1941.

Certain (Eugène), à compter du 27 mai 1942.

Pauly (Louis), à compter du 29 mai 1942.

Degache (Léon), à compter du 27 juillet 1942.

Hardouin (Victor), à compter du 23 octobre 1942.

Pares (Camille), à compter du 10 février 1943.

Vignaud (Léon-Louis), à compter du 2 novembre 1943.

Grovalet (Charles), à compter du 16 novembre 1943.

Duzan (Lucien), à compter du 13 décembre 1944.

Boivin (Gaston), à compter du 4 mars 1945.

MM. les lieutenants greffiers:

Beddarrides (René), à compter du 25 avril 1940.

Hernandez (Francisco), à compter du 6 août 1946.

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres d'officiers de réserve du service de santé.

Par décret en date du 11 février 1948, les officiers de réserve du service de santé dont les noms suivent sont rayés des cadres, sur leur demande, à la date du présent décret:

I. — MÉDECINS

Les médecins commandants:

MM. Carrade (Félix).
Laurentier (Charles-Etienne).

Les médecins capitaines:

MM. Aris (Paul-Léon).
Batmale (Paul-Jean).
Benazet (Pierre-Henri).
Bertrand (Frédéric-Jean).
Camus (Victor-Louis).
Lauze (Eloi-Alphonse).
Le Blay (Jean-Serge).
Mailhe (Jean-Louis).
Montalègre (Sylvain-Gustave).
Montastruc (Jean-Dominique).
Priou (Adolphe-Victor).

Les médecins lieutenants:

MM. Rats (Edouard-Constant).
Boures (Jean-Denis).
Buscail (Roger-Simon).
Cadilhac (Maurice-Jean).
Deumie (Albin-Emmanuel).
Mouchette (Charles-Marie).
Pauwels (Raymond-Joseph).

II. — PHARMACIEN

M. le pharmacien lieutenant Magois (Alphonse-Victor).

III — DENTISTES

Les dentistes lieutenants:

MM. Amelineau (René-Marcel).
Bijou (Paul).

IV. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

M. le capitaine d'administration Lapeyre (Jean-Pierre).

Les lieutenants d'administration:

MM. Barado (René-Pierre).
Barrère (Jean-Eugène).
Bouyssie (Marius-Jean).
Etchebarne (Marie-Apollonie).
Faget (Pierre-Maurice).

Les sous-lieutenants d'administration:

MM. Bonnevialle (Ludovic-Marie).
Calvet (Paul-Léon).

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres (armée de terre) (réserve).

Par décret en date du 11 février 1948, les fonctionnaires et les officiers d'administration du cadre auxiliaire du service de l'intendance dont les noms suivent sont rayés des cadres.

1° FONCTIONNAIRES

Intendant militaire de 1re classe.

M. Merand (Alexandre-Fernand), à compter du 24 novembre 1947.

Intendants militaires de 2e classe.

MM. Fougere (Paul-Gustave-Louis), à compter du 18 décembre 1947.
Mauve (Maurice-Antonin-Louis), à compter du 6 octobre 1947.

Intendants militaires adjoints.

MM. Foglierini (Emile-Julien), à compter du 11 octobre 1947.
de Boucherville (Pierre-Henri-Louis-Marie), à compter du 16 octobre 1947.
Ponteil (Félix-Joseph-Baptiste), à compter du 22 novembre 1947.
Guillaume (Fernand-Léon), à compter du 9 octobre 1947.
Boireau (Mathurin-Abel), à compter du 1er octobre 1947.

Attachés de 1re classe à l'intendance.

MM. Blanchonnet (Pierre-Auguste), à compter du 25 décembre 1947.
Raillard (Pierre-Jean-Marie-Eugène), à compter du 2 décembre 1947.
Blanchard (Jacques-Henri-Louis-Adrien), à compter du 13 octobre 1947.
Dhiver (Charles-René), à compter du 18 décembre 1947.

Attachés de 2e classe à l'intendance.

M. Thiery (Paul-Jean-Louis), à compter du 27 décembre 1947

2° Officiers d'administration

Lieutenant-colonel d'administration.

(Subsistances militaires).

M. Colombani (Théodore-Charles-Xavier), à compter du 30 novembre 1947.

Commandants d'administration.

(Bureaux de l'intendance).

M. Candehore (Jean-Baptiste), à compter du 16 août 1946 (régularisation).
Laurent (Pierre-Alexandre-Eugène), à compter du 16 novembre 1947.

(Subsistances militaires.)

MM. Netter (Lucien), à compter du 9 octobre 1947.
Bernard (Jules-Alexandre), à compter du 23 novembre 1947.

Capitaines d'administration.

(Bureau de l'intendance.)

MM. Bussière (Sylvain-Joseph), à compter du 14 novembre 1947.
Bataille (Gaston-Fleurebel), à compter du 11 octobre 1947.
Servant (François-Etienne-Ernest), à compter du 31 décembre 1947.
Lucazeau (Roger-Elie), à compter du 12 décembre 1947.

(Subsistances militaires.)

MM. Uhalde (Etienne-Alexandre-Théophile), à compter du 13 octobre 1947.
Dardant (Léon-Louis-Pierre), à compter du 20 octobre 1947.
Schwebig (Louis), à compter du 27 novembre 1947.
Dalbey (René), à compter du 30 décembre 1947.

(Habillement et campement.)

MM. Gerbe (Marcel-Eugène), à compter du 12 novembre 1947.
Suchet (Charles-Albert), à compter du 5 décembre 1947.

Lieutenant d'administration.

(Bureaux de l'intendance.)

M. Lecorps (Louis-Marcel), à compter du 7 novembre 1947.

(Subsistances militaires.)

MM. Foucaud (Emile), à compter du 18 novembre 1947.
Vandenberghe (Louis-Victor-Charles), à compter du 3 novembre 1947.
Wormser (Fernand), à compter du 10 octobre 1947.
MM. Aulanier (Jules-Louis-Eugène), à compter du 23 novembre 1947.
Marillier (Georges-Eugène), à compter du 7 octobre 1947.
Meunier (Eugène-Charles), à compter du 11 novembre 1947.

Les fonctionnaires et les officiers d'administration du cadre auxiliaire du service de l'intendance, rayés des cadres, dont les noms suivent, sont admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres:

1° Fonctionnaires

Intendant militaire de 1re classe.

M. Merand (Alexandre-Fernand).

Intendant militaire de 2e classe.

M. Mauve (Maurice-Antonin-Louis).

Intendants militaires adjoints.

MM. de Boucherville (Pierre-Henri-Louis-Marie).
Ponteil (Félix-Joseph-Baptiste-Etienne).
Guillaume (Fernand-Léon).
Boireau (Mathurin-Abel).

Attachés de 1re classe à l'intendance.

MM. Raillard (Pierre-Jean-Marie-Eugène).
Blanchard (Jacques-Henri-Louis-Adrien).
Dhiver (Charles-René).

Attaché de 2e classe à l'intendance.

M. Thiery (Paul-Jean-Louis).

2° Officiers d'administration

Commandants d'administration.

MM. Laurent (Pierre-Alexandre-Eugène).
Netter (Lucien).
Bernard (Jules-Alexandre).

Capitaines d'administration.

MM. Bussière (Sylvain-Joseph).
Bataille (Gaston-Fleurebel).
Uhalde (Etienne-Alexandre-Théophile).
Dardant (Léon-Louis-Pierre).
Schwebig (Louis).
Dalbey (René).
Gerbe (Marcel-Eugène).
Suchet (Charles-Albert).

Lieutenants d'administration.

MM. Foucaud (Emile).
Wormser (Fernand).
Aulanier (Jules-Louis-Eugène).
Marillier (Georges-Eugène).
Meunier (Eugène-Charles).

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres de l'armée de terre (corps du matériel) (réserve).

Par décret en date du 11 février 1948, seront rayés des cadres de l'armée les officiers de réserve du corps du matériel dont les noms suivent, qui vont atteindre la limite d'âge de leur grade aux dates ci-après:

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

M. le lieutenant-colonel Bridoux (Charles), à compter du 22 février 1948.

MM. les commandants:
Estèbe (Onésime-Charles-Louis), à compter du 1er février 1948.
De La Celle (Joseph-Félix-Pierre), à compter du 15 février 1948.
Perrier (Marcel-Jules-Marius), à compter du 23 janvier 1948.
Porodo (Emmanuel-Guillaume-René), à compter du 1er janvier 1948.
Lafaye (Edouard-Ernest), à compter du 24 mars 1948.

MM. les capitaines:
Dillies (Maurice-Marcel-Joseph), à compter du 19 mars 1948.
Coulon (Eugène-Georges), à compter du 3 janvier 1948.
Dayde (François-Clément), à compter du 10 janvier 1948.
Sibiril (François-Marie), à compter du 20 janvier 1948.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

M. le commandant Rochet (Paul), à compter du 1er février 1948.
M. le capitaine Legravey (Alphonse-Robert), à compter du 1er février 1948.

Décret du 11 février 1948 portant radiation des cadres d'officiers de réserve du service de santé.

Par décret en date du 11 février 1948, les officiers de réserve du service de santé dont les noms suivent sont rayés des cadres.

I. — Médecins

MM. les médecins colonels:
Adde (Marie-Jean), à compter du 29 septembre 1947.
De Chaisemartin (Jean-Baptiste), à compter du 16 septembre 1947.
Guillaume (Emile), à compter du 25 septembre 1947.
De Lagoanere (Joseph-Marie), à compter du 22 septembre 1947.
Poy (Gabriel-Charles), à compter du 14 novembre 1947.
Tamalet (Emile-Jean-Marie), à compter du 2 juin 1947.
Voizard (Francis-Frédéric), à compter du 8 février 1947.

MM. les médecins lieutenants-colonels:
Aubriot (Paul-Emile), à compter du 6 juin 1947.
Baron (Louis-Jean), à compter du 4 novembre 1947.
Bonjean (Maurice-Marie), à compter du 4 janvier 1947.
Brot (Louis), à compter du 15 avril 1947.
Courty (Louis-Alphonse), à compter du 1er décembre 1947.
Dreyfuss (André-Isaac), à compter du 21 février 1947.
Folliero de Luna (Charles), à compter du 2 septembre 1947.
Giraud (Raoul-Gaston), à compter du 10 octobre 1947.
Haton (Georges-Charles), à compter du 22 octobre 1947.
Massonnaud (Jean-François), à compter du 21 janvier 1947.
Membrey (Jules-Prosper), à compter du 13 mai 1947.
Nain (Marius-Eugène), à compter du 10 avril 1947.
Virenque (Georges-Charles), à compter du 17 janvier 1947.
Voit (André-Louis), à compter du 18 juin 1947.

MM. les médecins commandants:
Abely (Paul-Joseph), à compter du 21 mars 1947.
Adelus (Eugène-Ernest), à compter du 23 octobre 1947.
Alajouanine (Antonin-Joseph), à compter du 12 juin 1947.
Ardoin (Edouard-Antoine), à compter du 21 avril 1947.
Arrivat (Marcel-Joseph), à compter du 1er juin 1947.
Arsollier (Henri-Jean), à compter du 7 octobre 1947.
Astruc (Edmond-Marie), à compter du 22 février 1947.
Aublant (Léon-Ferdinand), à compter du 3 mars 1947.

Bergis (René-Paul), à compter du 10 novembre 1917.
Boissau (Jacques-Marie), à compter du 9 juillet 1917.
Bonnet (Maurice-Adolphe), à compter du 17 août 1917.
Boulanger (Georges-Léon), à compter du 3 février 1917.
Bravet (Georges-Eugène), à compter du 23 février 1917.
Chabardes (Paul-Eugène), à compter du 13 juillet 1917.
Chopinet (Jean-Marie), à compter du 11 septembre 1916.
Chapotel (Roger), à compter du 5 avril 1917.
Damade (Edmond-Marie), à compter du 3 avril 1917.
Dupré (Jean-Baptiste), à compter du 9 mars 1917.
Dupuy de La Badonnière (Jean-Maurice), à compter du 18 juillet 1917.
Fombeure (Georges-Louis), à compter du 24 juillet 1917.
Georget (Pierre-Marie), à compter du 3 décembre 1917.
Gérôme (Henry-Vital), à compter du 14 décembre 1917.
Giraud (Marie-Antonin), à compter du 3 juillet 1917.
Guérinet (Georges), à compter du 15 juin 1917.
Haym (Alexandre), à compter du 18 décembre 1917.
Hartglas (Ladislas-Vartau), à compter du 7 janvier 1917.
Houssin (Edouard-Gabriel), à compter du 6 février 1917.
Jalras (Louis), à compter du 25 décembre 1917.
Janet (Henri-Paul), à compter du 16 mars 1917.
Jarry (Marc-Jean), à compter du 9 septembre 1917.
Jeannoël (Pierre-André), à compter du 29 janvier 1917.
Jonquères (François), à compter du 26 mai 1917.
Joulia (Pierre-Charles), à compter du 6 août 1917.
Jouvenet (Nicolas-Henri), à compter du 13 août 1917.
Labat (Jean-Pierre), à compter du 15 avril 1917.
Lafay (Marcel-Pierre), à compter du 17 septembre 1917.
Lafont (François-Annet), à compter du 16 septembre 1917.
Laval (Paul-Jean), à compter du 26 janvier 1917.
Le Chaux (Adrien-Emile), à compter du 16 mars 1917.
Legroux (Charles-Victor), à compter du 13 décembre 1917.
Leuret (Michel-Marie), à compter du 12 juin 1917.
Loiseau (Jean-Etienne), à compter du 9 octobre 1917.
Malinas (Henri-Charles), à compter du 18 novembre 1917.
Meyer (Marcel-Jacques), à compter du 16 novembre 1915.
Morand (Antonin-Ernest), à compter du 30 août 1917.
Moulonguet (Pierre-Charles), à compter du 9 décembre 1917.
Mynard (Joseph-Siméon), à compter du 3 mars 1917.
Penot (Jean-Antoine), à compter du 11 février 1917.
Picard (Charles-Séraphin), à compter du 15 janvier 1917.
Pierron (Louis-Marie), à compter du 11 octobre 1917.
Pintart (Pierre-Philippe), à compter du 20 août 1917.
Poirot (Marcel-Henri), à compter du 17 décembre 1917.
Pollet (Léon-Louis), à compter du 1er novembre 1917.
Rousse (Emile), à compter du 27 juillet 1917.
Sabadel (Marc), à compter du 10 septembre 1917.
Seneque (Henry-Charles), à compter du 4 janvier 1917.
Stillmunkes (André-Pierre), à compter du 16 septembre 1917.
Taufflieb (René-Georges), à compter du 12 novembre 1917.
Torre (Dominique-Antoine), à compter du 4 octobre 1917.
Vergoz (Henri-Pierre), à compter du 14 décembre 1917.
Vicherat (André), à compter du 1er juin 1917.
Vignon (Henri-Jean), à compter du 21 octobre 1917.

MM. les médecins capitaines:

Acquaviva (Antoine-Dominique), à compter du 7 décembre 1917.
Alamartine (Antoine-Marie), à compter du 27 octobre 1917.
Arnaud (François-Jean), à compter du 23 octobre 1917.
Arnaudet (Bernard-Joseph), à compter du 1er août 1917.
Aron (Max-Raymond), à compter du 30 janvier 1917.
Auprêtre de Lagenest (Hilaire-Marie), à compter du 3 août 1917.
Aurousseau (Léon-Clément), à compter du 15 août 1917.
Azoulay (Robert), à compter du 11 mai 1917.
Badier (Edouard-Jean), à compter du 20 avril 1917.
Barret (Francisque-Louis), à compter du 23 juin 1917.
Bartet (Pierre-Louis), à compter du 2 juin 1917.
Barthe (Jean-Paul), à compter du 30 août 1917.
Baudet (Edmond), à compter du 27 mai 1917.
Bazert (Léon), à compter du 22 février 1917.
Beau (Jean-Paul), à compter du 5 septembre 1917.
Bertoin (Roger-Pierre), à compter du 20 septembre 1917.
Bocage (André-Edmond), à compter du 14 juillet 1917.
Bonnot (Marcel-Pierre), à compter du 23 février 1917.
Bordes (Pierre-Raymond), à compter du 26 août 1917.
Borrien (Henri-Emile), à compter du 20 juillet 1917.
Boudot (Louis-Camille), à compter du 9 mars 1917.
Bouffard (Paul-Edouard), à compter du 2 février 1917.
Bourdais (Jean-Joseph), à compter du 1er mars 1917.
Boutelier (Ferdinand-Léandre), à compter du 29 septembre 1917.
Brochet (Léon-Jean), à compter du 4 août 1917.
Bué (Jules-François), à compter du 26 septembre 1917.
Candelon (Ernest-Pierre), à compter du 7 novembre 1917.
Cardeloux (Jean-Auguste), à compter du 18 septembre 1917.
Carrère (Louis-Marie), à compter du 18 septembre 1917.
Castelnau (Eugène-Raymond), à compter du 20 novembre 1917.
Castille (Ernest-Georges), à compter du 7 mars 1917.
Ceccaldi (Charles-Paul), à compter du 24 mai 1917.
Chandelier (Paul-Jules), à compter du 23 janvier 1917.
Chabrut (Charles-Pierre), à compter du 27 mai 1917.
Chapplain (Henri-Constant), à compter du 29 juin 1917.
Chaput (Franck-Pierre), à compter du 24 décembre 1917.
Charbonnier (Jean-Abel), à compter du 6 février 1917.
Chatellier (Aristide-Marie), à compter du 7 février 1917.
Chauvenet (Maurice-Louis), à compter du 21 mai 1917.
Chavany (Jean-Alfred), à compter du 3 avril 1917.
Chenard (Victor-François), à compter du 24 mai 1917.
Chrétien (Marc-Joseph), à compter du 3 septembre 1917.
Cocault-Duverger (René), à compter du 29 mai 1917.
Comet (Jean-Victor), à compter du 22 janvier 1917
Conraux (Jean-Louis), à compter du 6 mars 1917.
Cordebart (Edouard-Jean), à compter du 13 janvier 1917.
Cottalorda (Nicolas-Thérésins), à compter du 20 décembre 1917.
Courbis (Louis-Henri), à compter du 1er juin 1917.
Couritas (Antoine), à compter du 27 octobre 1917.
Courp (Etienne-Jean), à compter du 24 août 1917.
Cuel (Jean-Fernand), à compter du 6 septembre 1917.
Daban (Louis-Albert), à compter du 18 mars 1917.
Dambier (Martin-Marcel), à compter du 21 février 1917.
Daraignez (Joseph-Adrien), à compter du 11 juin 1917.
Dardy (René-Eugène), à compter du 10 février 1917.
Dattin (André-Marie), à compter du 11 décembre 1917.
Daveau (Edouard-Charles), à compter du 2 juin 1917.
David (Roger-Léon), à compter du 9 novembre 1917.
Deguison (Simon-Jean), à compter du 7 mai 1917.
Delannoy (Emile-Florent), à compter du 19 mars 1917.
Delarue (Robert-Maurice), à compter du 15 juillet 1917.
Delon (Victor-Edmond), à compter du 18 avril 1917.
Delotte (Raymond-Marie), à compter du 21 août 1917.
Demars (Charles-Louis), à compter du 2 février 1917.
Demasles (Jacques-Emile), à compter du 29 novembre 1917.
Demasure (Victor-André), à compter du 13 juin 1917.
Denarie (Camille-Victor), à compter du 26 août 1917.
Denecheau (Jean-François), à compter du 24 décembre 1917.
Denoyelle (Lucien-Florent), à compter du 13 août 1916.
Desgranges (Albert-Louis), à compter du 5 février 1917.
Detroy (Léon-Alexandre), à compter du 23 juin 1917.
Dorvault (René-Paul), à compter du 23 février 1917.
Dijol (Jules-Guillaume), à compter du 6 août 1917.
Dourlhes (Paul-Albert), à compter du 10 mars 1917.
Doussin (Auguste-Julien), à compter du 25 septembre 1917.
Druesne (Robert-Gustave), à compter du 2 août 1917.
Dubranle (Raymond), à compter du 19 juin 1917.
Dufour (Louis-Jean), à compter du 10 janvier 1917.
Dumont (Paul-Henri), à compter du 10 janvier 1917.
Dunet (Charles-Joseph), à compter du 30 mars 1917.
Dupuy d'Uby (Pierre-Jean), à compter du 22 octobre 1917.
Duval (Henri-Léon), à compter du 25 juillet 1917.

Duval-Arnould (Henri-Louis), à compter du 6 novembre 1947.
Ebert (Henri-Georges), à compter du 12 novembre 1947.
Estor (Alfred-Eugène), à compter du 7 octobre 1947
Fabre (Philippe-Achille), à compter du 10 septembre 1947.
Fassy (Joseph-Paul), à compter du 28 décembre 1947.
Faury (Gaston-Jean), à compter du 30 novembre 1947.
Favre (Louis-François), à compter du 25 juillet 1947.
Fernet (Joseph-Marie), à compter du 25 décembre 1947.
Fleury (Pierre-Jules), à compter du 1er février 1947.
Foubert (Jacques-Georges), à compter du 10 octobre 1947.
Foucaud (Alphonse-Claude), à compter du 2 janvier 1947.
Froment (Paul-Albert), à compter du 18 mai 1947.
Gachon (Marcel-Pierre), à compter du 4 août 1947.
Gadrat (Maurice-William), à compter du 4 juin 1947.
Gambillard (Médéric-Raoul), à compter du 17 février 1947.
Gardes (Marcellin-Pierre), à compter du 26 juillet 1947.
Gardinier (Jean-Antony), à compter du 14 mars 1947.
Gaudiot (Félix-Marie), à compter du 12 février 1947.
Gaudot (Maurice-Paul), à compter du 8 avril 1947.
Gay (Henri-Jean), à compter du 2 août 1947.
Gendraud (François-Jules), à compter du 7 janvier 1947.
Genin (Jean-Baptiste), à compter du 16 août 1947.
Gervais (Jean), à compter du 14 juillet 1947.
Girard (André-Georges), à compter du 23 août 1947.
Girard (Fernand-Justin), à compter du 7 janvier 1947.
Giraud (Robert-Gaston), à compter du 27 mai 1947
Godard (Louis-Henri), à compter du 16 février 1947.
Godart (Jean-Jules), à compter du 7 novembre 1947.
Godart (Raoul-Raymond), à compter du 7 octobre 1947.
Godeau (Léon-Marie), à compter du 15 août 1947.
Godet (Jean-Marie), à compter du 18 novembre 1947.
Gourdin Sernevière (Georges-Paul), à compter du 6 mai 1947.
Grangeneuve (Marcel-Henri), à compter du 19 juin 1947.
Grasset (Jacques-Baptiste), à compter du 10 janvier 1947.
Grimaldi (André-Paul), à compter du 1er juin 1947.
Guérin (André-Auguste), à compter du 21 septembre 1947.
Guers (Alfred-René), à compter du 10 janvier 1947.
Guillon (Jean-Justin), à compter du 6 novembre 1947.
Hamoin (Bernard), à compter du 1er octobre 1947.
Hausknecht (René), à compter du 2 septembre 1947.
Hay (Marcel-Gaston), à compter du 19 avril 1947.
Helie (Yves), à compter du 23 août 1947.
Heitz (Jean-Emile), à compter du 23 septembre 1947.
Hermann (Henri-Xavier), à compter du 19 décembre 1947.
Hernu (Paul-Augustin), à compter du 29 décembre 1947.
Huermand (Jean-Hippolyte), à compter du 10 avril 1947.
Humbert (Léon), à compter du 6 juillet 1947.
Hutt (Benjamin-Charles), à compter du 4 juillet 1947.
Janaud (Louis-Raymond), à compter du 19 avril 1947.
Jauréguy (Pierre-Dominique), à compter du 26 avril 1947.
Jolivet (Louis-Marie), à compter du 19 avril 1947.
Jourdan (Louis-Alix), à compter du 23 janvier 1947.
Jouvelet (Henri-Lucien), à compter du 23 juin 1947.
Kermorgant (Yves-Ollivier), à compter du 1er janvier 1947.
Koechlin (Jean), à compter du 5 décembre 1947.
Kreis (Philippe-Jules), à compter du 18 mai 1947.
Laby (Lucien-Emile), à compter du 1er juillet 1947.
Lacombe (Joseph-Paul), à compter du 23 février 1947.
Lacq (Armand-Emile), à compter du 19 novembre 1947.
Lafon (Marie-Léon), à compter du 9 décembre 1947.
Lafourcade Cortina (Louis-Alphonse), à compter du 25 août 1947.
Lafue (Jean-Léon), à compter du 17 mars 1947.
Lebègue (Roger-Eugène), à compter du 2 juillet 1947.
Lebanc (Lucien-Auguste), à compter du 28 décembre 1947.
Lefèvre (Georges-Théophile), à compter du 20 mai 1947.
Legendre (Paul-Charles), à compter du 18 décembre 1947.
Lehmann (Henri-Joseph), à compter du 26 février 1947.
Le Joubioux (Etienne), à compter du 12 mars 1947.
Leneutre (Ernest-Pierre), à compter du 3 octobre 1947.
Lepennetier (François-Louis), à compter du 17 mars 1947.
Levrier (Jean-Henri), à compter du 21 avril 1947.
Lhuissier (Emile-Albert), à compter du 18 octobre 1947.
Libersa (Léonce-Sadi), à compter du 6 septembre 1947.
Loiseau (Jean-Clovis), à compter du 26 mars 1947.
Longepierre (Jacques-Joseph), à compter du 27 juin 1947.
Longnon (Louis-Ernest), à compter du 10 octobre 1947.
Luigi (Georges-Robert), à compter du 22 décembre 1947.
Lutringer (Emile-Joseph), à compter du 29 avril 1947.
Lutringer (Paul-Jean), à compter du 5 avril 1947.
Marceron (Lucien-Alcine), à compter du 12 mars 1947.
Martin (Jules-Louis), à compter du 5 janvier 1947.
Massoutier (André-Paul), à compter du 25 novembre 1947.
Mayet (Joseph-Antoine), à compter du 12 avril 1947.
Mercier (Armand-Edouard), à compter du 15 juillet 1947.
Merot (Pierre-Charles), à compter du 11 juin 1947.
Meurdrac (Henri-Charles), à compter du 2 octobre 1947.
Mevel (Aimé-François), à comjter du 13 mai 1947.
Michelet (Gaston-Paul), à compter du 4 mars 1947.
Michon (Louis-Marie), à compter du 20 juillet 1947.
Migot (André-Jean), à compter du 28 janvier 1947.
Millet (Georges-Henri), à compter du 6 mai 1947.
Mirgon (René-Jean), à compter du 16 octobre 1947.
Montero (Louis), à compter du 25 octobre 1947.
Morel (Henri-Charles), à compter du 27 décembre 1947.
Morisset (Jean-Emmanuel), à compter du 19 juillet 1947.
Mouzon (Jean-Marie), à compter du 8 juillet 1947.
Musso (François-Jules), à compter du 18 mai 1947.
Niel (Léopold-Joseph), à compter du 4 juin 1947.
Nodet (Michel-Paul), à compter du 24 mai 1947.
Noël (Paul-Just), à compter du 11 décembre 1947.
Novella (Albert-André), à compter du 5 octobre 1947.
Oberlin (Serge-Léopold), à compter du 14 février 1947.
Ordioni (Paul-Antoine), à compter du 14 décembre 1947.
Orsini (Paul-Marie), à compter du 25 mai 1947.
Palais (Emile-Jean), à compter du 21 juillet 1947.
Paliard (Frédéric-Pierre), à compter du 17 mars 1947.
Pasquier (Charles-Marie), à compter du 19 janvier 1947.
Phelippes de la Marnière (Daniel-Marie), à compter du 29 décembre 1947.
Philip (Jean-Paul), à compter du 15 août 1947.
Pierre (Jean-Marie), à compter du 24 mai 1947.
Pigot (Denis), à compter du 20 avril 1947.
Plait (André-Marie), à compter du 8 juillet 1947.
Plande Larroude (Léopold-Charles), à compter du 11 octobre 1947.
Pons-Leychard (Alexandre-Adrien), à compter du 16 octobre 1947.
Porcheron (Edgard-Jean), à compter du 17 février 1947.
Prévot (Pierre-Marie), à compter du 29 juin 1947.
Ranty (Jean-Léon), à compter du 21 septembre 1946.
Rayan (Edouard-Jean), à compter du 29 juin 1947.
Richert (Georges-Sébastien), à compter du 15 août 1947.
Rivalier (Louis-Jean-Baptiste), à compter du 2 décembre 1947.
Roland (Henri-François), à compter du 25 octobre 1947.
Rouarts (Fernand-Eugène), à compter du 11 novembre 1947.
de Sallier-Dupin (Henri-Félix), à compter du 9 décembre 1946.
de Sartiges (Raoul-François), à compter du 12 mai 1945.
Sautereau (Paul), à compter du 11 décembre 1947.
Savary (Jacques-Paul), à compter du 29 juin 1947.
Schiff (Paul-Léon), à compter du 5 août 1946.
Semelaigne (Georges-Edmond), à compter du 4 juin 1947.
Semenon (Pierre-Georges), à compter du 1er mars 1947.
Seta (Dominique), à compter du 17 octobre 1947.
Sigalas (Raymond-Michel), à compter du 4 avril 1947.
Simon (Pierre-Marie), à compter du 27 octobre 1947.
Simond (Albert-Félicien), à compter du 8 avril 1947.
Sizaret (Alexandre-Paul), à compter du 1er décembre 1947.
Solanet (Jean-Augustin), à compter du 3 juillet 1947.

Soubiran (Simon-Marie), à compter du 27 juin 1947.
Squivier (René), à compter du 30 octobre 1947.
Studer (Maurice), à compter du 17 mai 1947.
Tierny (Auguste-Jules), à compter du 11 juillet 1947.
Tissot (Paul-Anthelme), à compter du 19 janvier 1947.
Touraine-Desvaux (Ferdinand-Albert), à compter du 9 septembre 1947.
Trampol (Georges-Robert), à compter du 6 janvier 1947.
Tramuset (René-Charles), à compter du 24 janvier 1947.
Trocho (Robert-Léon), à compter du 29 mars 1947.
Trouette (Emile-Prosper), à compter du 27 novembre 1947.
Vacheron (Antoine-Jean), à compter du 18 novembre 1947.
Varin (Robert-Adolphe), à compter du 13 mars 1947.
Vaslin (Paul-François), à compter du 11 décembre 1947.
Vergnet (Joseph Charles), à compter du 27 janvier 1947.
Vignal (Adrien-Léon), à compter du 23 janvier 1947.
Villemeyre (Joseph-Félix), à compter du 15 mars 1947.
Vimal-Charrier de Flechac (Paul-Marie), à compter du 18 novembre 1947.
Vincens (Louis-Paul), à compter du 13 mars 1947.
Vonderweidt (Arthur-François), à compter du 19 septembre 1947.
Walser (Emile-Jean), à compter du 11 décembre 1947.
Walter (Henry), à compter du 30 mars 1947.
Weille (André-Henri), à compter du 12 septembre 1947.
Weill (Paul), à compter du 17 janvier 1947.

MM. les médecins lieutenants:

Ackermann (Albert-Georges), à compter du 29 décembre 1947.
Anchel (James), à compter du 4 novembre 1947.
Appert (Henry), à compter du 23 mai 1947.
Artaud (Adrien-Louis), à compter du 1er novembre 1947.
Artaud (Louis-Gabriel), à compter du 1er novembre 1947.
Baronnet (François-Jean), à compter du 18 janvier 1947.
Batisse (Jean-Marius), à compter du 3 décembre 1947.
Bayon de Noyer (Pierre-Stéphane), à compter du 22 février 1947.
Bazouge (Eugène-Jean), à compter du 5 janvier 1947.
Beaumel (Félix-Marie), à compter du 21 février 1947.
Bellard (Bernard-Louis), à compter du 22 août 1947.
Bethoux (Henri-Maurice), à compter du 5 avril 1947.
Betrancourt (Jean-Adolphe), à compter du 30 septembre 1947.
Biancani (Daveggio-Hugo), à compter du 8 avril 1947.
Bijouet (Victor-Marie), à compter du 2 octobre 1947.
Blanc (Georges-Paul), à compter du 12 décembre 1947.
Blanc (Marie-Ernest), à compter du 14 juin 1947.
Blanchet (Pierre-Adolphe), à compter du 21 septembre 1947.
Bonan (Youssef-Haïm), à compter du 31 octobre 1947.
Bouchard (Roger), à compter du 10 juillet 1947.
Bourret (Marcel-Antoine), à compter du 23 septembre 1947.
Boutary (Roger-Alphonse), à compter du 26 novembre 1947.
Burlet (Jean-Louis), à compter du 14 septembre 1947.
Calfori (Jean-Emile), à compter du 29 décembre 1947.
Calbet (Jean-Jacques), à compter du 9 janvier 1947.
Callen (Jean-Pierre), à compter du 6 juin 1947.
Chapon (Roger-Joseph), à compter du 5 janvier 1947.
Chevallier (Jean-Ernest), à compter du 4 juin 1947.
Chiappe (Xavier), à compter du 1er janvier 1947.
Cnudde (André-Lucien), à compter du 16 janvier 1947.
Cousty (Marie-Martial), à compter du 8 décembre 1947.
Coutelen (Frédéric-Raymond), à compter du 19 mai 1947.
Couturier (Antoine-Jules), à compter du 3 août 1947.
Danhier (Jean-Marcel), à compter du 7 décembre 1947.
Dauphin (Jean-Jacques), à compter du 30 mai 1947.
Decolland (Edouard-Eugène), à compter du 27 octobre 1947.
Dejean (Léon-Bernard), à compter du 23 octobre 1947.
Delord (Etienne-Pierre), à compter du 1er mars 1947.
Delport (Jean-Octave), à compter du 27 avril 1947.
Destouches (Jacques-Georges), à compter du 15 mai 1947.
D'Hour (Henri-Louis), à compter du 23 janvier 1947.
Didier (Jean-Henri), à compter du 18 novembre 1947.
Drujon (Pierre-Georges), à compter du 7 mai 1947.
Ducroux (Paul-Joseph), à compter du 30 avril 1947.
Dufour (Jean-Lucien), à compter du 10 décembre 1947.
Duprat (Henri-Julien), à compter du 1er octobre 1947.
Duyck (Joseph-Dominique), à compter du 26 juin 1947.
El Kayem (Fouad), à compter du 13 juin 1947.
Emerit (Jacques-Emile), à compter du 13 janvier 1947.
Evrain (René-Charles), à compter du 26 juin 1947.
Filliol (Jean-Léopold), à compter du 24 janvier 1947.
Forest-Lefaye (Roger-Jean), à compter du 19 juillet 1947.
Fournier (Jean-François), à compter du 1er mars 1947.
Français (Angel-Marie), à compter du 5 décembre 1947.
Frilley (Fernand-Louis), à compter du 15 octobre 1947.
Froyez (Alexandre-Maurice), à compter du 8 novembre 1947.
Galard (René-Marcel), à compter du 30 mai 1947.
Galian (Demètre), à compter du 17 mai 1947.
Gallier (Marcel-Cyprien), à compter du 7 janvier 1947.
Garcin (Jean-Baptiste), à compter du 20 mai 1947.
Gaudion (André-Philippe), à compter du 6 juillet 1947.
Genty (François-Xavier), à compter du 13 juin 1947.
Ghoulia Houri (Elie-Victor), à compter du 13 août 1947.
Ginsburg (Benjamin), à compter du 5 février 1947.
Girard (Paul-Louis), à compter du 10 juillet 1947.
Giraud (Paul-Louis), à compter du 7 juillet 1947.
Girot (Jean-Emile), à compter du 22 juin 1947.
Goguel (Edmond-Henry), à compter du 2 janvier 1947.
Gouneaud (Laurent-Pierre), à compter du 21 juin 1947.
Guérin (Maurice-Paul), à compter du 6 mars 1947.
Guibal (Maurice-Jacques), à compter du 2 janvier 1947.
Guichamans (Marie-Louis), à compter du 2 novembre 1947.
Guilberteau (Philippe-Paul), à compter du 2 janvier 1947.
Guilleminot (Marcel-Edouard), à compter du 11 janvier 1947.
Hagenmuller (Georges-Henri), à compter du 13 juin 1945.
Happe (Charles-Jules), à compter du 9 décembre 1947.
Hassler (Jean-Yves), à compter du 19 octobre 1947.
Housset (Albert-Louis), à compter 29 mars 1947.
Imbert (Emmanuel-Clément), à compter du 24 décembre 1947.
Janvier (Léon-Eugène), à compter du 28 octobre 1947.
Josset (André-Phhilippe), à compter du 2 avril 1947.
Jourda (Louis), à compter du 7 avril 1947.
Jubelin (André-Jean), à compter du 8 mars 1947.
Jupin (Henri-Marie), à compter du 16 décembre 1947.
Koressios (Nicolas-Théodore), à compter du 21 mars 1947.
Lafage (Pierre-Aristide), à compter du 5 mai 1947.
Lafont (Marie-Joseph), à compter du 1er mars 1947.
Laine (André-Louis), à compter du 14 juin 1947.
Laniez (Gabriel-Jules), à compter du 21 novembre 1947.
Larger (René), à compter du 25 octobre 1947.
Laverdet (André-Louis), à compter du 2 mars 1947.
Leca (Adolphe-Bernardin), à compter du 5 mai 1947.
Legrand (Robert), à compter du 3 juillet 1947.
Lemarchand (Roger-Georges), à compter du 11 février 1947.
Lerond (Jean-Eugène), à compter du 12 février 1947.
Levassor (Robert), à compter du 7 août 1947.
Lévy (Arthur), à compter du 14 septembre 1947.
L'Huillier (Paul-Joseph), à compter du 17 juin 1947.
Malartre (Florentin-Lucien), à compter du 30 mars 1947.
Marcou (André-Alphonse), à compter du 9 mai 1947.
Marivint (Félix-Auguste), à compter du 2 juillet 1947.
Métin (Pierre-Georges), à compter du 17 juin 1947.
Mével (Yves-Louis), à compter du 5 novembre 1947.
Meyer (Charles-Auguste), à compter du 13 décembre 1947.
Meyer (Jean-Marie), à compter du 27 février 1947.
Molimard (Adolphe-Antoine), à compter du 17 juin 1947.
Monges (René-Antoine), à compter du 30 juillet 1947.
Morel (Auguste-Alexandre), à compter du 2 mai 1947.
Morgenstern (Maurice-Paul), à compter du 27 avril 1947.
Moite (Marie-Jean), à compter du 28 septembre 1947.
Oppenheimer (Max), à compter du 25 septembre 1947.
Pacaud (Jean-Athanase), à compter du 6 mai 1947.
Pampouille (Jean-Louis), à compter du 6 juin 1947.

Paumelle (Adrien-François), à compter du 7 décembre 1947.
Pélissier (Gabriel-Léon), à compter du 28 avril 1947.
Perret (Antoine-Edouard), à compter du 26 juillet 1947.
Perrier (Jean-Ernest), à compter du 17 janvier 1947.
Peynet (Jean-Ferdinand), à compter du 15 novembre 1947.
Pigheon (Durand-Marie), à compter du 30 octobre 1947.
Pillet (Pierre-Jules), à compter du 4 novembre 1947.
Potelune (Pierre-Lucien), à compter du 22 octobre 1947.
Poudenx (Jean-Baptiste), à compter du 10 décembre 1947.
Poulain de la Fosse (David-Charles), à compter du 3 janvier 1947.
Priet (Jean-Georges), à compter du 29 octobre 1947.
Puig (Henri-Paul), à compter dt 20 janvier 1947.
Queinnec (Bernard-Marie), à compter du 24 novembre 1947.
Rachet (Marcel-Etienne), à compter du 6 juillet 1947.
Rambaud (Pierre-Damien), à compter du 13 juin 1945.
Randavel (Franck-Justin), à compter du 20 mars 1947.
Rebillard (Pierre-Louis), à compter du 10 septembre 1947.
Renous (Charles-Edouard), à compter du 18 mai 1947.
Revel (Fernand-Emile), à compter du 26 octobre 1947.
Ricard (Raoul-Edouard), à compter du 1er octobre 1947.
Roclore (Marcel-Louis), à compter du 25 août 1947.
Rossignol (Roger), à compter du 26 mars 1947.
Rousseau (Julien-Pierre), à compter du 21 janvier 1947.
Rousseau (Louis-Marie), à compter du 10 juillet 1947.
Samama (Abraham-Albert), à compter du 17 avril 1947.
Segal (Barnet-Bernard), à compter du 9 octobre 1947.
Signeux (Henri-Valentin), à compter du 13 juin 1945.
Sizaret (Jean-Louis), à compter du 3 février 1947.
Sommeyre (Raoul-Maurice), à compter du 9 juin 1947.
Terrasson (Marcel-Mathieu), à compter du 31 octobre 1947.
Thiolat (Pierre-Louis), à compter du 3 mars 1947.
Tholance (Camille-Franc), à compter du 15 septembre 1947.
Thomann (Ludger-Georges), à compter du 20 février 1947.
Thomas (Marcel-Yves), à compter du 19 mai 1947.
Torlais (Jean-Louis), à compter du 18 septembre 1947.
Touillon (Jacques-Emile), à compter du 19 novembre 1947.
Trochu (François-Marie), à compter du 13 juin 1945.
Vachey (Auguste-Pierre), à compter du 24 avril 1947.
Vergez Honta (Julien-Jean), à compter du 12 juin 1947.
Verny (Ernest-Louis), à compter du 8 août 1947.
Verlneghe (Jean-Baptiste), à compter du 15 juin 1947.
Vidouze (Louis-Anotine), à compter du 24 octobre 1947.
Vilensky (Raymond-Georges), à compter du 11 décembre 1947.
Vinzent (Fernand-Yves), à compter du 16 septembre 1947.
Weil (Myrtil), à compter du 5 mai 1947.
Winnaert (Etienne-Marie), à compter du 13 juin 1945.
Winstel (André-Joseph), à compter du 7 juin 1947.

MM. les médecins sous-lieutenants:

Allaeys (Jean-Léopold), à compter du 1er avril 1947.
Benazet (Antonin-Germain), à compter du 23 mars 1947.
Bertho (Paul-Athanase), à compter du 27 juillet 1947.
Brunel (Edouard-Ernest), à compter du 4 janvier 1947.
Dupeyron (Joseph-Victor), à compter du 12 février 1947.
Fournot (Achille-Victor), à compter du 17 mai 1947.
Giraud (René), à compter du 8 février 1947.
Hauduroy (Paul-Joseph), à compter du 29 septembre 1947.
Heim (Emile-Frédéric), à compter du 24 mai 1947.
Hervé (René-Emmanuel), à compter du 14 décembre 1947.
Hugues (Jean-Pierre), à compter du 13 juin 1945.
Lespinasse (Raymond-Paul), à compter du 1er février 1947.
Mastier (Pierre-Lucien), à compter du 29 octobre 1947.
Mazarakis (Spiridion), à compter du 2 janvier 1947.
Robert (André-Louis), à compter du 27 décembre 1947.
Sailly (Jean-Félix), à compter du 15 mars 1947.
Schneider (Joseph-Alfred), à compter du 14 mai 1947.

II. — Pharmaciens

M. le pharmacien lieutenant-colonel Loosdregt (Marcel-Joseph), à compter du 9 mai 1947.

M. le pharmacien commandant Boyer (Joseph-Eugène), à compter du 2 août 1947

MM. les pharmaciens capitaines:

Abou (Mardoché-Emile), à compter du 4 mars 1947.
Bailly (Fernand-Paul), à compter du 1er février 1947.
Bastide (Jean-Charles), à compter du 19 novembre 1947.
Ben Haim (Joseph-Victor), à compter du 16 juillet 1947.
Bonnafy (Roger-Prosper), à compter du 9 décembre 1947.
Canonne (Marcel-Léon), à compter du 23 avril 1947.
Canuyt (Jean-Jacques), à compter du 21 mai 1947.
Dedieu (Jean-Simon), à compter du 4 novembre 1947.
Delauney (Pierre-Marie), à compter du 25 mars 1947.
Derieux (Lucien-Adolphe), à compter du 29 octobre 1947.
Desodt (Charles-Louis), à compter du 27 mai 1947.
Noublet (Henri), à compter du 9 juin 1947.
Duxour (Jean-Félix), à compter du 17 août 1947.
Dumontier (René-Eugène), à compter du 7 octobre 1947
Garoche (Henri-Louis), à compter du 7 septembre 1947.
Gérardin (Joseph-Ernest), à compter du 17 janvier 1947.
Gerlinger (Emile-Joseph), à compter du 18 novembre 1947.
Giralt (François-Joseph), à compter du 27 mai 1947.
Giry (Gaston-Arsène), à compter du 26 juillet 1947.
Gontier (Paul-Joseph), à compter du 18 mars 1947.
Guffroy (Gaston-Edouard), à compter du 14 avril 1947.
Guioth (Jean), à compter du 4 avril 1947.
Homo (Marie-Léon), à compter du 11 février 1947.
Lelong (Charles-Constant), à compter du 11 janvier 1947.
Lemasson (Germain-René), à compter du 28 juin 1947.
Lescène (Marcel), à compter du 3 novembre 1947.
Lorcy (Louis-Jean), à compter du 26 juillet 1947.
Manigand (Léon-Jean), à compter du 3 avril 1947.
Mizier (Maurice), à compter du 15 octobre 1947.
Nicomède (Pierre-Eugène), à compter du 5 octobre 1947.
Personne (André), à compter du 21 octobre 1947.
Pfaff (Pierre-René), à compter du 22 janvier 1947.
Rangier (Jean-Maurice), à compter du 27 juillet 1947.
Raynaud (Henri-Pierre), à compter du 27 novembre 1947.
Tournier (Joseph-Lucien), à compter du 25 mars 1947.
Veniez (Raymond-Charles), à compter du 29 novembre 1947.
Vincent (Henri-Paul), à compter du 28 février 1947.

MM. les pharmaciens lieutenants

Aufort (Albert-Antoine), à compter du 12 janvier 1947.
Augier (Paul-Antoine), à compter du 7 avril 1947.
Bailly (Amour-Léon), à compter du 19 novembre 1947.
Batteur (Jacques-Pierre), à compter du 23 juillet 1947.
Billaudeau (Roger), à compter du 6 avril 1947.
Birnie-Scott (Franck-Scott), à compter du 14 juillet 1947.
Roguet (Roger-Henri), à compter du 25 novembre 1947.
Rollot (Yves-Marie), à compter du 16 août 1947.
Bourdillat (Pierre-René), à compter du 23 juillet 1947
Buraud (Ernest-Mathurin), à compter du 30 novembre 1947.
Cérou (Marie-Gabriel), à compter du 15 décembre 1947.
Chantereau (Robert-Etienne), à compter du 22 août 1947.
Chounaut (Yves-Emile), à compter du 23 juin 1947.
Coirier (Albert-Clément), à compter du 16 février 1947.
Combes (Jean-Louis), à compter du 1er juin 1947.
Coulhon (Gabriel), à compter du 6 octobre 1947.
Crombée (Roger-Rémi), à compter du 8 octobre 1947.
Crombée (Gabriel-Victorien), à compter du 19 mars 1947.
Deleau (Robert-Emile), à compter du 23 janvier 1947.
Djian (Jacob-André), à compter du 30 janvier 1947.
Ducroux (Paul-Thomas), à compter du 25 janvier 1947.
Emberger (Marie-Louis), à compter du 23 janvier 1947.
Folliet (Marius-Louis), à compter du 26 janvier 1947.
Fumouze (Jean-Henri), à compter du 19 novembre 1947.
Gard (Robert-René), à compter du 18 avril 1947.
Gibergy (Barthélémy-Hippolyte), à compter du 21 octobre 1947.
Gouttefarde (Marc), à compter du 25 février 1947.
Guilloux (François-Joseph), à compter du 11 décembre 1947.

Jolivet (Henri-Emmanuel), à compter du 7 avril 1947.
Labussière (Gilles-André), à compter du 15 août 1947.
Le Beurrier (Marcel-Auguste), à compter du 8 février 1947.
Lechevin (François), à compter du 29 août 1947.
Lecointe (Fernand-Henri), à compter du 22 septembre 1947.
Le Guignec (Paul-Louis), à compter du 6 août 1947.
De Lostalot Bachoue (Jacques-Edouard), à compter du 18 juin 1947.
Luciani (Dominique), à compter du 24 octobre 1947.
Marceau (Paul-René), à compter du 30 octobre 1947.
Mechin (Paul), à compter du 13 juin 1945.
Moreau (Louis-Marie), à compter du 15 janvier 1947.
Mouledous (Gilbert-Auguste), à compter du 28 juillet 1947.
Moulet (Charles-Antonin), à compter du 5 janvier 1947.
Peillod (Pierre-Louis), à compter du 17 décembre 1947.
Pichou (Roger-Raoul), à compter du 15 mai 1947.
Pipault (Jean-Paul), à compter du 29 juin 1947.
Roy (Alexandre-Marie), à compter du 4 février 1947.
Ruchon (François-Pierre), à compter du 18 mars 1947.
Samsoen (André-Léon), à compter du 27 novembre 1947.
Sorillet (Marcel-Jean), à compter du 17 décembre 1947.
Soula (Maurice-Paul), à compter du 29 juin 1947.
Talbotier (Wilfrid-Ferdinand), à compter du 14 janvier 1947.
Touchard (Georges-Prosper), à compter du 2 mai 1947.
Trioux (Alexandre-Honoré), à compter du 30 juillet 1947.
Valour (Jean-Pierre), à compter du 19 mai 1947.
Vienne (Gaston-Henri), à compter du 3 septembre 1947.
Vincent (André-Paul), à compter du 20 août 1947.
Vincent (Pierre), à compter du 13 juin 1945.
Vinnebaux (Charles-Georges), à compter du 2 avril 1947.
Vitte (Gaston-Marie), à compter du 21 août 1947.
Vuathier (Charles-Marie), à compter du 15 décembre 1947.

MM. les pharmaciens sous-lieutenants:

Franquet (Robert-Fernand), à compter du 1er janvier 1947.
Perchery (André-Jean), à compter du 26 octobre 1947.

III. — Dentistes

MM. les dentistes capitaines:

Berthet (Alfred-Léon), à compter du 29 décembre 1947.
Budin (Pierre-André), à compter du 23 octobre 1947.
Chevrier (Henri), à compter du 11 janvier 1947.
Gendre (Marcelin-Edouard), à compter du 8 novembre 1947.
Maurel (Jean), à compter du 22 décembre 1947.
Vidal (Raoul-Georges), à compter du 22 mai 1947.

MM. les dentistes lieutenants:

Andron (Jean-André), à compter du 18 octobre 1947.
Bec (Eugène-Stanislas), à compter du 8 décembre 1947.
Blanchard (Paul-Alfred), à compter du 16 mars 1947.
Blot (Henri-Marie), à compter du 4 novembre 1947.
Boeuf (Louis-Philippe), à compter du 24 décembre 1947.
Bouilloux (Antoine-Pierre), à compter du 14 janvier 1947.
Cuette (Gilbert), à compter du 26 janvier 1947.
Daehler (Edmond-Georges), à compter du 19 avril 1947.
Demoulin (Lucien-Ernest), à compter du 3 juin 1947.
Didier (Henri-Auguste), à compter du 14 mars 1947.
Elbaz (Léon-Elie), à compter du 12 janvier 1947.
Glinche (Maurice-Adolphe), à compter du 31 mai 1947.
Guillot (Joannès-Amédée), à compter du 31 août 1947.
Haushalter (Charles-Emile), à compter du 11 décembre 1947.
Jacquet (Marcel), à compter du 25 septembre 1947.
Lable (Robert-Marie), à compter du 10 juin 1947.
Le Rohellec (François), à compter du 26 novembre 1947.
Maréchal (Paul-Marie), à compter du 8 mai 1947.
Martial (André-Alfred), à compter du 19 mai 1947.
Michel (Henri-Robert), à compter du 21 décembre 1947.
Papilliaud (Pierre-Marcel), à compter du 2 mars 1947.
Parisot (Maurice-Victor), à compter du 16 mars 1947.
Pugin (Maurice-Charles), à compter du 2 janvier 1947.
Ravier (Claude-Marius), à compter du 19 décembre 1947.
Redon (André-Jean), à compter du 2 octobre 1947.
Rieutord (Gaston-Marc), à compter du 6 mars 1947.
Roques (Georges-Marcel), à compter du 16 août 1947.
Smadja (Auguste-Alexandre), à compter du 10 décembre 1947.

MM. les dentistes sous-lieutenants:

Bertrand (Maurice-Ernest), à compter du 18 mai 1947.
Brossard (Georges), à compter du 26 février 1947
Dupré (Léon-Antoine), à compter du 22 septembre 1947.
Dupuy (André-Jules), à compter du 18 novembre 1947.
Lagarde (Henri-Isidore), à compter du 5 décembre 1947.
Lledo (Joseph), à compter du 10 mai 1947.
Maurellet (Pierre-Auguste), à compter du 27 juillet 1947.
Sadorge (Gaston-Gabriel), à compter du 25 août 1947.

IV. — Officiers d'administration

MM. les lieutenants-colonels d'administration:

Debord (Victor-Auguste), à compter du 6 mai 1947.
Vivier (Paul-Fernand), à compter du 17 juillet 1947.

MM. les commandants d'administration:

Causse (Eugène), à compter du 9 février 1947.
Guérin (Albert-François), à compter du 11 juillet 1947.
Vix (Joseph-Alphonse), à compter du 23 décembre 1947.

MM. les capitaines d'administration:

Amos (Louis-Pierre), à compter du 22 mai 1947.
Astruc (Roger-Eudore), à compter du 20 janvier 1947.
Bacquias (Hippolyte-Augustin), à compter du 7 janvier 1947.
Biette (Fernand-Edouard), à compter du 13 juillet 1947.
Blanc (Eugène-Jean), à compter du 29 février 1947.
Blanchard (Jean-André), à compter du 3 mars 1947.
Brabant (Gustave-Constant), à compter du 3 mai 1947.
Cailly (Octave-Jules), à compter du 2 juillet 1947.
Cariolle (Fernand-Gaston), à compter du 2 octobre 1947.
Caty (Ferdinand-Eugène), à compter du 15 avril 1947.
Courtois (Louis-Alexandre), à compter du 13 juin 1947.
Christ (Emile-Auguste), à compter du 23 octobre 1947.
Cochefert (Louis-Victor), à compter du 21 mars 1947.
Comte (Edmond-Charles), à compter du 16 août 1947.
Denavre (René-Sylvain), à compter du 18 janvier 1947.
Desmarchelier (Jean-Augustin), à compter du 22 juillet 1947.
Dore (Adrien), à compter du 29 février 1947.
Drioux (Georges-Louis), à compter du 21 mars 1947.
Dubois (Alphonse-Jules), à compter du 27 février 1947.
Duchêne-Marullaz (Paul-Charles), à compter du 23 décembre 1947.
Dumalanède (Henri-Pierre), à compter du 25 novembre 1947.
Fouenard (Henry-Marie), à compter du 8 décembre 1947.
Garbi (Joseph), à compter du 21 juillet 1947.
Hamelin (Robert-André), à compter du 17 octobre 1947.
Kahn (André-Henri), à compter du 2 janvier 1947.
Lavielle (Pierre-Charles), à compter du 5 juin 1947.
Le Marchand (Jean-Marie), à compter du 11 novembre 1947.
Levy (Elie), à compter du 23 septembre 1947.
Magne (Martial-Pierre), à compter du 18 août 1947.
Maisongrande (Henri), à compter du 31 janvier 1947.
Martinet (Léon-Alexandre), à compter du 11 août 1947.
Michel (Robert-Jean), à compter du 31 juillet 1947.
Moniot (Louis-Adrien), à compter du 23 avril 1947.
Oudin (Amand-Henri), à compter du 20 juin 1947.
Panassière (Olivier-Léon), à compter du 2 juillet 1947.
Parrot (Louis-Marie), à compter du 1er février 1947.
Pelletier (Georges-Anthelme), à compter du 5 avril 1947.
Pépin (Jean-Pierre), à compter du 3 décembre 1947.
Pétat (Gaston-Alexandre), à compter du 9 mars 1947.
Raffanel (Hippolyte-Paul), à compter du 22 janvier 1947.
Reumaux (Benoit-Albert), à compter du 29 novembre 1947.
Robert (Henri-Simon), à compter du 24 septembre 1947.
Sannier (René-Henri), à compter du 17 juillet 1947.

Sola (Gandérique-Etienne), à compter du 15 février 1947.

Trouillez (Albert), à compter du 14 mai 1947.

Vilers (Alfred-Emile), à compter du 1er mai 1947.

MM. les lieutenants d'administration:

Bausson (Honoré-François), à compter du 22 mai 1947.

Castarède (Pierre-René), à compter du 17 janvier 1947.

Clot (Henri-Jules), à compter du 28 août 1947.

Courlois (Gustave-Eugène), à compter du 24 juillet 1947.

Dadier (Georges-Auguste), à compter du 7 février 1947.

Faintreni (Raoul), à compter du 12 janvier 1947.

Fournie (Pierre-François), à compter du 29 février 1947.

Gallois (Louis-Jules), à compter du 28 avril 1947.

Jomier (Amédée-Stéphanne), à compter du 30 décembre 1947.

Lalande (Raymond-Marcel), à compter du 27 novembre 1947.

Limouzy (Louis-Maurice), à compter du 22 septembre 1947.

Lion (Jacques), à compter du 8 septembre 1947.

Planchet (Mathieu-Fleury), à compter du 27 février 1947.

Rolland (Paul-Clément), à compter du 31 janvier 1947.

Roussel (Georges-Edouard), à compter du 2 mai 1947.

Schmid (Marie-Albert), à compter du 17 janvier 1947.

Scohy (Albert-Vincent), à compter du 31 décembre 1947.

Tribot (Louis-Eugène), à compter du 25 septembre 1947.

Décret du 11 février 1948 portant acceptation de démissions formulées par des officiers de réserve.

Par décret en date du 11 février 1948, sont acceptées les démissions de leur grade formulées par:

M. Chevallier (Henri-Charles), médecin capitaine de réserve.

M. Sauvain (Yves), médecin lieutenant de réserve.

Décret du 16 février 1948 portant acceptation d'une offre de démission et admission dans la réserve.

Par décret en date du 16 février 1948, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par l'ingénieur militaire principal des fabrications d'armement Michel (François-Jean-Louis-Basile), à compter du 15 février 1948.

M. Michel est nommé, à la même date, ingénieur militaire principal des fabrications d'armement de réserve.

Décret portant rectification de décrets ayant prononcé des nominations et promotions dans les réserves de l'armée de terre (service de santé).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1948: page 869, 1re colonne, 27e ligne, en ce qui concerne M. Lande (Pierre-Louis-Georges): 1° au lieu de: « Médecin lieutenant », lire: « médecin sous-lieutenant »; 2° au lieu de: « pour prendre rang du 23 décembre 1944 », lire: « pour prendre rang du 25 décembre 1944 ».

Décret du 11 février 1948, portant admission dans les cadres de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 11 février 1948, est admis dans les cadres de réserve du service des poudres à compter du 7 avril 1948:

Avec le grade d'adjoint administratif en chef.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. l'adjoint administratif en chef du service des poudres Richard (Georges), admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Décret du 11 février 1948, portant nomination d'un examinateur des élèves pour l'analyse à l'école polytechnique.

Par décret en date du 11 février 1948, M. Valiron (Georges), maître de conférences d'analyse de 1re catégorie, est nommé examinateur des élèves pour l'analyse à l'école polytechnique à compter du 1er février 1948.

Décret du 11 février 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 février 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires désignés ci-après:

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

SOURIS (Ernest-Marcel), aumônier militaire titulaire; 42 ans de services, 28 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 5 août 1941.

TAMISIER (Léon-Jules-Augustin), général de brigade; 36 ans de services, 22 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 25 octobre 1941.

FOURNIER (Fernand-Marcel), général de brigade; 38 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 25 octobre 1941.

BOUVIER (Edmond-Jean), médecin général; 32 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 30 juin 1943.

CADENE (Léon-Antoine), intendant général de 2e classe; 39 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 13 juillet 1943.

DELANGE (Raymond-Jean-Marie), général de brigade; 30 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 28 juin 1944.

AU GRADE DE COMMANDEUR

Etat-major général de l'armée.

(Troupes métropolitaines.)

BRAGONNIER (Pierre-Marie), général de brigade; 36 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 10 décembre 1936.

DE GOURNAY (Joseph-Marie-Louis), général de brigade; 32 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 2 décembre 1937.

DE LASSUS SAINT-GENIES (Marie-Joseph-Claude-Pierre), général de brigade; 34 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 10 décembre 1936.

BOULEY (Jean-Claude-Louis-Victor), général de brigade; 32 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er septembre 1940.

LAJOUANIE (Marcel-Marie-Joseph), général de brigade; 32 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 12 décembre 1938.

Corps du contrôle.

ROUSSET (Jean-Jules), contrôleur général de 1re classe; 40 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Officier du 23 juin 1935.

LIBERMANN (Henri-Léon-Marie-Joseph), contrôleur général de 1re classe; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 juin 1934.

Cadre du corps de l'intendance.

VERGE (Jules-Louis-Alexis), intendant général de 2e classe; 35 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 11 juin 1937.

CIAVALDINY (Louis-Micaello-Lucien-Joseph-Claude), intendant général de 2e classe; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 20 décembre 1935.

Cadre du corps de santé.

DUBOUREAU (Francis-Emile), médecin général; 33 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Officier du 11 juin 1937.

LAUZERAL (Pierre-Paul-Arnaud), médecin général; 35 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 22 juin 1939.

Service du matériel.

CHEVANT (Marie-Charles), ingénieur général de 2e classe; 37 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 20 décembre 1935.

RIVET (Etienne-Adolphe), ingénieur général de 2e classe; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 31 décembre 1939.

Etat-major général des troupes coloniales.

NOEL (Théodore-Henri), général de brigade; 40 ans de services, 25 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 10 décembre 1936.

ROCAFORT (Maurice-Jacques-Ernest), général de brigade; 32 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Officier du 22 juin 1939.

Cadre du corps de l'intendance colonial.

PRAT (Emile), intendant général de 2e classe; 35 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 10 décembre 1936.

Cadre du corps de santé colonial.

RICOU (Jean-Jacques-Marie-Daniel), médecin général inspecteur; 36 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 13 décembre 1938.

CROZAT (Pierre-François), médecin général; 37 ans de services, 23 campagnes. A été cité. Officier du 25 décembre 1938.

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie.

DEFER (Albert), colonel; 34 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 13 décembre 1938.

Infanterie.

MONDET (Julien-Onésiphore), colonel; 42 ans de services, 29 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 7 juillet 1933.

MARTINIE (Jean-Marie-Henri-Léon), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 30 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 juin 1934.

SPILLMANN (Georges-Joseph-Roger-André), colonel; 29 ans de services, 27 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 14 juillet 1938.

ABADIE (Jean-Elie), colonel; 30 ans de services, 28 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 17 décembre 1933.

BUTZER (Emile-Auguste), colonel; 32 ans de services, 27 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 17 juillet 1933.

BROT (Victor), colonel; 34 ans de services, 26 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 25 juin 1935.

PELORJAS (Auguste-Marius), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 27 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er septembre 1940

LEBRUN (Robert-Auguste-Gilbert-Pierre), colonel; 31 ans de services, 28 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 11 juin 1937.

GOUBEAUX (Louis-Alexandre), chef de bataillon; 32 ans de services, 26 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 30 juin 1938.

BORGAT (Frédéric-François-Augustin), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 22 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 5 juillet 1934.

TERRIER (Pierre-Louis-Sosthène), colonel; 32 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 13 décembre 1938

DAGUET (Pierre-François-Joseph), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 14 juillet 1938.

DE CHAPPOTIN (Yves-Joseph-Marie), colonel; 33 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 30 juin 1938.

GAULTIER (Louis-Marie-Antoine), colonel; 30 ans de services, 26 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 25 juin 1941.

FOUCHER (Ulysse-Albert), colonel; 34 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 19 décembre 1934.

BRUN (Louis-Jean-Baptiste-François), colonel; 33 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 24 décembre 1931.

POCHARD (Jean-Joseph-Marie), colonel; 32 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 décembre 1932.

Arme blindée et cavalerie.

DEVOUGES (André-Christian-Jacques), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 29 campagnes. A été cité. Officier du 19 décembre 1934.

GAUTHIER (Pierre-Antoine-Marie-Félix), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 26 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 2 juillet 1936.

LIMOUSIS (René-Pierre), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 30 campagnes. A été cité. Officier du 22 juin 1939

SAUZEY (Joseph-Marie-Abel), colonel; 32 ans de services, 22 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er septembre 1940.

FOUCHET (Paul-Marie-Henry), colonel; 29 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er septembre 1940.

DE GELOES D'ESLOO (Théodore-Charles-Paul), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 8 octobre 1940.

ROUGIER (Emmanuel-Marie-Joseph-Pierre), colonel; 24 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 25 décembre 1939.

GROUT DE BEAUFORT (Henri-Marie-Guy), colonel; 24 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 2 septembre 1940.

Artillerie.

ROUHIER (Georges-Raymond-Auguste), colonel; 36 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 juin 1934.

BLANCHET (Henri-Gabriel-Marie), colonel; 33 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 10 novembre 1936

PAULZE D'IVOY DE LA POYRE (Jacques-Alfred), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 13 décembre 1937.

Génie.

METIER (Guy-William), colonel; 32 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 30 juin 1938.

PLAN (Etienne-Paul-Louis), colonel; 32 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 23 décembre 1937.

Transmissions.

CHARLES (Alix-Maurice), colonel; 32 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité Officier du 1er septembre 1940.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

DUZER (Joseph-Emile), lieutenant-colonel; 38 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Officier du 29 juin 1934.

Service du matériel.

BRUNAUX (Firmin-Eugène), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 23 juin 1939.

Cadre du corps de santé.

TEXIER (Camille-Simon-Marie), médecin-colonel; 33 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 20 décembre 1935

TONNAIRE (Fernand-Jean-Baptiste), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services, 22 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 23 septembre 1940.

Service du recrutement et de statistique.

DELFOUR (Marcel-Gabriel), lieutenant-colonel; 37 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 29 décembre 1932.

Service de justice militaire.

DAUBISSE (Pierre-Henri), colonel; 38 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 21 décembre 1931.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

COLONNA (Sauveur), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 27 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 19 décembre 1931.

PRIOU (Pierre-Marie-Joseph-Bernard), colonel; 32 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 28 décembre 1928.

COTTRELLE (Robert-Marie), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 22 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er septembre 1940.

BALEYRAT-RODANET (Jean), colonel; 35 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 17 décembre 1933.

SOMPAIRAC (René-Julien-Victor-Béranger-Benjamin), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 1er septembre 1940

Décret du 11 février 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 11 février 1948, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 8 octobre 1946 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

ABBAYE DE NOTRE-DAME DES DOMBES, à Marlieux (Ain).

Décret du 17 février 1948 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 février 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 27 janvier 1948 portant que les élévations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont élevés avec traitement dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 31 décembre 1947 les officiers généraux désignés ci-après:

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

Congé du personnel navigant.

(Avec traitement.)

CONTINGENT SPÉCIAL

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

DE SEVIN (Joseph-Marie-Xavier), général de division aérienne; 33 ans 4 mois de services, 10 ans 1 mois de campagne, 4 blessures de guerre, 12 citations, 15 ans 4 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Commandeur de la Légion d'honneur du 4 juillet 1934.

(Loi du 11 octobre 1943.)

WEISER (René-Pierre-Guillaume), général de brigade aérienne; 31 ans 9 mois de services, 14 ans 4 mois de campagne, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 6 citations, 31 ans 1 mois de bonifications pour services aériens. Commandeur de la Légion d'honneur du 30 juin 1938.

Décret du 17 février 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 17 février 1948, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 11 février 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, l'officier des équipages en chef, dont le nom suit, pour compter du jour de la signature du présent décret:

ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement.

Au grade d'officier.

LECHOUX (L.-M.-A.), officier des équipages en chef; 29 ans de services. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité.

Décret du 17 février 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 février 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 27 janvier 1948 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'or-

de national de la Légion d'honneur, les officiers ci-après désignés :

POUR OFFICIER

I. — ACTIVE

AVEC TRAITEMENT

a) Contingent normal.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

Corps des officiers de l'air.

BLAMONT (Auguste-Jean-Joseph), lieutenant-colonel; 26 ans 9 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 27 ans 6 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1932.

PASZKIEWICZ (Pierre-Léon), lieutenant-colonel; 26 ans 2 mois de services, 10 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 17 ans 1 mois de bonifications pour services aériens, 3 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1932.

RET (René-Marius-Armand), commandant; 26 ans de services, 9 ans 4 mois de campagnes, 22 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 juillet 1934.

POMPE (Charles-Joseph-Emmanuel), commandant; 25 ans 8 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 26 ans 4 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

TOURRET (Georges), lieutenant-colonel; 26 ans 9 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes. 27 ans 7 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1933.

OFFICIERS EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

DESCHAMPS (Léon), lieutenant-colonel; 26 ans 9 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 21 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1933

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

BADARD (Jean), lieutenant-colonel; 29 ans 1 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 19 ans 10 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1931.

Corps des officiers administratifs de l'air.

OFFICIER RÉGAGÉ DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 5 août 1940.)

CHARNIER (Jules-Edmond-Lucien), commandant; 38 ans 3 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1923.

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

DE RAGUENEL DE MONTMOREL (Paul-Marie-Yves), commissaire ordonnateur de l'air de 2e classe; 32 ans de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens, 5 ans 7 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1931.

Corps des officiers du service de santé de l'air.

PLACIDI (Thomas), colonel, 29 ans 3 mois de services, 9 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 10 mois de bonifications pour services aériens, 8 ans 4 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 juillet 1930.

Corps des ingénieurs militaires de l'air et des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

LARIVIERE (Paul-Frédéric-Marie), ingénieur en chef des travaux de l'air; 28 ans de services, 8 ans de campagnes, 21 ans 10 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 février 1931.

COLLARD (André-Joseph-Henri), ingénieur en chef de 1re classe de l'air; 38 ans de services, 8 mois de campagnes, 4 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920

BEVER (Léon-Marie-Hippolyte), ingénieur en chef des travaux de l'air; 38 ans de services, 8 mois de campagnes, 2 citations. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 août 1928.

DELBEGUE (René-Alfred), ingénieur général de 2e classe de l'air; 35 ans de services, 8 mois de campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 septembre 1926.

LECOINTE (Jean-Ernest-Maurice), ingénieur général de 2e classe de l'air; 35 ans de services, 8 mois de campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 septembre 1926.

VOISENET (Louis-Frédéric), ingénieur en chef des travaux de l'air; 37 ans de services, 8 mois de campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 août 1934.

Corps des contrôleurs de l'administration de l'aéronautique.

DE FOUCHIER (Jean-Charles-Marie-Eugène-Louis), contrôleur de 1re classe; 23 ans 3 mois de services, 1 an 5 mois de campagnes, 15 ans 9 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 décembre 1938.

JUGUE (Marie-Christian-Paulin), contrôleur de 1re classe; 24 ans 3 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 13 ans 4 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 décembre 1938.

b) Contingent spécial.

Corps des officiers de l'air.

BARRALIS (Marie-Albert-Edouard), lieutenant-colonel; 31 ans 11 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 18 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1931.

GAUTHRIN (André-Jean-Charles), lieutenant-colonel; 22 ans 10 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 26 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 6 ans 4 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

PERRIN (Marcel-Donat), commandant; 26 ans 11 mois de services, 12 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 21 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1936.

EMERY (Marie-Léon-Victor), colonel; 26 ans 2 mois de services, 5 ans de campagnes, 1 citation, 30 ans 6 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933.

HOUET (André-Henri), commandant; 26 ans 9 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 34 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938.

CORNU (Michel-Edmond-Denis), commandant; 23 ans 10 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

PAQUIER (Jean-Edouard-Stéphane-Pierre), lieutenant-colonel; 26 ans 2 mois de services; 7 ans 2 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 23 ans 7 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1931.

FRANDON (René-Auguste), colonel; 26 ans 2 mois de services, 11 ans 4 mois de campagnes, 1 citation, 18 ans 9 mois de bonifications pour services aériens, 3 ans 6 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1936.

RISSE (André-Paul), lieutenant-colonel; 24 ans 8 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 28 ans 7 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

CAUBET (Jules), lieutenant-colonel; 24 ans 2 mois de services, 4 ans 2 mois de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 2 citations, 26 ans 1 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934.

MICHAUX (André-Lucien), capitaine; 25 ans 11 mois de services, 2 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 29 ans 1 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1936.

GUIDON (Louis-Jean), commandant; 22 ans 4 mois de services, 10 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 15 ans 10 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 janvier 1928.

ALLEMAND (Gilbert-Louis-Delphin), lieutenant-colonel; 22 ans 3 mois de services, 14 ans 4 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 16 ans 9 mois de bonifications pour services aériens, 4 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1938.

ARCHAIMBAULT (Henri-Louis-Edmond-Jean), colonel; 24 ans 3 mois de services, 2 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 29 ans 2 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1936.

MORGAN (Yves), commandant; 25 ans 2 mois de services, 14 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 24 ans 1 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juin 1935.

RETOURNA (Paul-Marie-Clément), lieutenant-colonel; 20 ans 2 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 22 ans 8 mois de bonifications pour services aériens, 3 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936.

DECHAUX (Jean), lieutenant-colonel, 24 ans 3 mois de services, 6 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 20 ans 6 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1936.

DE BURETEL DE CHASSEY (Georges-Marie-Auguste), colonel; 26 ans 2 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 1 citation, 18 ans 6 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1934.

PELISSIE (Pierre-Adrien-François), colonel; 23 ans 3 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 22 ans 8 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1936.

RASSET (Jacques-Eugène-Marie-Louis), colonel; 23 ans 3 mois de services, 6 ans 8 mois de campagnes, 2 citations, 17 ans 11 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1934.

BENARD (Roger-René-Charles), lieutenant-colonel; 25 ans 3 mois de services, 2 ans de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 19 ans 9 mois de bonifications pour services aériens, 4 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1938.

BEZY (Jean-Marie-Eugène), colonel; 22 ans 3 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 22 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938.

OFFICIERS EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 9 avril 1935.)

ROUSSEAU-DUMARCET (Hervé), lieutenant-colonel; 27 ans 3 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 27 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1933.

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

BORTZMEYER (Marcel-Nicolas), lieutenant-colonel; 32 ans 7 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 9 ans 10 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 octobre 1921.

(Loi du 11 octobre 1943.)

MERLIN (Robert-Henri-Marie), commandant; 29 ans 9 mois de services, 3 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 27 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1931.

OFFICIERS DÉGAGÉS DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 5 avril 1946.)

OUDIN (Marius-Georges-Gaston), lieutenant; 21 ans 8 mois de services, 10 ans 1 mois de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 avril 1937.

II. — CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT SANS TRAITEMENT

(Art. 55 de la loi du 9 avril 1935.)

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

ESPARRE (Jean-Louis-Joseph), commandant; 26 ans 3 mois de services, 9 ans 11 mois de campagnes, 25 ans 5 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1932.

DURAND (Jean-Baptiste-Octave), lieutenant-colonel; 31 ans 2 mois de services, 12 ans 9 mois de campagnes, 12 ans 8 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1930.

HIGEL (Georges-Eugène), commandant; 27 ans 3 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 15 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1931.

SEMAT (Henri), lieutenant-colonel; 32 ans 9 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 2 citations, 4 ans 9 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 janvier 1930.

WASMER (Roger-Paul-Jacques), commandant; 24 ans 3 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 16 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 juin 1935.

Décret du 17 février 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 février 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 27 janvier 1948 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers désignés ci-après:

POUR COMMANDEUR

I. — ACTIVE

AVEC TRAITEMENT

a) Contingent normal.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1947.)

Corps des officiers du service de santé de l'air.

FIQUET (Gaston-Aristide), colonel; 32 ans 3 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes, 3 citations, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens, 5 ans 1 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1939.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1947.)

Corps des officiers du service de santé de l'air.

MARICAN (Albert-Marie-Emmanuel), colonel; 32 ans 9 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 4 citations, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens, 5 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

Corps des officiers de l'air.

LECHERES (Charles-François), général de corps aérien; 33 ans 4 mois de services, 16 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 6 citations, 20 ans 9 mois de bonifications pour services aériens, 6 ans 10 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

OFFICIERS EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

GUERIN DE VAUGRENTE DUVIVIER (Jean-Alfred-André-Pierre), colonel; 33 ans 5 mois de services, 9 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 5 citations, 12 ans 4 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934.

Corps des officiers du service de santé de l'air.

CLERC (Joseph-Elysée-Arsène), général; 34 ans 4 mois de services, 15 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 3 ans 4 mois de bonifications pour services aériens, 10 ans 2 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 25 septembre 1940.

BERGERET (Pierre-Marie), colonel; 34 ans de services, 12 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens, 5 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 23 septembre 1940.

Corps des ingénieurs militaires de l'air.

BLONDEL (Marie-Georges), ingénieur général de 1re classe de l'air; 33 ans de services, 1 an de campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations, 6 ans de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 1er août 1938.

CHAMPSAUR (Gaspard-Norbert-Aimé), ingénieur général de 1re classe de l'air; 34 ans de services, 1 an de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 5 ans de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1938.

HARLAUT (Georges-Henri-Louis), ingénieur général de 1re classe de l'air; 36 ans de services, 1 an de campagnes, 2 citations. Officier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

Corps des contrôleurs de l'administration de l'aéronautique.

LE GUEN (Hervé-Marie), contrôleur général de 1re classe; 33 ans 5 mois de services, 11 ans 3 mois de campagnes, 3 citations, 13 ans 8 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

b) Contingent spécial.

Corps des officiers de l'air.

DERY (Jean-Louis), colonel; 37 ans de services, 21 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 25 ans 11 mois de bonifications pour services aériens, 7 ans 10 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 1er janvier 1936.

COLLE (Pierre-Marie-Camille-Pascal), colonel; 33 ans 1 mois de services, 21 ans 9 mois de campagnes, 5 blessures en service aérien commandé, 5 citations, 17 ans 5 mois de bonifications pour services aériens, 5 ans 8 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1932.

CARDIN (Joseph-Félix-Octave), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 17 ans 3 mois de campagnes, 3 blessures de guerre, 5 citations, 20 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 10 ans 8 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933.

BREYTON (William-Louis), colonel; 29 ans 8 mois de services, 18 ans 4 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 7 citations, 23 ans 5 mois de bonifications pour services aériens, 7 ans 9 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 21 juin 1939.

FLECK (Maurice-Louis), lieutenant-colonel; 21 ans 11 mois de services; 14 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 citations, 27 ans de bonifications pour services aériens, 5 ans 7 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 21 juin 1939.

SAVART (Pierre-Camille-Louis), général de brigade aérienne; 30 ans 5 mois de services, 17 ans 4 mois de campagnes, 9 citations, 14 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 4 ans 10 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 21 juin 1939.

MICHEL (Henry-Léon), général de brigade aérienne; 31 ans 9 mois de services, 17 ans 8 mois de campagnes, 2 citations, 20 ans de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938.

MONTRELAY (Léon-Marie-Alexandre-Ambroise), général de division aérienne; 30 ans 3 mois de services, 10 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 3 citations, 18 ans 10 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 29 mars 1939.

CHEMIDLIN (Marie-Joseph-Paul), colonel; 22 ans 2 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 6 citations, 20 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 3 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 1er mars 1939.

OFFICIERS EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 9 avril 1935.)

RENARD-DUVERGER (Marie-Michel-Charles), colonel; 33 ans 3 mois de services, 14 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 5 citations, 19 ans 8 mois de bonifications pour services aériens, 11 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1931.

LEPETIT (Robert-Henri-Marie), colonel; 34 ans 3 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 blessures en service aérien commandé, 4 citations, 19 ans 4 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1932.

CORANFLAUX DE LA GIRAUDIERE (Jacques-Louis-Marie-Alfred), colonel; 33 ans 5 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes, 5 citations, 16 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936.

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

DEROBERT (Louis-Camille), colonel; 33 ans 5 mois de services, 11 ans 3 mois de campagnes, 4 blessures de guerre, 3 citations, 20 ans 10 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 16 juin 1938.

RONIN (Georges-Marie-Abel-Louis), général de brigade aérienne; 34 ans 2 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 29 ans 9 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936.

FERIGOULE (Jean-Jacques-André-Georges), lieutenant-colonel; 31 ans 11 mois de services, 6 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 4 citations 31 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 5 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936.

DUCHANGE (Maurice-Georges), lieutenant-colonel; 29 ans 4 mois de services, 12 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 27 ans 7 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans 5 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1941.

TAPIE (Louis-Eugène), général de brigade aérienne; 32 ans 9 mois de services, 14 ans 3 mois de campagnes, 2 citations, 21 ans 8 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1939.

(Loi du 11 octobre 1943.)

MAINGUY (Paul-Victor-Christophe), lieutenant-colonel; 32 ans 9 mois de services, 10 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 6 citations, 21 ans 10 mois de bonifications pour services aériens, 5 ans de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1936.

AMOUROUX (Edouard-René), lieutenant-colonel; 31 ans 11 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes, 32 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 15 décembre 1938.

(Ordonnance du 18 août 1945.)

CATHAL (Jean-Auguste-Pierre), général de division aérienne; 33 ans 4 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes, 5 citations, 16 ans 4 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 16 juin 1938.

(Loi du 5 avril 1946.)

DE FRANCE (Fernand-Marie-Henri), lieutenant-colonel; 27 ans 2 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 citations, 26 ans 8 mois de bonifications pour services aériens, 1 an de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1937.

II. — CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT SANS TRAITEMENT

(Art. 35 de la loi du 9 avril 1935.)

(Pour prendre rang du 14 juillet 1947.)

CONIL (Marie-Paul-Maurice), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 17 ans 7 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 8 citations, 17 ans 4 mois de bonifications pour services aériens, 9 ans 11 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 16 février 1932.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

FOURESTIER (Louis-André-Eugène), lieutenant-colonel; 33 ans 4 mois de services, 24 ans 10 mois de campagnes, 6 citations, 15 ans 8 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 25 juin 1935.

ROBILLON (Edmond-Jean-Louis), lieutenant-colonel; 32 ans 9 mois de services, 9 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations, 30 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1937.

BORDES (Jean), lieutenant-colonel; 33 ans 1 mois de services, 11 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 blessures en service aérien commandé, 5 citations, 16 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938.

DEVE (Max-Eugène), lieutenant-colonel; 33 ans 4 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 17 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 13 janvier 1934.

MARCHAND (Théodore-Just-Emile), commandant; 33 ans 1 mois de services, 12 ans 3 mois de campagnes, 4 blessures de guerre, 4 citations, 14 ans 7 mois de bonifications pour services aériens. Officier de la Légion d'honneur du 20 juin 1940.

Décret du 17 février 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 février 1948, rendu sur la proposition du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 27 janvier 1948, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires désignés ci-après :

POUR CHEVALIER

I. — ACTIVE

AVEC TRAITEMENT

a) Contingent normal.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1947.)

Corps des officiers de l'air.

OFFICIERS EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 5 août 1940.)

HERLANT (Paul-Armand-Jean), capitaine; 32 ans de services, 6 ans 9 mois de campagnes, 2 citations, 10 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 28 décembre 1924.

b) Contingent spécial.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1947.)

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

OFFICIERS DÉGAGÉS DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 5 avril 1946.)

LARTIGUE (Joseph-Ulysse), lieutenant; 31 ans 7 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 15 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 12 juillet 1921.

c) Contingent normal.

(Pour prendre rang du 31 octobre 1947.)

Corps des sous-officiers du personnel non navigant non spécialiste du service général.

SOUS-OFFICIERS DÉGAGÉS DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 5 avril 1946.)

CAMPAGNE (Yvan-Jean), adjudant-chef; 25 ans 2 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 2 citations, 22 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 7 juillet 1933.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

Corps des officiers de l'air.

LAMBERT (François), lieutenant; 29 ans 3 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 23 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 11 juillet 1931.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

VIVIAND (Emile-Lucien), lieutenant; 26 ans 11 mois de services, 12 ans 16 mois de campagnes, 13 ans 7 mois de bonifications pour services aériens, 1 an 9 mois de majorations diverses. Médaillé militaire du 28 juin 1935.

OFFICIERS DÉGAGÉS DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 5 avril 1946.)

DENNIELOU (Jacques-Pierre-Gabriel), lieutenant; 24 ans 7 mois de services, 15 ans 1 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 30 juin 1932.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

SOLER (Paul-Noël), lieutenant-colonel; 31 ans 11 mois de services, 12 ans 3 mois de campagnes, 2 ans 6 mois de majorations diverses.

OFFICIERS DÉGAGÉS DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 5 avril 1946.)

VACCA (Alfred), capitaine; 25 ans 10 mois de services, 14 ans 4 mois de campagnes, 8 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 11 juillet 1936.

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

SALAUE (Laurent-Rémy), commissaire ordonnateur de 3e classe; 27 ans 3 mois de services, 15 ans 2 mois de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens.

Corps des officiers du service de santé de l'air.

VIDAL (Henri-Etienne-Louis), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans de majorations diverses.

Corps des ingénieurs militaires de l'air et des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

BOIREAU (Jean-Baptiste-Alfred), ingénieur principal des travaux de l'air; 28 ans 8 mois de services, 6 mois de campagnes, 8 ans 6 mois de bonifications pour services aériens.

HADIDA (Léon-Juda), ingénieur de 1re classe de l'air; 23 ans de services, 6 mois de campagnes, 4 ans 2 mois de bonifications pour services aériens.

II. — RÉSERVE

AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

Cadre des assimilés spéciaux.

BLOC'H (Jean-Michel-Marie), lieutenant; 25 ans 8 mois de services, 17 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 7 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 30 juin 1938.

III. — ACTIVE

AVEC TRAITEMENT

d) Contingent spécial.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

Corps des officiers de l'air.

VACHER (Henri-Prosper-Jules), lieutenant; 27 ans 2 mois de services, 14 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 22 ans 4 mois de bonifications pour services aériens, 4 ans 3 mois de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1931.

FAVOTTE (Jean-Julien-Louis), lieutenant; 30 ans 5 mois de services, 9 ans 11 mois de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 2 citations, 20 ans 2 mois de bonifications pour services aériens, 4 ans 4 mois de majorations diverses. Médaillé militaire de 1930.

POULON (Jacques-Pierre), capitaine; 23 ans 10 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 35 ans 7 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 29 juin 1934.

BEZY (Pierre-Marie-Joseph), lieutenant; 21 ans 2 mois de services, 14 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 20 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 5 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 1er juillet 1937.

PELTOT (Emile-Désiré-Ernest), capitaine; 26 ans 9 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 26 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 1er juillet 1932.

PIGNOLET (Victor-Georges-Désiré), lieutenant; 26 ans 11 mois de services, 1 an 3 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 30 ans 1 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 7 juillet 1933.

CHAMBON (Jean-Maxime-Elie), lieutenant; 24 ans 10 mois de services, 10 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 21 ans 11 mois de bonifications pour services aériens, 3 mois de majorations diverses. Médaillé militaire du 28 juin 1934.

MOREAU (Louis-Philippe), lieutenant; 27 ans 10 mois de services, 12 ans 4 mois de campagnes, 6 citations, 18 ans 6 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 1er janvier 1930.

OFFICIERS EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

(Loi du 9 avril 1935.)

LUCA (Marcel-Alexandre-Elie), capitaine; 24 ans 7 mois de services, 12 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 27 ans 7 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 26 juin 1934.

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

JACOT (Charles-Albert), capitaine; 25 ans 1 mois de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 38 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 2 juillet 1932.

LOCQUET (Marcel), sous-lieutenant; 20 ans 11 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 36 ans 7 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 10 décembre 1936.

BASTIEN (Robert-René-Armand), lieutenant; 23 ans 7 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 32 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 11 juillet 1936.

(Loi du 11 octobre 1943.)

HANELLE (Eugène-Julien), capitaine; 27 ans 9 mois de services, 6 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 28 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 7 juillet 1933.

DUPONT (Jean-Antoine), capitaine; 26 ans 11 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 30 ans 7 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 7 juillet 1932.

(Loi du 5 avril 1946.)

DISDIER (Marcel-Joseph), capitaine; 22 ans 8 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 3 blessures en service aérien commandé, 29 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 28 juin 1935.

ABRIAL (René-Antoine), capitaine; 24 ans 3 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 27 ans 10 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 28 décembre 1934.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

GUYOMARD (François-Marie-Joseph), lieutenant; 32 ans 4 mois de services, 24 ans 5 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 19 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 2 février 1932.

MAILLIER (Georges-Emile), lieutenant; 26 ans 2 mois de services, 18 ans 7 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 7 ans 2 mois de majorations diverses. Médaille militaire du 28 juin 1935.

MOULINET (Georges-Pierre), capitaine; 29 ans 2 mois de services, 23 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 7 juillet 1933.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

SCHUFFENECKER (Charles-Joseph), lieutenant; 23 ans 1 mois de services, 10 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 12 ans 10 mois de bonifications pour services aériens, 3 ans 6 mois de majorations diverses. Médaillé militaire du 1er janvier 1936.

Corps des sous-officiers du personnel non navigant non spécialiste du service général.

POINTET (André), adjudant-chef; 24 ans 8 mois de services, 11 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 27 ans 8 mois de bonifications pour services aériens, 4 ans 10 mois de majorations diverses. Médaillé militaire du 30 juin 1935.

IV. — CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT SANS TRAITEMENT

(Art. 55 de la loi du 9 avril 1935.)

(Pour prendre rang du 11 juillet 1947.)

HERONNEAU (Roger-Eugène), lieutenant; 29 ans 8 mois de services, 5 ans de campagnes, 33 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 2 juillet 1929.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

GRANDSIRE (Emile-Gabriel-René-Paul), lieutenant; 20 ans 2 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 24 ans 10 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Décret n° 48-167 portant création, au sein du ministère des forces armées, d'un service de l'action sociale des forces armées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 janvier 1948:

Page 1020, 1re colonne, dans les visas:

Au lieu de:

« Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947, fixant les attributions du ministère des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées »,

Lire:

« Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947, fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées. »

Au lieu de:

« Vu le décret n° 47-2149 du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère des forces armées et application de la loi du 25 juin 1947 »,

Lire:

« Vu le décret n° 47-2149 du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère des forces armées en application de la loi du 25 juin 1947. »

Même page, même colonne, article 3, premier alinéa:

Au lieu de:

« Le service de l'action sociale des forces armées a pour mission d'organiser et de gérer les œuvres sociales de l'armée dans la la limite des crédits ouverts au budget. »

Lire:

« Le service de l'action sociale des forces armées a pour mission d'organiser et de gérer les œuvres sociales des armées dans la limite des crédits ouverts au budget. »

Même page, 2e colonne, au troisième alinéa, lire: « Il représente, en outre.... ».

Même page, même colonne, article 6:

Au lieu de:

« Le personnel nécessaire au fonctionnement du service de l'action sociale aux forces armées comprend du personnel militaire, officiers et sous-officiers, des fonctionnaires civils, des assistantes sociales et des personnels auxiliaires, contractuels ou ouvriers. »

Lire:

« Le personnel nécessaire au fonctionnement du service de l'action sociale aux forces armées comprend du personnel militaire, officiers et sous-officiers, des fonctionnaires civils, des assistantes sociales et des personnels auxiliaires, contractuels ou ouvriers. »

Même page, même colonne, article 9, premier alinéa:

Au lieu de:

« L'intégralité des dépenses nécessaires à la mise en œuvre du service de l'action sociale des forces armées seront imputées sur les crédits... »,

Lire:

« L'intégralité des dépenses nécessaires à la mise en œuvre du service de l'action sociale des forces armées sera imputée sur les crédits... ».

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1948: page 944, 1re colonne, 46e ligne, au lieu de: « Moucourier (L.-L.), médecin principal », lire: « Moncourier (L.-L.), médecin principal ».

Admission à l'honorariat (service du recrutement statistique).

Par décision du 12 janvier 1948, les officiers de réserve de la section hors cadres « recrutement statistique » dont les noms suivent, sont admis à l'honorariat de leur grade à compter du jour de leur radiation des cadres (article 23 de la loi du 8 janvier 1925):

Les lieutenants-colonels:

MM. Ayme (Paul).
Delfour (Marcel-Gabriel),
Marron (Henri-Alexandre).
Moreau (Jean-François-Marie).

Les commandants:

MM. Bellocq (Jean-Baptiste).
Bétencourt (Joseph-Charles-Jules).
Bironneau (Louis-Aimé-Arthur-Joseph).
Bouscary (Marius-Jean).
Vuidard (Henri).

M. le capitaine Lescommères (Jean).

Ecole spéciale militaire.

Par décision du 10 février 1948, les jeunes gens désignés ci-après, admis à l'école spéciale militaire inter-armes au titre Saint-Cyr, sont, sur leur demande, radiés des contrôles de leur promotion de l'école spéciale militaire.

Promotion 1942.

Petit (Michel). | Marty (René).

Promotion 1943.

Thuny (Robert).	Benazech (Gérard).
Bourgoin (Pierre).	de Poret (Gérard).
Dutto (Jean).	Xoual (Robert).
Ragot (Pierre).	Lesage (Philippe).

Promotion 1944.

Les intéressés suivront le sort de leur classe et la résiliation de leur contrat spécial sera prononcée dès réception de la présente décision.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Suspension provisoire de la perception des droits de douane d'entrée applicable aux vins.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 8 juillet 1944 relative au régime douanier et fiscal des importations;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des douanes;

Vu l'arrêté du 27 décembre 1947 portant rétablissement des droits de douane applicables à certaines marchandises;

Vu le tarif des douanes;

Sur avis conforme des ministres responsables des ressources,

Arrête:

Art. 1er. — La perception des droits de douane d'entrée applicable aux vins (autres que vins de liqueur et assimilés et les vins mousseux) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou du jus de raisins frais, présentés autrement qu'en bouteilles, flacons, cruchons, fiasques et contenants analogues, d'une contenance de 5 l et moins (n° 214, positions 2 et 3 du tarif des douanes), est provisoirement suspendue.

Art. 2. — Le directeur général des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera applicable à compter de sa date d'insertion au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 février 1948.

RENÉ MAYER.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret du 16 février 1948 portant admission à la retraite d'un officier des eaux et forêts.

Par décret en date du 16 février 1948, M. Hubault (Etienne-Marcel-Adrien), conservateur des eaux et forêts, chargé de cours à l'école nationale des eaux et forêts à Nancy, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge.

L'état des services destiné à servir de base à la liquidation de la pension de l'intéressé sera arrêté au 4 février 1948.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 48-265 du 4 février 1948 fixant la rémunération du chef de la comptabilité générale, agent comptable du centre national de la cinématographie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi n° 46-2360 du 25 octobre 1946 portant création d'un centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités générales d'application de la loi du 25 octobre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Le chef de la comptabilité générale, agent comptable du centre national de la cinématographie, est classé dans l'échelle de traitement 13 c prévue par l'article 4 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 2. — Le traitement et les classes que comporte l'emploi visé à l'article 1er ci-dessus sont fixés ainsi qu'il suit:

1re classe.....	120.000 F.
2e classe.....	105.000
3e classe.....	90.000
4e classe.....	78.000

Art. 3. — L'avancement de classe a lieu d'une classe à la classe immédiatement supérieure, après deux ans d'ancienneté au minimum dans chaque classe; il est prononcé par décision du directeur général de l'établissement, sur avis conforme du ministre des finances.

Art. 4. — En plus de son traitement, le chef de la comptabilité générale, agent comptable, reçoit une indemnité de caisse et de responsabilité dont le montant est fixé par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 5. — Aucune indemnité autre que celle visée à l'article 4, aucun avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être alloué au chef de la comptabilité générale, agent comptable, que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 6. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er janvier 1947 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Indemnité de caisse et de responsabilité allouée au chef de la comptabilité générale, agent comptable du centre national de la cinématographie.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2360 du 25 octobre 1946 portant création d'un centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités générales d'application de la loi du 25 octobre 1946,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée au chef de la comptabilité générale, agent comptable du centre national de la cinématographie, est fixé à 9.000 F par an.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1947 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 1948.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 12 février 1948 portant affectation au ministère de l'éducation nationale de l'ancien hôpital militaire Kelsh à Mulhouse (Haut-Rhin).

Par décret en date du 12 février 1948, est affecté au ministère de l'éducation nationale (direction de l'enseignement technique), en vue de l'installation d'un centre d'apprentissage, un corps d'immeubles situé à Mulhouse, rues de Bruebach et de Verdun, connu sous la dénomination d'hôpital Kelsh, comprenant les bâtiments A, B, C, D, E, F, K, d'une superficie totale de 97 a, 95, dont 19 a, 55 de superficie bâtie, figurant au cadastre de la ville de Mulhouse sous le n° 22 de la section 172.

Décret du 12 février 1948 relatif à l'acceptation d'une donation consentie à l'université de Paris.

Par décret en date du 12 février 1948, le recteur d'académie, président du conseil de l'université de Paris, est autorisé à accepter au nom de cette université, la donation consentie à ladite université par Mme Marteaux, veuve Leten, née Lambeau, d'une propriété sise à Sainte-Maxime-sur-Mer (Var), en vue de la création d'un aérium pour étudiants portant le nom de Fondation Jacques Leten.

Décret du 12 février 1948 relatif à l'acceptation d'une donation consentie à l'université de Strasbourg.

Par décret en date du 12 février 1948, le recteur d'académie, président du conseil de l'université de Strasbourg, est autorisé à accepter, au nom de cette université, la donation faite audit établissement par M. Henri Weiss, des droits d'auteur d'Emile Erckmann, connu en littérature sous la double signature Erckmann-Chatrian.

Décret du 12 février 1948 portant admission à la retraite d'un professeur au Collège de France.

Par décret en date du 12 février 1948, M. Duclaux, professeur au Collège de France, est admis, pour ancienneté d'âge et de service, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 14 mai 1948.

M. Duclaux est rappelé à l'activité jusqu'au 30 septembre 1948.

Décret du 12 février 1948 portant admission à la retraite d'un professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

Par décret en date du 12 février 1948, M. Becquerel (Jean), professeur au Muséum national d'histoire naturelle, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 5 février 1948.

M. Becquerel est rappelé à l'activité jusqu'au 30 septembre 1948.

Réorganisation de la direction de l'enseignement technique.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,

Vu le décret du 18 août 1945 portant organisation de la direction générale de l'enseignement;

Vu le décret n° 48-168 du 27 janvier 1948 modifiant le décret du 18 août 1945 portant organisation de la direction générale de l'enseignement;

Vu le décret n° 47-2413 du 31 décembre 1947 portant délégation d'attributions au sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique;

Vu l'arrêté du 18 août 1945 fixant les attributions des bureaux de la direction générale de la direction de l'enseignement,

Arrête:

Art. 1er. — Le secrétariat administratif du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique a les attributions suivantes:

Ouverture, enregistrement, distribution du courrier arrivée, expédition du courrier départ, correspondance parlementaire, centralisation des pièces soumises à la signature du sous-secrétaire d'Etat, liaison avec les services, rapports avec le secrétaire général du Gouvernement (insertions au *Journal officiel*, questions écrites), audiences, affaires réservées.

Art. 2. — La direction de l'enseignement technique est composée d'un secrétariat et de sept bureaux, savoir:

1er bureau. — Affaires générales et budget.
2e bureau. — Administration et gestion des personnels de l'enseignement technique.
3e bureau. — Equipement et matériel.
4e bureau. — Examens et concours publics. Bourses.
5e bureau. — Recrutement des personnels de l'enseignement technique.
6e bureau. — Ecoles privées. — Examens et concours privés.
7e bureau. — Liaison avec la profession.

Secrétariat de la direction.

Art. 3. — Les attributions du secrétariat de la direction sont fixées comme suit:

Ventilation du courrier entre les bureaux.
Centralisation et vérification du courrier présenté à la signature.
Distinctions honorifiques.
Affaires réservées.

1er bureau. — Affaires générales et budget.

Art. 4. — Les attributions du bureau des affaires générales et du budget sont fixées comme suit:

1re section.

Politique générale de l'enseignement technique. Commissions techniques paritaires. Comités et commissions. Congrès. Expositions. Liaison avec les autres ordres d'enseignement. Liaison avec les différents ministères. Rapports des chefs d'établissement. Conseils d'administration et de perfectionnement siégeant auprès des établissements d'enseignement technique.

2e section. — Documentation.

Œuvres françaises à l'étranger. Documentation générale. Service du cinéma. Revues d'information.

3e section. — Création et suppression d'établissements.

Création d'écoles d'enseignement technique et de centres d'apprentissage. Carte scolaire. Rapports avec les collectivités locales. Effectifs scolaires.

4e section. — Comptabilité générale

Préparation du budget de la direction de l'enseignement technique. Budget des établissements d'enseignement technique et des centres d'apprentissage. Redevances scolaires. Prix des pensions. Contrôle des internats.

5e section. — Contentieux.

Application des règlements aux chambres de métiers et à l'artisanat. Projets de loi. Examen des textes législatifs. Litiges. Accidents aux élèves et au personnel. Dons et legs.

2e bureau. — Administration et gestion des personnels de l'enseignement technique.

Art. 5. — Les attributions du bureau « administration et gestion des personnels de l'enseignement technique » sont fixées comme suit:

1re section. — Personnel des écoles d'enseignement technique.

1re sous-section.

Personnel administratif, enseignant et des ateliers du conservatoire national des arts et métiers, de l'école centrale des arts et manufactures, de l'école centrale lyonnaise, des écoles nationales d'arts et métiers, des écoles normales nationales d'apprentissage, des écoles nationales professionnelles.

Inspecteurs généraux de l'enseignement technique, Inspecteurs principaux et inspecteurs, personnel des inspections principales de l'enseignement technique, secrétariats d'orientation professionnelle.

Nominations, promotions, mutations, détachements, congés, traitements, indemnités, secours, retraites.

2e sous-section.

Personnel administratif, enseignant et des ateliers des collèges techniques, sections techniques de collèges, écoles professionnelles de Paris, écoles de métiers, ateliers-écoles.

3e sous-section.

Comptabilité se rapportant aux diverses catégories de personnel mentionnées ci-dessus.

2e section. — Personnel des centres d'apprentissage.

1re sous-section.

Personnel administratif, enseignant et des ateliers des centres publics d'apprentissage: nominations, promotions, mutations, traitements et salaires, retraites et sécurité sociale, indemnités et secours.

2e sous-section.

Comptabilité se rapportant aux diverses catégories de personnel mentionnées ci-dessus.

3e bureau. — Equipement et matériel.

Art. 6. — Les attributions du bureau « équipement et matériel » sont fixées comme suit:

1re section.

Constructions. — Préparation des programmes de travaux, architecte-conseil du cadre de l'enseignement technique. Comité des constructions scolaires. Baux et conventions, acquisitions d'immeubles.

Comptabilité des constructions. — Etats de situation de crédits, engagements de dépenses et ordonnancements. Produits contingentés.

2e section. — Matériel.

Achat de matériel scolaire et d'atelier pour toutes les écoles publiques d'enseignement technique et les centres d'apprentissage. Inventaires du matériel et de l'outillage. Mise en dépôt de l'outillage. Importation de matériel. Répartitions de matériel. Contrôle des marchés. Prévention des accidents. Normalisation. Répartition des crédits de matériel aux écoles publiques d'enseignement technique et aux centres d'apprentissage.

4e bureau. — Examen et concours publics. Bourses.

Art. 7. — Les attributions du bureau « examens et concours publics et bourses » sont fixées comme suit:

1re section.

Documentation scolaire générale sur toutes les écoles d'enseignement technique, les centres d'apprentissage. Renseignements sur les examens d'admission dans ces établissements. Scolarité. Programme. Discipline.

2e section.

Concours d'entrée à l'école normale supérieure de l'enseignement technique. Concours d'entrée dans les écoles nationales d'arts et métiers et écoles nationales professionnelles. Concours généraux des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales d'arts et métiers. Sanctions des études dans les écoles nationales professionnelles et dans les écoles nationales d'arts et métiers.

3e section.

Bourses. Bourses d'apprentissage. Prêts d'honneur. Colonie de vacances. Hygiène scolaire.

4e section.

Dépenses des examens et concours mentionnés ci-dessus.

5e bureau. — Recrutement des personnels de l'enseignement technique.

Art. 8. — Les attributions du bureau « Recrutement des personnels de l'enseignement technique sont fixées ainsi qu'il suit:

1re section.

Documentation générale sur tous les examens et concours de recrutement du personnel; concours de recrutement des personnels des écoles nationales d'arts et métiers, des écoles normales nationales d'apprentissage, des écoles nationales professionnelles, des inspections principales, professorats de l'ensei-

gnement technique, admission des professeurs stagiaires dans les écoles normales nationales d'apprentissage.

2e section. — Examens publics.

Certificats d'aptitude professionnelle, brevets professionnels, examens de monitrices et professeurs d'enseignement ménager. Certificat de fin d'apprentissage. Examens publics. Brevet d'enseignement industriel. Brevet d'enseignement commercial, brevet d'enseignement hôtelier, brevet supérieur d'études commerciales.

3e section. — Comptabilité.

Dépenses résultant de l'organisation des examens et concours mentionnés ci-dessus.

6e bureau. — Ecoles privées, examens et concours privés.

Art. 9. — Les attributions du bureau « Ecoles privées et examens et concours privés » sont fixées ainsi qu'il suit:

1re section.

Ecoles supérieures de commerce (examens d'entrée et de sortie). Ecole des hautes études commerciales. Ecoles de haut enseignement commercial pour jeunes filles. Ecoles privées reconnues par l'Etat. Examen. Statuts. Personnel enseignant.
Enseignement ménager. Homologation des titres de professeurs.
Subventions.
Contrôles.

2e section. — Examens privés et titre d'ingénieur.

Experts comptables. Commissaires aux comptes. Géomètres experts.
Ecoles privées reconnues par l'Etat (formation des ingénieurs. Reconnaissance et délivrance des diplômes).
Titre d'ingénieur.
Instituts spécialisés. Contrôle des écoles d'enseignement professionnel. Homologation des titres et diplômes.

3e section. — Comptabilité.

7e bureau. — Liaison avec la profession.

Art. 10. — Les attributions du bureau « Liaison avec la profession » sont fixées ainsi qu'il suit:

1re section. — Liaison avec la profession.

Conseillers de l'enseignement technique. Inspecteurs d'apprentissage des chambres de métiers. Chambres de métiers. Commission d'apprentissage. Relations avec le conseil supérieur de la formation professionnelle, les commissions nationales professionnelles, les commissions interprofessionnelles, les commissions régionales professionnelles.
Orientation professionnelle. Formation des conseillers d'orientation professionnelle.
Statistiques de main-d'œuvre et documentation.

2e section. — Promotion ouvrière.

Cours professionnels et de perfectionnement. Subventions. Cours de perfectionnement dans les écoles d'enseignement technique. Cours spéciaux d'enseignement technique supérieur. Cours de perfectionnement volontaire. Promotion ouvrière. Contrôle des cours. Diplômes de qualification. Stages industriels et commerciaux. Brevets de maîtrise. Certificats de compagnons.
Attribution de récompenses au personnel enseignant et aux élèves.

3e section. — Comptabilité.

Taxe d'apprentissage, exonérations, subventions venant de la profession, attribution des bourses d'artisanat rural, primes aux petits employeurs, bourses d'orientation professionnelle.

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté du 18 août 1945 (art. 27 à 36) fixant les attributions des bureaux de la direction générale de l'enseignement sont rapportées.

Art. 12. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 février 1948.

ANDRÉ MORICE.

Listes d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées nationaux, des musées classés et des musées contrôlés.

Par arrêté du 4 février 1948: 1° ont été inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur des musées nationaux:

Antiquités nationales. — M. Gaudron, Mlle Henry.

Antiquités grecques et romaines. — MM. Amandry, Roger (Jacques).

Antiquités égyptiennes. — Mme Noblecourt.

Antiquités orientales. — M. Ghirshman.

Peintures et dessins. — MM. Dupont (Jacques), Genaille, Serullaz.

Sculptures. — Mlle Charageat (Marguerite)

Objets d'art. — M. Landais.

Art moderne. — Mlle Valland.

Musées historiques. — Mlle Charageat (Marguerite), M. Girardet, Mlle Jallut, M Rousset de Pina.

Arts asiatiques (musée Guimet). — Mlle Auboyer, Mme Monod.

Monuments français. — M. Thibout.

2° Ont été inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'assistant des musées nationaux:

Antiquités grecques et romaines. — M. Villard.

Antiquités égyptiennes. — M. Vercoutter.

Antiquités orientales. — Mme Barrelet.

Peintures. — Mlles Baticle, Berhaut, Mme Colliard, Mlle Dureteste, Mmes Gregoire, Henraux, Mlle Heriard-Dubreuil.

Dessins. — Mlle Armand, Mme Grégoire, Mlle Heriard-Dubreuil.

Collection Edmond de Rothschild. — Mme Coblentz.

Sculptures. — Mlles Masson, Maynial, Toury.

Art moderne. — Mlle Domino, Mme Homolle, Mme Lewy-Dabrigeon, Mlle Rousseau.

Musées historiques. — Mlle Barnaud, Mme Grégoire, Mlles Herlard-Dubreuil, Langlois, Leblanc, Mme Lemaire, Mlle Litoux, Mme Paulet-Renault, M. Schulmann.

Arts asiatiques (musée Guimet). — Mlles David, Hauchecorne, de Mallmann, Mme Viennot.

Monuments français. — Mlles Berthelier, Desfarges, Mme Duprat, Mlles Mailliard (Simone), Maynial, Toury.

Arts et traditions populaires. — Mlles Tardieu, Tremaud.

Musée Rodin. — Mme Goldscheider.

Service éducatif des musées. — M. Diehl.

3° Ont été inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur des musées classés:

Mlle Besques.
M. Boer.
Mmes Brion-Guerry.
Cart.
MM. David.
Delesalle.
Diehl.
Ferraton.
Mlle Fradisse (archéologie et ethnographie).
MM. Gavelle.
Grodecki.
Mlles Guieu.
Jallut.
M. Leblanc.
Mme Lewy-Dabrigeon.
MM. de Linage.
Loye.
Malbos.
Mesuret.
de Morand.
Mlles Picard.
Pré.
Mme Richard.
MM. Rousset de Pina.
Rudrauf.
Ruhlmann.
Sigertin-Blanc.
Mlle Toury.
MM. Vanuxem.
Vignier.
Vrinat.

4° Ont été inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur des musées contrôlés:

Mme Benazet.
Mlle Berthelier.
MM. Bisson de La Roque.
Blanc.
Mlles Boschot.
Bouchery.
M. Boulin.
Mlle Bourda (Arts d'Orient et d'Extrême-Orient),
MM. Braive.
Bréard.
MM. Breillat.
Bruhat.
Calmon.
Mme Cammas.
MM. Caquant.
Caumont.
Chamant.
Charet.
Claeys.
Coquis.
Cotard.
Mme Debeaux - Fournier.
M. Delagneau.
Mlle Duchesne.
M. Dumont.
Mme Durand-Lefebvre.
Mlle Dubuisson.
MM. Endres.
Escholier.
MM. Estienne.
Fournier.
Gadenne.
Glachant.
Mlles Guillaume (Germaine).
Guillaume (Simone).
Mmes Homolle.
Kueny.
MM. Labrouche.
l'abbé Lacroix.
Lagarde.
Laillier.
Loez.
le colonel Louis.
Massio.
Mlles Mauriange.
Maynial.
MM. Moinet.
le commandant Octobon.
Plantey.
Mme Poulain.
M. Ranjard.
Mme Rigaud.
Mlle Sargnon.
MM. Schulmann.
Simian.
Mlle Tardieu.
MM. Thonet.
Trautmann.
Vaillant.
Mlle Vanier.
M. Vannier.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 17 février 1948 plaçant en position de mission un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 17 février 1948, M. Ramadier (Jean), administrateur de 3e classe des services civils de l'Indochine, est placé dans la position de mission en Afrique occidentale française, pour une durée maxima de quinze jours, à compter du 29 janvier 1948.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 16 février 1948 portant classement et déclassement dans la voirie nationale (route nationale n° 25).

Par décret en date du 16 février 1948, sont classées dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route nationale n° 25, les neuf parcelles ci-après désignées, appartenant à l'association syndicale pour le remembrement de la propriété de Seclin:

N° 18, d'une superficie de 2.420 m²;
N° 25, d'une superficie de 216 m²;
N° 26, d'une superficie de 274 m²;
N° 29, d'une superficie de 22 m²;
N° 33, d'une superficie de 201 m²;
N° 37, d'une superficie de 26 m²;
N° 39, d'une superficie de 215 m²;
N° 40, d'une superficie de 417 m²;
N° 43, d'une superficie de 80 m²,

lesdites parcelles indiquées en vert sur le plan au 1/500e susvisé, qui restera annexé au présent décret.

Ce classement prendra effet à dater de la remise à l'Etat des parcelles susmentionnées.

Sont déclassées les quatre parcelles ci-après désignées, appartenant à l'emprise de la route nationale n° 25, dans la traverse de Seclin;

N° 1, d'une superficie de 1.205 m²;
N° 3, d'une superficie de 3 m²;
N° 20, d'une superficie de 1.292 m²;
N° 28, d'une superficie de 337 m²,

lesdites parcelles indiquées en violet sur le plan au 1/500e susvisé.

Ce déclassement prendra effet à dater de la publication du présent décret.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 48-266 du 16 février 1948 portant approbation du règlement type des caisses autonomes mutualistes de retraites fonctionnant sous le régime de la répartition.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité ;

Vu le décret du 3 août 1946 relatif aux caisses autonomes mutualistes, et notamment son article 2, paragraphe 3 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de la mutualité ;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés, dans les termes de l'article 2 (§ 3) du décret susvisé du 3 août 1946, le règlement type, complété par une instruction relative aux modes de répartition des allocations, établi à l'usage des caisses autonomes mutualistes de retraites fonctionnant sous le régime de la répartition, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 2. — Présentent un caractère obligatoire les dispositions du règlement type faisant l'objet d'une mention spéciale.

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

REGLEMENT TYPE

de caisse autonome de retraites fonctionnant sous le régime de la répartition.

CHAPITRE Ier

FORMATION ET BUT

Article ... — (Disposition obligatoire.)

Une caisse autonome mutualiste fonctionnant sous le régime de la répartition est créée par ..... (1) sous le titre de « Caisse autonome de répartition de ..... » (1), conformément à l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité et au décret du 3 août 1946.

Elle n'a pas de personnalité juridique distincte de celle de ..... (1). Ses opérations font l'objet d'une comptabilité séparée dans les conditions déterminées par l'arrêté du 16 août 1946.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

La caisse a pour objet de servir des allocations d'un montant revisable chaque année aux membres participants des sociétés mutualistes affiliées à ..... (1).

(1) Indiquer le titre de l'union ou de la fédération gestionnaire.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Article ... — (Disposition obligatoire.)

La caisse autonome est administrée par le conseil d'administration de ..... (1), conformément aux statuts de cet organisme et aux dispositions du présent règlement.

Article ...

Un comité spécial de gestion composé de ..... membres au moins et de ..... au plus est élu, dans son sein, par ledit conseil, au cours de la première session qui suit chacun de ses renouvellements partiels.

Ce comité est chargé d'assurer, dans le cadre du mandat qui lui est confié par le conseil, l'expédition des affaires courantes et le fonctionnement régulier de la caisse autonome.

Il effectue notamment, dans les limites des pouvoirs qui lui sont ainsi donnés, le placement des fonds de la caisse en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires.

Il rend compte de son mandat à chacune des séances du conseil d'administration de ..... (1).

Article ...

Le conseil délègue une partie de ses pouvoirs à des agents placés sous son autorité, notamment à un directeur et à un agent comptable tenu de constituer un cautionnement, chargé de l'exécution des opérations financières, du maniement des fonds de la caisse autonome et de la tenue de la comptabilité. L'agent comptable est placé sous l'autorité du directeur (2).

Article ... — (Disposition obligatoire.)

La commission de contrôle de ..... (1) procède aux vérifications prévues à l'article 1er de l'arrêté du 16 août 1946 et fournit un rapport écrit sur les opérations effectuées au cours de l'année écoulée, ainsi que sur la situation de l'organisme en fin d'année.

Ce rapport, qui est annexé au procès-verbal de l'assemblée générale, est joint à l'inventaire transmis, pour approbation, au ministre du travail et de la sécurité sociale.

CHAPITRE III

ORGANISATION FINANCIÈRE

Article ... — (Disposition obligatoire.)

Les recettes de la caisse autonome comprennent :

1° Les cotisations des membres participants ;

2° Les amendes pour retard dans le payement des cotisations (3) ;

3° Les cotisations de gestion (4) ;

4° Les subventions éventuellement attribuées à la caisse par l'organisme gestionnaire, les départements, les communes et les particuliers ;

5° Les intérêts et revenus des fonds placés.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

Les dépenses de la caisse autonome comprennent :

1° Les allocations versées aux membres participants (5) ;

2° Les dépenses d'administration.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

Les fonds de la caisse autonome sont déposés et employés en conformité des prescriptions de l'article 34 du décret du 3 août 1946.

(1) Indiquer le titre de l'union ou de la fédération gestionnaire.

(2) Les caisses autonomes peuvent adapter les dispositions de cet article à leur organisation propre.

(3) A supprimer le cas échéant.

(4) Cette ressource n'est mentionnée que si la couverture des frais de gestion s'effectue au moyen d'une cotisation spéciale ou d'un prélèvement sur les allocations.

(5) Ajouter, le cas échéant : « et à leurs conjoints ».

Article ... — (Disposition obligatoire.)

La caisse fait face à ses frais d'administration à l'aide ..... (1).

Article ... — (Disposition obligatoire.)

Les excédents annuels de recettes de gestion sur les dépenses sont versés à une réserve spéciale dite « Réserve de gestion », dont le montant peut être utilisé, au cours des exercices suivants, pour la couverture normale des frais d'administration.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

La réserve technique visée à l'article 53 du décret du 3 août 1946 est constituée par l'ensemble des ressources de la caisse, à l'exception des cotisations effectuées à la gestion (2).

Les valeurs mobilières représentant la réserve technique sont évaluées, d'une part, au cours d'achat et, d'autre part, au dernier cours de la Bourse de Paris du jour de l'évaluation ; le total général le plus faible est seul retenu pour l'estimation.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

Il est établi, chaque année, un inventaire arrêté au 31 décembre ; ce document, qui devra être conforme au modèle arrêté par le ministre du travail et de la sécurité sociale, sera soumis avant le 1er juillet de l'année suivante à son examen.

CHAPITRE IV

DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES PARTICIPANTS

Adhésions.

Article ... (Disposition obligatoire.)

Les groupes de membres participants des sociétés affiliées à l'union..... (3), admis comme membres participants de la caisse, doivent représenter la totalité de l'effectif de la société, d'une ou plusieurs catégories statutaires de la société ou de la totalité de l'effectif d'une ou plusieurs sections d'entreprises dans le cas où la société a créé de telles sections.

Article ... (Disposition obligatoire.)

La date à partir de laquelle l'adhésion prend effet est fixée au..... (4).

Droits d'admission.

Article ... (Disposition obligatoire.)

L'adhésion de tout nouveau membre participant donne lieu au versement d'un droit d'admission dont le montant est fixé à.....

(1) Les caisses autonomes de répartition peuvent couvrir leurs frais d'administration soit à l'aide d'une cotisation spéciale, soit par un prélèvement sur les cotisations, soit par un prélèvement sur les allocations, soit par un prélèvement sur la masse de leurs ressources, soit par le cumul de plusieurs de ces modes de couverture. Les caisses peuvent adopter l'une des formules suivantes ou une disposition résultant de la combinaison de ces formules :

D'une cotisation spéciale, dont le montant s'élève à .....

(ou dont le montant, évalué en 0/0 de la cotisation, atteint ... p. 100 du montant de cette dernière) ;

D'un prélèvement de ... p. 100 opéré sur le montant de la cotisation ;

D'un prélèvement de ... p. 100 opéré sur le montant des allocations ;

D'un prélèvement de ... p. 100 opéré sur l'ensemble des ressources de la caisse, dans la limite d'un plafond de .....

(2) Cet article peut être complété par la disposition facultative ci-après :

« La réserve technique est établie en faisant état de la créance de la caisse autonome sur la société ayant passé contrat avec elle, lorsque l'engagement de cette société bénéficie de la garantie d'une entreprise ».

(3) Ou à la fédération.

(4) Par exemple, au premier jour du mois qui suit l'arrivée à la caisse du bulletin d'adhésion.

Cotisations.

Article ... (Disposition obligatoire.)

La cotisation annuelle est fixée à..... (1). Elle peut être payée par..... (2) si elle est supérieure à ..... F.

Article ...

Tout versement non effectué à la date à laquelle il était dû est passible d'une amende par mois de retard, calculée à raison de .....

Entrée en jouissance des allocations.

Article ... (Disposition obligatoire.)

Pour bénéficier de l'allocation, tout membre participant doit être âgé de ..... et avoir effectué des versements pendant une durée minimum de..... (3).

Article ... (Disposition obligatoire.)

L'âge est déterminé selon la règle suivante..... (4).

Article ...

Pour les mutualistes âgés de quarante-six ans ou plus à la date d'effet de leur adhésion à la caisse, le délai ci-dessus déterminé est réduit jusqu'à concurrence d'un minimum de quatre années à raison d'un an par année d'âge supérieur à quarante-cinq ans.

Article ...

Sont assimilées aux années de versement, les années de sociétariat mutualiste ayant donné lieu à l'acquittement de la cotisation statutaire et antérieures à la date d'effet de l'adhésion à la caisse autonome.

Article ...

La durée minimum prévue à l'article ..... peut être réduite ou supprimée dans les conditions fixées par les contrats passés avec les sociétés ou unions affiliées. Toutefois, dans ce cas, les contrats doivent prévoir que les participants justifient d'une durée de services minimum dans les entreprises garantissant l'exécution desdits contrats.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

La date d'entrée en jouissance est fixée... (5).

Article ...

Tout membre participant qui remplit les conditions prévues aux articles précédents pour bénéficier d'une allocation peut retarder l'entrée en jouissance de celle-ci d'autant d'années qu'il le désire jusqu'à l'âge de ... ans, à l'effet d'en augmenter le montant conformément à l'article ... tant que le maximum fixé par l'arrêté du 17 juillet 1946 n'est pas atteint.

Article ...

Dans le cas de blessure grave ou d'invalidité prématurée dûment constatée et entraînant une incapacité absolue et définitive de travail, l'allocation peut être liquidée par anticipation.

L'allocation subit une réduction calculée conformément à l'article ...

Le comité de gestion de la caisse autonome statue sur les demandes d'anticipation présentées par les sociétaires après examen médical.

En cas de contestation, la décision définitive est prise par l'assemblée générale.

(1) Indiquer soit une somme fixe, soit un pourcentage du salaire.
(2) Indiquer la périodicité des payements.
(3) Indiquer un âge qui ne peut être inférieur à cinquante ans, âge minimum fixé par l'ordonnance du 19 octobre 1945. La durée minimum de versements ne peut être inférieure à quinze ans (art. 9, alinéa 1er, du décret du 3 août 1946).
(4) Préciser la règle de calcul de l'âge, laquelle peut être la différence de millésime.
(5) Préciser la règle de détermination de la date d'entrée en jouissance. Celle-ci pourrait être fixée au 1er juillet conformément aux indications données dans l'instruction annexée au présent règlement type.

Détermination des allocations (1).

. . . . . x . . . . . .

Montant maximum des allocations.

Article... — (Disposition obligatoire.)

Le montant des allocations dont peuvent bénéficier les adhérents est limité au chiffre maximum prévu à l'arrêté du 17 juillet 1946. Un même adhérent ne peut recevoir de plusieurs caisses autonomes de répartition une allocation totale supérieure audit maximum.

Radiations. — Déchéances (2).

Article...

Tout membre participant démissionnaire, radié ou exclu de la société à laquelle il appartient est, par là même, exclu de la caisse autonome, sauf application des dispositions de l'article... ci-après, et sous réserve qu'il ne remplisse pas les conditions prévues au règlement pour entrer en jouissance d'une allocation.

Article...

Tout membre participant en retard dans le versement de ses cotisations depuis un an sera radié d'office à moins d'une suspension de versements accordée par le comité de gestion, sur la proposition de la société à laquelle il appartient, pour des motifs de force majeure (maladie, situation d'infortune, etc.).

Article...

Si le membre participant n'a pas effectué le versement de... (3) cotisations annuelles au moins, cette radiation entraînera pour lui la perte de tous droits à l'allocation.

Article...

Si le membre participant a versé plus de... (3) et moins de... (4) cotisations annuelles, il a droit, à l'âge prévu par le règlement pour l'entrée en jouissance, à une allocation réduite (5) (6).

Article...

Le contrat passé entre les sociétés et l'organisme gestionnaire de la caisse par application de l'article... ci-après peut déroger aux dispositions des articles qui précèdent (7).

(1) Voir dispositions proposées par l'instruction préliminaire relative aux modes de répartition des allocations.
(2) Le règlement doit obligatoirement fixer les conditions de radiation et de déchéance. Les caisses peuvent s'inspirer des dispositions figurant aux articles ci-après.
(3) Il est conseillé aux caisses de ne pas adopter un chiffre inférieur à 4.
(4) Par exemple 15.
(5) Préciser comment s'effectuera la réduction. Si les allocations sont déterminées suivant le système des points, l'allocation réduite est calculée en fonction des points portés au compte individuel de l'intéressé. Si les allocations sont uniformes pour tous les membres participants, l'allocation subit une réduction égale au quotient du nombre de cotisations annuelles réellement acquittées par le nombre de cotisations qui auraient dû être versées s'il n'y avait pas eu cessation des versements.
(6) Le règlement peut prévoir que le membre participant ne bénéficiera pas du service d'une allocation, mais aura droit à un remboursement total ou partiel de ses cotisations.
(7) C'est ainsi que le contrat passé entre une société d'entreprise (ou une union de sociétés d'entreprises) peut stipuler que tout membre participant qui, pour cause de départ de l'entreprise, cesse ses versements à la caisse autonome, après avoir effectué le payement de plus de... cotisations annuelles, conserve le bénéfice de la totalité ou d'une partie de ses versements personnels, mais perd le bénéfice des versements effectués pour son compte par l'employeur. A cet effet, le contrat peut prévoir le remboursement à l'intéressé de ses versements personnels, soit leur transfert à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou à une caisse autonome de retraites, soit le droit pour le membre participant à une allocation réduite.

Article... — (Disposition obligatoire.)

Conformément aux dispositions de l'article 32 du décret du 3 août 1946, l'arrêt de versement des cotisations que doit acquitter une société ou union affiliée entraîne de plein droit la suppression du service des allocations à la catégorie de bénéficiaires correspondante.

Les cotisations antérieurement versées restent définitivement acquises à la caisse autonome.

Prescription.

Article ...

Les arrérages des allocations non réclamées se prescrivent par .... ans (1).

CHAPITRE V

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF. — RAPPORTS AVEC LES SOCIÉTÉS (2)

Adhésions.

Article ...

L'adhésion d'un groupe de membres participants d'une société ou d'une union à la caisse est soumise à l'appréciation du conseil d'administration de ..... (3).

A l'appui de la demande d'affiliation, la société ou l'union fournit les pièces ci-après:

1° Un exemplaire à jour de ses statuts;

2° Un état mentionnant l'effectif total des membres de la société ou de l'union, ainsi que, dans le cas où il ne s'agit que de l'affiliation d'une ou de plusieurs catégories statutaires, ou d'une ou plusieurs sections d'entreprises, l'effectif total de chaque catégorie statutaire intéressée ou l'effectif total de la ou des sections;

3° Un état indiquant la répartition des membres par groupes quinquennaux d'âges.

La caisse se réserve le droit de demander à la société ou à l'union toutes autres pièces complémentaires destinées notamment à faire apparaître le nombre d'allocataires au cours des années suivant l'adhésion.

Les divers documents ci-dessus visés doivent être certifiés conformes sous sa responsabilité par le président.

Article ...

Le conseil d'administration peut refuser l'affiliation du groupe lorsque son effectif ou l'âge moyen de ses membres sont de nature à provoquer un déséquilibre dans le fonctionnement de la caisse de répartition (4) (5).

Article ...

L'affiliation des membres participants d'une société ou d'une union est subordonnée à la passation d'un contrat prévoyant le versement des cotisations pendant cinq ans au moins. Ce contrat peut être dénoncé avant la fin de chaque année, moyennant un préavis de cinq ans.

L'engagement de la société ou de l'union peut être pris avec la garantie d'une entreprise.

(1) Par exemple trois ans.
(2) Les caisses sont tenues de faire figurer dans leur règlement des dispositions relatives à leur fonctionnement administratif et aux rapports avec les sociétés. La rédaction des articles ci-après est donnée à titre indicatif. Les caisses peuvent l'adapter à leur organisation particulière.
(3) Indiquer le titre de l'union ou de la fédération gestionnaire.
(4) Le règlement peut préciser les conditions d'effectif et d'âge exigées des sociétés ou unions pour être agréés.
(5) Le conseil d'administration d'une caisse peut décider que l'affiliation d'un groupe, eu égard aux risques apportés, ne peut être acceptée qu'aux conditions suivantes:
Soit payement d'une cotisation supplémentaire;
Soit réduction de la valeur du point attribuée aux versements autres que les cotisations personnelles. Le contrat doit fixer soit le montant du versement supplémentaire, soit celui de la réduction de la valeur du point.

Article ...

La caisse reçoit les adhésions par l'intermédiaire des sociétés affiliées à l'union (1).

L'adhésion des membres participants est donnée à l'aide d'un bulletin individuel d'adhésion du modèle établi par la caisse, lequel, dûment rempli et signé par le sociétaire, fournit toutes précisions utiles, notamment quant à l'état civil de l'intéressé. Il est accompagné d'un bulletin de naissance du sociétaire. Le bulletin d'adhésion indique d'autre part si le sociétaire est inscrit à une autre caisse autonome de répartition.

Les bulletins individuels peuvent être remplacés par des états nominatifs remplis par les sociétés servant d'intermédiaire entre leurs membres et la caisse.

Les sociétaires désirant faire entrer en ligne de compte dans les années de versement exigées, les années de sociétariat qu'ils ont accomplies dans une société mutualiste avant l'adhésion à la caisse doivent fournir, à cet effet, une attestation du président de ladite société.

Dans le cas où le contrat prévoit que les années de service accomplies dans une entreprise sont assimilées à des années de versements, le membre participant intéressé devra fournir une attestation de l'employeur justifiant de la durée de ses services.

Versement des cotisations et des droits d'admission.

Article ...

Les cotisations sont versées à la caisse par les sociétés affiliées à ..... (2) soit pour la totalité de leurs membres, soit pour la totalité de l'effectif d'une ou plusieurs catégories statutaires, dans les conditions prévues à l'article ..... ci-dessus du chapitre IV.

A l'appui du versement, la société produit un état nominatif signé du président ou du trésorier, indiquant le montant de la cotisation versée par chaque membre participant.

Article ...

Les droits d'admission sont versés dans les conditions prévues à l'article précédent dans le délai de ..... mois suivant la réception par la société ou union de la notification de la caisse autonome acceptant l'adhésion.

Article ...

La caisse autonome remet à chaque titulaire d'une allocation une pièce établissant ses droits éventuels.

Article ...

La caisse autonome procède à la liquidation de l'allocation de tout adhérent qui remplit les conditions prévues à l'article ci-dessus (3).

Payement des allocations.

Article ...

Les arrérages de l'allocation sont payés par ..... (4) et à terme échu les ..... (5) de chaque année.

Toutefois, ceux dont le montant annuel est inférieur à..... peuvent être groupés en une seule échéance avec l'accord des intéressés, cet accord devant être donné au moment de la liquidation.

Le payement est effectué:

Soit au guichet de la caisse ou des groupements mutualistes auxquels les bénéficiaires sont affiliés, et, dans ce cas, au titulaire lui-même muni du certificat délivré par la caisse déterminant ses droits et d'une pièce d'identité officielle, ou à un mandataire en possession du certificat susvisé et d'un certificat de vie au nom du titulaire établi sur papier libre et daté au plus tôt du jour de l'échéance et d'une autorisation du mandant établie sur papier libre, signée par celui-ci et légalisée.

Soit par poste, après réception par la caisse d'un certificat de vie portant quittance, régulièrement établi, signé et daté. Dans ce cas, les frais d'envoi sont à la charge du titulaire de l'allocation.

Soit par chèque d'assignation portant la mention « payable en mains propres ». Dans cette hypothèse, l'allocataire sera dispensé de la production d'un certificat de vie. Il devra supporter les frais de mandat.

Article ...

Les ayants droit des allocataires décédés recevront le prorata des arrérages dus au décès, sous réserve que ce prorata soit au moins égal à.....

Article ...

Si les sociétés assurent le service des allocations, elles peuvent, dans les conditions d'un accord spécial à intervenir avec la caisse, en retenir le montant par compensation sur les versements à effectuer en application de l'article précédent. Dans ce cas, elles doivent adresser à la caisse, avant le 20 du mois suivant, les diverses échéances, un relevé global des opérations effectuées, complété par les états nominatifs visés à l'article ... et par un état détaillé des dépenses effectuées pour le compte de la caisse, en y joignant les pièces justificatives.

Si le montant des payements excède celui des encaissements, la société pourra recevoir une provision dont le montant sera déterminé par le conseil d'administration de ... (1).

CHAPITRE VI

MODIFICATION. — FUSION. — DISSOLUTION

Article ... — (Disposition obligatoire.)

Le règlement ne peut être modifié que sur la proposition du conseil d'administration de ... (1) ou sur celle de ... (2) sociétés adhérentes au moins.

Les modifications au règlement votées par l'assemblée générale ne seront mises en vigueur qu'après approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

L'assemblée générale de ... (1) peut décider la fusion, la scission ou la dissolution de la caisse dans les conditions fixées aux articles 29, 30 et 31 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Ces opérations ne deviendront définitives qu'après un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale qui déterminera la prise en charge des engagements par une autre caisse autonome mutualiste ou par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ainsi que les conditions de transfert de l'actif et du passif à l'un de ces organismes.

Article ... — (Disposition obligatoire.)

L'assemblée générale de la ... devra prendre une décision de fusion ou de dissolution prévue à l'article précédent dans le cas où le nombre des adhérents cotisants viendrait à tomber au-dessous de 5.000 (3).

INSTRUCTION

relative aux modes de répartition des allocations.

Le décret du 3 août 1946 a prévu que les allocations servies par les caisses autonomes de répartition devaient être déterminées d'après les règles générales suivantes:

1° Les allocations sont revisables chaque année d'après les ressources qui peuvent y être affectées;

2° Les allocations peuvent être soit d'un taux uniforme, soit fonction de l'importance et de la durée des versements effectués par les intéressés ou pour leur compte;

3° Le montant des allocations versées au cours d'une année ne peut être supérieur au cinquième du montant de la réserve technique figurant au bilan arrêté au 31 décembre de l'année précédente, cette réserve étant constituée par l'ensemble des ressources, déduction faite de la part des cotisations affectées à la gestion.

Lorsque l'organisme gestionnaire groupe des sociétés d'entreprises ou des unions de sociétés d'entreprises dont l'engagement d'effectuer le versement des cotisations pendant cinq ans a été garanti par l'entreprise, la réserve technique comprend la totalité des versements ainsi garantis.

Les allocations attribuées, le cas échéant, au cours de la première année de fonctionnement, ne peuvent dépasser le cinquième des droits d'admission déjà encaissés.

Compte tenu de ces limites, il appartient au conseil d'administration de fixer chaque année le montant total des sommes à répartir.

Dans le cadre des règles ainsi posées, les caisses de répartition peuvent adopter l'un des systèmes suivants:

1° Attribution d'une allocation uniforme à tous les bénéficiaires.

Le montant de l'allocation versée à chaque membre représente le quotient de la somme à répartir par le nombre de parties prenantes;

2° Attribution d'une allocation calculée en fonction soit du montant des versements, soit de leur durée, soit de ces deux facteurs réunis.

A cet effet, il est attribué à chaque membre participant un nombre de points déterminé d'après les éléments que la caisse entend prendre en considération pour l'évaluation de l'allocation.

L'évaluation de l'allocation suivant le système des points entraîne l'obligation pour la caisse de tenir un compte individuel qui fait état du nombre de points acquis par l'intéressé.

La détermination de l'allocation qui revient à chaque bénéficiaire s'exprime par la formule:

$$A = \frac{Sp}{P}$$

dans laquelle S représente la somme à répartir, P le nombre total de points des allocataires, p le nombre de points acquis par chaque allocataire.

Quel que soit le système adopté, la caisse autonome peut accorder une majoration de l'allocation dans des cas nettement déterminés par le règlement, notamment au titre d'années de sociétariat antérieures à la création de la caisse ou au titre de services passés ou en considération des charges de famille.

Les caisses autonomes gérées par une union groupant des sociétés mutualistes d'entreprises seront particulièrement intéressées par la possibilité de prendre en compte les années de service accomplies dans l'entreprise pour une période antérieure au fonctionnement de la caisse.

La majoration pourra être accordée soit en pourcentage de l'allocation de base, soit par l'attribution de points supplémentaires.

Le choix de l'un ou l'autre des systèmes exposés ci-dessus ne fait pas obstacle à la possibilité pour la caisse de répartition de la combiner avec un système d'attribution d'allocations d'après le nombre de « parts souscrites ». Chaque cotisant peut souscrire plusieurs parts; il paye une cotisation égale autant de fois la cotisation unitaire qu'il a souscrit de parts et reçoit, dans le cas d'allocations uniformes, une allocation égale à l'allocation unitaire multipliée par le nombre de parts, ou, dans le cas d'allocations déterminées d'après le système des points, une attribution de points correspondant au nombre de « parts souscrites ».

Il a paru utile de compléter cette instruction par des dispositions types dont les caisses pourront s'inspirer pour la rédaction du chapitre IV: « Droits et obligations des membres participants » des dispositions relatives à la détermination des allocations.

(Supplément.)

(1) Ou à la fédération.
(2) Indiquer le titre de l'organisme gestionnaire.
(3) Si le règlement prévoit la possibilité d'anticipation ou d'ajournement, il doit contenir des dispositions stipulant que tout membre participant qui désire bénéficier de cette possibilité doit le faire connaître à la caisse par l'intermédiaire de la société à laquelle il est affilié.
(4) Indiquer la périodicité des échéances.
(5) Indiquer la ou les dates.

(1) Indiquer le titre de l'organisme gestionnaire.
(2) Par exemple du cinquième. Modifier la rédaction si l'organisme gestionnaire est une fédération.
(3) Remplacer 5.000 par 2.000 lorsque ce dernier chiffre est atteint par l'effectif des sociétés mutualistes d'entreprises ou interentreprises affiliées.

DISPOSITIONS TYPES

I. — ALLOCATION UNIFORME A TOUS LES BÉNÉFICIAIRES

Article ...

Le conseil d'administration détermine chaque année, dans la limite du cinquième du montant de la réserve technique constituée au 31 décembre de l'année précédente, la somme totale à répartir entre tous les allocataires (1) (2).

Article ...

L'allocation attribuée à chaque bénéficiaire est égale au quotient de la somme à répartir par le nombre d'allocataires.

II. — ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION CALCULÉE SUIVANT LE SYSTÈME DES POINTS

Article ...

Le conseil d'administration détermine chaque année le nombre de points attribué uniformément aux membres participants pour les cotisations de l'année (3) (4).

Article ...

La caisse tient, pour chaque membre participant, un compte individuel faisant apparaître le nombre de points qui lui sont accordés chaque année conformément à l'article précédent (5).

Article ...

Le compte individuel de chaque membre participant est arrêté soit lorsque celui-ci remplit les conditions prévues à l'article ... et cesse le versement de ses cotisations, soit lorsqu'il demande et obtient de la caisse le droit de bénéficier d'une allocation anticipée ou ajournée.

Article ...

En cas d'ajournement ou d'anticipation, le total des points établi conformément à l'article précédent est majoré ou réduit ainsi qu'il suit (1).

Article ...

Le total de points déterminé par application des deux articles précédents est majoré ainsi qu'il suit:

..... points par année de services accomplis dans l'entreprise ..... (2) antérieurement à la création de la caisse autonome (3) (4).

..... points si le membre participant à des charges de famille (5).

Article ...

Le conseil d'administration (ou le comité de gestion) détermine au 31 décembre de chaque année le nombre total de points qui, en application des dispositions ci-dessus, est attribué aux membres participants appelés à bénéficier d'une allocation au cours de l'année suivante.

Article ...

Le conseil d'administration détermine chaque année la somme totale à répartir au cours de l'année entre les allocataires dans la limite du cinquième du montant de la réserve technique constituée au 31 décembre de l'année précédente (6) (7).

Article ...

Le conseil d'administration détermine la valeur du point-retraite. Celle-ci est représentée par le quotient de la somme à répartir par le total de points inscrits aux comptes des allocataires.

Article ...

L'allocation est égale au produit du nombre de points inscrits au compte individuel du membre participant par la valeur du point-retraite définie conformément à l'article précédent.

L'allocation est arrondie au multiple de ..... franc inférieur (1).

Les dispositions-types ci-dessus ont été établies pour des caisses autonomes qui effectuent annuellement le décompte des points et celui des allocations. Cette méthode suppose le choix d'une date d'entrée en jouissance commune à tous les membres participants, et à une époque à laquelle les décisions du conseil d'administration concernant la détermination des allocations pourront être prises et le calcul des allocations effectué.

Une caisse peut, par exemple, fixer l'entrée en jouissance des allocations au 1er juillet de l'année au cours de laquelle les intéressés remplissent les conditions d'âge et de durée de versements prévues par le règlement. L'allocation peut être payée par quart les 1er juillet, 1er octobre, et les 1er janvier et 1er avril de l'année suivante, à terme échu.

Toutefois, pour faciliter la gestion des caisses, il n'y aurait que des avantages à prévoir un payement annuel ou deux payements semestriels effectués le 1er juillet de l'année en cours et le 1er janvier de l'année suivante.

Il convient d'ajouter que rien ne s'oppose à ce que la détermination des points et de l'allocation soit faite sur la base d'une période inférieure à l'année, par exemple par trimestre.

(1) Par exemple au multiple de 20 F inférieur.

(1) *Si la caisse se propose d'attribuer des* allocations au cours de la première année de son fonctionnement, elle devra le mentionner *expressément et préciser que la somme à* répartir ne devra pas dépasser le cinquième des droits d'admission encaissés.

(2) Lorsque l'organisme gestionnaire groupe des sociétés d'entreprises ou des unions de *sociétés d'entreprises dont l'engagement d'ef*fectuer le versement des cotisations pendant cinq ans a été garanti par l'entreprise, la rédaction suivante peut être adoptée:

« Le conseil d'administration détermine, chaque année, la somme totale à répartir entre les allocataires, dans la limite du cinquième du montant des ressources de la caisse au 31 décembre précédent, auquel s'ajoute la totalité des sommes que les sociétés ou unions ont pris l'engagement par contrat de verser à la caisse autonome et qui ont fait d'autre part l'objet d'une garantie de l'entreprise. Le total des ressources ainsi déterminé ne comprend pas les sommes affectées à la gestion ».

(3) Ou bien: « Le conseil d'administration détermine le montant de la cotisation qui donne lieu à l'attribution de 1 point; chaque membre participant se voit attribuer autant de points que ses versements contiennent de fois la cotisation ».

(4) Le contrat passé entre la caisse et une union ou société (en particulier société ou union de sociétés d'entreprises) peut stipuler, en raison des risques particuliers apportés par les membres du groupement, que la valeur du point attribuée aux versements à la charge de la société ou union au profit de ses membres participants sera affectée d'un coefficient de réduction déterminé par le contrat.

Si la caisse envisage d'agréer des sociétés ou unions dans ces conditions, l'article ci-dessus devra être complété en ce sens.

(5) Lorsque les versements effectués par les membres participants et les versements à la charge des sociétés ou unions (en particulier des sociétés ou unions de sociétés d'entreprises) donnent lieu à des avantages différents, il convient de distinguer ces versements aux comptes individuels.

(1) Indiquer les coefficients utilisés par la caisse.

Si le règlement fixe l'entrée en jouissance à soixante-cinq ans, les coefficients suivants peuvent être adoptés:

Age.	Coefficient.
Anticipation.	
55 ans	0,40
56 ans	0,47
57 ans	0,54
58 ans	0,61
59 ans	0,66
60 ans	0,72
61 ans	0,76
62 ans	0,81
63 ans	0,87
64 ans	0,93
Ajournement.	
66 ans	1,05
67 ans	1,10
68 ans	1,15
69 ans	1,20
70 ans et au-delà	1,25

(2) La désigner.

(3) Ou le cas échéant, les années de sociétariat mutualiste ayant donné lieu à l'acquittement de la cotisation statutaire.

(4) Cette disposition concerne les groupements (notamment les sociétés d'entreprises ou unions de sociétés d'entreprises) qui, en contre-partie de la majoration susvisée, effectuent un versement compensateur

(5). Les préciser.

(6) Si la caisse se propose d'attribuer des allocations au cours de la première année de fonctionnement, elle devra le mentionner expressément et préciser que la somme à répartir ne devra pas dépasser le cinquième des droits d'admission encaissés.

(7) Lorsque l'organisme gestionnaire groupe des sociétés d'entreprise ou des unions de sociétés d'entreprises, dont l'engagement d'effectuer le versement des cotisations pendant cinq ans a été garanti par l'entreprise, la rédaction suivante peut être adoptée:

« Le conseil d'administration détermine, chaque année, la somme totale à répartir entre les allocataires, dans la limite du cinquième du montant des ressources de la caisse au 31 décembre précédent, auquel s'ajoute la totalité des sommes que les sociétés ou unions ont pris l'engagement par contrat de verser à la caisse autonome et qui ont fait d'autre part l'objet d'une garantie de l'entreprise. Le total des ressources ainsi déterminé ne comprend pas les sommes affectées à la gestion »

Suppression de la participation de certains assurés sociaux, invalides, aux frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de cure.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et notamment l'article 24,

Sur le rapport du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Les assurés sociaux qui, après avoir épuisé leurs droits aux prestations de *l'assurance longue maladie, sont admis à bé*néficier d'une pension d'invalidité, sont dispensés de la participation prévue à l'article 24 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, au frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de cure, occasionnés par l'affectation ayant donné lieu à l'octroi des prestations de l'assurance de longue maladie, et de la pension *d'invalidité.*

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 février 1948.

Pour le ministre:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié, pour l'application de l'ordonnance susvisée du 4 octobre 1945;

Vu le décret du 27 novembre 1946 relatif à l'encaissement des cotisations de sécurité sociale, notamment l'article 3;

Vu les arrêtés des 6 janvier 1947, 13 février 1947 et 28 avril 1947 relatifs à l'encaissement des cotisations de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 janvier 1948 relatif au recouvrement des cotisations de sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Les caisses primaires de sécurité sociale énumérées ci-après sont chargées de recouvrer, à compter du 1er avril 1948, les cotisations de sécurité sociale afférentes aux

(*Supplément.* — Fin.)

périodes de travail antérieures à la date à partir de laquelle elles ont été chargées de l'encaissement des cotisations:

Région de Bordeaux.

Caisse centrale de sécurité sociale de Bordeaux, n° 33 A.
Caisse primaire de sécurité sociale de Périgueux, n° 24 B.
Caisse primaire de sécurité sociale de Mont-de-Marsan, n° 40 C.
Caisse primaire de sécurité sociale d'Agen, n° 47 D.
Caisse primaire de sécurité sociale de Bayonne, n° 64 E.
Caisse primaire de sécurité sociale de Pau, n° 64 F.

Région de Limoges.

Caisse primaire de sécurité sociale de Charente, n° 16 A.
Caisse primaire de sécurité sociale des Charentes-maritimes, n° 17 B.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Corrèze, n° 19 C.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Creuse, n° 23 D.
Caisse primaire de sécurité sociale des Deux-Sèvres, n° 79 E.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Vienne, n° 86 F.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Haute-Vienne, n° 87 G.

Région d'Orléans.

Caisse primaire de sécurité sociale du Cher, n° 18 A.
Caisse primaire de sécurité sociale de l'Indre, n° 36 B.
Caisse primaire de sécurité sociale de Loir-et-Cher, n° 41 C.
Caisse primaire de sécurité sociale du Loiret, n° 45 D.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Nièvre, n° 58 E.

Région de Rennes.

Caisse primaire de sécurité sociale des Côtes-du-Nord, n° 22 A.
Caisse primaire de sécurité sociale du Nord-Finistère, n° 29 B.
Caisse primaire de sécurité sociale du Sud-Finistère, n° 29 C.
Caisse primaire de sécurité sociale d'Ille-et-Vilaine, n° 35 D.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Mayenne, n° 53 E.
Caisse primaire de sécurité sociale de la Sarthe, n° 72 F.

Art. 2. — Les directions régionales conservent toutefois le recouvrement des cotisations qui ont déjà fait l'objet soit de la procédure sommaire, soit de poursuites judiciaires.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 février 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur de cabinet,
FERNAND SAMSON.

Zones territoriales pour la détermination des salaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 février 1948: page 1359, 2e colonne, 19e, 20e et 21e ligne, au lieu de: « Communes d'Antibes, Bar-sur-Loup, Beaulieu, Beausoleil, Biot, Breil, la Brigue, Cagnes, le Cannet, Cap-d'Ail, Cap-Martin, Eze, Fontan... », lire: « Communes d'Antibes, Bar-sur-Loup, Beaulieu, Beausoleil, Biot, Breil, la Brigue, Cagnes, Cannes, le Cannet, Cap-d'Ail, Cap-Martin, Eze, Fontan... ».

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 31 décembre 1947, les rédacteurs stagiaires des directions régionales de la sécurité sociale, ci-après désignés, ont été titularisés dans leur emploi et nommés rédacteurs principaux des directions régionales de la sécurité sociale, à la classe figurant en regard de leur nom, à compter du 1er août 1947:

Paris. — M. Ricard (Léopold), 1re classe.
Lille. — M. Dhouailly (Henri), 3e classe.
Marseille. — M. Cermolacce (Henri), 3e classe.
Nancy. — M. Guillermin (Henri), 3e classe; M. Zambeau (André), 3e classe.
Orléans. — M. Ferrand (Paul), 3e classe.

Par le même arrêté, les inspecteurs stagiaires de la sécurité sociale, ci-après désignés, ont été titularisés dans leur emploi et nommés inspecteurs de la sécurité sociale, à la classe figurant en regard de leur nom, à compter du 1er août 1947.

Nantes. — M. Morisseau (René), 7e classe.
Montpellier. — M. Guiral (Robert), 5e classe.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 16 février 1948 portant attribution de la médaille de la Famille française.

(Deuxième promotion de 1947.)
(*Suite.*)

COTE-D'OR

Médaille d'or.

Mme Paulras, née Louette (Louise), à Flavigny-sur-Ozerain; 11 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Berbey, née Joblot (Anna), à Labruyère; 8 enfants.
Bouaud, née Mazier (Jeanne), à Dijon; 8 enfants.
Morel, née Ducruet (Jeanne), à Dijon; 9 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes
Degin, née Millière (Louise), à Saint-Usage; 6 enfants.
Bergeret, née Budin (Marguerite), à Nolay; 5 enfants.
Rondeau, née Lesavre (Georgette), à Nolay; 5 enfants.
Bressin, née Roberet (Denise), aux Laumes; 5 enfants.
Chanut, née Desvignes (Angèle), à Chivres; 7 enfants.
Commeaux, née Meullenet (Suzanne), à Longchamp; 6 enfants.
Dervaux, née Gamby (Hélène), à Dijon; 5 enfants.
Diffre, née Beaux (Suzanne), à Dijon; 5 enfants.
Ducrot, née Dubar (Jeanne), à Thenissey; 5 enfants.
Durot, née Cazagrande (Raymonde), à Nolay; 6 enfants.
Gilles, née Lelièvre (Laure), à Gemeaux; 6 enfants.
Grebot, née Derain (Claudine), à Dijon; 6 enfants.
Laroue, née Clergel (Marie), à Santosse; 5 enfants.
Lebault, née Videlier (Marie), à Gevrey-Chambertin; 6 enfants.
Lefol, née Charles (Alice), à Auxonne; 5 enfants.
Lenoir, née Maîtrejean (Marguerite), à Labergement-Foigney; 6 enfants.
Lhuillier, née Lapostolle (Marguerite), à Saint-Usage; 7 enfants.
Losset, née Bernardot (Henriette), à Brazey-en-Plaine; 5 enfants.
Martenot, née Chapotot (Suzanne), à Saffres; 5 enfants.
Martin, née Ayel (Jeanne), à Thenissey; 5 enfants.
Noirot, née Mouillot (Lucie), à Sourre; 7 enfants.
Piget, née Bonnard (Juliette) à Saint-Usage; 6 enfants.
Prunot, née Deleule (Ismérie), aux Laumes; 5 enfants.
Ribout, née Chasselot (Madeleine), à Veuvey-sur-Ouche; 6 enfants
Robinet, née Robinet (Maria), à Thenissey; 5 enfants.
Rougeux, née Larbain (Henriette), à Dijon; 5 enfants.
Royer, née Chevillard (Odette), à Longchamp; 6 enfants.
Roz, née Guidot (Georgette), à Semur; 5 enfants.
Sauron, née Mongenot (Jeanne), à Genouilly; 5 enfants.
Seguin, née Prost (Berthe), à Grevey-Chambertin; 6 enfants.
Vadot, née Bligny (Germaine), à Longchamp; 5 enfants.
Vuilleney, née Dechaux (Aline), à Trugny; 5 enfants.

COTES-DU-NORD

Médaille d'or.

Mmes
Bourhis, née Capitaine (Joséphine), à Bégard; 11 enfants.
Even, née Minier (Alphonsine), à Etables; 10 enfants.
Famel, née Delanoe (Maria), à la-Grande-Ville à Hillion; 10 enfants.
Gicquel, née Rault (Rosalie), à Ker Raisin à Trêveneuc; 11 enfants.
Grouazel, née Corduant (Elisa), à Pléhérel; 10 enfants.
Le Besconi, née Dollo (Marie-Perrine), à Bégard; 10 enfants.
Le Gallais, née Brieuc (Alexandrine), au Clos-Neuf à Caulnes; 11 enfants.
Le Guern, née Hamon (Marie-Françoise), à Saint-Brieuc; 10 enfants.
Le Moal, née Drollec (Jeanne), à Bégard; 10 enfants.
Le Page, née Serandour (Adèle), à Plouagat; 10 enfants.
Le Picard, née Le Bellegard (Joséphine), à Plérin; 10 enfants.
Malarge, née Banner (Jeanne), à Plouagat; 10 enfants.
Pierrès, née Lozahic (Rosalie), à Bégard; 10 enfants.
Rivoallan, née Rouault (Anne), à Trégastel; 11 enfants.
Ronce, née Lozac'h (Marie), à Tréogan; 12 enfants.
Rouille, née Helloco (Maria), à Gomené; 10 enfants.
Ropers, née Le Buhan (Jeanne), à Goudelin; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Cozic, née Le Tallec (Marie), à Bégard; 8 enfants.
Gourlou, née Le Guyader (Jeanne), à Bégard; 8 enfants.
Goupillère, née Marie (Ernestine), à Hillion; 8 enfants.
Granglens, née Boschat (Marie), aux Quatre-veaux à Plaintel; 8 enfants.
Guernion, née Hinault (Marie-Thérèse), à Hillion; 8 enfants
Guezennec, née Lamour (Anne), à Lagadec-Lannion; 8 enfants.
Hery, née Michel (Jeanne), à Lantic; 8 enfants.
Hinault, née Le Notre (Marie-Françoise), à Saint-Brieuc; 8 enfants.
Kergus, née Colas (Yvonne), à Goudelin; 8 enfants.
Launay, née Penault (Maria), à Saint-Gelven; 8 enfants.
Le Blevennec, née Geffroy (Yvonne), à Bégard; 9 enfants.
Le Bolloc'h, née Tanguy (Mélanie), à Bégard; 8 enfants.
Le Charpentier, née Quinio (Cécile), à Saint-Brieuc Point-du-jour; 8 enfants.
Le Doucen, née Le Guenne (Angèle), à Plaintel (Le Hiant); 8 enfants.
Le Fessant, née Guillerm (Marie-Louise), à à Perros-Guirec; 9 enfants.
Lefilous, née Menguy (Marie), à Bégard; 8 enfants.
Le Flem, née Lech-vien (Marie), à Paimpol; 8 enfants.
Le Foll, née Le Pavec (Aurélie), à Vieux-Bourg; 8 enfants.

Le Gall, née Geffray (Eugénie), à Plumieux; 8 enfants.
Le Roy, née Ganne (Angèle), à Plumieux; 9 enfants.
Le Maout, née Prigent (Rose-Marie), à Gausson; 9 enfants.
Le Merer, née Limpalaer (Marie), à Trébeurden; 9 enfants.
Lemoine, née Toquet (Claire), à Plaintel; 8 enfants.
Lezec, née Kerrurien (Marie-Françoise), à Plouvénez-Moëdec; 8 enfants.
Mevel, née Milon (Marie-Anne), à Pleubian; 9 enfants.
Morel, née Baron (Marie), à Plumieux; 8 enfants.
Morvan, née Le Gall (Joséphine), à Goudelin; 8 enfants.
Nicolas, née Léard (Marie-Louise), à Goudelin; 8 enfants
Nivet, née Le Champion (Jeanne), à Plouagen; 8 enfants.
Perrot, née Goff (Louise), à Trébeurden; 8 enfants.
Prigent, née Coatanhay (Marguerite), à Kernoa-Kérity; 9 enfants.
Sohier, née Marie (Cécile), à La Grandville à Hillion; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Arcelin, née Boinet (Madeleine), à Lamballe; 5 enfants.
Arlus, née Courson (Jeanne), à Etables; 7 enfants.
Bannier, née Le Roux (Marie), à Plouagat; 5 enfants.
Bayon, née Hervé (Marie-Louise), à Plumieux; 6 enfants.
Beauverger, née Riou (Rosalie), à Ploubazlanec; 5 enfants
Benech, née Hervé (Maria), à Bégard; 6 enfants
Berthou, née Pelle (Marguerite, à Trébeurden; 6 enfants.
Bettenfeld, née Gueguen (Lucienne), à Saint-Brieuc; 5 enfants.
Blochet, née Gallais (Désirée), à Plumieux; 5 enfants.
Bodiou, née Le Denmat (Germaine), à Lannion; 5 enfants.
Boudet, née Le Bret (Marie-Rose), à Caulnes; 6 enfants.
Bouguet, née Querne (Marguerite), à Hénansal; 5 enfants.
Boullaire, née Lafond (Appoline), à Erquy; 6 enfants.
Boschet, née Guillemot (Noémie), à Plumieux; 5 enfants.
Brézellec, née Gouriou (Marie-Joséphine), à Ploubazlanec; 6 enfants.
Briand, née Hivert (Thérèse), à Plumieux; 5 enfants.
Briand, née Le Goff (Valentine), à Trégastel; 6 enfants.
Caillibotte, née Michel (Jeanne), à Erquy; 7 enfants.
Callac, née Tallec (Jeanne), à Bégard; 7 enfants
Carro, née Carro (Anne-Marie), à Gausson; 5 enfants.
Cole, née Lageat (Albertine), à Trébeurden; 5 enfants.
Colombel, née Manivel (Anne), à Caulnes; 5 enfants.
Collet, née Guernion (Marie-Louise), à Hillion; 5 enfants.
Corlouer, née Bannaire (Louise), à Etables; 6 enfants.
Cozic, née Moullec (Marie-Yvonne), à Trébeurden; 5 enfants.
Daguillon, née Blochet (Angèle), à Plumieux; 6 enfants.
Dagorn, née Le Corre (Francine), à Trébeurden; 7 enfants
Demoy, née Jouanny (Angèle), à Plaintel; 6 enfants.
Denis, née Chauvel (Joséphine), à Vieux-Marché; 7 enfants.
Donnio, née Tuffin (Félicie), à Lanvallay; 7 enfants.
Droumaguet, née Le Leydour (Marie), à Saint-Laurent; 6 enfants.
Dubois, née Guegan (Laure), à Etables; 5 enfants.
Duffros, née Brisard (Adèle), à Caulnes; 6 enfants.
Durand, née Le Roux (Marie), à Trébeurden; 6 enfants.
Epivent, née Gougeon (Suzanne), à Plérin; 5 enfants.
Epivent, née Jouan (Anna), à Etables; 5 enfants
Faisnel, née Chalmel (Marie), à Caulnes; 5 enfants.
Fercoq, née Auffret (Marie), à Paimpol; 6 enfants.
Fontaine, née Glama (Simone), à Plaintel; 5 enfants.
Gallais, née Guillemot (Maria), à Plumieux; 7 enfants.
Ganne, née Morel (Angèle), à Plumieux; 7 enfants.
Garoche, née Crolais (Louise), à Lamballe; 6 enfants.
Gaude, née Nicolas (Jeanne), à Lannion; 6 enfants.
Geffroy, née Le Brun (Suzanne), à Bégard; 6 enfants.
Geffrelot, née Ganne (Françoise), à Plumieux; 5 enfants.
Guellaen, née Lame (Marie-Louise), à Perros-Guirec; 6 enfants.
Guennec, née Le Flem (Anne-Marie), à Trébeurden; 7 enfants.
Guérin, née Le Roux (Léonie), à Plouagat; 5 enfants.
Guernion, née Chaplain (Thérèse) à Hillion; 7 enfants.
Guernion, née Chaplain (Cécile), à Hillion; 6 enfants.
Guillet, nee Gallo (Victorine), à Plouagat; 5 enfants.
Guillemot, née Ferleux (Marie), à Plumieux, 5 enfants.
Gobichon, née Pezron (Désirée), à Rostrenen; 7 enfants.
Hagaré, née Camard (Maria), à Plouagat. 6 enfants.
Halna du Fretay, née Bernard de la Gatinais (Viviane), à Lamballe; 5 enfants.
Helary, née Goasdoue (Louise), à Trébeurden; 7 enfants.
Hervé, née Thomas (Marie), à Trébeurden; 7 enfants.
Hery, née Meheut (Madeleine), à Lantic; 6 enfants.
Hilien, née Le Floch (Louise), à Goudelin; 5 enfants.
Jaffrain, née Hérisse (Anna), à Saint-Brieuc. 5 enfants.
Jehan, née Leroux (Thérèse), à Erquy; 7 enfants.
Jouet, née Ganne (Marie), à Plumieux; 6 enfants.
Landelle, née Huet (Félicité), à Dinan; 6 enfants.
Lancon, née Cherel (Anne), à Plumieux; 5 enfants.
Lannou, née Bouffant (Anne), à Pleumeur Bodou; 5 enfants.
Le Bars, née Le Voguer (Laure), à Goudelin; 5 enfants.
Le Bervet, née Le Quilleuc (Germaine), à Plouagat; 7 enfants.
Le Bervoet, née Rumiac (Maria), à Ploubazlanec; 6 enfants.
Le Bihan, née Kerrurien (Jeanne), à Plouvez-Moëdec; 5 enfants.
Le Blanc, née Le Mallet (Louise), à Trébeurden; 5 enfants.
Le Bourdonnec, née Cadec (Germaine), à Belle-Isle-en-Terre; 5 enfants.
Le Bossenec, née Le Normand (Marie), à Kergrist-Moëlou; 7 enfants.
Le Calvez, née Le Dret (Jeanne), à Trégastel, 7 enfants.
Le Calvez, née Thomas (Alexandrine), à Trégastel; 5 enfants.
Le Cuh, née Le Flem (Françoise), à Trébeurden; 5 enfants.
Le Gall, née Collen (Jeanne), à Saint-Brieuc; 5 enfants.
Le Gallais, née Colombel (Victorine), à Caulnes; 6 enfants.
Le Guen, née Le Merrer (Françoise), à Trébeurden; 5 enfants.
Le Hegarat, née Le Marchand (Adélaïde), à Kérity; 5 enfants.
Le Houx, née Breard (Eugénie), à Caulnes; 5 enfants.
L'Heveder, née Perrot (Marie), à Perros-Guirec; 6 enfants.
L'Heveder, née Audren (Cécile), à Trébeurden; 6 enfants.
L'Hostis, née Morvan (Marie), à Plouagat; 7 enfants.
Le Lay, née Le Coq (Marie-Louise), à Plouagat; 6 enfants.
Le Loarer, née Le Grand (Louise), à Trébeurden; 6 enfants.
Le Mée, née Bidet (Jeanne), à Dinan; 5 enfants.
Le Mercier, née Guegan (Aurélie), à Goudelin; 5 enfants.
Le Meur, née Abiven (Yvonne), à Plérin; 5 enfants.
Le Metayer, née Tabot (Rosalie), à Plumieux; 5 enfants.
Le Mevel, née Landos (Ange), à Lannion; 7 enfants.
Le Moal, née Le Grand (Anne-Marie), à Trébeurden; 5 enfants.
Le Moine, née L'Hotelier (Anne), à Etables; 5 enfants.
Le Noa, née Le Cuziat (Marie), à Goudelin; 7 enfants.
Lorre, née Nogues (Marie), à Saint-Brieuc; 7 enfants.
Louesdon, née Fleho (Marie-Rose), à Plumieux; 6 enfants.
Lucas, née Jagoudel (Marie), à Plumieux, 5 enfants.
Lunot, née Beleguic (Yvonne), à Dinan; 5 enfants.
Le Peurian, née Le Roy (Céline), à Ploubazlanec; 5 enfants.
Le Rallec, née Le Flem (Yvonne), à Lannion; 5 enfants.
Le Rhun, née Derriennic (Maryvonne), à Trébeurden; 6 enfants.
Mahe, née Chevance (Jeanne), à Plouagat; 7 enfants.
Mallet, née Forban (Marie), à Ploubazlanec; 5 enfants.
Martin, née Menez (Anne), à Trébeuden; 5 enfants.
Marzin, née Branthome (Paule), à Lannion; 5 enfants.
Menger, née Ravilly (Raymonde), à Bégard; 6 enfants.
Miche, née Ganne (Euphrasine), à Plumieux; 5 enfants.
Michel, née Gueguen (Osmane), à Erquy; 6 enfants.
Moizan, née Bahier (Ange), à Saint-Brieuc; 5 enfants.
Mordelet, née Le Glatin (Jeanne), à Plouagat; 5 enfants.
Mordelet, née Garlantezec (Jeanne), à Plouagat; 6 enfants.
Mordelet, née Marlog (Simone), à Etables; 5 enfants.
Mottais, née Simon (Léonie), à Plouagat; 7 enfants.
Morvan, née Rouxel (Françoise), à Hillion; 5 enfants.
De Nercy, née de Petiguy (Bernadette), à Dinan; 5 enfants.
Ollivier, née Le Briquer (Marie), à Trébeurden; 5 enfants.
Olliviez, née Lagadou (Germaine), à Bégard; 6 enfants.
Onen, née Baudin (Francine), à Plessis-Balisson; 5 enfants.

Pecheux, née Thomas (Anaïse), à Gausson; 6 enfants.
Peron, née Pichouron (Marie), à Ploumilliau; 7 enfants.
Philippe, née Rio (Marie-Thérèse), à Gausson; 6 enfants.
Pichard, née Richard (Françoise), à Hillion; 7 enfants.
Pievache, née Corbinais (Françoise), à Dinan; 5 enfants.
Quinio, née Morel (Philomène), à Plumieux; 5 enfants.
Raoul, née Le Bourg (Marie), à Bégard; 7 enfants.
Raulo, née Gauthier (Suzanne), à Plumieux; 6 enfants.
Rault, née Pencole (Marie), à Plumieux; 7 enfants.
Retraint, née Paye (Léonie), à Dinan; 5 enfants.
Rio, née Damard (Marie), à la Motte; 7 enfants.
Ropars, née Le Goffic (Alice), à Perros-Guirec; 5 enfants.
Rouault, née Le Goux (Marie), à Goudelin; 7 enfants.
Sourdaine, née Guillou (Jeanne), à Lannion; 5 enfants.
Soyer, née Jegard (Andrée), à Lannion; 5 enfants.
Théfaut, née Soulabaille (Joséphine), à Pommeret; 5 enfants.
Thépaut, née Lidou (Elisabeth), à Ploubazlanec; 7 enfants.
Thomas, née Collin (Elisa), à Goudelin; 5 enfants.
Toudic, née Tachon (Rosalie), à Etables; 5 enfants.
Toudic, née Le Dret (Marie-Yvonne), à Trégastel; 7 enfants.
Trivin, née Levrier (Elodie), à Saint-Brieuc; 6 enfants.
Tual, née Havard (Joséphine), à Caulnes; 5 enfants.
Verdes, née Chauvel (Jeanne), à Hillion; 5 enfants.

CREUSE

Médaille d'or.

Mme Faure, née Roudet (Philomène), à Vallières; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Basgrot, née Taste (Adolphine), à Vareilles; 9 enfants.
Bichon, née Berger (Hélène), à Saint-Maurice-près-Crocq; 8 enfants.
Bontemps, née Marioton (Euphrasie), à la Chapelle-Saint-Martial; 8 enfants.
Chevalier, née Roby (Clémence), à Aubusson; 8 enfants.
Mousseau, née Simon (Marie-Louise), à Mouziers; 8 enfants.
Vernade, née Cariou (Anne-Marie), à Lupersat; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes
Brunaud, née Barde (Marie), à la Celle-Dunoise; 5 enfants.
Calmont, née Becquart (Alphonsine), à la Celle-Dunoise; 6 enfants.
Charrière, née Faye (Marie-Louise), à la Chapelle-Saint-Martial; 5 enfants.
Delbard, née Gouny (Fernande), à Aubusson; 5 enfants.
Desfougères, née Bargat (Félicie), à Beausoleil, près Guéret; 5 enfants.
Dilieux, née Duchez (Amélie), à la Chapelle-Saint-Martial; 5 enfants.
Dubreuil, née Legay (Marthe), à Janaillat; 5 enfants.
Ferres, née Turquois (Paulette), à la Souterraine; 5 enfants.
Ganne, née Montagne (Lucienne), à Mautes; 5 enfants.
Guillec, née Cluzet (Louisette), à Aubusson; 5 enfants.
Guyonnet, née Lansade (Emma), à Janaillat; 5 enfants.
Laliron, née Luc (Jeanne), à Mas-d'Artiges; 6 enfants.
Larbre, née Tronche (Andrée), à Aubusson; 6 enfants.
Laurent, née Lacoste (Marie), à Fresselines; 6 enfants.
Lepigre, née Reix (Fernande), à la Souterraine; 6 enfants.
Maillochon, née Lefrère (Georgette), à Saint-Sébastien; 5 enfants.
Villard, née Robert (Lucienne), à Janaillat; 5 enfants.

DORDOGNE

Médaille d'or.

Mmes
Lafforest, née Doumen (Adeline), à Brantôme; 10 enfants.
Le Naour, née Vorch (Marie), à Puyguilhem; 10 enfants.
Merkel, née Kimmerlin (Jeanne), à Montpon-sur-l'Isle; 10 enfants.
Perrot, née Lacabane (Clémentine), à Terrasson; 10 enfants.
Pigeassou, née Tarche (Yvonne), à Périgueux; 11 enfants.
Tardieux, née Brochet (Maria), à Connezac, par Javerlhac; 10 enfants.
Veyrier, née Barbier (Anna), à Saint-Pierre-de-Frugie; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Chenaud, née Gaillard (Marie), à Saint-Aquilin; 9 enfants.
Faure, née Felonneau (Mathilde), à Saint-Astier; 9 enfants.
Fernandez, née Pasquet (Zélia), à Trélissac; 8 enfants.
Lafaysse, née Dessales (Marie), à Rouffignac; 8 enfants.
Olivier, née Beaugier (Lucie), à Saint-Alvère; 9 enfants.
Raynaud, née Teillout (Marie), à Sorges; 9 enfants.
Roubinet, née Lachaud (Germaine), à Saint-Mesmin; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes
Allary, née Agard (Maria), à Ladosse; 6 enfants.
Audoux, née Mandeix (Françoise), à Coulounieix; 5 enfants.
Audy, née Ravidat (Jeanne), à Cubjac; 7 enfants.
Bergeron, née Rieupet (Angèle), à Périgueux; 5 enfants.
Biche, née Ronteix (Marcelle), à Périgueux; 5 enfants.
Boisseau, née Menant (Jeanne), à Eymet; 6 enfants.
Benin, née Tamisier (Marie), à Nontron; 5 enfants.
Bordeau, née Dogneton (Marie), à Abjat; 7 enfants.
Boscouzareix, née Dubertrand (Jeanne), à la Chapelle-Faucher; 5 enfants.
Bouet, née Albucher (Madeleine), à Savignac-du-Bugue; 5 enfants.
Bouscaillou, née Lial (Aurélie), à Labouquerie; 7 enfants.
Bouty, née Brachet (Marie), à Périgueux; 7 enfants.
Chiron, née Duteil (Ema), à Champcevinel; 5 enfants.
Choury, née Dussutour (Maria), à Cubjac; 6 enfants.
Cumenal, née Brugeassou (Léontine), à Lisle; 5 enfants.
Deraix, née Lidonne (Marie), à la Motte-près-Nontron; 5 enfants.
Feuillerat, née Gourdon (Elise), à Mussidan; 7 enfants.
Goursolle, née Gaillard (Gabrielle), à Cubjac; 7 enfants.
Lagarde, née Régnier (Hortense), à Champcevinel; 5 enfants.
Lanterne, née Boyer (Marthe), à Ladosse, 5 enfants.
Mousnier, née Mounier (Marie), à Nontron; 5 enfants.
Nay, née Chatry (Gilberte), à Périgueux; 5 enfants.
Négrier née Etienne (Germaine), à Vergt; 6 enfants.
Seguy, née Poutinet (Françoise), à Périgueux, 6 enfants.
Valentin, née Parrot (Léonie), à Cubjac; 6 enfants.
Vincent, née Duprat (Marcelle), à Périgueux; 5 enfants.

DOUBS

Médaille d'or.

Mmes
Boillon, née Bruchon (Eugénie), à Bonnevaux-le-Prieuré; 10 enfants.
Boissenin, née Desforet (Marie), à les Fontenelles; 10 enfants.
Boiteux, née Corneille (Louise), à le Russey; 10 enfants.
Decreuse, née Lidoine (Marguerite), à Montrond-le-Chateau; 11 enfants.
Genin, née Muller (Marthe), à Seloncourt; 11 enfants.
Louvet, née Degois (Alice), à Charquemont; 10 enfants.
Mesnier, née Parnet (Germaine), à Vaux-et-Chantegrue; 11 enfants.
Marchiset, née Maire (Céleste), à Geneuille; 10 enfants.
Pagnot, née Cheval (Marie), à Narbief; 11 enfants.
Pourchet, née Peguillet (Anaïs), à Amancey; 11 enfants.
Taillard, née Gaume (Cécile), à Saint-Julien-les-Russey; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Adde, née Knecht (Louise), à Bart; 8 enfants.
Aymonnin, née Chauvin (Marie-Louise), à Crouzet-Migette; 9 enfants.
Aymonin, née Droz (Francige), à Aubonne; 8 enfants.
Barbier, née Jacquemot (Alice), à Valdahon; 8 enfants.
Baudrey, née Chenier (Viviane), à Colombier-Fontaine; 8 enfants.
Beliard, née Girardet (Marie-Louise), à Lacou-Villers; 8 enfants.
Bertin-Denys, née Delacroix (Anne), à la Longeville; 8 enfants.
Bilard, née Romain (Julienne), à Soulce-Cernay; 8 enfants.
Boillot, née Socie (Lucie), à Valonne; 8 enfants.
Boiteux, née Glasson (Gabrielle), à Valoreille, 8 enfants.
Bonvalot, née Jeannin (Marie), à Fleurey; 8 enfants.
Borne, née Caille (Marie), à Narbief; 9 enfants.
Chatelain, née Grebot (Marie), à Seloncourt; 8 enfants.
Chopard, née Walzer (Marie), à Seloncourt, 8 enfants.
Collardey, née Cassard (Germaine), à Bonnetage; 8 enfants.
Compagne, née Berger (Marguerite), à Seloncourt; 8 enfants.
Converset, née Lime (Emilie), à Belmont; 9 enfants.
Cuenin, née Humbert (Lucine), aux Fontenelles; 9 enfants.
Deschamps, née Parent (Céleste), à Selongcourt; 8 enfants.
Faivre, née Bour (Rosa-Marie), à Bart; 8 enfants.

Faivre-Pierret, née Journot (Marguerite), aux Fins; 8 enfants.
Frésard, née Robert (Marie-Madeleine), aux Fins; 9 enfants.
Garnier, née Clerc (Hélène), à Champvans-les-Moulins; 8 enfants.
Gindre, née Engasser (Madeleine), à Ornans; 8 enfants.
Girardet, née Brisbard (Florida), à Aubonne; 8 enfants.
Glasson, née Filsjean (Odile), aux Fontenelles; 8 enfants.
Grillot, née Demoly (Eugénie), à Neufchâtel-Urtière: 8 enfants.
Haulet, née Mourey (Maria), à Jallerange ; 9 enfants.
Housot, née Gigon (Zoé), aux Fontenelles; 9 enfants.
Lab, née Receveur (Marie), au Boulois; 9 enfants.
Legrand, née Demesmay (Georgette), à Liesle; 8 enfants.
Lhomme, née Pugin (Marguerite), à Courvières; 8 enfants.
Lombardot, née Bonnefoy (Lucienne), à Aubonne; 8 enfants.
Mainier, née Chopard (Madeleine), à Soulce-Cernay; 9 enfants.
Maj, née Collieux (Maria), à Baume-les-Dames; 8 enfants.
Maréchal, née Bercot (Berthe), à Bonnetage; 9 enfants.
Maréchal, née Bourgeois (Marie), à Amancey; 8 enfants.
Mesny, née Renaud (Marcelle), à Besançon; 9 enfants.
Mille, née Roussel-Galle (Geneviève), aux Fins; 8 enfants.
Millot, née Châtelain (Hélène), aux Fontenelles; 8 enfants.
Morel, née Tyrode (Laure), à Belmont; 9 enfants.
Mougin, née Chatelain (Marie), aux Fontenelles; 8 enfants.
Nicolet, née Bôle (Marguerite), au Russet; 8 enfants.
Parrenin, née Bresard (Marie), au Russet; 8 enfants.
Pierre, née Remonay (Marie), aux Fins; 8 enfants.
Poulain, née Ducruez (Jacqueline), à Villers-sur-Chalamont; 8 enfants.
Régnier, née Baulard (Marie), à Pirey; 8 enfants.
Renaud, née Rondot (Suzanne), à Narbief; 8 enfants.
Renaud, née Hugenin (Marie), aux Fins; 8 enfants.
Roland, née Girard (Marie), aux Fins; 8 enfants.
Salomon, née Grandjacquet (Georgette), à Reugnet; 8 enfants.
Sandoz, née Pierrot (Blanche), aux Fontenelles; 9 enfants.
Thomas, née Martin (Léa), à Pont-de-Roide; 8 enfants.
Tirole, née Brisebard (Jeanne), à Indevillers; 9 enfants.
Vuillin, née Glasson (Eugénie), au Russet; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Arnoux, née Prétot (Georgette), aux Fontenelles; 6 enfants.
Aymonin, née Andrez (Marie-Louise), à Aubonne; 5 enfants.
Bailly, née Bole (Louise), à Champagney; 5 enfants.
Barbier, née Berthoz (Louise), à Epenouse; 6 enfants.
Barbier, née Knecht (Germaine), à Bart; 5 enfants.
Bardey, née Roch (Marthe), à Liesle; 5 enfants.
Bart, née Bart (Marie), à Amancey; 7 enfants.
Barthe, née Michaud-Piret (Simone), à Seloncourt; 5 enfants.
Baudin, née Droz-Vincent (Léa), à Doubs; 7 enfants.
Bauer, née Montagnon (Marie-Louise), à Besançon; 7 enfants
Baverel, née Bonnet (Alice), à Doubs; 6 enfants.
Belpoix, née Normand (Germaine), à Ornans; 5 enfants.
Berbenni, née Rossi (Marguerite), à Montbéliard; 7 enfants.
Bideaux, née Jaune (Marguerite), à Seloncourt; 5 enfants.
Billot, née Jeannin (Marie), à Levier; 5 enfants.
Boissenin, née Roussel-Galle (Claire), aux Fins; 6 enfants.
Bole, née Bousson (Léa), à Amancey; 7 enfants.
Bole-Richard, née Bulle Cécile), à Deservillers; 6 enfants.
Bolle, née Petitjean (Jeanne), à Besançon; 5 enfants.
Bonnet, née Maillot (Angèle), à Montbenoit; 7 enfants.
Bonnin, née Pensot (Léa), à Bart; 5 enfants.
Bonnot, née Mauvais (Lucie), à Pont-de-Roide; 5 enfants.
Bouget, née Feuvrier (Marie), à Colombier-Fontaine; 5 enfants.
Bouhelier, née Midey (Julie), à Seloncourt; 7 enfants.
Bouillon, née Destremond (Claire), à Seloncourt; 5 enfants.
Bourgeois, née Gachod (Marie-Louise), à Boussières; 7 enfants.
Bresson, née Desgrange (Denise), à Bart; 6 enfants.
Briot, née Mougin (Rosine), à Charquemont; 6 enfants.
Buessard, née Goron (Alice), à Bondeval; 5 enfants.
Burtheret, née Noël (Renée), à Champvans-les-Moulins; 5 enfants.
Busson, née Montagnon (Célina), à Colombier Fontaine; 5 enfants.
Cannelle, née Maire (Antonia), à Mouthe; 5 enfants.
Cappi, née Couterut (Jeanne), à Pirey; 5 enfants.
Cerutti, née Adrian (Albertine), à Baume-les-Dames; 5 enfants.
Chabod, née Barrand (Marie), à Aubonne; 7 enfants.
Charpy, née Vuillemin (Angèle), à Charbonnières-les-Sapins; 5 enfants.
Chauvelot, née Renaud (Marie), à Pirey; 6 enfants.
Chognard, née Feuvrier (Anna), à Froidevaux, 5 enfants.
Choley, née Bepoix (Henriette), à Audincourt; 5 enfants.
Claude, née Bonvalot (Marie-Louise), à Pont-de-Roide; 6 enfants.
Claudet, née Dornier (Maria), à Sainte-Colombe; 6 enfants.
Clément, née Salomon (Andrée), à Bolandoz; 5 enfants.
Colin, née Fleury (Justine), à Belmont; 6 enfants.
Comte, née Comte (Madeleine), à Déservillers; 5 enfants.
Corneille, née Richard (Reine), à Montechéroux; 7 enfants.
Coulon, née Crotet (Germaine), à Besançon; 5 enfants.
Courtot, née Christ (Marie), à Montbéliard; 6 enfants.
Cuenot, née Boiteux (Marie), à Valoreille; 7 enfants.
David, née Carrez (Blanche), à Mouthe; 7 enfants.
Delacroix, née Billet (Rose) à Courvières; 5 enfants.
Demesy, née Henry (Marie), à Seloncourt; 5 enfants.
Denizot, née Maréchal (Angéline), à Amancey; 7 enfants.
Desbiez-Piat, née Viprey (Jeanne), à Ornans; 5 enfants.
Dhote, née Gauthier (Eugénie), à Aubonne; 5 enfants.
Dody, née Neveur (Denise), à Quingey; 6 enfants.
Engonin, née Poncot (Berthe), à Charquemont; 5 enfants.
Faivre, née Vourron (Marie-Louise), à Bourguignon; 5 enfants.
Foret, née Monnet (Lina), à Seloncourt; 6 enfants.
Forien, née Tarby (Marie-Rose), au Valdahon; 6 enfants.
Gaillard, née Monnet (Yvonne), à Montbéliard; 6 enfants.
Gaume, née Bernard (Marie), au Russey; 6 enfants.
Gauthier, née Clergeot (Georgette), au Valdahon; 6 enfants.
Gauthier, née Suzanne (Marie), à Soulce-Cernay; 6 enfants.
Girardet, née Ravier (Maria), à Aubonne; 7 enfants.
Girardet, née Vivot (Marthe), à Bremondans; 5 enfants.
Girardet, née Girardet (Marie), à Aubonne; 7 enfants.
Girardot, née Lasalle (Marthe), à Mandeure; 6 enfants.
Girardot, née Poirey (Angèle), à Hérimoncourt; 7 enfants.
Gormond, née Musselin (Thérèse), à Rurey; 6 enfants.
Grand, née Blondel (Céline), à Amancey; 6 enfants.
Grandguillaume, née Vichet (Marie), à Besançon; 5 enfants.
Gredy, née Grandjean (Laure), à Ornans; 5 enfants.
Griffon, née Monnier (Marguerite), à Doubs; 6 enfants.
Grosjean, née Curie (Thérésia), à Chaux-les-Passavant; 5 enfants.
Grux, née Marguier (Marie-Thérèse), à Chaux-les-Passavant; 5 enfants.
Guglielmetti, née Albert (Marie), aux Fins; 6 enfants.
Guglielmetti, née Rondot (Marie), à Mémont; 6 enfants.
Guillaume, née Clerc (Léa), aux Fontenelles; 7 enfants.
Guillaume, née Choulet (Jeanne), aux Fontenelles, 6 enfants.
Guyon, née Dubois (Marie), à Mouthe; 5 enfants.
Henriet, née Pillot (Constance), à Beurre; 6 enfants.
Héritier, née Roy (Jeanne), à Pouilley-les-Vignes; 5 enfants.
Huot, née Girardot (Augustine), à Montechéroux, 6 enfants.
Huot, née Bugnet (Valérie), à Pouilley-les-Vignes; 5 enfants.
Iehlen, née Boissenet (Marguerite), à Audincourt; 6 enfants.
Jacquot, née Faivre (Bernadette), à Charbonnières-les-Sapins; 5 enfants.
Javaux, née Trouttet (Euphémie), à Sainte-Colombe; 7 enfants.
Jeanneret, née Varin (Angèle), à Fontaine-les-Clerval; 5 enfants.
Jeanningros, née Nicol (Elia), à Aubonne; 6 enfants.
Joly, née Vermot-Desroches (Odile), au Luhier; 5 enfants.
Jouffroy, née Vionnet (Lucie), à Mouthe; 6 enfants.
Lanquetin, née Maire (Berthe), à Hopitaux-Vieux; 5 enfants.
Letoublon, née Dornier (Thérèse), à Mouthe; 5 enfants.
Lime, née Jeanningros (Angèle), à Epenouse; 7 enfants.
Lombardot, née Catlin (Jeanne), à Aubonne; 5 enfants.
Lombardot, née Bolard (Julia), à Aubonne; 7 enfants.
Lonardi, née Claude (Lucine), à Mathay; 7 enfants.

Lorenzini, née Charton (Léa), à Montechereux; 5 enfants.
Lovy, née Moine (Marie-Rose), à Colombier-Fontaine; 5 enfants.
Malavaux, née Malavault (Aimée), à Pirey; 6 enfants.
Marguet, née Marguier (Berthe), à Ornans; 5 enfants.
Menegrin, née Grand (Vincentine), à Amancey; 6 enfants.
Menegaux, née Brignel (Alice), à Mandeure; 7 enfants.
Menetrey, née Faivre (Georgette), à Audincourt; 5 enfants.
Mercier, née Burnel (Angèle), à Valdahon; 6 enfants.
Michelin, née Lacroix (Jeanne), à Bart; 6 enfants.
Mille, née Bart (Olympe), à Amancey; 6 enfants.
Millesse, née Deforet (Bernadette), à Mont-de-Laval; 5 enfants.
Monnier, née Bourdin (Marguerite), à Amancey; 6 enfants.
Montagnon, née Nuguet (Emilienne), à Mandeure; 5 enfants.
Morel, née Graizeley (Suzanne), à Pont-de-Roide; 6 enfants.
Morel, née Morel (Jeanne), à Aubonne; 7 enfants.
Mosimann, née Fraignier (Marguerite), aux Fontenelles; 7 enfants.
Mosse, née Navion-Maillot (Berthe), à Colombier-Fontaine; 7 enfants.
Moutarlier, née Chopard (Madeleine), à Valdahon; 5 enfants.
Moyse, née Chopard (Louise), aux Fins; 5 enfants.
Munier, née Faivre (Cécile), à Lac-ou-Villers; 5 enfants.
Nicolet, née Dhote (Jeanne), à Mouthe; 6 enfants.
Ordinaire, née Debois (Renée), à Amancey; 6 enfants.
Parent, née Feuvrier (Judith), aux Fontenelles; 5 enfants.
Pastre, née Callier (Berthe), à Levier; 5 enfants.
Patard, née Garnache (Alice), à Bremondans; 6 enfants.
Pequignot, née Girard (Louise), à Epenouse; 7 enfants.
Pequignot, née Roche (Eugénie), à Bart; 7 enfants.
Perrin, née Comte (Adolphine), à Deservillers; 5 enfants.
Perrin, née Aubry (Isabelle), au Russey; 6 enfants.
Picon, née Cattet (Louise), à Chaux-lès-Passavant; 6 enfants.
Pistolet, née Messelot (Berthe), à Boussières; 5 enfants.
Poncot, née Brun (Jeanne), à Mont-de-Laval; 5 enfants.
Pouhin, née Chevalier (Marie), à Pont-de-Roide; 5 enfants.
Pourcelot, née Baverel (Odette), à Ornans; 5 enfants.
Pourchet, née Nicol (Marie), à Aubonne; 5 enfants.
Pourny, née Brenet (Reine), à Sainte-Colombe; 6 enfants.
Prud'hon, née Curie (Fernande), à Aubonne; 6 enfants.
Racine, née Bouton (Félicie), à Fleurey; 6 enfants.
Receveur, née Courbet (Adrienne), à Seloncourt; 5 enfants.
Redoutey, née Pergaud (Laure), au Valdahon; 5 enfants.
Renaud, née Pretre (Marie-Louise), aux Fontenelles; 5 enfants
Rondot, née Fressard (Judith), à Memont; 6 enfants.
Roussey, née Vannier (Jeanne), à Seloncourt; 5 enfants.
Ruffieux, née Pegeot (Jeanne), à Froidevaux; 6 enfants.
Sancey, née Barthod (Hermance), à Aubonne; 5 enfants.
Sancey-Richard, née Drezet (Denise), à la Longeville; 7 enfants.
Saucet, née Rouzet (Constance), à Liesle; 5 enfants.
Sauge, née Guinchard (Emilie), à Aubonne; 5 enfants.
Sittler, née Juif (Jeanne), aux Fins; 5 enfants.
Terrier, née Binet (Denise), à Froidevaux; 6 enfants.
Thionnet, née Monnier (Marguerite), à Mouthe; 7 enfants.
Thirode, née Journot (Thérèse), à Colombier-Fontaine; 6 enfants.
Thirode (Stéphan), née Rouillier (Jeanne), à Bourguignon; 7 enfants.
Tournier, née Litschgy (Jeanne), à Exincourt; 5 enfants.
Trimaille, née Feuvrier (Rosa), à Mémont; 7 enfants.
Truche, née Barbier (Marie), à Amancey; 6 enfants.
Vannod, née Robbe (Jeanne), à Mouthe; 5 enfants.
Van Rensbergen, née Richard (Yvonne), à Audincourt; 5 enfants.
Vigezzi, née Receveur (Gilberte), à Charquemont; 6 enfants.
Vourron, née Rouzet (Marie-Alice), à Mandeurs; 7 enfants.
Vourron, née Lab (Marie), à Mandeure; 6 enfants.
Vuillemin, née Pretot (Paulette), à Lac-ou-Villers; 5 enfants.
Vuillet, née Guyon-Benoite (Marie), à Mouthe; 6 enfants.

DROME

Médaille d'or.

Mmes

Martin, née Machissot (Marie), à Loriol; 10 enfants.
Rousson, née Damiron (Angèle), à Livron; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes.

Brun, née Baudoin (Angéline), à Saint-Benoît-en-Diois; 8 enfants.
Fourel, née Rime (Yvonne), à Marsanne; 8 enfants.
Guigon, née Teyssier (Jeanne), à Châteauneuf-du-Rhône; 8 enfants.
Mignot, née Montgellaz (Joséphine), à Crest; 8 enfants.
Reynier, née Falcon (Germaine), à Montélimar; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Arnaud, née Pereint (Marie), à Saillans; 5 enfants.
Bernad, née Leroy (Denise), à Romans; 7 enfants.
Bourret, née Galland (Augusta), à Allan; 6 enfants.
Bouvier, née Picard (Juliette), à Crest; 5 enfants.
Brochier, née Gault (Marie-Rose), à Anneyron; 5 enfants.
Chaix, née Maugère (Antoinette), à Bonlieu; 5 enfants.
Charrier, née Monteil (Emma), à Livron; 5 enfants.
Cheynis, née Point (Juliette), à Châteauneuf-du-Rhône; 6 enfants.
Desmeure, née Belle (Ida), à la Roche-de-Glun; 6 enfants.
Estrand, née Buis (Fernande), à Livron; 6 enfants.
Félix, née Mercier (Julienne), à Roche-sur-Grane; 6 enfants.
Giraud, née Sabatier (Reyne), à Montéléger; 5 enfants.
Guibaud, née Monnet (Célestine), à Luc-en-Diois; 6 enfants.
Lamande, née Cévoz-Comte (Marie), à Piégros; 5 enfants.
Liotard, née Guilhaud (Lucie), à Rimon-et-Savel; 6 enfants.
Mancip, née Aubespin (Denise), à Roche-sur-Grane; 5 enfants.
Marchand, née Sabatier (Marthe), à Montélimar; 6 enfants.
Margirier, née Bogiraud (Marie), à Erome; 5 enfants.
Martin, née Mourrier (Georgette), à la Répara; 5 enfants.
Monteil, née Héritier (Valérie), à Livron; 5 enfants.
Mounier, née Millon (Victoria), à Crest; 5 enfants.
Nébbiolo, née Marce (Yvonne), à Combovin; 5 enfants.
Pallandre, née Rädewald (Jeannette), à Pont-de-l'Isère; 5 enfants.
Sylvestre, née Raspail (Marie), à Roche-sur-Grane; 5 enfants.
Tissier, née Montchau (Renée), à Montélimar; 6 enfants.
Vial, née Peysson (Marie-Louise), à Boilieu; 7 enfants.
Zanchi, née Cluzel (Elise), à Malataverne; 7 enfants.

EURE

Médaille d'or.

Mmes

Aubry, née Grimpard (Augustine), Le Bec-Hellouin; 10 enfants.
Bachelet, née Langlois (Angélina), à Grainville; 10 enfants.
Bricou, née Carpentier (Hélène), à Louviers; 10 enfants.
Buchemin, née Foutrel (Marie), à Gauville-la-Campagne; 10 enfants.
Fimbel, née Delarue (Geneviève), à Gisors; 10 enfants.
Kerro, née Le Botte (Francine), à Claville; 11 enfants.
Le Fablec, née Daubert (Simone), à Bois-Normand; 10 enfants.
Leroy, née Chartrain (Eugénie), aux Andelys; 10 enfants.
Lucas, née Morel (Elisabeth), à Tilleul-Othon; 10 enfants.
Métayer, née Mansire (Yvonne), à Tilleul-Othon; 11 enfants.
Peltier, née Duhaze (Alice), à Bourneville; 11 enfants.
Puzenat, née Batrel (Juliette), à Francheville; 10 enfants.
Segers, née Vanderstukken (Anne), à Courcelle-sur-Seine; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Breton, née Monnier (Jeanne), à Saint-Germain-Village; 8 enfants.
Delanoe, née Dufils (Marcelle), à Drucourt; 8 enfants.
Dumontier, née Deltenre (Marthe), au Bec-Hellouin; 8 enfants.
Fontaine, née Grémont (Madeleine), à Evreux; 9 enfants.
Lallemand, née Lappel (Hélène), à Vitot; 9 enfants.
Le Clézio, née Mariage (Simone), à Mesnil-sur-l'Estrée; 8 enfants.
Mercier, née Rousset (Albertine), à Parville; 8 enfants.
Verhelst, née Subtil (Berthe), à Evreux; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Burel, née Lecoq (Marie), à Saint-Georges-de-Vièvre; 6 enfants.
Cheval, née Laurent (Andrée), à Louviers; 7 enfants.
Clouet, née Grard (Léa), à la Chapelle-Bayvel; 6 enfants.
Deceroi, née Grantz (Lucie), à Acquigny; 5 enfants.
Dieu, née Quillet (Germaine), aux Andelys; 5 enfants.

Grenet, née Dubois (Marthe), à Bernay; 6 enfants.

Follin, née Bihel (Geneviève), à Clos-sur-Risle; 5 enfants.

Gicquel, née Doucerain (Marguerite), à Parville; 7 enfants.

Goujon, née Haltaingois (Henriette), à Martot; 6 enfants.

Goujon, née Panier (Emilienne), à Romilly-sur-Andelle; 6 enfants.

Heurtematte, née Mathière (Louisette), à Saint-Cyr-du-Vaudreuil; 7 enfants.

Jouhault, née Hede (Lucienne), au Neubourg; 5 enfants.

Langlois, née Fortier (Yvonne), à Charleval; 7 enfants.

Leblanc, née Bertin (Renée), aux Andelys; 5 enfants.

Guerquit, née Bourgeois (Flora) à Louviers; 7 enfants.

Lainé, née Avisse (Marcelle), à Mesnil-sur-l'Estrée; 5 enfants.

Lécuyer, née Hélie (Hélène), à Evreux; 5 enfants.

Lécuyer, née Montaillé (Marcelle), aux Andelys; 7 enfants.

Lerouge, née Vrestraete (Elisabeth) à la Chapelle-Bayvel; 7 enfants.

Loisel, née Fontaine (Raymonde), à Evreux; 5 enfants.

Marcaillou, née Pontier (Charlotte), à Serquigny; 7 enfants.

Maunoury, née Saint-Pierre (Suzanne), à Serquigny; 5 enfants.

Pelce, née Austett (Germaine), à Evreux; 5 enfants.

Prevel, née Le Gorrec (Henriette), aux Minières; 5 enfants.

Rolland, née Rault (Marie), à Seez-Mesnil; 7 enfants.

Siloret, née Chaillou (Gabrielle), à Verneuil; 5 enfants.

EURE-ET-LOIR

Médaille d'or.

Mmes

Bertheau, née Lointhier (Thérèse), à Terminières; 10 enfants.

Bohair, née Bourgeat (Louise), à Saint-Symphorien; 11 enfants.

Coulombeau, née Bureau (Fernande), au Tremblay-le-Vicomte; 11 enfants.

Doublet, née Loret (Henriette), à Vérigny; 10 enfants.

Fontaine, née Legros (Angèle), à Charbonnières; 13 enfants.

Grandvillain, née Turban (Valérie), à Terminiers; 10 enfants.

Houvet, née Guillemet (Thérèse), à Châtelliers-Notre-Dame; 10 enfants.

Jubault, née Borcher (Suzanne), à Nottonville; 12 enfants.

Leroy, née Gérôme (Léone), à Feuilleuse; 10 enfants.

Lenormand, née Souchu (Marcelle), à Cloyes; 10 enfants.

Mosnier, née Houssu (Marie), à Houx; 11 enfants.

Patault, née Serreau (Germaine), à la Chapelle-Guillaume; 11 enfants.

Pesneau, née Avignon (Marcelle), à Monlireau; 11 enfants.

Potier, née Barbu (Juliette), à Feuilleuse; 13 enfants.

Rossignol, née Gauthier (Clémentine), à Villiers-le-Morhier; 11 enfants.

Rousseau, née Mullet (Germaine), à Soize; 10 enfants.

Roussel, née Bourdin (Marcelline), à Guilleville; 11 enfants.

Salot, née Longuet (Suzanne), à Saint-Rémy-sur-Avre; 10 enfants.

Vigne, née Moreau (Gilbert), à Digny; 11 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Anjoubault, née Delaunay (Henriette), à Tréon; 8 enfants.

Besnard, née Ledru (Carmen) ,à Unverre; 8 enfants.

Boudet, née Carmoin (Germaine), à Saint-Symphorien; 8 enfants.

Budon, née Pelletier (Suzanne), à Terminiers; 8 enfants.

Charrier, née Pichard (Georgette), à Allaines; 9 enfants.

Clément, née Canzillon (Jeanne), à Clevilliers; 8 enfants.

Cosnefroy, née Sérot (Clotilde), à Dreux; 8 enfants.

D'Hauvers, née Potet (Marie), à Umpeau; 9 enfants.

Fourmont, née Charron (Noélia), à Prunay-le-Gillon; 8 enfants.

Guérin, née Coquan (Henriette), à Charbonnières; 8 enfants.

Jauneau, née Poirrier (Noémie), à Charbonnières; 8 enfants.

Jouet, née Bois (Georgette), à la Chapelle-Guillaume; 8 enfants.

Mauget, née Burgot (Anna), à Maintenon; 9 enfants.

Morin, née Beische (Angèle), à la Chapelle-Guillaume; 8 enfants.

Paragot, née Leveillard (Marie-Anna), à Theuville; 8 enfants.

Poitevin, née Holmaert (Maria), à Ouarville; 8 enfants.

Sauger, née Moreau (Fernande), à Ouarville; 8 enfants.

Talbot, née Géré (Marcelle), à Charbonnières; 8 enfants.

Thomas , née Rayer (Rose), à Feuilleuse; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Aubry, née Garnier (Marie), à Montireau; 5 enfants.

Baron, née Bossard (Joséphine), à Châteaudun; 6 enfants.

Besnard, née Potage (Juliette), à Nottonville; 7 enfants.

Blondeau, née Meunier (Léonie), à Clevilliers; 5 enfants.

Boucher, née Leprince (Rachel), à Santilly; 7 enfants.

Bouhours, née Massot (Léa), à Vieuvicq; 5 enfants.

Bourgeois, née Pauvert (Germaine), à Allaines; 7 enfants.

Bourgoin, née Pillet (Marguerite), à Nottonville; 5 enfants.

Brault, née Philippe (Carmen), à Prunay-le-Gillon; 5 enfants.

Breant, née Piebourg (Thérèse), à Villiers-le Morthier; 5 enfants.

Bressen, née Rebecq (Jacqueline), à Maintenon; 5 enfants.

Bretheau, née Bouchereau (Léone), à Baignolet; 6 enfants.

Bruneau, née Cerceau (Hélène), à Chartainvilliers; 5 enfants.

Caradeuc, née Letartre (Denise), à Dreux; 5 enfants.

Cauchon, née Cordelette (Denise), à Dreux; 5 enfants.

Chamard, née Augros (Marthe), à Courbehaye; 6 enfants.

Chambrun, née Tardiveau (Odette), à Baignolet; 7 enfants.

Chartrain, née Cochereau (Yvonne), à Soize; 6 enfants.

Clouet, née Pottin (Odette), à Ouarville; 7 enfants.

Cochelin, née Leduc (Louise), à Dreux; 5 enfants.

Collin, née Houvet (Marie), à Amilly; 5 enfants.

Coneggo, née Jouet (Lucienne), à Saint-Symphorien; 5 enfants.

Crosnier, née Lefort (Yvonne), à Terminiers; 5 enfants.

Delordre, née Degas (Marguerite), à Yermonnonville; 6 enfants.

Demier, née Maillard (Madeleine), à Bullainville; 6 enfants.

Devrez, née Fourmont (Julia), à Santilly; 6 enfants.

Doublet, née Maréchal (Alphonsine), à Sours; 7 enfants.

Dubois, née Percheron (Renée), à Houx; 6 enfants.

Duclos, née Lecomte (Marie), à Cherisy; 6 enfants.

Duperche, née Guillerme (Henriette), à Villers-le-Mortier; 7 enfants.

Dupuis, née Chauvin (Marcelle), à Vieuvicq; 6 enfants.

Duthoit, née Six (Virginie), à Dreux; 6 enfants.

Etienne, née Corbin (Germaine), à Nogent-le-Rotrou; 5 enfants.

Ferre, née Dupont (Lucie), à Vieuvicq; 7 enfants.

Ferron, née Beauhaire (Yvonne), à Vieuvicq; 5 enfants.

Fillon, née Neveu (Madeleine), à Prunay-le-Gillon; 5 enfants.

Gaborit, née Naves (Magdeleine), à Prunay-le-Gillon; 5 enfants.

Gateau, née Moreau (Aimée), à Montireau; 6 enfants.

Gaucheron, née Pinsard (Agnès), à Terminiers; 7 enfants.

Georges, née Hummel (Paule), à Saint-Prest; 5 enfants.

Gernault, née Theau (Héloïse), à Chapelle-Guillaume; 5 enfants.

Godard, née Etienne (Ermance), à Nottonville; 5 enfants.

Gojard, née Victorien (Henriette), à Courbehaye; 5 enfants.

Gouin, née Foiret (Henriette), à Terminiers; 6 enfants.

Gouyer, née Justice (Yvonne), à Saint-Prest; 5 enfants.

Grandvillain, née Pelletier (Alice), à Terminiers; 5 enfants.

Gros, née Frasey (Marie-Paulette), à Chartres; 6 enfants.

Guyon, née Lamirault (Georgette), à Pointville; 5 enfants.

Hallouin, née Texier (Yvonne), à Nogent-le-Rotrou; 5 enfants.

Heslouis, née Marchand (Lucienne), à Pointville; 6 enfants.

Hette, née Cousin (Georgette), à Nottonville; 7 enfants.

Hubert, née Louis (Hortense), à Villers-le-Morhier; 5 enfants.

Joubert, née Elcheberg (Olga), à Baignolet; 6 enfants.

Lagoutte, née Simon (Marie), à Amilly; 6 enfants.

Lamy, née Normand (Flavienne), à Maintenon; 5 enfants.

Langlois, née Haudebourg (Germaine), à Clevilliers; 5 enfants.

Langlois, née Theval (Louise), à Maintenon; 6 enfants.

Lasnier, née Chauveau (Germaine), à Unverre; 6 enfants.

Le Bail, née Coment (Franco), à Abondant; 6 enfants.

Le Bellec, née Besnard (Marie), à Houx, 7 enfants.

Lechat, née Estre (Suzanne), à Chartres; 5 enfants.

Lecrand, née Mercier (Louise), à Courbehaye; 7 enfants.

Legrand, née Roncier (Marcelle), à Nottonville; 6 enfants.

Legue, née Silly (Renée), à Dampierre-sur-Blevy; 6 enfants.

Lemaire, née Hermand (Germaine), à Villers-le-Morhier; 6 enfants.

Le Moine, née Le Poec (Irène), à Francourville; 7 enfants.

Le Pen, née Guillaume (Yvonne), à Ormoy; 6 enfants.
Lepine, née Legendre (Germaine), à Allaines; 7 enfants.
Le Poec, née Gau (Elisabeth), à Francourville; 5 enfants.
Leroy, née Destouche (Marie), à Vieuvicq; 5 enfants.
Le Sciellour, née Denize (Marcelle), à Digny; 6 enfants.
Lesieur, née Thirant (Madeleine), à Saint-Symphorien; 6 enfants.
Lhuillery, née Boucher (Madeleine), à Amilly; 6 enfants.
Manceau, née Servin (Germaine), à Theuville; 7 enfants.
Mariau, née Renoult (Jeanne), à Montigny-le-Gannelon; 5 enfants.
Marin, née Pean (Andrée), à Terminiers; 6 enfants.
Matrat, née Debrée (Léonce), à Varize; 7 enfants.
Mercier, née Marchand (Marie), à Nogent-le-Rotrou; 6 enfants.
Moreau, née Thenaisie (Aminthe), à Maintenon; 7 enfants.
Moret, née Pasty (Fernande), à la Chapelle-d'Aunainville; 5 enfants.
Moulard, née Toutin (Georgette), à Moutiers; 5 enfants.
Noblet, née Picard (Berthe), à Vieuvicq; 6 enfants.
Normand, née Feuillard (Yvonne), à Abondant; 7 enfants.
Piau, née Pinscard (Marie), à Terminiers; 5 enfants.
Pionnier, née Guiard (Marguerite), à Châteaudun; 5 enfants.
Piqueret, née Fleury (Juliette), à Prunay-le-Gillon; 5 enfants.
Poul, née Prunier (Madeleine), à Houx; 7 enfants.
Renou, née Rassant (Yvonne), à Unverre; 5 enfants.
Ribot, née Guillaumin (Anaïse), à Nottonville; 5 enfants.
Richardeau, née Philippe (Georgette), à Charbonnières; 6 enfants.
Roger, née Beslot (Andréa), à Sours; 5 enfants.
Sakaël, née Jamet (Elisabeth), à Maintenon; 5 enfants.
Sauger, née Pierre (Virginie), à Yermenonville; 6 enfants.
Savigny, née Emonet (Marcelle), à la Chapelle-Guillaume; 5 enfants.
Tacheau, née Barreau (Julia), à Maintenon; 6 enfants.
Taillandier, née Bouilly (Louise), à Montireau; 7 enfants.
Taupin, née Bouju (Berthe), à Houx; 6 enfants.
Tessier, née Chaussier (Angèle), à Nottonville; 5 enfants.
Theau, née Canet (Louise), à Unverre; 6 enfants.
Turban, née Leclerc (Yvonne), à Terminiers; 6 enfants.
Vallée, née Gonet (Germaine), à Vieuvicq; 7 enfants.
Vannier, née Madre (Marguerite), à Poinville; 5 enfants.
Villedieu, née Haquin (Germaine), à Happonvilliers; 5 enfants.
Visage, née Croiset (Félicie), à Terminiers; 7 enfants.
Yvon, née Dian (Olga), à Varize; 5 enfants.

FINISTERE

Médaille d'or.

Mmes

André, née Marc (Jeanne), à Brest; 10 enfants.
Bastard, née Le Fur (Marguerite), à Cleder; 10 enfants.
Beyou, née Prigent (Anne-Marie), à Plougoulm; 10 enfants.
Borgne, née Danlic (Marie-Jeanne), à Le Relecq-Kerhuon; 12 enfants.
Bramoulle, née Cabon (Marie), à Guisseny; 10 enfants.
Brouquel, née Machadour (Marie), à Plonevez-Porzay; 10 enfants.
Cam, née Couloigner (Germaine), à Saint-Derrien; 10 enfants.
Corre, née Treguer (Anne-Marie), à Saint-Divy; 10 enfants.
Colonnec, née Blanchard (Marie-Françoise), à Scrignac; 13 enfants.
Floch, née Becam (Marie-Anne), à Saint-Pol-de-Léon; 10 enfants.
Floc'h, née Tanguy (Marie), à Plounevez-Lochrist; 11 enfants.
Gall, née Roudaut (Gabrielle), à Toullouarn-en-Guisseny; 10 enfants.
Galliou, née Kerboul (Marie), à Lannilis; 10 enfants.
Guyader, née Le Foll (Marie-Anne), à Briec; 10 enfants.
Hily, née Le Rest (Marie), à Landerneau; 10 enfants.
Hubry, née Perrot (Marie), à Pont-Croix; 10 enfants.
Joly, née Mevel (Adrienne), à Plouider; 10 enfants.
Le Borgne, née Castel (Marie), à Brignogan-Plages; 10 enfants.
Le Brun, née Faou (Marie-Louise), à Treogat; 10 enfants.
Le Gall, née Boudilis (Maria), à Saint-Pol-de-Léon; 12 enfants.
Lennon, née Benoit (Marie-Jeanne), à Plouye; 13 enfants.
Le Saos, née Le Gac (Anna), à Plomodiern; 11 enfants.
Loaec, née Lorian (Marie-Anne), à le Drennec; 11 enfants.
Marc, née Riou (Marie), à Guilers; 10 enfants.
Marhadour, née Perros (Marie), à Guisseny; 10 enfants.
Maze, née Kerdraon (Marie), à Plouvien; 10 enfants.
Plouzennec, née Corolier (Marie), à Pouldreuzic; 11 enfants.
Potin, née Peres (Marie), à Guilers; 11 enfants.
Reungoat, née Queguiner (Anne), à Cleder; 11 enfants.
Richard, née Leven (Marie), au Conquet; 10 enfants.
Roue, née Bernes (Marie-Françoise), à Treflez; 10 enfants.
Sergent, née Sergent (Marie-Jeanne), à Beuzec-Cap-Sizun; 12 enfants.
Sevellec, née Cossec (Albertine), à Brest; 10 enfants.
Simier, née Bodenes (Marie), à Plouguerneau; 10 enfants.
Simon, née Gouriaouen (Marie-Anne), à Pouldreuzic; 11 enfants.
Stephan, née Kericroux (Reine), à Penhars; 10 enfants.
Thomas, née Le Bris (Jeanne), à Plabennec; 11 enfants.
Treguer, née Arzur (Marie-Jeanne), à Plouguerneau; 10 enfants.
Trevien, née Jeffroy (Jeanne), à Plouneventer; 10 enfants.
Troadec, née Colleter (Marie-Françoise), à Plougasnou; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Ach, née Berthouloux (Marie-Anne), à Plouguerneau; 9 enfants.
Arzur, née Le Goff (Marie-Anne), à Plouvien; 9 enfants.
Bacon, née Le Clanche (Joséphine), à Saint-Thurien; 8 enfants.
Balcon, née Uguen (Marie-Anne), à Plouguerneau; 9 enfants.
Balcon, née Laurent (Anne-Marie), à Cleder; 8 enfants.
Bernard, née Horellou (Marie-Jeanne), à Châteaulin; 8 enfants.
Bigot, née Cariou (Marie-Jeanne), à Primelin; 9 enfants.
Bihan, née Kerguillec (Anne), à Cleder; 9 enfants.
Bihan, née Le Berre (Louise), à Tréogat; 8 enfants.
BŒDEC, née Simonou (Marie), à Tourch; 8 enfants.
Boucher, née Saliou (Marie-Anne), à Plouguerneau; 8 enfants.
Braouezec, née Toquer (Lucie), à Plougasnou; 8 enfants.
Breton, née Roudaut Célestine), à Plouguerneau; 9 enfants.
Cabon, née Le Bris (Marie), à Plouguerneau; 9 enfants.
Cabon, née Kerriou (Marie), à Guisseny; 8 enfants.
Cabon, née Le Gall (Eugénie), à Plouvien; 8 enfants.
Calvez, née Loaec (Marie-Anne), à Plouguerneau; 8 enfants.
Caroff, née Philip (Anne), à Cleder; 8 enfants.
Carré, née Guenan (Marie-Anne), à Plouye; 8 enfants.
Colleter, née Colleter (Anne-Marie), à Plougasnou; 9 enfants.
Corlosquet, née Leroy (Marie), à Plouider; 9 enfants.
Corre, née Le Her (Françoise), à Plougoulm; 8 enfants.
Cueff, née Bescond (Eulalie), au Drennec; 8 enfants.
Daniélou, née Le Bihan (Marie-Jeanne), à Cleder; 8 enfants.
Derouault, née Le Moigne (Jeanne), au Conquet; 8 enfants.
Dieuset, née Lucas (Francine), à Morlaix; 8 enfants.
Dirou, née Castel (Henriette), à Saint-Pol-de-Léon; 9 enfants.
Donval, née Tanne (Jeanne), au Drennec; 9 enfants.
Fave, née Gloanec (Marie-Anne), à Ploudaniel; 9 enfants.
Fertil, née Hily (Marie-Anne), à Plomodiern; 8 enfants.
Floche, née Troadec (Marie-Anne), à Cleder; 8 enfants.
Gaudec, née Senant (Anne), à Treflez; 9 enfants.
Goasdoue, née Le Brun (Marie), à Quimper; 8 enfants.
Guivarch, née Ily (Mélanie), à Tréflez; 9 enfants.
Goarin, née Berrou (Marie-Jeanne), à Pleuven; 8 enfants.
Goret, née Savy (Marie), au Conquet; 8 enfants.
Gourvennec, née Le Roy (Marie-Jeanne), à Guisseny; 8 enfants.
Gouvil, née Quere (Anne), à Plouzevede; 8 enfants.
Guedez, née Bernard (Marie), à Plomodiern; 9 enfants.
Gueguen, née Minguy (Marie-Anne), à Plouvien; 8 enfants.
Gueguen, née Bihan (Mélanie), à Cléder; 8 enfants.
Guennec, née Bonizec (Jeanne) à Primelin; 8 enfants.
Guillerm, née Guillerm (Jeanie), à Lampaul-Guimiliau; 8 enfants.
Guillerm, née Queguiner (Anne), à Cléder; 8 enfants.
Guilloret, née Derrien (Marie-Anne), à Saint-Thurien; 8 enfants.
Guivarch, née Troadec (Anne-Marie), à Cléder; 8 enfants.
Guivarch, née Moal (Marie), à Santec; 8 enfants.
Habasque, née Marhadour (Marie), à Guisseny; 8 enfants.
Henaff, née Bolzer (Marie-Jeanne), à Treogat; 9 enfants.
Himily, née Siou (Francine), à Plouneventer; 9 enfants.

Jezegou, née Leost (Marie), à Plouneventer; 8 enfants.
Jezequel, née Prigent (Anna), à Santec; 8 enfants.
Kerboul, née Kerboul (Jeanne), à Lannilis; 8 enfants.
Kerdraon, née Léon (Francine), à Treflevenez; 8 enfants.
Kerjean, née Sivinlant (Marie), à Saint-Renan; 8 enfants.
Kermoal, née Michel (Marie), à Cleder; 9 enfants.
Le Bars, née Seznec (Marie), à Penhars; 8 enfants.
Le Bars, née Laot (Anne), à Treflez; 8 enfants.
Le Borgne, née Calvez (Marie), à Plouguerneau; 9 enfants.
Le Borgne, née Floch (Marie), à Cleder; 8 enfants.
Le Borgne, née Dare (Louise), à Lannilis; 8 enfants.
Le Borgne, née Loaec (Marie), à Plouguerneau; 8 enfants.
Le Bris, née Baraou (Isabelle), à Saint-Pol-de-Léon; 8 enfants.
Le Brun, née Josse (Marie), à Saint-Thurien; 8 enfants.
Le Deun, née Diraison (Marie), à Sizun; 8 enfants.
Le Guen, née Fily (Marie), à Plouvien; 8 enfants.
Le Guirinec, née Dagorn (Philomène, à Riec-sur-Belon; 8 enfants.
Le Hir, née Abjean (Annette), à le Drennec; 8 enfants.
Le Lay, née Bellec (Marie), à Plouegat-Guerrand; 8 enfants.
Le Noan, née Prigent (Francine, à Plougasnou; 8 enfants.
Le Roux, née Floch (Marie-Yvonne), à Sizun; 8 enfants.
Le Roux, née Kerriou (Perrine-Françoise), à Loc-Eguiner; 9 enfants.
Le Roy, née Menec (Catherine), à Saint-Fregant; 9 enfants.
Lespagnol, née Le Goff (Marie-Anne), au Landais; 8 enfants.
Lesquennec, née Rest (Marie-Yvonne), à Treflez; 8 enfants.
Lesquennec, née Simon (Marie-Louise), à Treflez; 8 enfants.
Le Vourc-h, née Castel (Marie-Yvonne), à Plouneour-Trez; 9 enfants.
L'Hour, née Bodenes (Marie-Anne), à Lannilis; 9 enfants.
Lossec, née Coat (Anne-Marie), à Plouguerneau; 8 enfants.
Manach, née Pellen (Marie-Anne), à Plouguerneau; 8 enfants.
Mear, née Kersauzon (Marie-Louise), à Cleder; 9 enfants.
Menez, née Tranvœz (Sophie), à Lannilis; 8 enfants.
Morvan, née Le Guen (Jeanne-Yvonne), à Plouvien; 9 enfants.
Naere, née Troalen (Marguerite), à Penhars; 9 enfants.
Maviner, née Rioual (Marie-Anne), à Riec-sur-Belon; 8 enfants.
Ogor, née Balcon (MarieAnne), à Plouguerneau; 8 enfants.
Ollivier, née Simon (Emilie), à Goulven; 9 enfants.
Peden, née Page (Jeanne-Louise), à Plouvenez-Lochrist; 9 enfants.
Penven, née Le Doux (Anne), à Pouldreuzic; 8 enfants.
Person, née Moysan (Jeanne-Louise), à Ker-Saint-Plabennec; 8 enfants.
Picard, née Burel (Marie-Victorine), à Lanriec; 8 enfants.
Pichon, née Donval (Marie-Angèle), à Loc-Eguiner; 8 enfants.
Pichon, née Hourmant (Marie-Anne), à Plouye; 9 enfants.
Pilen, née Perrot (Marie-Yvonne), à Brest; 8 enfants.
Polard, née Blaneis (Anne-Marie), à Guisseny; 8 enfants.
Prigent, née Prigent (Marie), à Plouguerneau; 9 enfants.
Queguiner, née Le Bihan (Marie-Jeanne), à Cleder; 8 enfants.
Quillevere, née Bellec (Marie), à Cleder; 8 enfants.
Quere, née Carnot (Marie-Jeanne), à Tourch; 8 enfants.
Richard, née Le Borgne (Anne-Marie), à Guisseny; 8 enfants.
Rohou, née Goavec (Anne-Marie), à Cleder; 9 enfants.
Roudaut, née Bernard (Anne-Marie), à Guisseny; 8 enfants.
Roudaut, née Castel (Marie-Anne), à Plouguerneau; 9 enfants.
Rozec, née Quillevère (Victorine), à Cleder; 8 enfants.
Salou, née Ellegouet (Marie-Anne), à Plouneour-Trez; 8 enfants.
Salaun, née Guermeur (Marie), à Treflevenez; 9 enfants.
Saillour, née Le Vot (Anne-Marie), à Plouénan; 9 enfants.
Sannier, née Hamon (Marie), à Plougasnou; 9 enfants.
Seite, née Stephan (Françoise), à Cleder; 8 enfants.
Simier, née Le Borgne (Marie-Anne), à Plouguerneau; 8 enfants.
Simier, née Troadec (Marie), à Kerjoly-Ploudaniel; 9 enfants.
Sparfel, née Branellec (Marie), à Lesneven; 8 enfants.
Talec, née Riou (Marie), à Plouguerneau; 8 enfants.
Tanguy, née Le Menn (Anne-Marie), à Guisseny, 8 enfants.
Tanguy, née Le Roux (Françoise), au Drennec; 8 enfants
Tranvoiz, née Menez (Marie), à Plouvien; 8 enfants.
Uguen, née Uguen (Angèle), à Plouguerneau; 8 enfants.
Uguen, née Calvez (Marie), à Plouguerneau; 8 enfants.
Urien, née Leran (Marie), à Plougasnou; 9 enfants.
Velly, née Abalain (Marie), à Cleder; 8 enfants.
Vern, née Corre (Marie), à Plouneventer; 8 enfants
Yvin, née Kerleguer (Philomène), à Santec; 9 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes
Abalain, née Allain (Françoise), à Plouescat; 6 enfants.
Abalea, née Prigent (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Abguillerm, née Nicolas (Marie), à Plouguerneau; 6 enfants.
Abiven, née Ramonet (Clémentine), à Tréflez; 6 enfants.
Ach, née Droff (Anne-Marie), à Guisseny; 7 enfants.
Acquitter, née Abyven (Germaine), à Tréflez; 5 enfants.
Aminot, née Rolland (Marie), à Plouescat; 7 enfants.
André, née Guivarch (Marie), à Sibiril; 5 enfants.
Appere, née Ollivier (Marie), à Tréflez; 6 enfants.
Aquitter, née Berthouloux (Andrine), à Tréflez; 6 enfants.
Arzur, née Le Goff (Joséphine), à Plouguerneau; 6 enfants.
Auffret, née Quellec (Françoise), au Conquet; 7 enfants.
Autret, née Morzadec (Anne), au Guivilnec; 5 enfants.
Baccon, née Moulinec (Anna), au Forêt-Fouesnant; 7 enfants.
Balcon, née Calvez (Marie), à Plouguerneau; 6 enfants.
Bars, née Bramoulle (Thérèse), à Guisseny; 7 enfants.
Bechu, née Kermoal (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Bellec, née Salaun (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Bellec, née Simon (Marie), à Guisseny; 5 enfants.
Bennasar, née Salaun (Marie), à Landerneau; 5 enfants.
Benot, née Guégaden (Maria), à Quimper; 5 enfants.
Bergot, née Roudaut (Marie-Anne), à Plouguerneau; 7 enfants.
Bernard, née Philip (Catherine), à Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Berrou, née Quemener (Marie), à Plouneventer; 5 enfants.
Berrou, née Nedellec (Marie-Anne), à Cléder; 5 enfants.
Berrou, née Nedellec (Jeanne-Louise), à Cléder; 6 enfants.
Berrou, née Roué (Jeanne), à Plouescat; 5 enfants.
Berthou, née Péron (Jeanne), à Cléder; 5 enfants.
Bescond, née Gac (Marie), à Guisseny; 5 enfants.
Bian, née Corre (Marie), à Santec; 7 enfants.
Billon, née Le Roux (Marie-Anne), à Plomodiern; 5 enfants.
Bizien, née Tanniou (Louise) au Conquet; 5 enfants.
Blaise, née Jaffre (Charlotte), à Pont-Croix; 5 enfants.
Bleunven, née Berthou (Marie), à Plabennec; 6 enfants.
Bodenan, née Le Bris (Marie), à Plonevez-Porzay; 5 enfants.
Bodivit, née Quemere (Mathurine), à Pleuven; 7 enfants.
Bolloc'h, née Simon (Jeanne), à Le Drennec; 6 enfants.
Boniou, née Le Briz (Marie-Anne), à Saint-Pol-de-Léon; 6 enfants.
Bossard, née Manach (Euphrasie), au Conquet; 7 enfants.
Boulic, née Guedez (Marie), à Plomodiern; 5 enfants.
Bourel, née Bellec (Françoise), à Sibiril; 7 enfants.
Bourhis, née Le Gac (Marie), à Plomodiern; 5 enfants.
Bourhis, née Rioual (Marie), à Trégunc; 6 enfants.
Bourouliec, née Mest (Marie), à Tréflez; 6 enfants.
Bramoulle, née Gall (Anne), à Plouguerneau; 5 enfants.
Branellec, née Danielou (Marie), à Sibiril; 5 enfants.
Branellec, née Chapalain (Renée), à Cléder; 6 enfants.
Breneol, née Heurtre (Phimomène), à Primelin; 5 enfants.
Breton, née Kerdraon (Marie), à Plouguerneau; 7 enfants.
Breton, née Bihan-Poudec (Anne), à Guisseny; 6 enfants.
Briand, née Thomas (Marie), à Plomodiern; 6 enfants.
Broudin, née Nicol (Anne), à Cléder; 5 enfants.
Broudin, née Roudaut (Rosalie), à Guisseny; 6 enfants.
Cabioch, née Iedan (Marie), à Cléder; 6 enfants.
Gabioch, née Floch (Marie-Louise), à Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Cabon, née Julien (Francine), à Tréflez; 6 enfants.
Cabon, née Julien (Emmanuelle), à Tréflez; 6 enfants.
Cabon, née Marec (Françoise), à Tréouergat; 6 enfants.

Cabon, née Paul (Marie-Anne), à Plouguerneau; 6 enfants.
Cadiou, née Le Coz (Jeanne), à Brest; 6 enfants.
Cadour, née Le Gall (Anne), à Lannilis; 5 enfants.
Calarnou, née L'Azou (Marie), à Cléder; 7 enfants.
Calvez, née Inisan (Marie), à Plouescat; 5 enfants.
Calvez, née Berthouloux (Jeanne), à Plouescat; 5 enfants.
Calvez, née L'Azou (Reine), à Plouguerneau; 7 enfants.
Capitaine, née Bonder (Anna), à Trégunc; 7 enfants.
Caroff, née Paul (Marie), à Cléder; 5 enfants.
Caroff, née Ollivier (Anne), à Cléder; 5 enfants
Carrouer, née Le Poupon (Marie), à Beuzec-Concarneau; 7 enfants.
Castel, née Le Ny (Marie), à Treflez; 5 enfants.
Chapalain, née Le Corre (Marie-Anne), à Primelin; 5 enfants.
Chevalier, née Hily (Anna), à Plomodiern; 6 enfants.
Clech, née Minec (Anne), à Landerneau; 5 enfants.
Cloarec, née Cloarec (Marie), à Primelin; 5 enfants.
Cloarec, née Gueguen (Jeanne), à Cleder; 5 enfants.
Cloarec, née Le Moign (Marie), au Conquet; 5 enfants.
Coadou, née Rouliand (Marguerite), à Quimperlé; 5 enfants.
Coic, née Le Cain (Anne), à Quimperlé; 6 enfants.
Combot, née Le Duff (Marguerite), à Cleder; 5 enfants.
Conseil, née Floch (Marguerite), à Cleder; 6 enfants.
Corne, née Tamic (Marie-Louise), à Quimperlé 5 enfants.
Corre, née Conan (Marie), à Tregunc; 7 enfants.
Corre, née Creff (Reine), à Cleder; 5 enfants.
Corre, née Pouchard (Mathilde), à Sibiril; 5 enfants.
Corre, née Guiziou (Louise), à Lannilis; 6 enfants.
Corvellec, née Le Guillou (Catherine), à Carhaix; 5 enfants.
Cozan, née Le Fur (Amélie), au Folgoët; 5 enfants.
Cosquer, née Jeannic (Marie), à Primelin; 7 enfants.
Cottour, née Bellec (Marie), à Carantec; 5 enfants.
Couillandre, née Perrot (Jeanne), à Primelin; 5 enfants.
Coz, née Guivarch (Marie), à Plounévez-Lochrist; 7 enfants.
Cras, née Carnec (Jeanne), à Carhaix; 5 enfants.
Creach, née Guivarch (Marie), à Cleder; 7 enfants.
Creach, née Grall (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Crenn, née Cabon (Marie), à Guisseny; 7 enfants.
Creignou, née Le Guen (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Cueff, née Le Guen (Marie), à Plouescat; 5 enfants.
Cuenot, née Le Cam (Anne), à Brest; 5 enfants.
Cuieg, née Guillou (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Cuiec, née Hirrien (Anne), à Cleder; 6 enfants.
Cuzon, née Guillore (Jeanne), à Landrevarzec; 5 enfants.
Dagorn, née Lecuiller (Augustine), à Lanriec; 5 enfants.
Deniel, née Mahe (Félicité), à Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Derrien, née Mezou (Marie), à Landerneau; 5 enfants.
Didou, née Argouarch (Marie), à Santec; 5 enfants.
Dirou, née Nedellec (Françoise), à Santec; 5 enfants.
Donval, née Corrigou (Francine), à Ploudaniel; 6 enfants.
Dreo, née Dagorne (Marie), à Riec-sur-Belon; 7 enfants.
Ellouet, née Miossec (Jeannie), à Tréflevenez; 7 enfants.
Ferrant, née Courte (Marguerite), à Dineault; 5 enfants.
Floch, née Cocaign (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Floch, née Kerboul (Honorine), à Plouvien; 7 enfants.
Foucher, née Le Bail (Anne), à Quimper; 5 enfants
Gaillard, née Furic (Marie), à Clohars-Fouesnant; 6 enfants.
Gall, née Hascoet (Marie), à Pouldreuzic; 6 enfants.
Gall, née Segalen (Marie), à Guisseny; 5 enfants.
Garrec, née Doare (Marie), à Plonevez-Porzay; 5 enfants.
Gaudart, née Madic (Philomène), à Quimperlé; 6 enfants.
Gfaz, née Keravec (Marie), à Plovan; 6 enfants.
Gloanec, née Abollivier (Scolastique), à Kernilis; 6 enfants.
Gonez, née Salaun (Scolatique), à Kersaint-Plabennec; 5 enfants.
Gouiven, née Le Roux (Françoise), à Cleder; 7 enfants.
Gourian, née Salaun (Anne), à Plomodiern; 6 enfants
Gouriaouen, née Carriou (Francine), à Riec-sur-belon; 7 enfants.
Gourmelnon, née Simon (Jeanne), à Laforêt-Landerneau; 7 enfants.
Gourmelon, née Le Hir (Joséphine), à Trégourgat; 5 enfants.
Gourmelen, née Kerninon (Emma), à Primelin; 5 enfants.
Gourvenec, née Abalea (Marie), à Plougerneau; 7 enfants.
Gouzien, née Velly (Anne), à Primelin; 5 enfants.
Grall, née Cornec (Marie), à Plouescat; 6 enfants.
Graziano, née Lauden (Jeanne), à Châteaulin; 6 enfants.
Grignou, née Pengam (Virginie), à Cour en Treflez; 7 enfants.
Gueguen, née Bihan (Mélanie), à Cléder; 7 enfants.
Guiffant, née Furic (Josèphe), à Concarneau; 7 enfants.
Guillerm, née Simon de Kergunic (Reine), à la Marche-Trézilide; 5 enfants.
Guillerm, née Mear (Antoinette), à Kerbernès-Trézilide.
Guillevic, née Le Theuff (Joséphine), à Lanriec; 5 enfants.
Guillou, née Perennou (Victoire), à Primelin; 6 enfants.
Guillou, née Rozec (Marie), à Lanveur en Cléder; 7 enfants.
Guillou, née Guillou (Anne-Marie), à Vourn en Cléder; 6 enfants.
Guillou, née Seznec (Marie), à Ménez-Hom-Plomodiern; 7 enfants.
Guirriec, née Vigouroux (Anne-Marie), à Penhars; 5 enfants.
Guivarch, née Ollivier (Marie), à Goacheux-Sibiril; 7 enfants.
Guivarch, née Peron (Anne-Marie), à Brice; 5 enfants.
Guivarch, née Velly (Marie), à Toulbroul-Cléder; 5 enfants.
Guivarch, née Cabioch (Marie), à Poulmadic-Santec; 7 enfants.
Guiziou, née Kerdraon (Anne-Marie), à Trégollé-Lannilis; 5 enfants.
Guiziou, née Rannou (Christine), à Lannilis; 5 enfants.
Guyader, née Guillou (Jeanne), à Riec-sur-Belon; 5 enfants.
Helies, née L'Hostis (Marie), à Brest; 6 enfants.
Hély, née Rozec (Marie), à Kersaint-Plabennec; 5 enfants.
Herry, née Creach (Marie), à Kermoal en Cléder; 5 enfants.
Herry, née Balquer (Louise), à Quimperlé; 6 enfants.
Herry, née Tanguy (Jeannie), à Saint-Thegonnec; 5 enfants.
Herveou, née Le Pennec (Marie-Françoise), à Huelgoat; 5 enfants.
Huon, née Colombert (Marie), à Riec-sur-Belon; 6 enfants.
Hyppolite, née Le Roy (Josèphe), à Quimper; 5 enfants.
Inizan, née Michel (Marie), à Land en Cléder; 7 enfants
Jacq, née Herry (Anne), à Tréflevenez; 7 enfants.
Jaouen, née Le Cron (Anne), Penhars; 5 enfants.
Jaouen, née Roudaut (Joséphine), à Ploudaniel; 6 enfants.
Jaouen, née Marc (Anne), à Tourch; 6 enfants
Jestin, née Marzin (Anna), à Bourg-Blanc; 5 enfants.
Jestin, née Milin (Marie), à Le Drennec; 5 enfants
Jezequel, née Le Goff (Marie), à Carhaix; 6 enfants.
Joly, née Coz (Marie), à Primelin; 5 enfants
Joly, née Guillerm (Marie), à Plonevez-Lochrist; 7 enfants.
Joubin, née Bernabé (Yvonne), à Brest; 5 enfants.
Kerbons, née L'Hostis (Anne), à Morlaix; 5 enfants.
Kerdiles, née Riou (Marie), à Sizun; 5 enfants.
Kergohan, née Le Gac (Marie), à Plomodiern; 5 enfants.
Kerisit, née Raoul (Jeanne), à Cornar-Hière, Primelin; 6 enfants.
Keriven, née Bellec (Jeannie), à Kérémma, Tréflez; 5 enfants.
Kerouanton, née Bastard (Suzanne), à Keronan, Saint-Derrien; 7 enfants.
Kerouanton, née Coathalem (Marie), à Landerneau; 5 enfants
Kerouanton, née Kerjean (Marie-Anne), à Landerneau; 5 enfants.
Kerriou, née Broc'h (Anne-Marie), à Prat-ar-Gac, Guisseny; 6 enfants.
Kersauzon, née Stephan (Marguerite), à Saint-André en Cleder; 7 enfants.
Kersauzon, née L'Aminot (Marie), à Kerlérennoc, Cleder; 6 enfants.
Labrière, née Breton (Marie), à Kerzraon, Lannilis; 5 enfants
Laffaille, née Lacaze-Kerguvellen (Anne), à Concarneau; 6 enfants
Lagadec, née Cocaign (Marie), à le Guilloc, Sibiril; 5 enfants.
Lagadec, née Pengilly (Anne), à Plouescat; 7 enfants.
Lagathu, née Le Moal (Madeleine), à Keralcun, Plougastel-Daoulas; 6 enfants.
Landure, née Paul (Marie), à Kerdalzou, Lannilis; 5 enfants.
Lannuzel, née Le Dreff (Marie), à Milizac; 5 enfants.
Laot, née Le Bras (Thérèse), à Kergaret, le Relecq-Kerhuon; 5 enfants.
Laot, née Le Deun (Eulalie), à Lannilis; 5 enfants
Laurans, née Bergot (Marie), à Naouni, Plouguerneau; 5 enfants.
Lazennec, née Theoden (Marie), à Brest; 6 enfants.
L'Azou, née Autret (Marie), à Kerfissien, Cleder; 5 enfants.

Le Bec, née Pilorgeay (Marie), à Stang-Bodilin, Scaer; 5 enfants.
Le Berre, née Stephan (Victorine), à Kervoalen, Plovan; 5 enfants.
Le Berre, née Moalic (Marguerite), Kerirant, Primelin; 7 enfants.
Le Berre, née Marzin (Maria), à Plouguerneau; 7 enfants.
Le Bescond de Coatpont, née Huchet de Quenetain (Paulette), au Manoir-du-Rest en Plabennec; 6 enfants
Le Bihan, née Nedellec (Anne), à Gesquer, Cleder; 6 enfants.
Le Blels, née Le Gall (Joséphine), à Kermaéret en Fouesnant; 5 enfants.
Le Borgne, née Volant (Marie), à Penhars; 5 enfants.
Le Borgne, née Abolivier (Marie), à Prad-ar Gouézou, Tréflez; 7 enfants.
Le Borgne, née Guivarch (Henriette), à Scavennou, Cléder; 5 enfants.
Le Bourdon, née Le Berre (Marie), à Loval, Primelin; 5 enfants.
Le Bras, née Le Gall (Francine), à Carhaix; 5 enfants.
Le Bris, née Person (Marie), à Plomodiern; 7 enfants.
Le Brun, née Geneau (Marie), à Guilvinec, 6 enfants.
Le Coz, née Kergoz (Anne), à Pard'honnest, Primelin; 6 enfants.
Le Coz, née Bellec (Anne), à Lezony, Cléder, 5 enfants.
Le Den, née Ramonet (Marie-Yvonne), à Kerléas-Lannilis; 7 enfants.
Le Dez, née Ringeard (Anna), à Morlaix; 6 enfants.
Ledu, née Couchouron (Thérèse), à Châteaulin; 5 enfants.
Le Duc, née Velly (Jeanne), à Créach-Aval-Cleder; 5 enfants.
Le Duff, née Quillevere (Marie), à Plampradou-Cleder; 5 enfants.
Le Duff, née Grall (Jeannie), à Rohou-Bras, Plouescat; 5 enfants.
Le Floch, née Le Grand (Marie), à Ty-Louarn, Tourch; 7 enfants.
Le Floch, née Carval (Jeanne), à Brest; 5 enfants.
Le Gal, née Pont (Aline), à Brignogan-Plages; 5 enfants.
Le Gall, née Galiou (Marie), à Saint-Servais; 6 enfants.
Le Gall, née Bellec (Jeanne), à Kériorhet-Saint-Frégant; 5 enfants.
Le Gal, née Caer (Magdeleine), à Vourn-Cleder; 6 enfants.
Le Gall, née Kerdiles (Jeanne), à Penvern-Plouéder; 5 enfants.
Le Gall, née Nicolas (Marie), à Pont-Labbé; 5 enfants.
Le Gall, née Trébaol (Bernadette), à Kevret-Guiiers; 7 enfants.
Le Goarand, née Keraven (Véronique), au bourg de Fouesnant; 5 enfants.
Le Goff, née Le Roux (Françoise), à Kergoz-en-Landeda; 5 enfants
Le Goff, née Talec (Marie), à Traon en Plouguerneau; 5 enfants.
Le Goulm, née Amonou (Anne-Marie), au bourg de Plounevez-Lochrist; 6 enfants.
Le Guen, née André (Marie), au Champ-de-la-Rive, Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Le Guevel, née Queffurus (Marie), à Mandy-Bion, Plabennec; 6 enfants.
Le Hars, née Kervella (Marie), à Plomodiern; 5 enfants.
Le Jeune, née Jouanet (Léonie), à Goasvily, Plougasnou; 5 enfants.
Le Jeune, née Thepault (Jeanne), à Moustargol-en-Pouyé; 7 enfants.
Le Heurt, née Rica (Marie), à Kerba-Ibn-Vian, Tregunc; 5 enfants.
L'Her, née Uguen (Marie), à Kérehoet, Saint-Frégant; 7 enfants.
Le Jeune, née Castel (Catherine), au Band-Sibiril; 7 enfants.
Le Mat, née Burel (Victorine), à Kervren, Tregunc; 6 enfants.
Le Meen, née Abiven (Anne), à Vout-Lavengat, Guisseny; 5 enfants.
Le Mestre, née Acquitter (Joséphine), à Coat-Loz, Tréflez; 5 enfants.
Lemoigne, née Le Doare (Jeanne), à Dournenez, 6 enfants.
Le Naour, née Miniou (Marie-Anne), à Groshuel-Saint-Thurien; 7 enfants.
Léon, née Lindivat (Marie), à Croas-Hir, Plouguerneau; 6 enfants.
Le Roux, née Roulaut (Anne-Marie), à Lannurien-Plouescat; 5 enfants.
Le Roux, née Michel (Marie), à Rescouret, Plounevez-Lochrist; 5 enfants.
Le Roux, née Le Velly (Anne), à Créach-Quelen, Cleder; 5 enfants.
Le Roy, née Quentrec (Marie), à Brest; 6 enfants.
Le Roy, née Kerneis (Marie), à l'Ormeau, Plabennec; 7 enfants.
Le Saout, née David (Anne), à la Croix, Plouescat; 5 enfants.
Le Saux, née Poiriel (Marie), à Rouderien, Tourch; 6 enfants.
Le Squin, née Bellec (Anne), à Cleder; 6 enfants.
Le Vaillant,, née Magueur (Marie), à Brest; 6 enfants.
Le Vexy, née Kersauzon (Yvonne), à Cleder; 6 enfants.
Le Ven, née Raguenes (Marie), au Conquet; 5 enfants.
Le Vourch, née Guiavarc'h (Marie), à Pen-ar-Forest, Saint-Divy; 6 enfants.
Le Vour'ch, née Seite (Marie), Landerné-Vian, Pliescat; 6 enfants.
Le Vourc'h, née Fave (Marie-Louise), à Plounecour-Trez; 5 enfants.
Lintant, née Hamon (Marie), à Grand-Convenant, Guinaec; 7 enfants.
L'Haridon, née Riou (Elise), à Penhuil, Lannedern; 6 enfants.
L'Hostis, née Kermarec (Marie), à Lestanet, Kersaint-Plabennec; 5 enfants.
Lossec, née Coat (Marie-Anne), à Plougerneau; 7 enfants.
Lozach, née Castel (Marie), à Kérangonar-Taule; 7 enfants.
Lucas (Guillaume), née Hidriot (Jeanne), à Kervigen, Plomodiern; 6 enfants.
Lunven, née Aballéa (Herveline), à Kerguillon, Plouider; 5 enfants.
Madec, née Jort (Louise), à Kéruigargon, Plonevez-du-Faou; 5 enfants.
Madec, née Maze (Marie-Anne), à Kerméan, Plouvenez-Lochrist; 5 enfants.
Mallegol, née Menez (Marie), à Kermabilou, Lafeuille; 5 enfants.
Mare, née Conseil (Anne-Marie), à Ianeusfel, Cléder; 7 enfants.
Martin, née Le Dœuff (Marcelle), à Feudenodou, Trégunc; 6 enfants.
Marrec, née Martin (Anna), à Curiou, Trégunc; 6 enfants.
Maze, née Foricher (Anne-Marie), à Terre-Neuve en Plouvien; 7 enfants.
Maze, née Abiven (Marie), à Ploneour-Trez; 5 enfants.
Mear, née Guillerm (Marie-Anne), à Ianusfel, Cléder; 6 enfants.
Mellouet, née Le Duff (Marie), à Pont-Pouloudou, Plounevez-Lochrist; 7 enfants.
Menguy, née Amis (Jeannine), à Karlchic, le Conquet; 5 enfants.
Meudec, née Guillou, à Guernévez en Loc-Eguiner-Landivisiau; 7 enfants.
Meudec, née Porhel (Marie), à Kerlercun, Loc-Eguiner-Landivisiau; 5 enfants.
Mevel, née Coadou (Reine), à Saint-Pol-de-Léon; 7 enfants.
Millin, née Guillerm (Francine), à Péren, Cléder.
Millin, née Le Bihan (Marie), à Locmaria en Cléder.
Millin, née Abolivier (Anne-Marie), à Plouvevez-Lochrits; 5 enfants.
Miossec, née Cbarec (Jeanne), à Kerichic en Loc-Eguiner-Landivisiau; 6 enfants.
Moal, née Kerbrat (Angèle), à Trologot, Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Moaligou, née Petitjean, à Kerlsquidic, Riec-sur-Belon; 6 enfants.
Montfort, née Bloch (Marie), à Saint-Pol-de-Léon; 6 enfants.
Montfort, née Bloch (Guillemette), à L'Houéren, Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Montfort, née Balcon (Marie), à Kermargar, Cléder; 7 enfants.
Monot, née Queguiner (Marie), à Pluferm, Cléder; 5 enfants.
Morin, née Bourven (Jeanne), à Lour-Vras, Guimaëc; 7 enfants.
Morry, née Le Borgne (Marie), à Saint-Servais; 7 enfants.
Morvan, née Le Douguet (Louise), à Brest; 7 enfants.
Moysan, née Corre (Anne-Marie), à Dour-Millin-Hiry, Cléder; 5 enfants.
Nédelec, née Raphal (Marie-Anne), à Quimper; 5 enfants.
Nedelec, née Mellouet (Marie), à Lanzéon, Plounevez-Lochrist; 6 enfants.
Nicol, née Le Borgne (Guillemette), à la Roche en Santec; 6 enfants.
Nicolas, née Dantec (Augustine), à Kérébar en Guilers; 7 enfants.
Normant, née Le Lay (Geneviève), à Trogor, Plogoff; 5 enfants.
Odeye, née Le Nagard (Louise), à Lannilis; 5 enfants.
Ollivier, née Creff (Marie), à Théven, Santec; 7 enfants.
Ollivier, née Bris (Marie), à Kérébara, Sibiril; 7 enfants.
Ollivier, née Guyader (Marie-Anne), à Cléder; 7 enfants.
Ollivier, née Ollivier (Marie-Jeanne), à Kerbiquet, Trégunc; 6 enfants.
Ouichen, née Tanguy (Maria), au manoir de Pénhélen, Brest; 6 enfants.
Paillart, née Donnart (Rose), à Kerhas-Bis, Primelin; 5 enfants.
Pallier, née Polin (Aline), à Lannilis; 5 enfants.
Paugam, née Chupeau (Germaine), à Morlaix; 5 enfants.
Paugam, née Guillou (Marie-Anne), à Kerlosquen (Trégunc); 6 enfants.
Paul, née Lossouarn (Philomène), à Pors-ar-Bagou, Lannilis; 6 enfants.
Peden, née Calarnou (Marie-Anne), à Kerfissien, Cléder; 6 enfants.
Pengam, née Broudin (Marie), à Lannévez, Tréflez; 6 enfants.
Peniann, née Dirou (Marie), à Santec; 6 enfants.
Peniand, née Berthelet (Marie), au Conquet; 5 enfants.
Pennors, née Ily (Marie), à Miadou en Tréflez; 7 enfants.
Pennors, née Priser (Marie), à la Croix en Plouescat; 5 enfants.
Periou, née Bellec (Marguerite), à Buors Plougasnou; 5 enfants.
Péron, née Dellec (Anne-Marie), à Kerliat Cléder; 6 enfants.
Péron, née Bigot (Marie), à Trez-Kermaléro en Primelin; 5 enfants.
Péron, née Credou (Marie), à Kerlagatu Penhars; 5 enfants.
Péron, née Le Her (Marguerite), à Kerfissien Cléder; 6 enfants.
Perramant, née Simon (Marceline), à Keradoret Plouneventer; 5 enfants.
Perrot, née Deniel (Marie), à Ploudalmézeau; 5 enfants.
Perves, née Beyou (Marie-Anne), à Trobily Plounévez-Lochrist; 7 enfants.
Philip, née Roue (Marie), à Kerider Cléder; 5 enfants.
Philip, née Roue (Marie-Anne), à Kersilin Cléder; 5 enfants.
Pichon, née Rumeau (Cécile), à Saint-Pauli-de-Léon; 6 enfants.
Pichodou, née Gourvil (Jeanne), à l'Oratoire Plouégat-Guerrand; 5 enfants.

Pichodou, née Querrec (Anna), à Pont-Menou Plouégat-Guerrand; 5 enfants.
Pinvidic, née Coz (Anne), à Kerveren en Tréflez; 6 enfants.
Pondaven, née Quéré (Marie), à Brest; 5 enfants.
Porhel, née Maze (Marie), à Kervéan Plounévez-Lochrist; 6 enfants.
Postic, née Guillore (Emilienne), à Quimperlé; 5 enfants.
Postic, née Le Mao (Marie), à Tourch; 5 enfants.
Porhel, née Roue (Marie), à Plounevez-Lochrist; 5 enfants.
Poulhazan, née Le Gall (Marie), à Primelin; 7 enfants.
Poupon, née Donard (Jeanne), à Plomelin; 6 enfants.
Poulichet, née Guichoux (Paule), à Rosporden; 7 enfants.
Prat, née Naour (Marie), à Quimperlé; 7 enfants
Prigent, née Tallegas (Marie), à Plougasnou; 6 enfants.
Prigent, née Gueguen (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Prigent, née Kervella (Emilie), à Plouguerneau; 7 enfants.
Prigent, née Gouriou (Marie), à Saint-Thoman; 6 enfants.
Prigent, née Martin (Francine), à Plouneventer; 6 enfants.
Prigent, née Labous (Jeanne), à Plouescat; 6 enfants.
Prigent, née Le Doare (Marie), à Plomodiern; 5 enfants.
Prigent, née Saout (Marie), à Roscoff; 6 enfants.
Pronost, née Gouriou (Anasthasie), à Lanrillis; 5 enfants.
Provost, née Potel (Marguerite), à Brest; 6 enfants.
Queau, née Herry (Marie), à Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Queguiner, née Mear (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Queguiner, née Gledic (Jeannette), à Cloder, 6 enfants.
Queguiner, née Combot (Marie), à Cleder; 5 enfants.
Queguiner, née Mear (Marie), à Lerlaurent en Treziilie; 6 enfants.
Quelennec, née Olivier (Anne), à Langouriou Treflez; 7 enfants.
Quemener, née Bellec (Marie), à Kerfissien Cleder; 7 enfants.
Quéré, née Goraguer (Jeanne), à Douarnenez; 5 enfants.
Quéré, née Le Duc (Anne), à Lanveur en Cleder; 6 enfants.
Querrec, née Le Bris (Marie), au bourg de Plomelin; 5 enfants.
Quillec, née Boquelen (Marie-Anne), à Plouescat; 5 enfants.
Quiviger, née Loaec (Marie), à Plouguerneau; 5 enfants.
Raguenes, née Bellec (Marie), au Conquet; 5 enfants.
Rannou, née Aube (Lucienne), à Quimperlé; 5 enfants.
Remeur, née Lintanf (Jeanne), à Lantréouar Plougasnou; 6 enfants.
Reungoat, née Guiriec (Françoise), à Kerron Saint-Pol-de-Léon; 5 enfants.
Riou, née Floch (Jeanne), à Kerfissien Cleder; 6 enfants.
Riou, née Edern (Marie-Anne), à Reuniou Cleder; 5 enfants.
Riou, née Cueff (Jeanne), à Kersaint en Cleder; 5 enfants.
Riou, née Normand (Marie), à Traon Plouguerneau; 6 enfants.
Rioual, née Duvail (Marie), à Penmen Riec-sur-Belon; 6 enfants.
Rolland, née Rolland (Anna), à Kerbruzunec Santec; 5 enfants.
Rolland, née Ollivier (Marie), au bourg de Santec; 5 enfants.
Ropers, née Le Gac (Marie), à Riec-sur-Belon; 6 enfants.
Ropars, née Kerleroux (Marie), à le Drennec; 5 enfants.
Roudaut, née Kervella (Annette), à Guisseny; 5 enfants.
Roudaut, née Uguen (Marie), Plouguerneau; 7 enfants.
Roudaut, née Gudennec (Jeanne), à Plouegat-Guérand; 5 enfants.
Roudaut, née Salaun (Marie), à Plouguerneau; 7 enfants.
Roue, née Kerguillec (Magdeleine), à Cléder; 7 enfants.
Roue, née Coadou (Marguerite), à Cléder; 5 enfants.
Roue, née Prigent (Marie-Anne), à Tréflez; 6 enfants.
Roue, née Pronost (Anne), à Tréflez; 7 enfants.
Roue, née Quelennec (Marie), à Tréflez; 7 enfants.
Rovere, née Bergot (Germaine), à Lannilis; 5 enfants.
Salaun, née Gueguen (Jeanne), à Plougasnou; 6 enfants.
Salaun, née Morvan (Marie), à Plomodiern; 6 enfants.
Salaun, née Le Gad (Jeanine), à Tréflez; 5 enfants.
Samzun, née Gallen (Marie), à Quimper; 5 enfants.
Sanceo, née Sellin (Marie), à Nevez; 5 enfants.
Saout, née Bervas (Marie), à Brest; 5 enfants.
Scordia, née Bescon (Marie), à Plomodiern; 5 enfants.
Scuiller, née Giaz (Marie), à Plovan; 5 enfants.
Segalen, née Bouguen (Anne-Marie), à Penhars; 6 enfants.
Seite, née Ladan (Augustine), à Sibiril; 7 enfants.
Sene, née Cloarec (Anne), à le Drennec; 5 enfants.
Senechal, née Findannee (Pauline), à Lennon; 6 enfants.
Siche, née Sparfel (Jeanne), à Lesneven; 7 enfants.
Simon, née Riou (Marie), à Guilers; 7 enfants.
Souetre, née Troadec (Anna), à Plougasnou; 6 enfants.
Sourimant, née Vourch (Véronique), à Plougoulm; 5 enfants.
Spagnol, née Bizien (Anne), à Cleder; 7 enfants.
Stephan, née Abiven (Célestine), à Guisseny; 5 enfants.
Stephan, née Livinec (Marie), à Guisseny; 6 enfants.
Stourm, née Leost (Marie), à Plouneour-Trez; 5 enfants.
Stricot, née Creignou (Anne-Marie), à Plounevez-Lochrist; 6 enfants.
Tamic, née Le Gall (Marie), à Saint-Yvi; 7 enfants.
Tanguy, née Moal (Marine), à Roscoff; 6 enfants.
Tanguy, née Kerrien (Pauline), à Plouescat; 6 enfants.
Taridec, née René (Jeanne), à Edern; 7 enfants.
Thomas, née Alanou (Marie-Anne), à Primelin; 5 enfants.
Toudret, née Le Roux (Jeanne), à Quimper; 6 enfants.
Toullec, née Appere (Françoise), à Tréflez; 6 enfants.
Tournellec, née Abaléa (Marie), à Le Drennec; 6 enfants.
Tréguer, née Jaffres (Marie), à Brignogan-Plages; 6 enfants.
Troadec, née Barvet (Francine), à Plougasnou; 6 enfants.
Troiez, née Jouan (Marie-Anne), à Quimperlé; 5 enfants.
Tygréat, née Le Roux (Donatienne), à Le Drennec; 7 enfants.
Velly, née Péron (Marie), à Cléder; 5 enfants.
Velly, née Abalain (Marie), à Cléder; 7 enfants.
Velly, née Velly (Virginie), à Primelin; 5 enfants.

GARD

Médaille d'argent.

Mmes

Bonnet, née Charbonnel (Marie), à Saint-Privat-des-Vieux; 9 enfants.
Carnelutti, née Victorion (Marie), à la Bastide-d'Engras; 9 enfants.
Ittier, née Chas (Marie), à Beauvoisin; 8 enfants.
Nésanson, née Agniel (Paule), à Villeneuve-les-Avignon; 9 enfants.
Roche, née Robert (Marie), à Milhaud; 8 enfants.
Valentin, née Guibert (Lucie), à Saint-Mamert; 9 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Arcis, née Boyer (Marie), à Aujargues; 5 enfants.
De Bary, née De Saint-Blanquet de Lingua (Antoinette); à Rousson; 7 enfants.
Bastide, née Rome (Emilie), à Nimes; 5 enfants.
Blecker, née Renaud (Marie-Louise), à Aujargues; 6 enfants.
Bourrié, née Panafieu (Georgette), à Le Vigan; 5 enfants.
Brante, née Soustelle (Rose), à Collias; 6 enfants.
Brun, née Vérical (Simone), à Aujargues; 5 enfants.
Cartalade, née Gibert (Rosalie), à Beauvoisin; 6 enfants.
Cavalier, née Pattus (Henriete), à Gallargues; 5 enfants.
Coste Henri, née Goût (Adrienne), à Nimes; 6 enfants.
Doulcier, née Lemperte (Marguerite), à Laval-Pradel; 7 enfants.
Enjolvy, née Chabalier (Noémie), à Alès; 5 enfants.
Fage, née Sauvage (Eve), à Beaucaire; 5 enfants.
Gellion, née Roux (Marie-Thérèse), à Saint-Martin-de-Valgalgues; 5 enfants.
Gourgas, née Pastre (Hélène), à Gallargues; 6 enfants.
Guillot, née Charrier (Léoncie), à Ners; 6 enfants.
Labbat, née Chaballer (Marie-Louise), à Cendras; 6 enfants.
Landragin, née Macharet (Marguerite), à Nimes; 7 enfants.
Masson, née Puech (Lucie), à Sauve; 7 enfants.
Méjanelle, née Dhombres (Jeanne), à Saint-Hilaire-de-Brethmas; 5 enfants.
Missionnier, née Loyal (Emilie), à Chusclan; 5 enfants.
Négron, née Babinot (Marguerite), à Langlade; 5 enfants.
Paris, née Chabaud (Marie), à Saint-Cézaire-de-Gauzignan; 7 enfants.
Peyrebesse, née Palmière (Rose), à Alès; 5 enfants.
Quiot, née Cerbigan (Marie), à Laval-Pradel; 5 enfants.
Rivet, née Polge (Emilie), à Nimes; 5 enfants.
De Saporta, née De la Panouse (Hélène), à Monidardier; 6 enfants.

GARONNE (HAUTE-)

Médaille d'or.

Mmes

Barat, née Souquet (Germaine), à Cazeneuve-Montaut, par Aurignac; 12 enfants.

Bomball, née Taurine (Maria), à Villefranche-Lauragais; 12 enfants.

Jean, née Bé (Angeline), à Lanta; 11 enfants.

Jolibert, née Aragon (Angèle), au Terme, par Villemur; 11 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Belgnet, née Soissons (Suzanne), à Toulouse; 9 enfants.

Chenin, née Lapierre (Jeanne), à Toulouse; 8 enfants.

Ester, née Anglades (Joséphine), à Toulouse; 9 enfants.

Gontaud, née Tregand (Andrée), à Toulouse; 9 enfants.

Lambert, née Lamy (Anne-Marie), à Villemur; 8 enfants.

Winter, née Arnaud (Denise), à Toulouse; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Amans, née Thiers (Marie-Françoise), à Guguaux; 6 enfants.

Bares, née Descouens (Olga), à Girosp, par Aspet; 5 enfants.

Baraille, née Viguier (Rose) à Nogaret, par Saint-Julia; 5 enfants.

Bergeron de Charon, née Arnoulx de Pirey (Odette), à Toulouse; 5 enfants.

Bertrand, née Reynes (Yvonne), à Bessières; 5 enfants.

Bessière, née Vedie (Suzanne), à Toulouse; 5 enfants.

Beteille, née Escribe (Marie-Louise), à Bondigoux, par Villemur; 7 enfants.

Blessou, née Soulie (Agnès), à Villaudric; 6 enfants.

Bonneville, née Sourbie (Carmen), à Mirepoix-sur-Tarn; 5 enfants.

Bourrel, née Ribet (Marie-Louise), à Lagarde, par Gardouch; 6 enfants.

Brousse, née Deyde (Berthe), à Ramonville; 6 enfants.

Champouret, née Mathieu (Anne), à Toulouse; 5 enfants.

Cottes, née Berrie (Albertine), à Mauzac, par Noé; 6 enfants.

Daries, née Tatouat (Rose), à Bondigoux, par Villemur; 5 enfants.

Dauriac, née Etcheparc (Anna), à Toulouse; 5 enfants.

Dejean, née Cazaly (Elisa), à Fronton; 7 enfants.

Descous, née Jeandenaud (Mireille), à Toulouse; 5 enfants.

Dince, née Troy (Jeanne), à Mauzac, par Noé; 5 enfants.

Dubois, née Dardenne (Louise), à Tournefeuille; 5 enfants.

Dumons, née Simonet (Geneviève), à Toulouse; 5 enfants.

Dupont, née Roumes (Appolonie), à Toulouse; 6 enfants.

Durand, née Cros (Marie), à Villemur-sur-Tarn; 6 enfants.

Escalettes, née Marsault (Fernande), à Toulouse; 5 enfants.

Fiol, née Gisclard (Paule), à Revel; 5 enfants.

Gabalda, née Violette (Rosa), à Beauteville; 5 enfants.

Gase, née Lagarrigue (Marie-Louise), à Villemur-sur-Tarn, 7 enfants.

Gisquet, née Gourmanel (Alberte), à Villemur; 5 enfants.

Gouaze, née Bernadet (Joséphine), à Toulouse; 6 enfants.

Grasset, née Chabert (Gabrielle), à Villemur; 5 enfants.

de Grisard, née Bouche (Georgette), à Seysses; 5 enfants.

Jeanmaire, née Pourchet (Georgette), à Toulouse; 5 enfants.

Jourda, née Aymes (Louise), Toulouse; 5 enfants.

Jugnet, née Bernard (Noëlla), à Toulouse; 7 enfants.

Lagrange, née Crubilhe (Aurélie), à la Magdelaine-sur-Tarn; 5 enfants.

Larroque, née Ramond (Valentine), à Mirepoix-sur-Tarn; 5 enfants.

Lartigue, née Resseguier (Jeanne), à Castelneau-d'Estrefonds; 6 enfants.

Lauzeral, née Bonnadieu (Denise), à Villemur 5 enfants.

de Llobet, née de Rivals (Charlotte), à Blagnac; 5 enfants.

Magdinier, née Ortet (Jeanne), à Luchon; 5 enfants.

Marcoux, née Bastie (Camille), à Toulouse; 5 enfants.

Melet, née Oustric (Louise), à Lagarde, par Gardouch; 7 enfants.

Mouchard, née Grelier (Edmée), à Toulouse; 6 enfants.

Olivan, née Grenier (Marie-Louise), à Herran, par Arbas; 6 enfants.

Plasse, née Darnes (Renée), à Lyrac,sur-Tarn, par Villemur; 5 enfants.

Rouaix, née Lauzet (Angèle), à Launaguet, par Aucamville; 5 enfants.

Tarrats, née Esclarmonde (Georgette), à Villemur-sur-Tarn; 5 enfants.

GERS

Médaille d'or.

Mme Clerdan, née Castay (Suzanne), à Mirande; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mme Duffau, née Fourque (Maria), à Barcelonne-du-Gers; 9 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Abadie, née Carrère (Marie), à Blouzon-Sérian; 5 enfants.

Ader, née Larbanes (Caroline), à Sainte-Dode; 5 enfants.

Ader, née Libarros (Agnès), à Loubersan; 6 enfants.

Bacarisse, née Brèthes (Gabrielle), à Barcelonne-du-Gers; 6 enfants.

Billa, née Cadrieu (Violette), à Mirande; 6 enfants.

Brescon, née Menville (Marie-Louise), à Troncens; 6 enfants.

Bressolles, née Izoird (Alexandrine), à Condom; 6 enfants.

Cabiran, née Castex (Marie-Antoinette), à Lamazère; 5 enfants.

Capdecomme, née Tarricux (Eulalie), à Loubersan; 7 enfants.

Caubone, née Dassion (Marthe), à Condom; 6 enfants.

Cellier, née Laclaverie (Valérie), à Demu; 5 enfants.

Deches, née Flourensan (Marguerite), à Condom; 6 enfants.

Despax, née Cantal (Françoise), à Mirande; 5 enfants.

Domerc, née Ponsan (Françoise), à Troncens; 5 enfants.

Dubourg, née Minguet, à Laveraët; 6 enfants.

Duviau, née Crezut (Aurélie), à Mirande; 5 enfants.

Fourcade, née Saint-Vignes (Marthe), à Lamazère; 5 enfants.

Gendre, née Crouau (Léocadie), à Montréal; 7 enfants.

Girard, née Caillebar (Marie), à Mirande; 6 enfants.

Laffargue, née Castelnau (Ida), à Lannepax; 5 enfants.

Lamarque, née Duran (Marie), à Barcugnan; 5 enfants.

Leche, née Aubian (Stella), à Condom; 5 enfants.

Marsan, née Bertin (Inès), à Lauraët; 5 enfants.

Meliet, née Remmes (Rosa), à Tillac; 5 enfants.

Sarrade, née Labeyries (Jeanne), à Barcelonne-du-Gers; 5 enfants.

Vignes, née Cours (Marie-Louise), à Eauze; 5 enfants.

Vignolle, née Mathieu (Renée), à Mirande; 5 enfants.

GIRONDE

Médaille d'or.

Mmes

Bontemps, née Andrieu (Micheline), à Saint-Mariens; 10 enfants.

Boyer, née Bertin (Jeanne), à Bordeaux; 10 enfants.

Caron, née Barthuet (Emilia), à Saint-Magne-de-Castillon; 12 enfants.

Lallet, née Thillet (Catherine), aux Eglisottes; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Boissarie, née Richer (Elisabeth), à Bordeaux; 8 enfants.

Bounet, née Launspach (Henriette), à Libourne; 8 enfants.

Caillaud, née Sauviat (Marthe), à Caudéran; 8 enfants.

Coste, née Poirier (Gilberte), à Bordeaux; 8 enfants.

Garras, née Garbay (Catherine), à Allas; 8 enfants.

Laborie, née Comte (Eva), à Mérignac; 8 enfants.

Landais, née Noble (Valentine), à Bègles; 9 enfants.

Lepic, née Lacoste (Lucie), à Mérignac; 9 enfants.

Ornon, née Rivière (Louise), aux Eglisottes; 8 enfants.

Pereira, née Lavigne (Rose), au Taillan; 8 enfants.

Quincampois, née David (Geneviève), à Dieulivol; 8 enfants.

Ribet, née Le Saux (Jeanne), à Arcachon; 8 enfants.

Roux, née Mainvielle (Andrée), à Mauliers; 8 enfants.

Schenegg, née Varenne (Marie), à Saint-Loubes; 8 enfants.

Violet, née Cousseau (Marie), à Hourtin; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Bertin, née Saint-Macary (Lucie), à Caudéran; 6 enfants.

Bidon, née Duron (Edith), à Martignas; 6 enfants.

Bordat, née Pouvalour (Henriette), aux Eglisottes; 5 enfants.

Boscq, née Barbaron (Marcelle), à Bordeaux; 5 enfants

Bréchaut, née Barrière (Jeanne), à Cadillac-sur-Garonne; 5 enfants.

Budillon, née Boireau (Jeanne), aux Eglisottes; 5 enfants.

Chopy, née Boudouresque (Juliette), à Bordeaux; 7 enfants.

Claberot, née Segas-Souque (Andrée), à Bordeaux; 7 enfants.

Cottet, née Simon (Alfréda), à Lormont; 5 enfants.

Coujes, née Potard-Gachet (Odette), à Sainte-Croix-du-Mont; 6 enfants.

Darlet, née Albert (Marcelle), à Bordeaux; 6 enfants.

Darmendrail, née Peyry (Yvonne), à Bordeaux; 5 enfants.

Delas, née Dulin (Marie), à Sainte-Croix-du-Mont; 6 enfants.

Delol, née Magen (Violette), à Libourne; 5 enfants.

Deromas, née Samouillan (Jeanne), à Libourne; 5 enfants.

Dietre, née Orray (Marie), à Caudéran; 5 enfants.
Doutreloux, née Delitat (Marie-Thérèse), à Caudéran; 5 enfants.
Dubarry, née Richard (Colette), à Bordeaux; 5 enfants.
Duboix, née Arassus (Rose-Yvonne), à Bègles; 5 enfants.
Dubourg, née Dumartin (Jeanne), au Taillan; 7 enfants.
Dugrais, née Noiseau (Berthe), à Bordeaux; 6 enfants.
Duluc, née Vigneau (Denise), à Saint-Loubès; 6 enfants.
Duroule, née Siple (Albany), à Auros; 6 enfants.
Dussirey, née Godard (Renée), à Cadillac-sur-Garonne; 6 enfants.
Forment, née Bernard (Antonia), à Floirac; 7 enfants.
Freyche, née Chevreux (Jeanne), à Lormont; 6 enfants.
Geiller, née Cornut (Thérèse), à Bordeaux; 6 enfants.
Ginestal, née Juge (Angèle), à Sainte-Radegonde; 7 enfants.
Gourgues, née Giresse (Elise), à Sainte-Croix-du-Mont; 6 enfants.
Granier, née Gayet (Jeanne), au Teillan; 5 enfants.
Guilhem, née Beyssen (Louise), à Coutras; 5 enfants.
Guyot, née de Calla de Lotbinière (Myriam), à Bordeaux; 5 enfants.
Jocqs, née Domenger (Marie), à Léognan; 6 enfants.
Lacotte, née Osset (Henriette), au Taillan; 6 enfants.
Lacroix, née Rougères (Yvonne), à Talence; 5 enfants.
Lahiteau, née Place (Marguerite), à Beguey; 7 enfants.
Larché, née Lafaurie (Amélia), au Tech; 6 enfants.
Larroque, née Frugier (Simone), à Bordeaux; 5 enfants.
Larrue, née Dedieu (Marguerite), au Bouscat; 6 enfants.
Lasserre, née Morère (Simone), à Léognan; 5 enfants.
Laurent, née Garriga (Marcelle), à Bègles; 5 enfants.
Lescure, née Bombeau (Ernestine), à Libourne; 7 enfants.
Llosa, née Dechêne (Thérèse), à Bordeaux; 5 enfants.
De Lussy, née Chancerelle (Odette), à Bordeaux; 5 enfants.
De Lussy, née Richer (Jacqueline), à Bordeaux; 5 enfants
Maillet, née Lafond-Ore (Anne-Marie), à Bordeaux; 5 enfants.
Menneret, née Adrien-Chevalier (Adeline), à Saint-Christophe-de-Doubles; 7 enfants.
Merilleau, née Papon (Simone), au Taillan; 6 enfants.
Michaud, née Tartas (Georgette), à Fontet; 5 enfants.
Moreau, née Motut (Marie-Louise), aux Peintures; 6 enfants.
Nabailles, née Gardrat (Georgette), à Bordeaux; 5 enfants.
Nogués, née Rodrigue (Elisabeth), à Lanton; 6 enfants.
Pierre, née Begnon (Yvette), à Beguey; 5 enfants.
Piot, née Pape (Andrée), à Bordeaux; 5 enfants.
Quancard, née Gendre (Etiennette), à Bordeaux; 7 enfants.
Ricaud, née Dussarget (Yvonne), au Bouscat; 5 enfants.
Saubade, née Sirazac (Suzanne), au Bouscat; 5 enfants.
Scheers, née Rula (Marie-Louise), à Hourtin; 5 enfants.
de Sèze, née de Vathaire (Marie), à Sainte-Croix-du-Mont; 6 enfants.
Solano, née Saint-Marc (Marie), à Sainte-Croix-du-Mont; 6 enfants.
Tardy, née Serouze (Marguerite), à Bordeaux; 6 enfants.
Truffandier, née Roussillon (Simone), à Coutras; 5 enfants.
Vialard, née Rémy (Charlotte), à Lormont; 6 enfants.
Viard, née Guérin (Germaine), à Bègles; 5 enfants.

HERAULT

Médaille d'or.

Mme Therond, née Laondes (Marie-Louise), à Castelnau-le-Lez; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Assie, née Desplan (Marcelle), à Montpellier; 8 enfants.
Royer, née Doutre (Hortense), à Montpellier; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Alvernhe, née Galinier (Françoise), à Agde; 5 enfants.
Amerge, née Gros (Julie), à Ganges; 7 enfants.
Aznar, née Munoz (Adèle), à Frontignan; 7 enfants.
Baldy, née Gabach (Andréa), à Lunas; 5 enfants.
Bardou, née Durand (Fernande), à Vias; 7 enfants.
Barre, née Clariou (Louise), à Moules-et-Baucels; 6 enfants.
Bernard, née Goudard (Rose), à Montpellier; 5 enfants.
Bertolini, née Rabotti (Ernestine), à la Peyrade; 5 enfants.
Bousquet, née Garrigues (Janine), à Marseillan; 5 enfants.
Cannac, née Toqueblau (Eugénie), à Graissessac; 5 enfants.
Capdeville, née Chamayou (Hélène), à Lespignan; 6 enfants.
Castelnau, née Maire (Alphonsine), à Montpellier; 5 enfants.
Cathala, née Cabino (Rose), à Montpellier; 5 enfants.
Cauquil, née Perie (Marguerite), à Montpellier; 5 enfants.
Causse, née Quet (Odette), à Montoulieu; 5 enfants.
Cazalides, née Beringuier (Henriette), à Lespignan; 5 enfants.
Charabel, née Vales (Germaine), à Montpellier; 7 enfants.
Claret, née Forrolla (Geneviève), à Béziers; 5 enfants.
Colet, née Olivier (Louise), à Montpellier; 5 enfants.
Colin, née Salomon (Germaine), à Vendres; 6 enfants.
Dalmau, née Luchaire (Marie-Jeanne), à Bessan; 6 enfants.
Daude, née André (Hélène), à Montarnaud; 6 enfants.
Delpuech de Comeiras, née de Perrinelle-Dumay (Anne-Marie), à Montpellier; 6 enfants.
Deye, née Dupin (Marie-Louise), à Maugulo; 6 enfants.
D'Isserniо, née Aspa (Jeanne), à Sète; 5 enfants.
Drevon, née Balas (Renée), à Laroque; 5 enfants.
Dumas, née Darraux (Marie-Jeanne), à Pouzols; 6 enfants.
Dupin, née Cammal (Marie-Jeanne), à Puechabon; 6 enfants.
Fau, née Reboul (Josette), à Boujan-sur-Libron; 5 enfants.
Fulcrand, née Sabatier (Claire), à Sète; 5 enfants.
Galzy, née Marchand (Marthe), à Vias; 5 enfants.
Gras, née Mayoral (Jeanne), à Sète; 5 enfants.
Herman, née Roustan (Emilie), à Sète; 5 enfants.
Hilarin, née Calmels (Berthe), à la Peyrade Frontignan; 7 enfants.
Izoird, née Gleyze (Gabrielle), à Sète; 5 enfants.
Journet, née Delprat (Noëlle), à Lespignan; 5 enfants.
Julien, née Azais (Darglée), à Fouzilhon; 6 enfants.
Lautier, née Montet (Léa), à Pouzols; 5 enfants.
Laval, née Rouquette (Simone), à Frontignan; 5 enfants.
Longo, née Manco (Rose), à Sète; 5 enfants.
Marchand, née Faugères (Clémentine), à Vias; 5 enfants.
Marianelly, née Selles (Marie), à Sète; 5 enfants.
Martin, née Rocher (Juliette), à Montpellier; 5 enfants.
Mauras, née Darroux (Gabrielle), à Lunel; 5 enfants.
Mitrano, née Capestan (Viviane), à Frontignan; 5 enfants.
Molina, née Galdeano (Antoinette), à Montpellier; 5 enfants.
Montel, née Alingry (Elise), à Gigean; 5 enfants.
Mounier, née Meyer (Françoise), à Lunel; 6 enfants.
Nogaret, née Molinier (Hélène), à Lattes; 5 enfants.
Olivier, née Valestra (Rose), à Sète; 6 enfants.
Pioch, née Sangui (Marie), à Vias; 6 enfants.
Privat, née Guiraud (Rose), à Béziers; 5 enfants.
Renard, née Meyer (Eugénie), à Montpellier; 7 enfants.
Richard, née Sizard (Elise), à Lunel; 5 enfants.
Rognone, née Joulia (Félicie), à Béziers; 7 enfants.
Rols, née Boulssière (Marie), à Thezan-lès-Béziers; 5 enfants.
Rubio, née Maffre (Lucile), à Alignan-du-Vent; 5 enfants.
Segala, née Farre-Mercuret (Yvette), à Montpellier; 6 enfants.
Sicard, née Fourcand (Simone), à Béziers; 6 enfants.
Stanzione, née Pignatelli (Marie-Louise), à Sète; 5 enfants.
Stephani, née Fontrouge (Paule), à Montpellier; 7 enfants.
Vergonnier, née Trebosc (Cécile), à Pézenas; 5 enfants.
Veyrie, née Cadilhac (Marie), à Sète; 5 enfants.
Vignal, née Pougnet (Hermine), à Pomerols; 5 enfants.
Viguier, née Rouge (Marie), à Saussan, 5 enfants.
Viguier, née Azais (Marie-Louise), à Sète; 5 enfants.
Voisin, née Bousquet (Victoria), à Marseillan; 5 enfants.

ILLE-ET-VILAINE

Médaille d'or.

Mmes

Hamon, née Feliot (Julia), à Rennes; 10 enfants.
Maignan, née Orhant (Marie), à Monteinault en Domalain; 10 enfants.
Roger, née Bourniche (Philomène), à Domalain; 11 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Anger, née Haudebert (Marie), à Saint-Georges-de-Reintembault; 8 enfants.
Desille, née Savatte (Marie-Sainte), à Loiric en Domalain; 8 enfants.

Frin, née Jousset (Maria), la Raguinais en Domalain; 9 enfants.

Jouault, née Betin (Marie-Thérèse), à Montelnault en Domalain; 9 enfants.

Malecot, née Fadier (Marie-Ange), à Hodelot en Domalain; 9 enfants.

Neveu, née Bellier (Marie-Rose), à la Raguinais en Domalain; 9 enfants.

Poirier, née Pipard (Marie), à Domalain; 8 enfants.

Restif, née Audrouing (Germaine), à la Nongie en Domalain; 8 enfants.

Rubion, née Chevrier (Rosalie), au Plessis en Domalain; 8 enfants.

Tumoine, née Baron (Marie-Thérèse), à Saint-Georges-de-Reintembault; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Aranjo, née Barbedette (Elisa), à Saint-Georges-de-Reintembault; 6 enfants.

Benoist, née Caille (Eléonore), à Rennes; 6 enfants.

Blain, née Rossignol (Marie), à la Grandinais en Domalain; 6 enfants.

Boisrame, née Morel (Victoire), les Noës en Domalain; 6 enfants

Charil, née Dupont (Sainte), à Montgerheux en Domalain; 6 enfants.

Charpentier, née Maussion (Sainte), à la Nongie en Domalain; 5 enfants.

Chassard, née Belloir (Marie), à la Nocherie en Domalain; 5 enfants.

Chevrier, née Meignan (Geneviève), à la Boisselière en Domalain; 7 enfants.

Chevrier, née Godet (Marie), à la Chabossière en Domalain; 6 enfants.

Chevrier, née Meignan (Victorine), à la Péraudérie en Domalain; 5 enfants.

Cornée, née Gueusset (Marie), à la Petite-Maison-Neuve en Domalain; 5 enfants.

Cornée, née Bodin (Angélique), à Montbesnard en Domalain; 5 enfants.

Cornée, née Jalu (Marie), à l'Allier en Domalain; 6 enfants.

Coulon, née Renouard (Marie), à la Pillière en Domalain; 5 enfants.

Denieul, née Logeais (Yvonne), à Rennes; 5 enfants.

Doreau, née Clément (Maria), à Domalain; 5 enfants.

Duye, née Le Cam (Marie-Josèphe), à Rennes; 5 enfants.

Gaignoux, née Flasquin (Bernadette), à la Gasnerie en Domalain; 5 enfants.

Gastel, née Bertin (Félicité), à la Flairie en Domalain; 7 enfants.

Gaudin, née Poirier (Léonie), à Domalain; 5 enfants.

Gendron, née Crouton (Angélique), à l'Epinette en Domalain; 5 enfants.

Gernignon, née Lorand (Henriette), à Rennes; 5 enfants.

Giraud, née Louvet (Louise), à Rennes; 6 enfants.

Godet, née Beaugeard (Marie), à la Hairauderie en Domalain; 5 enfants.

Hairault, née Martin (Marie), à la Maillardière en Domalain; 5 enfants.

Hasle, née Rubeillon (Emilie), à Montenou en Domalain; 7 enfants.

Herrault, née Heinry (Marie), au Haut-de-la-Voie en Domalain; 5 enfants.

Houssais, née Poligne (Marie), à la Pillière en Domalain; 6 enfants.

Jegu, née Louin (Maria), à la Petite-Béguinière en Domalain; 5 enfants.

Jegu, née Boulet (Armandine), à la Roulerie en Domalain; 5 enfants.

Jousset, née Castellier (Claire), à la Grande-Béguinière en Domalain; 6 enfants.

Lamande, née Bourdais (Marie), à Rennes; 5 enfants.

Lamoureux, née Jugde (Germaine), à la Chelluère en Domalain; 5 enfants.

Lancelot, née Rossard (Marie), à la Grandinais en Domalain; 6 enfants.

Lardeux, née Guérin (Rosalie), au Coudrais en Domalain; 6 enfants.

Larmet, née Morel (Geneviève), à Paramé, 5 enfants.

Leffondre, née Lebas (Pauline), à Rennes; 5 enfants.

Lemonnier, née Diot (Henriette), à Rennes; 5 enfants.

Leporioux, née Ménard (Emilie), à Saint-Georges-de-Reintembault; 7 enfants.

Lodiel, née Jamier (Marie-Rose), au Palandron en Domalain; 6 enfants.

Marchand, née Desille (Félicité), à Montgerheux en Domalain; 5 enfants.

Massin, née Anger (Maria), à Rennes; 5 enfants.

Meignant, née Veillard (Germaine), à la Chabossière en Domalain; 6 enfants.

Rubion, née Leriche (Marie), aux Rivières en Domalain; 5 enfants.

Subiry, née Geslin (Adèle), à Domalain; 6 enfants.

Tehard, née Chauvin (Aimée), à la Chauffetière en Domalain; 5 enfants.

Toubon, née Theard (Anna), à Domalain; 5 enfants.

Touchais, née Chrétien (Joséphine), à la Morellerie en Domalain; 5 enfants.

Touchais, née Cornée (Anastasie), à Bernier en Domalain; 5 enfants.

INDRE

Médaille d'or.

Mmes

Micat, née Guillot (Marie), à Châteauroux; 11 enfants.

Morain, née Barre (Thérèse), au Tranger; 10 enfants.

Picaud, née Pillet (Blanche), à Saint-Août; 10 enfants.

Rouveion, née Delaigue (Lucienne), à Rouvres-les-Bois; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Bernardet, née Schnell (Madeleine), à Montgivray; 8 enfants.

Brejaud, née Lamotte (Marie), à Etrechet; 8 enfants.

Camusat, née Gomendy (Clémentine), à Mosnay; 8 enfants.

Chagnat, née Aufour (Juliette), à Mosnay; 8 enfants.

Crépin, née Assailly (Madeleine), à Obterre; 8 enfants.

Drouet, née Deverson (Germaine), à Cuzion; 8 enfants.

Galoppin, née Gautier (Marie), à Pont-Chrétien-Chabenet; 8 enfants.

Jarry, née Dury (Ernestine), au Poinconnet; 8 enfants.

Maugrion, née Baudron (Juliette), à Mosnay; 8 enfants.

Plantureux, née Plantureux (Denise), à Mailcornay; 8 enfants.

Redjah, née Doublet (Marie-Louise), à Saint-Benoît-du-Sault; 8 enfants.

Riolet, née Roger (Suzanne), à Dun-le-Poëlier; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Baillargeat, née Baillargeat (Marthe), à Chaillac; 5 enfants.

Baldacci, née Fradier (Lucie), à Clion; 5 enfants.

Bernardet, née Teste (Marguerite), à Chaillac; 6 enfants.

Berroyer, née Ballereau (Henriette), à Mosnay; 5 enfants.

Berthelot, née Piat (Marie), à Saint-Maur; 7 enfants.

Besnard, née Lemaire (Aline), à Dun-le-Poëlier; 5 enfants.

Boeringer, née Demuer (Jacqueline), à Châteauroux; 5 enfants.

Boideau, née Chauvard (Marie), à Chaillac; 5 enfants.

Bourbon, née Mitaty (Georgette), à Niherne; 6 enfants.

Brie, née Leconte (Joséphine), à Obterre; 6 enfants.

Brigand, née Arrouy (Madeleine), à Coings; 5 enfants

Cevost, née Guilbaud (Georgette), à Saint-Benoît-du-Sault; 5 enfants.

Chatel, née Tauvy (Céline), à Mosnay; 5 enfants.

Cherioux, née Franchaud (Louise), à Buzançais; 5 enfants.

Crépin, née Lhérault (Berthe), à Saint-Maur; 6 enfants.

Darnault, née Fradet (Gilberte), à Villers; 5 enfants.

Delacoux, née Sabourin (Marie), au Pont-Chrétien-Chabenet; 5 enfants.

Delanaud, née Léotet (Berthe), à Argenton; 5 enfants.

Dépêche, née Langlois (Marie), à Pouligny-Notre-Dame; 6 enfants

Deshayes, née Bonjean (Jenny), à Niherné; 5 enfants.

Devilliers, née Rodet (Ernestine), à Saint-Maur; 5 enfants.

Dudeffant, née Drouin (Marie), à Saint-Maur; 7 enfants.

Dufort, née Basmoreau (Léa), à Chaillac; 6 enfants.

Dupont, née Thunet (Germaine), à Dun-le-Poelier; 5 enfants.

Duvoux, née Legras (Marie-Antoinette), à Pellevoisin; 5 enfants.

Gabillat, née Verdier (Aimée), à la Berthonoux, 6 enfants

Gatefait, née Gateau (Joséphine), à Cuzion; 5 enfants.

Gaillochon, née Neveu (Joséphine), à Mosnay; 6 enfants.

Gasnier, née Villerey (Maria), à Villedieu; 6 enfants

Gaudias, née Ferdonnet (Clémentine), à Chaillac; 5 enfants.

Guelle, née Voisin (Marie), à Châteauroux; 5 enfants.

Guidault, née Lissonnet (Gabrielle), à Néons-sur-Creuse; 6 enfants.

Guignard, née Guimpier (Andrée), à Valençay; 5 enfants.

Guilbaud, née Gogry (Marie), à Cuzion; 5 enfants.

Lamy, née Foulatier (Jeanne), à Saint-Maur; 6 enfants.

Laurier, née Barbaud (Joséphine), au Pont-Chrétien-Chabenet; 5 enfants.

Leroux, née Leclerc (Minette), à Dun-le-Poelier; 5 enfants.

Lours, née Gendre (Renée), à Reuilly; 5 enfants.

Manguet, née Ballereau (Denise), à Châteauroux; 5 enfants.

Maundon, née Blardat (Céline), au Pont-Chrétien-Chabenet; 7 enfants.

Neveu, née Pontabry (Germaine), à Mosnay; 5 enfants.

Palisse, née Naudon (Louise), à Thizay; 6 enfants.

Petit, née Rousseau (Emilie), à Saint-Maur; 6 enfants.

Reuillon, née Merigot (Andrée), à Villers; 5 enfants.

Ribière, née Blault (Henriette), à Châteauroux; 5 enfants.

Robert, née Augustin (Marie), à Saint-Maur; 6 enfants.

Robin, née Limousin (Jeanne), à Nohant-Vic; 6 enfants.

Rodet, née Rodet (Léonie), à Niherne; 6 enfants.

Rollin, née André (Madeleine), aux Bordes; 5 enfants.

Smagghe, née Rouet (Suzanne), à Niherne; 5 enfants.

Schmidt, née Peteytas (Lucette, à Coings; 5 enfants.

Suily, née Liot (Prudence), à Obterre; 6 enfants.

Tosati, née Libérale (Léonie), à Villers; 5 enfants.
Touraine, née Barrat (Aimée), à Tournon-Saint-Martin; 5 enfants.
Viard, née Louis (Denise), à Cuzion; 5 enfants.

INDRE-ET-LOIRE

Médaille d'or.

Mmes

Devanne, née Boulord (Hélène), à Chouzé-sur-Loire; 11 enfants.
Champigny, née Vallée (Henriette), à Luzé; 10 enfants.
Barreau, née Delaveau (Juliette), à Bossée; 10 enfants.
Girard, née Conier (Simonne), à Tours; 12 enfants.
Guillon, née Dutertre (Emilienne), à Château-Renault; 12 enfants.
Joubert, née Delaveau (Alphonsine), à Nouatre; 10 enfants.
Ledœuf, née Imbert (Gilberte), à Nouans; 10 enfants.
Maupoint, née Thibault (Eugénie), à Champigny-sur-Veude; 11 enfants.
Portier, née Grellier (Eugénie), à Saint-Laurent-de-Lin; 10 enfants.
Paul, née Chevessier (Thérèse), à Beaumont-la-Ronce; 12 enfants.
Poupart, née Roullet (Emilienne), à Assay; 10 enfants.
Paquin, née Harmand (Juliette), à Braye-sous-Faye; 11 enfants.
Savary, née Poisson (Madeleine), à Château-Renault; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Auzanet, née Villechalane (Marguerite), à Tours; 8 enfants.
Chenais, née Brossier (Georgette), à Gizeux; 9 enfants.
Chevallier, née Papin (Marie), à Cinq-Mars-la-Pile; 9 enfants.
Chevallier, née Destouches (Emilie), à Varennes; 8 enfants.
Caiaux, née Ursely (Madeleine), à Château-Renault; 8 enfants.
Cormier, née Pitrois (Marie), à Saint-Flovier; 8 enfants.
Couture, née Cherouvrier (Eva), à Orbigny; 8 enfants.
Delalande, née Guérin (Odette), à Anché; 8 enfants.
Devuilte, née Jacquet (Marie-Louise), à Saint-Flovier; 8 enfants.
Gaband, née Frouin (Marie-Louise), à la Chapelle-sur-Loire; 9 enfants.
Guérineau, née Riant (Amélie), à la Chapelle-sur-Loire; 8 enfants.
Joulin, née Réault (Germaine), à la Ville-aux-Dames; 8 enfants.
Leclerc, née Delaunay (Denise), à Chavaignes; 8 enfants.
Pinon, née Guilet (Marguerite), à Tours; 8 enfants.
Porcheron, née Camain (Nézida), à Paulmy; 9 enfants.
Trotignon, née Carpy (Camille), à Saint-Flovier; 8 enfants.
Michaud, née Delorme (Henriette), à Paulmy; 8 enfants.
Pichard, née Guilloteau (Yvonne), à Saint-Epain; 9 enfants.
Sauterre, née Gay (Yvonne), à Cinq-Mars-la-Pile; 9 enfants.
Waeongne, née Devienne (Carmen), à Tours; 9 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Arnault, née Louault (Alice), à Paulmy; 5 enfants.
Arnault, née Foussier (Thérèse), à Saint-Flovier; 6 enfants.
Baucher, née Vallier (Marie-Eugénie), à Paulmy; 5 enfants.
Beauvais, née Delorme (Fernande), à Saint-Flovier; 7 enfants.
Beguin, née Nouveau (Alfreda), à la Riche-Saint Côme; 5 enfants.
Berthelot, née Pelletier (Louise), à Joué-lès-Tours, 5 enfants.
Blot, née Caty (Irène), à Tours; 5 enfants.
Blanchard, née Le Crenn (Françoise), à Mettray; 5 enfants.
Boisgard, née Gavare (Alice), à Balesmes; 7 enfants.
Bouchaud, née Brunet (Georgette), à Fondettes; 5 enfants.
Boucher, née Blin (Clémentine), à Saint-Antoine-du-Rocher; 6 enfants
Boiveau, née Mercier (Henriette), à Saint-Pierre-des-Corps; 6 enfants.
Bradesi, née Berthault (Renée), à Chanceaux-sur-Choisille; 6 enfants.
Brault, née Legris (Camille), à Luzé; 5 enfants.
Brault, née Baudouin (Marie), à Paulmy; 7 enfants.
Bruneau, née Desmons (Andrée), à Paulmy; 6 enfants.
Brisset, née Douzon (Euphrasie), à Saint-Symphorien-d'Auvillé-les-Ponceaux; 5 enfants.
Boutin, née Davoine (Marie), à Saint-Epain; 5 enfants.
Charbonnier, née Arnoult (Renée), à Saint-Quentin-sur-Indrois; 5 enfnats.
Chaumon née Masse (Jeanne), à Amboise; 7 enfants.
Chevalier, née Babut (Paulette), à Langeais; 5 enfants.
Cochard, née Mercier Jeanne), à Chanceaux-sur-Choisille; 6 enfants.
Constantin, née Philippon (Clémentine), à Anché, 6 enfants.
Cornet, née Allet (Marguerite), à Chanceaux-sur-Choisille; 5 enfants.
Corps, née Cornubert (Marguerite), à Tours; 6 enfants
Daburon, née Fontaine (Juliette), à Saint-Epain; 5 enfants.
Datcharby, née Le Tourmelin (Gabrielle), à Tours; 5 enfants.
Gaston, née Denis Jeanne), à Langeais; 5 enfants.
Destouches, née Dupont (Lucie), à Champigny-sur-Veude; 7 enfants.
Dubois, née Mélict (Alice), à Azay-sur-Indre; 5 enfants
Dupart, née Ayrault (Léone), à Anche; 7 enfants.
Esnard, née Sabard (Simonne), à Mettray; 7 enfants.
Freion, née Thomas (Georgette), à Paulmy; 6 enfants.
Preux, née Limouzin (Marie), à Paulmy; 5 enfants.
Froger, née Fuseiller (Emilienne), à Tours; 5 enfants.
Girard, née Delalande (Simone), à Saint Pierre-des-Corps; 6 enfants.
Guilloteau, née Babin (Denise), à Champigny sur-Veude; 6 enfants.
Gouchet, née Letallec (Marguerite), à Saint-Symphorien; 5 enfants.
Godillon, née Besnard (Isabelle), à Tours 5 enfants.
Janvier, née Echard (Eugénie), au Louroux; 5 enfants.
Garrigues, née Vergnaud (Marguerite), à Tours; 7 enfants.
Groussain, née Besuard (Lucienne), à Tours; 5 enfants.
Hayes, née Shouane (France), à Saint-Cyr-sur-Loire; 7 enfants.
Joubert, née Caillé (Hélène), à Joulnay; 5 enfants.
Laydat, née Poulet (Marguerite), à Nazelles; 5 enfants.
Leguet, née Daniau (Augustine), à Tours; 5 enfants.
Ledoucre, née Biton (Marie), à Joué-les-Tours; 5 enfants.
Legendre, née Trembaly (Renée), à Nazelles; 5 enfants.
Le Falher (veuve), née Cohic (Jeanne), à Nazelles; 6 enfants.
Le Mentec, née Henault (Marie), à Joué-les-Tours; 6 enfants.
Limouzin, née Vaslet (Hélène), à Paulmy; 5 enfants.
Loison (veuve), née Goulet (Clémentine), à la Chapelle-aux-Naux; 5 enfants.
Loulier, née Maury (Olive), à Saint-Cyr-sur-Loire; 5 enfants.
Loullier, née Choquet (Juliette), à Tours; 5 enfants;
Mahuteau, née Crepin (Julia), à Saint-Quentin-sur-Indrois; 5 enfants.
Manuelle, née Leblanc (Marie-Thérèse), à Beaumont-la-Ronce; 6 enfants.
Marchand, née Fontaine (Andrée), à Langeais; 6 enfants.
Ménard, née Bricemoret (Adrienne), à Tours; 5 enfants.
Merteau, née Chaudet (Marie-Louise), à Saint-Pierre-des-Corps; 6 enfants.
Montier, née Pion (Denise), à Chezelles; 8 enfants.
Nadreau, née Baudet (Jeanne), à Saint-Symphorien; 7 enfants.
Niepceron, née Lepage (Marie-Josèphe), à Tours; 5 enfants.
Norel, née Goupy (Alice), à Joué-les-Tours; 5 enfants.
Pain, née Roncin (Angèle), à Saint-Antoine-du-Rocher; 5 enfants.
Peant, née Cognard (Agnéline), à Champigny-sur-Veude; 5 enfants.
Perrauteau, née Niquet (Marie), à Restigné; 6 enfants.
Pineau, née Raimbault (Germaine), à Bossée; 6 enfants.
Prouin, née Carré (Clémentine), à Langeais; 6 enfants.
Pousset, née Pineau (Céline), à Bossée; 6 enfants.
Radet (veuve), née Dorsemaine (Eugénie), à Tours; 5 enfants.
Roger, née Salmon (Armande), à Tours; 5 enfants.
Richomme, née Doublet (Madeleine), à Tours; 5 enfants.
Riant, née Latour (Renée), à Cinq-Mars-la-Pile; 6 enfants.
Richard, née Bourgault (Ernestine), à Tours; 5 enfants.
Rousset, née Lavier (Jeanne), à le Louroux; 5 enfants.
Rossignol, née Bernard (Juliette), à Saint-Cyr-sur-Loire; 5 enfants.
Salmon, née Trembaysly (Laurence), à Avrillé-les-Ponceaux; 5 enfants.
Schneider, née Saulier (Marie-Thérèse), à Cinq-Mars-la-Pile; 6 enfants.
Taillard, née Mirleau (Gabrielle), à Charentilly; 5 enfants.
Terrasson, née Dupont (Juliette), à Saint-Epain; 5 enfants.
Tessier, née Martus (Mathilde), à le Louroux; 7 enfants.
Thebault, née Marchand (Madeleine), à Champigny-sur-Veude; 5 enfants.
Vautier, née Jasnin (Amélie), à le Louroux; 5 enfants.
Velluet, née Alizon (Berthe), à Barrou; 6 enfants.
Vengeon, née Trousset (Eugénie), à Fondettes; 6 enfants.
Voisin, née Girard (Yvonne), à Luzé; 7 enfants.
Vergne, née Lebeau (Elizabeth), à Saint-Epain; 6 enfants.
Vérité, née Vervoitte (Paulette), à Langeais; 6 enfants.

ISERE

Médaille d'or.

Mmes

Ballay, née Dumoulin (Louise), à Grenoble; 11 enfants.

Bayet, née Bizolon (Marie), à Dolomieu; 10 enfants.

Duboys, née Chatain (Jeanne), à Meyssiez; 13 enfants.

Fugier-Garrel, née Roberd (Louise), à Tullins; 10 enfants.

Giroud, née Desgrange (Léa), à Sillans; 10 enfants.

Obaton, née Vellin (Emmanuelle), à Decines-Charpieu; 10 enfants.

Petiot, née Volatier (Juliette), à la Mure; 10 enfants.

Tenet, née Perrin (Calixte), à Communay; 10 enfants.

Vacle, née Nicollet (Eva), à Roussillon; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes

Bandet, née Gleise (Marie-Louise), à Coublevie; 8 enfants.

Barneoud, née France (Alice), à Claix; 8 enfants.

Bruchon, née Christe (Joséphine), à Revel-Tourdan; 9 enfants.

Cachard, née Genillon (Claudia), à Voiron; 8 enfants.

Chenevas-Paule, née Cattin (Marie-Rose), à Grenoble; 8 enfants.

Guillot, née Bret Régine), à Saint-Clair-sur-Galaure; 9 enfants.

Gutier, née Manquin (Célestine), à Sillans; 8 enfants.

Hurtier, née Dutrièvez (Anna), aux Roches-de-Condrieu; 8 enfants.

Mandier, née Donger (Louise), à Dionay; 9 enfants.

Parjadis de Larivière, née de Fromont de Bouaille (Marie-Jeanne), à Genoble; 8 enfants.

Piaton, née Duplomb (Alexandrine), à Saint-Clair-du-Rhône; 8 enfants.

Rabilloud, née Tournud-Bois (Augusta), à Grenoble; 8 enfants.

Sibut, née Hostache (Lucette), à Poliénas; 8 enfants.

Termoz, née Boudillon (Valentine), à Poliénas; 9 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes

Albert, née Achard (Marie-Louise), à Saint-Pierre-de-Méaroiz; 5 enfants.

Anglade, née Roy (Pierrette), à Grenoble; 6 enfants.

Ayasse, née Doublier (Aimée), à Allières-et-Risset; 5 enfants.

Beaud, née Berthier (Suzanne), à la Tronche; 5 enfants.

Bellonville, née Pont (Rose), à Saint-Pierre-de-Méaroiz; 5 enfants.

Bérier, née Bigot (Adrienne), à Voiron; 5 enfants.

Bernard-Car, née Berlioz (Amélie), à Oyeu; 5 enfants.

Bernou, née Villar (Camille), à la Tronche; 6 enfants.

Blain, née Buisson-Simon (Alice), à Fitilieu; 5 enfants.

Blanchefleur, née Chaine (Louise), à Mions; 5 enfants.

Bonicel, née Travard (Jeanne), à Communay; 6 enfants.

Bonin, née Bracoud (Rosalie), à Agnin; 5 enfants.

Bonnassieux, née Dupointel (Marguerite), à Vienne; 5 enfants.

Brenier, née Groleat (Philomène), à Chonas; 5 enfants.

Bresson, née Alea-Villard (Raymonde), à Grenoble; 5 enfants.

Buttin, née Doublier (Rosalie), à la Chapelle-de-la-Tour; 6 enfants.

Caillat, née Payre (Suzanne), à Grenoble; 7 enfants.

Cerf, née Ruf (Jeanne), à Solaize; 7 enfants.

Chabroud, née Duvillard (Elise), à Toussieu; 6 enfants.

Chanron, née Bouvaret (Augusta), à Saint-Lattier; 6 enfants.

Charmetant, née Vallet (Marie-Louise), à Revel-Tourdan; 6 enfants.

Chauvin, née Vivet (Marie-Louise), à Saint-Martin-le-Vinoux; 6 enfants.

Chevalier, née Guillon (Anne-Marie), à Toussieu; 5 enfants.

Chollier, née Carioz (Antoinette), à Ternay; 7 enfants.

Clavel, née Dutal (Emma), à Chonas-l'Amballan; 5 enfants.

Clavel, née Saltre (Aurélie), à Vizille; 5 enfants.

Collet-Beillon, née Vittoz (Marie-Louise), au Pin; 6 enfants.

Comberousse, née Chassang (Charlotte), à Mions; 6 enfants.

Constant, née Bagnol (Marie-Louise), à Mépieu; 7 enfants.

Cordier, née Bourguignon (Jeanne), à Toussieu; 7 enfants.

Corne, née Martin (Geneviève), à Grenoble; 5 enfants.

Cottaz, née Tenchon (Suzanne), à Dolomieu; 5 enfants.

Denolly, née Mathieu (Eugénie), à Revel-Tourdan; 6 enfants.

Doretti, née Rozand (Louise), à Grenoble; 6 enfants.

Dufour, née Meyret (Jeanne), à Genas; 7 enfants.

Dufour, née Gaudet (Marie-Antonia), à Toussieu; 5 enfants.

Dupuy, née Curtil (Marcelle), à Chonas; 5 enfants.

Dupuy, née Nagely (Louise), à Revel-Tourdan; 5 enfants.

Dupuy, née Delay (Nancy), à Revel-Tourdan; 7 enfants.

Durillon, née Grandjean (Laurence), à Toussieu; 5 enfants.

Fabre, née Couturier (Jeanne), à Solaize; 5 enfants.

Fagot-Revurat, née Caullireau (Gisèle), à Vourey; 5 enfants.

Fassion, née Latreille (Marcelle), à Solaize; 6 enfants.

Favier, née Janin (Jeanne), à Corbelin; 5 enfants.

Folliet, née Bonnet (Agnès), à Corenc; 5 enfants.

Fournier, née Denis (Maria-Henriette), à Toussieu; 5 enfants.

Frizon, née Gaillard (Marie), à Toussieu; 5 enfants.

Gabier, née Blain (Philomène), à Revel-Tourdan; 5 enfants.

Gelas, née Bally (Lucienne), à Sillans; 5 enfants.

Gillibert, née Verdat (Rolande), à Toussieu; 5 enfants.

Glayère, née Bernaix (Marthe), à Oyeu; 5 enfants.

Guillet, née Cottaz (Marie-Louise), à Dolomieu; 6 enfants.

Idelon, née Michallet-Ferrier (Yvonne), à Vourey; 6 enfants.

Ivanoff, née Clerc (Andrée), à Grenoble; 5 enfants.

Jacquier, née Perraud (Yvonne), à Sillans; 5 enfants.

Jayet, née Journet (Marie-Louise), à Oyeu; 5 enfants.

Jenin, née Avallet (Berthe), à Communay; 5 enfants.

Joffray, née Berger (Louise), à Grenoble; 5 enfants.

Jolly, née L'Huillier (Paule), à Vienne; 6 enfants.

Humbert, née Clavelin (Jeanne), à Toussieu; 5 enfants.

Lagoutte, née Boulay (Renée), à Decines-Charpieu; 6 enfants.

Lecomte, née Villard (Marie-Louise), à Saint-Just-de-Claix; 6 enfants.

Linage, née Bouchard (Francine), à Oytier-Saint-Oias; 7 enfants.

Logut, née Caras (Maria), à Revel-Tourdan; 5 enfants.

Lombard, née Ripet (Maria), à Oyeu; 7 enfants.

Mallen, née Clavel (Marie), à la Tour-du-Pin; 7 enfants.

Marguet, née Veyron (Marie-Louise), à Saint-Siméon-de-Bressieux; 5 enfants.

Marlier, née Mayant (Léonie), à Fontaine; 5 enfants.

Martin, née Dolbeau (Paule), à Grenoble; 6 enfants.

Mary, née Arsac (Hélène), à Agnin; 5 enfants.

Masson, née Pallard (Jeanne), à Toussieu; 5 enfants.

Meunier-Carus, née Bernaix (Maria), à Oyeu; 5 enfants.

Meyer, née Guillaud-Magnin (Gabrielle), à Oyeu; 5 enfants.

Meyer, née Bernaix (Rosine), à Oyeu; 5 enfants.

Monneret, née Bichoff (Marie), à Saint-Jean-de-Bournay; 6 enfants.

Monchaud, née Chaussedent (Anna), à Péage-de-Roussillon; 5 enfants.

Morel, née Laval (Charlotte), à Toussieu; 5 enfants.

Nardy, née Robin (Marie-Louise), à Solaize; 6 enfants.

Nemoz, née Vallier (Simone), à Saint-Clair-du-Rhône; 5 enfants.

Pallard, née Garbit (Cécile), à Grenoble; 5 enfants.

Pallin, née Périer (Pauline), à Villeneuve-de-Marc; 6 enfants.

Pégeron, née Roux (Marthe), à Revel-Tourdan; 6 enfants.

Pilat, neé Esprit (Elisa), à Mions; 7 enfants.

Pillier, née Bognon (Elise), à Fitilieu; 6 enfants.

Pilot, née Douillet (Emma), à Oyeu; 6 enfants.

Piolat, née Bailly (Eugénie), à Saint-Jean-de-Bournay; 7 enfants.

Poulet, née Cottaz (Jeanne-Marie), à Dolomieu; 5 enfants.

Prieur-Drevon, née Gaillard (Léa), au Pin; 5 enfants.

Raclet, née Borde (Jeanne), à Mions; 5 enfants.

Revol, née Recourat-Massaquant (Juliette-Joséphine), à Chimilin; 6 enfants.

Rey-Joly, née Serpolet (Andrée), au Touvet; 5 enfants.

Ribond, née Robelelt (Léontine), à Toussieu; 6 enfants.

Ripet, née Ripet Joséphine), à Oyou; 6 enfants.

Rivier, née Clavel (Germaine), à Sillans; 6 enfants.

Romanet, née Jourdan (Marie), à la Tronche; 6 enfants.

Rostainz, née Blanc (Marie-Augustine), à Revel-Tourdan; 6 enfants.

Rouge, née Vioud (Victorine), à Saint-Martin-d'Hères; 7 enfants.

Roux, né Bermond (Marie-Joséphine), à Poliénas; 5 enfants.

Sadion-Sone, née Peysseller (Anne-Marie), à Grenoble; 5 enfants.

Sadion-Sone, née Collavet (Juliette), à Grenoble; 5 enfants.

Sarzier, née Mourin (Jeanne), à Solaize; 5 enfants.

Seigle, née Duchamp (Maire), à Chonas l'Amballan; 5 enfants.

Servanin, née Champion (Francine), à Genas; 5 enfants.

Slaiher, née Royer (Ginette), à Saint-Martin-le-Vinoux; 5 enfants.

Souchère, née Missère (Madeleine), à Grenoble; 5 enfants.
Sougey, née Gentil (Véronique), à Oyeu; 5 enfants.
Teillon, née Broccard (Claudia), à Vézeronce; 5 enfants.
Terry, née Ponte (Marie), à Meyssiez; 7 enfants.
Thomassin, née Cesse (Maria), à Toussieu; 5 enfants.
Thoviste, née Savin (Marie), à Fontaine; 5 enfants.
Tirard, née Doriat (Georgette), à Voiron; 6 enfants.
Tournier, née Couturier (Henriette), à Toussieu; 5 enfants.
Vehier, née Moutel (Lucie), à Chevrières; 5 enfants.
Vittoz, née Annequin (Léontine), à Saint-Didier-de-la Tour; 5 enfants.

JURA

Médaille d'or.

Mmes
Blonde, née Bagnard (Marie-Thérèse), à Villevieux; 10 enfants.
Bouvier, née Voitoux (Germaine), à Buvilly; 10 enfants.
Grigi, née Carron (Laure), à Géruga; 10 enfants.
Jean, née Thomas (Marie-Josèphe), à Gendrey; 10 enfants
Lacroix, née Duval (Clémence), à Plénise; 10 enfants.
Routhier, née Jaillet (Marie), à Maynal; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Bouteiller, née Lardet (Andrée), à Dôle; 8 enfants.
Bouvet, née Letroublon (Charlotte), à Gevry; 9 enfants.
Choplin, née Graby (Charlotte), à Cousance; 9 enfants.
Chopard, née Chevassu (Blanche), à Dampari; 8 enfants.
Delacroix, née Forestier (Renée), à Moirans; 8 enfants.
Grattard, née Prost (Marie), à Sirod; 8 enfants.
Gusching, née Lapierre (Marguerite), à Dôle; 9 enfants.
Guyot, née Decombe (Virginie), à Dôle; 8 enfants.
Humblot, née Mouge (Rose), à Parcey; 8 enfants.
Jourdain, née Gaudin (Félicie), à Dramelay; 8 enfants.
Moureau, née Vandroux (Adrienne), à Moirans; 9 enfants.
Raydelet, née Robardet (Marcelle), à Lons; 8 enfants.
Vouge, née Dalod (Suzanne), à Froide-Fontaine; 8 enfants

Médaille de bronze.

Mmes
D'Aiglepierre, née de Cambourg (Odette), à Arbois; 5 enfants
Beffy, née Bouvier (Claudette), à Revigny; 6 enfants
Blondelle, née Jeandot (Renée), à Dôle; 5 enfants.
Boichut, née Crétin (Marie), à Tavaux; 5 enfants.
Boulaud, née Hugue (Ferdine), à Orgelet; 6 enfants.
Cantoux, née Delétraz (Andrée), à Champagnole; 5 enfants.
Carrey, née Lacroix (Simone), à Plénise; 6 enfants.
Chalumeau, née Jaillot (Marcelle), à Saint-Lupicin; 5 enfants.
Delcey, née Bobillier (Simone), à Dôle; 6 enfants.
Dizière, née Perrin (Simone), à Villard-d'Héria; 6 enfants.
Gilbert de Vautibault, née Trenchard (Jeanne), à Montaigu. 5 enfants.
Goisseaud, née Fleury (Joséphine), à Dampari; 5 enfants.
Hetier, née Marsille (Marie-Magdeleine), à Arbois; 5 enfants.
Krattinger, née Thiery (Thérèse), à Montaigu; 6 enfants.
Lacroix, née Lanery (Marie), à Poligny; 5 enfants.
Masson, née Mour (Hélène), à Dôle; 5 enfants.
Mathey, née Turillon (Marie), à Arbois; 6 enfants.
Menigaux, née Michaud (Marthe), à Dampari; 6 enfants.
Meyer, née Bernard (Marie-Thérèse), à Champagnois; 5 enfants.
Meynier, née Mermet (Marie), à Pratz; 6 enfants.
Millet, née Vuillermier (Jeanne), à Lons-le-Saunier; 7 enfants
Moireaux, née Meyer (Raymonde), Lons-le-Saunier; 6 enfants.
Monnet, née Baudot (Marie-Louise), Choisey; 5 enfants.
Mougin, née Prudhomme (Jeanne), Dôle; 6 enfants.
Mour, née Dame (Alice), Dôle; 6 enfants.
Muyard, née Paquelin (Rose), Tavaux; 7 enfants.
Nollet, née Chevassu (Marie), Pagney; 7 enfants.
Picaud, née Jeannin (Marguerite), Champagnole; 6 enfants.
Ramel, née Muneret (Marguerite), Dôle, Landon; 6 enfants.
Rigonnaux, née Jo (Hélène), Saint-Lothain; 6 enfants.
Royer, née Marguet (Jeanne), Dôle; 7 enfants.
Savoye, née Patel (Elise), Arbois; 5 enfants.
Vuillame, née Grandvuinet (Marie), Arbois; 5 enfants.

LANDES

Médaille d'or.

Mme Duvignac, née Solureau (Gabrielle), à Mezos; 11 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Cotis, née Betbéder (Isaure), à Hossegor; 8 enfants.
Desclaux, née Bellocq (Léontine), à Benesse-Maremne; 8 enfants.
Dupouy, née Larrouy (Zénaïde-Eugénie), à Saint-Paul-lès-Dax; 9 enfants.
Duzert, née Sorraing (Jeanne), à Benesse-Maremne; 8 enfants.
Hicaube, née Corrihons (Hélène), à Benesse-Maremne; 8 enfants.
Laborde, née Suppot (Cécile), à Benesse-Maremne; 8 enfants.
Lapébie, née Lafourcade (Maria), à Benesse-Maremne; 9 enfants.
Mothes, née Billac (Marie), à Pey; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes
Baqueyrisse, née Sanguinet (Jeanne), à Pey; 7 enfants.
Begards, née Gallar (Marie-Anne), à Benesse-Maremne; 5 enfants
Beguery, née Moreau (Marie-Suzanne), à Mugron; 6 enfants.
Bergez, née Hourtain (Marie-Jeanne), à Bonnegarde; 5 enfants.
Bernajuzan, née Lafitte (Etiennette), à Pey; 5 enfants.
Cabanne, née Laborde (Germaine), à Pey; 5 enfants.
Cambo, née Digude (Catherine), à Benesse-Maremne; 5 enfants.
Caup, née Lasserre (Marguerite), à Pey; 5 enfants.
Cazaumartin, née Duvignau (Maria), à Pey; 7 enfants.
Cazaumartin, née Labescau (Jeanne), à Pey; 5 enfants.
Claverie, née Pecastaing (Jeanne), à Benesse-Maremne; 5 enfants
Dartiguelongue, née Sauray (Marguerite), à Mont-de-Marsan; 6 enfants.
Dasse, née Garans (Catherine), à Saint-Paul-lès-Dax; 5 enfants.
Detchenique, née Hourcade (Marie), à Benesse-Maremne; 5 enfants.
Dicharry, née Hargous (Catherine), à Saint-Vincent-de-Tyrosse; 5 enfants.
Dissazaux, née Sanguinet (Emilie), à Pey; 7 enfants.
Ducournau, née Goyeneche (Anne), à Benesse-Maremne; 7 enfants.
Dufourg, née Darany (Marie-Jeanne), à Benesse-Maremne; 5 enfants.
Duple, née Dartiguenave (Marie), à Benesse-Maremne; 6 enfants.
Garbage, née Lisse (Berthe), à Mauvezin-d'Armagnac; 5 enfants.
Gaudin, née Hicaube (Jeanne), à Benesse-Maremne; 7 enfants
Gourgues, née Maubourguet (Maria), à Saint-Julien-en-Born; 7 enfants.
Guichenay, née Duboué (Jeanne), à Benesse-Maremne; 7 enfants.
Junqua, née Labarrière (Madeleine), à Pey; 5 enfants.
Laborde, née Cousseau (Catherine), à Benesse-Maremne; 6 enfants.
Latanne, née Larrouy (Marie-Amélie), à Bonnegarde; 5 enfants.
Larrère, née Cassiède (Hélène), à Poyanne; 6 enfants.
Lartigau, née Bernajuzan (Maria), à Pey; 5 enfants.
Lartigue, née Lagouanère (Jeanne), à Pey; 5 enfants.
May, née Lavielle (Catherine), à Pey; 5 enfants.
Merle, née Dodon (Isaure), à Benesse-Maremne; 5 enfants.
Minjon, née Lacroix (Marguerite), à Benesse-Maremne; 5 enfants.
Palu-Laboureau, née Lacourrège (Emma), à Saint-Paul-lès-Dax; 5 enfants.
Rascle, née Prie (Renée), à Mont-de-Marsan; 6 enfants.
Rispal, née Vannes (Geneviève), à Benesse-Maremne; 6 enfants.
Tollis, née Sanguinet (Jeanne), à Pey; 5 enfants.
Zacharie, née Junqua (Marie), à Pey; 7 enfants.

LOIR-ET-CHER

Médaille d'or.

Mmes
Brossard, née Dupuis (Paulette), à Sambin; 12 enfants.
Chauchet, née Aubin (Berthe), la Grand-Maison, commune de Billy; 13 enfants.
Gabillet, née Crotte (Odette), à Thesne; 10 enfants.
Menon, née Gervais (Germaine), à Montlivault; 11 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Aubry, née Silly (Antoinette), à Bouffry; 8 enfants.
Brindeau, née Lonqueux (Juliette), à Renay; 8 enfants.
Chollet, née Montigny (Jeanne), à Theilay; 9 enfants.
Marquenet, née Gachet (Germaine), à Vineuil; 8 enfants.
Martin, née Gendrier (Jeanne), à Thoury; 9 enfants.
Lesueur, née Nourrisson (Angeline), à Sambin; 9 enfants.
Minet, née Bonneau (Simone), à Villefranche-sur-Cher; 8 enfants.
Volet, née Chesneau (Joséphine), à Sambin; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes
Badaire, née Becquignon (Anna), à Lance; 7 enfants.
Bailly, née Martin (Louise), à Oucques; 5 enfants
Blanchard, née Laize (Jeanne), à Soings-en-Sologne; 5 enfants.
Bollard, née Bouis (Henriette), à Saint-Viatre; 5 enfants
Brisset, née Després (Marthe), à Saint-Viatre; 5 enfants.
Brun, née Muller (Madeleine), à Blois; 5 enfants.
Callu, née Boulay (Germaine), à Souday; 7 enfants.
Cellier, née Clément (Angèle), à Soings-en-Sologne; 6 enfants.
Charbonnier, née Thomas (Joséphine), à Saint-Viatre; 6 enfants.
Chatelgner, née Leleu (Geneviève), à Blois; 6 enfants.
Chesneau, née Soyer (Marie), à Soings-en-Sologne; 5 enfants
Crosnier, née Nourreau (Marguerite), à Lance; 6 enfants.
Daubert, née Colin (Jeanne), à Blois; 5 enfants.
Deniau, née Avrain (Solange), à Morée; 5 enfants
Destouches, née Baboisseau (Marcelle), à Sambin; 5 enfants.
Etienne, née Duvoux (Raymonde), à Meusnes; 6 enfants.
Gilloteau, née Charlopin (Andrée)), à Morée; 6 enfants.
Godin, née Cartier (Fernande), à Soings-en-Sologne; 5 enfants.
Gondet, née Roy (Reine), à Blois; 5 enfants.
Huchot, née Boissin (Henriette), à Blois; 5 enfants.
Jouhannet, née Charpentier (Lucette), à la Marolle-en-Sologne; 6 enfants.
Jousselin, née Marteau (Augustine), à Sambin; 6 enfants.
Jumaire, née Chevalier (Suzanne), à Lanthenay; 5 enfants.
Juttin, née Blanchet (Raymonde), à Selles-sur-Cher; 5 enfants.
Lecomte, née Vade (Prudence), à Souday; 6 enfants.
Lemaire, née Chaussard (Marie), à Sambin; 6 enfants.
Maynier, née Dauthy (Rose), à Blois; 5 enfants.
Mean, née Fisseau (Louise), à Bouffry; 7 enfants.
Mel, née Courtemanche (Renée), à Boursay; 7 enfants.
Migeon, née Gentil (Eglantine), à Sambin; 5 enfants.
Nivet, née Paironneau (Jeanne), à Sambin; 5 enfants.
Ouzilleau, née Cornelle (Jeanne), à Orchaise; 6 enfants.
Pajon, née Delabarre (Berthe), à Crouy-sur-Cosson; 5 enfants.
Pinard, née Fourre (Blanche), à « Les Bordes », Soings-en-Sologne; 6 enfants.
Pinconnet, née Remond (Paulette), à Blois; 5 enfants.
Racine, née Bardin (Denise), à Selles-sur-Cher; 5 enfants.
Rebours, née Ferre (Marcelline), à Freteval; 7 enfants.
Tauvy, née Coupechoux (Arthémise), à Saint-Viatre; 6 enfants.
Tessier, née Poitou (Henriette), à Pezou; 6 enfants.
Tremeac, née Leroy (Rose), à Oucques; 5 enfants.
Vallant, née Henoux (Germaine) à la Marolle-en-Sologne; 6 enfants.
Vallant, née Michaud (Germaine), à « Porteriana », Meusnes; 5 enfants.
Vaslin, née Grivel (Madeleine), à Saint-Viatre; 5 enfants.
Vaslin, née Mauduit (Joffrette), à « Turpinay », Selles-sur-Cher; 5 enfants.

LOIRE

Médaille d'or

Mmes
Bertail, née Brunon (Rosalie), à « La Planchette », Saint-Romain-les-Atheux; 10 enfants.
Chavaren, née Goutte (Maria), Petites-Combes, Saint-Georges-en-Couzan; 12 enfants.
Gravel, née Duchamp (Antoinette), au Fulchiron, Fontanes; 10 enfants.
Jallabert, née Seon (Marguerite), au Pont-Français, Saint-Denis-sur-Coise; 10 enfants.
Moreton, née Basson (Jeanne), à Sorbiers, lieu dit « Le Puy »; 10 enfants.
Sabot, née Deville (Agathe), à Saint-Etienne; 10 enfants.
Thomas, née Thiblier (Marie), aux « Grandes Faches », Rive-de-Gier; 10 enfants.
Viricel, née Blanchard (Bénédicte), « Aux Chaumes », Chazelles-sur-Lyon; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Badoil, née Seon (Claudine), à Chevrières; 8 enfants.
Belot, née Berry (Marthe), à Roanne; 8 enfants.
Bonhomme, née Bonnet (Pierrette), au Suchet, Virigneux; 8 enfants.
Bouchand, née Duris (Joséphine), à Saint-Georges-Mazay-en-Couzan; 8 enfants.
Brunel, née Therrat (Eugénie), à Chambet-Saint-Etienne-le-Molard; 8 enfants.
Decline, née Pitiot (Marie-Antoinette), à Varon-Saint-Julien-en-Jarez; 8 enfants.
Descours, née Vacheron (Françoise), à Feurs; 8 enfants.
Digas, née Grayel (Marie), à Lambanne, Saint-Just-la-Pendue; 8 enfants.
De Montgolfier, née Julien-Pommerol (Josèphe), à Firminy; 8 enfants.
Gay, née Roche (Maria), « La Tronchiat », Véranne; 9 enfants.
Hugues, née Allrand (Léonie), à Saint-Etienne, 8 enfants.
Lapierre, née Troncy (Marie), à « Doris », Belmont-de-la-Loire; 8 enfants.
Laurent, née Dumont (Etiennette), « Au Perret », Chazelles-sur-Lyon; 8 enfants.
Marechet, née Hostin (Pauline), à Saint-Etienne; 8 enfants.
Paret, née Allaix (Marie), à Saint-Etienne; 8 enfants.
Passot, née Jean (Germaine), à Rive-de-Gier; 8 enfants.
Perret, née Vernay (Marie), à la Talaudière; 8 enfants.
Perrin, née Devaux (Marie-Louise), à « Noailly », Belmont-de-la-Loire; 8 enfants.
Planchet, née Besset (Rosa), « Aux Bruyères », Saint-Genest-Malifaux; 9 enfants.
Protière, née Rivat (Jeanne), à Virigneux; 8 enfants.
Raymondon, née Rodde (Marie-Josèphe), à Saint-Chamond; 9 enfants.
Rigaud, née Epice (Antoinette), à Maupas, Montbrison; 9 enfants.
Robert, née Colombet (Marie), à Saint-Etienne; 8 enfants.
Robert, née Rondel (Anna), au bourg, Saint-Georges-en-Couzan; 8 enfants.
Rondepierre, née Dechavanne (Claudette), à Riorges; 8 enfants.
Roubert, née Bouvier (Renée), à Firminy; 8 enfants.
Sauvignet, née Vallenet (Jeanne), au Chambon-Feugerolles; 8 enfants.
Suchet, née Vernet (Marie), à Saint-Jean-Soleymieux; 8 enfants.
Viallon, née Didier (Marie), à Pillot, Saint-Genest-Malifaux; 8 enfants.
Vivier, née Monchamp (Jeanne) à L'horme; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Aulagne née Lambert (Suzanne), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Baffie, née Crouzet (Aimée), à la Ricamarie; 5 enfants.
Barbasso, née Luchelli (Andréa), à Saint-Julien-en-Jarez; 5 enfants.
Bard, née Cornet (Joséphine), à Estivareilles; 6 enfants.
Barallon, née Chabanole (Philomène), à Montaron-Marlhes; 5 enfants.
Bartholin, née Derory (Marie), à Saint-Georges-en-Couzan; 7 enfants.
Bazile, née Decombe (Joséphine), à Saint-Georges-en-Couzan; 5 enfants.
Bernard, née Ravel (Andréa), à la Ricamarie; 5 enfants.
Berthollon, née Bruyère (Clotilde), à Chazelles-sur-Lyon; 5 enfants.
Binazet, née Payre (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Bonnefoy, née Soulier (Claudine), au Chambon-Feugerolles; 6 enfants.
Bonnet, née Lyonnet (Maria), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Breuil, née Lasioli (Claudine), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Brossard, née Notin (Jeanne), à Feurs; 5 enfants.
Bruas, née Digonnet (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Bruyas, née Goutagneux (Marie), à Fontanès; 7 enfants.
Bruyère, née Touchebœuf (Marie), à Saint-Paul-en-Jarez; 5 enfants.
Burazer, née Coignet (Yvonne), à Saint-Chamond; 5 enfants.
Burger, née Broch (Violette), au Coteau; 6 enfants.
Catinon, née Catinon (Augusta), à Saint-Romain-lès-Atheux; 6 enfants.
Cellier, née Berlande (Claudia), à Châteleuf; 5 enfants.
Cellier, née Olivier (Valentine), à Saint-Georges-en-Couzan; 6 enfants.
Chapuis, née Boivin (Geneviève), à Saint-Chamond; 6 enfants.
Charasse, née Fenouillet (Stéphanie), à Roanne, 5 enfants.
Charles, née Duchamp (Maria), à Saint-Georges-en-Couzan; 6 enfants.
Chartier, née Flotte (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Chevaillier, née Farat (Annette), à Saint-Julien-en-Jarez; 5 enfants.
Chorel, née Poiron (Marie), à Saint-Barthélemy-Lestra; 5 enfants.
Chouzy, née Berchoux (Jeanne), à Sainte-Colombe-sur-Gand; 5 enfants.
Cizeron, née Thonnerieux (Marguerite), à l'Etrat; 6 enfants.
Clément, née Wendlinger (Jeanne), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Deal, née Larue (Marie), à Belmont-de-la-Loire; 5 enfants
Decline, née Roméas (Marie-Antoinette), à Saint-Julien-en-Jarez; 5 enfants.
Decombe, née Decome (Jeanne), à Saint-Georges-en-Couzan; 5 enfants
Decoulange, née Courbon (Jeanne), à Veauche; 6 enfants.
Desmoutier, née Experton (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Deylay, née Lardon (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Dor, née Rivaux (Ena), à Rive-de-Gier; 5 enfants.
Drevon, née Perrachon (Monique), à Saint Etienne; 5 enfants.
Dubœuf, née Berthet (Antoinette), à Virigneux, au bourg, 5 enfants
Dufour, née Plumet (Marceline), à Vial-Saint Georges-en-Couzan; 7 enfants.
Durand, née Fontvieille (Martine), à Saint-Etienne; 5 enfants.
Durieux, née Pouly (Judith), aux Chalayes, commune de Saint-Genest-Malifaux; 5 enfants.

Duverger, née Blettery (Françoise), à Saint-Bonnet-des-Quarts; 6 enfants.

Escot, née Poncet (Marthe), à Chazelles-sur-Lyon; 5 enfants.

Fatisson, née Fournet (Antonia), à Saint-Médard-en-Forez; 5 enfants.

Faure, née Verney (Antoinette), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Fayolle, née Danthony (Marie), à Firminy; 5 enfants.

Ferriol, née Odouard (Philomène), à Saint-Genest-Malifaux; 5 enfants.

Fouard, née Broussard (Béatrice), à Roche-la Molière; 5 enfants.

Fournier, née Coudière (Catherine), à Lentigny; 5 enfants.

Frappa, née Ferriol (Anne-Marie), au Violet, Saint-Genest-Malifaux; 5 enfants.

Gaudin, née Masclaux (Marie), à Saint-Etienne; 6 enfants.

Gazelle, née Dury (Marie), à Saint-Georges-en-Couzan; 5 enfants.

Gerest, née Laugier-Mathieu (Hélène), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Gerin, née Thizy (Benoîte), aux Blanchards, commune de Saint-Denis-sur-Coise; 5 enfants.

Giraudier, née Clair (Laurence), à la Valla-sur-Rochefort, à Goutte-Prénat; 5 enfants.

Gonon, née Mathelin (Marie), à Chazelles-sur-Lyon; 5 enfants.

Grange, née Charra (Béatrix), à Marlhes, aux Tracollets; 5 enfants.

Grange, née Robert (Jeanne), à Garde-Milon, commune d'Avelzieux; 5 enfants.

Granger, née Bufferne (Philomène), au Mazay, commune de Saint-Jean-Soleymieux; 6 enfants.

Grangier, née Chapard (Jeanne), aux Flaches, à Izieux; 5 enfants.

Janik, née Bauer (Suzanne), à l'Horme; 5 enfants.

Juquel, née Mounier (Jeanne), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Julhier, née Montet (Jeanne), à la Rochette, Saint-Pierre-de-Bœuf; 6 enfants.

Laffay, née Raffin (Françoise), à Montbrison; 5 enfants.

Lafond, née Marchand (Anne), au Mont-Clair, commune de Cuinzier; 5 enfants.

Laurendon, née Lachaux (Elisabeth), à Crusolles, Saint-Georges-en-Couzan; 6 enfants.

Levet, née Levet (Célestine), à Mont-Barçon, commune de Gumières; 5 enfants.

Lopez, née Perrière (Claudine), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Machon, née Saby (Marie), à Monmachon, Saint-Etienne; 5 enfants.

Maillet, née Dutour (Antoinette), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Mallerr, née Brunon (Claudine), au Moncel, la Ricamarie; 6 enfants.

Mandon, née Basset (Antoinette), à Dolly, Saint-Priest-en-Jarez; 5 enfants.

Marquet, née Furnon (Marcelle), à Châtelus-le-Haut, commune de Saint-Marcellin; 6 enfants

Martin, née Meon (Marie), au bourg l'Etrat; 5 enfants.

Martin, née Roffat (Germaine), à Lentigny; 7 enfants.

Massard, née Hamon (Maria), à l'Hermitage, Saint-Martin-en-Coailleux; 5 enfants.

Masson, née Dupré (Jeanne), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Mathias, née Girard (Etiennette), à Fleurs; 5 enfants.

Mathieu, née Berne (Marie-Louise), à Chazelles-sur-Lyon; 5 enfants.

Mathieu, née Limousin (Philomène), à Firminy; 5 enfants.

Maugier, née Moreau (Philomène), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Mazet, née Béraud (Maria), à Souvajoux, commune de Saint-Jean-Saleymieux; 7 enfants.

Mercier, née Accary (Marie), la Quichère, commune d'Ecoche; 5 enfants.

Minaire, née Loy (Claudine), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Montet, née Foyasson (Madeleine), à Estivareilles; 6 enfants.

Morel, née Rossillol (Francine), à Saint-Chamond; 5 enfants.

Moulin, née Creste (Victorine), à Saint-Bonnet-lès-Oules; 5 enfants.

Mounier, née Dumont (Jeanne), à Firminy; 5 enfants.

Muguet, née Burnichon (Jeanne), à la Quichère, commune d'Ecoche; 5 enfants.

Oblette, née Bardonnet (Marie), à Saint-Bonnet-des-Quarts; 7 enfants.

Oriol, née Matrat (Léontine), à Colombier; 5 enfants.

Pascal, née Combe (Maria), à Bonson; 6 enfants.

Pays, née Bory (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Peix, née Bouis (Jacqueline), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Perbet, née Grand (Marie), au Chambon-Feugerolles; 5 enfants.

Perret, née Dumayas (Marie-Louise), à Vial, commune de Saint-Georges-en-Couzan; 5 enfants.

Perret, née Moretton (Eugénie), à Saint-Médard-en-Forez; 5 enfants.

Perrin, née Grangeon (Marie), à Saint-Maurice-en-Gourgois; 5 enfants.

Philibert, née Brialon (Marthe), à Saint-Etienne; 6 enfants.

Philipon, née Bessenay (Marie), à Saint-Médard-en-Forez; 5 enfants.

Picard, née Bertail (Marie), à Saint-Julien-en-Jarez; 5 enfants.

Pigeyre, née Civier (Catherine), à Saint-Etienne-en-Jarez; 5 enfants.

Pitiot, née Cheminal (Marie), à l'Horme; 6 enfants.

Ploton, née Mounier (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Pomel, née Largeron (Marie), au Chambon-Feugerolles; 5 enfants.

Porte, née Michel (Philomène), à Firminy; 5 enfants.

Poussinge, née Claire (Francine), à Romagny, commune de Cordelle; 6 enfants.

Pupier, née Badoil (Marie), à Saint-Médard-en-Forez; 5 enfants.

Richard, née Vinels (Jeanne), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Rippert, née Guillaume (Antoinette), à Unieux; 5 enfants.

Roche, née Bourganel (Marie), à Saint-Julien-la-Vetre; 5 enfants.

Rondel, née Moulin (Joséphine), à la Vial, commune de Saint-Georges-en-Couzan; 5 enfants.

Roux, née Dejoint (Jeanne), à Feurs; 5 enfants.

Sabot, née Fleuret (Claudia), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Sarnin, née Besson (Louise), à Ecoche; 6 enfants.

Soulage, née Gardette (Catherine), à Saint-Thurin; 6 enfants.

Soulage, née Verchery (Marceline), à Saint-Thurin; 7 enfants.

Symansky, née Joung (Marie), à Izieux; 5 enfants.

Teillol, née Dubien (Marie), à Izieux; 5 enfants.

Thien, née Daval (Anne), à Saint-Julien-la-Vetre; 5 enfants.

Thizy, née Chillet (Marie), à Fontanes; 5 enfants.

Treilleford, née Brunet (Bénédicte), à Riorges; 5 enfants.

Tremollet, née Robert (Stéphanie), à Rive-de-Gier; 5 enfants.

Valet, née Boyer (Lucienne), à Saint-Etienne; 5 enfants.

Varnat, née Rimaud (Andrée), à Riorges; 5 enfants.

Venet, née Michel (Claudia), à Chazelles-sur-Lyon; 6 enfants.

Vial, née Romagny (Claudine), à Roche-la-Molière; 5 enfants.

Villemagne, née Martial (Marie), à Saint-Etienne; 5 enfants.

LOIRE (HAUTE-)

Médaille d'or.

Mme Boisserie, née Mazières (Suzanne), à Saugues; 10 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes.

Dessalces, née Jouve (Julia), à Saint-Julien-Chapteuil; 8 enfants.

Domaison, née Cubizolles (Marie)), à Ombret, commune de Saugues; 8 enfants.

Jauuel, née Peyrard (Maria), à Sainte-Sigolène; 8 enfants.

Lanlel, née Peyrard (Marie), à Saint-Maurice-de-Lignon; 9 enfants.

Thermes, née Bernard (Marie), à Lantriac; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes.

Aldon, née Martin (Virginie), à Curmilhac, commune d'Auteyrac; 7 enfants.

Bouriol, née Roux (Marie)),) à Beaumont; 7 enfants.

Boutonnet, née Galoppin (Marie-Louise), à Lempdes; 5 enfants.

Calvet, née Sahuc (Marthe), à la Chaise-Dieu; 5 enfants

Celle, née Royer (Thérèse)), à Saint-Didier-en-Velay; 5 enfants.

Chomat, née Celle (Rosa)), à Aurec-sur-Loire; 5 enfants.

Comte, née Feuillet (Mélanie)), à l'Herm, commune de Cayres; 6 enfants.

Cottier, née Rogues (Alice), aux Terrasses, commune de Saint-Pierre-Duchamp; 5 enfants.

Daudel, née Beyssac (Marie), à Saint-Pierre-Duchamp; 5 enfants.

Duchet, née Tournebize (Rosine), à Sainte-Florine; 6 enfants.

Granger, née Blanchaud (Marie-Thérèse), à Pont-Salomon; 7 enfants.

Jamon, née Roméas (Rosalie), aux Astiers, commune de Laussonne; 6 enfants.

Joubert, née Liotier (Alphonsine), aux Crochets, commune de Laussonne; 6 enfants.

Jouve, née Borel (Anne), au Puy; 5 enfants.

Le Bozec, née Le Bris (Marie-Louise), à Sainte-Sigolène; 5 enfants.

Missonnier, née Farget (Sylvie), à Saint-Paul-de-Senoutre; 5 enfants.

Poumarat, née Dubreuil (Marthe), à Solignac-sur-Loire; 5 enfants.

Redon, née Richard (Séraphie), à Monistrol-d'Allier; 6 enfants.

Rocher, née Eymard (Eulalie), à Saint-Didier-d'Allier; 6 enfants.

Rogues, née Lac (Rosa), au Puy; 5 enfants.

Sabatier, née Lacroix (Andrée), à Sainte-Florine; 6 enfants.

Varennes, née Frachette (Marie), à Rocoules; 7 enfants.

LOIRE-INFERIEURE

Médaille d'or.

Mmes

Beauvineau, née Blanlœil (Anne-Marie), à Gorges; 10 enfants.

Beautrais, née Marion (Marie), à Ruffigné; 10 enfants.

Bonnet, née Roze (Rose), à Haute-Goulaine; 10 enfants.

Caillon, née Terrienne (Célestine), à Campbon; 11 enfants.

Charron, née Gautron (Marceline), à Ruffigné; 11 enfants.

Chouin, née Bonner (Amélie), à Ruffigné; 12 enfants.

Desrues, née Vince (Angèle), à Pornichet; 10 enfants.

Gillet, née George (Marguerite), à Nantes; 11 enfants.
Gobin, née Rambaud (Adelina), à Vieillevigne; 10 enfants.
Jambu, née Grandière (Victorine), à Ruffigné; 11 enfants.
Jardin, née Loyer (Léonie), à Rougé; 10 enfants.
Legendre, née Grandière (Marie), à Ruffigné; 14 enfants.
Pegeot, née Amiand (Adrienne), à Fresnay-en-Retz; 10 enfants.
Picaud, née Bertho (Jeanne), à Saint-Lyphard; 10 enfants.
Rouaud, née Durand (Clémentine), au Gâvre; 10 enfants.
Saulnier, née Chauvin (Victorine), à Machecoul; 10 enfants.
Viaud, née Morisson (Florentine), à Haute-Goulaine; 11 enfants.

Médaille d'argent.

Mmes
Allereau, née Ridet (Adrienne), à Saint-Herblain; 9 enfants.
Aubry, née Guérin (Clémentine), à Nantes; 8 enfants.
Barbeau, née Vinson (Marie-Thérèse), à Frossay; 8 enfants.
Bertaud, née Benoit (Germaine), à Belligné; 8 enfants.
Blanchard, née Serenne (Marceline), à Fresnay-en-Retz; 9 enfants.
Bonnet, née Evain (Angèle), à Cambon; 8 enfants.
Boucard, née Andriet (Anne), à Fresnay-en-Retz; 8 enfants.
Boucherie, née Brochard (Marie), à Ruffigné; 8 enfants.
Bourgeois, née Chesne (Léonie), à Saint-Sulpice-des-Landes; 9 enfants.
Brelet, née Grenet (Anne), à Haute-Goulaine; 9 enfants.
Bretagne, née Pigrée (Eugénie), à Ruffigné; 8 enfants.
Briand, née Desmars (Anne), à Campbon; 8 enfants.
Brouard, née Guiheneuf (Marguerite), à Ancenis; 8 enfants.
Callo, née Viaud (Mélanie), à Vay; 8 enfants.
Corbineau, née Dugast (Yvonne), à Rezé; 8 enfants.
Corgniet, née Brossaud (Mélanie), à Haute-Goulaine; 8 enfants.
Cussonneau, née Emeriau (Marie), à Boissière-du-Doré; 8 enfants.
Dejoie, née Pellerin (Germaine), à Chapelle-Heulin; 8 enfants.
Ferronnière, née Fleury (Suzanne), à Nantes; 8 enfants.
Fradin, née Renaudineau (Marie), à Campbon; 8 enfants.
Gérard, née Tremblay (Mathilde), à Campbon; 8 enfants.
Graton, née Tulleau (Marie), à Machecoul; 8 enfants.
Grouhan, née Bugel (Anne), à Guenrouet; 9 enfants.
Guiné, née Durand (Marie), à Campbon; 8 enfants
Guiné, née Claireau (Thérèse), à Campbon, 8 enfants.
Letort, née Bodet (Anne), à Belligné; 9 enfants.
Martin, née Royer (Anne), à Fay-de-Bretagne; 8 enfants.
Moreault, née Musquer (Marie), à Nantes, 8 enfants
Moriceau, née Huet (Nathalie), à Campbon; 8 enfants
Orain, née Caillon (Marie), à Campbon; 8 enfants
Orieux, née Freuchet (Thérèse), à Rezé; 9 enfants.
Ouisse, née Briand (Jeanne), à Campbon; 8 enfants.
Ouisse, née Moricet (Marie), à Campbon; 8 enfants.
Peigne, née Riaud (Madeleine), à Saint-Nicolas-Redon; 8 enfants.
Petit, née Chauchet (Alice), à Vieillevigne; 8 enfants.
Prineau, née Prud'homme (Alexandrine), à Machecoul; 8 enfants.
Robin, née Guillon (Germaine), à la Bernerie; 8 enfants.
Roiraud, née Giraudeau (Juliette), à Saint-Sébastien, 8 enfants
Rossignol, née Maleval (Mathilde), à Saint-Nicolas-Redon; 8 enfants.
Savary, née Savary (Mathilde), à Rezé; 8 enfants.
Tual, née Lesage Marie), à Pont-Château; 8 enfants.
Valet, née Demée (Marie), à Issé; 8 enfants.

Médaille de bronze.

Mmes
Abin, née Blandin (Fernande), à Campbon; 5 enfants.
Allain, née Bichon (Marie-Josèphe), à Fresnay-en-Retz; 6 enfants.
Allain, née Verger (Fernande), à Fresnay-en-Retz; 7 enfants.
Allard, née Colou (Louise), à Saint-Sulpice-des-Landes; 6 enfants.
Amisse, née Planchot (Andrée), à la Baule; 5 enfants.
Angibaud, née Dittenit (Armandine), à Machecoul; 6 enfants.
Audeon, née Chauvin (Yvonne), à Fresnay-en-Retz; 5 enfants.
Augereau, née Pogu (Célina), à Vieillevigne; 7 enfants.
Auneau, née Couraud (Juliette), à Belligné; 5 enfants.
Avenard, née Bouilland (Louise), à Saint-Lyphard; 7 enfants.
Bardeau, née Julian (Jeanne), à la Baule; 5 enfants.
Barbaud, née Durct (Philomène), à Boussay; 6 enfants.
Batard, née Louerat (Clémence), à la Bernerie; 5 enfants.
Bernard, née Grandin (Jeanne), à Belligné; 5 enfants.
Bernois, née Cantin (Hermine), à Nantes; 5 enfants.
Berranger, née Hallien (Jeanne), à Campbon; 5 enfants.
Billon, née Picouleau (Renée), à Pornichet; 6 enfants.
Bolerot, née Lucas (Madeleine), à Ruffigné; 5 enfants.
Bompoil, née Legrand (Virginie), à Guenrouet; 6 enfants.
Boucard, née Ecomard (Marie-Thérèse), à Machecoul; 5 enfants.
Boucher, née Dubail (Albertine), à Ruffigné; 5 enfants.
Boulet, née Boudet (Henriette), à Ruffigné; 5 enfants.
Boureau, née Avril (Thérèse), à Saint-Brévin-les-Pins; 5 enfants.
Bourdel, née Gobe (Marie-Josèphe), à Rougé; 6 enfants.
Bourriaud, née Guillot (Marie), à la Bernerie; 7 enfants.
Bruneau, née Desvignes (Joséphine), à Rezé; 6 enfants.
Caillon, née Ardeois (Angèle), à Campbon; 7 enfants.
Caillon, née Lemarie (Anne), à Campbon; 7 enfants.
Caillon, née Legentilhomme (Anne), à Campbon, 6 enfants.
Cantin, née Tenaud (Rosalie), à Machecoul; 5 enfaats.
Cellier, née Lefeuvre (Hélène), à Nantes; 5 enfants.
Chatellier, née Bordier (Marie), à Rougé; 5 enfants.
Chatelier, née Gautier (Marguerite), à Rougé; 5 enfants.
Charrier, née Brochard (Angéline), à Vieillevigne; 6 enfants.
Charneau, née Cossais (Maria), à Rezé; 5 enfants.
Chauvet, née Delanoë (Rose), à la Bernerie; 5 enfants.
Chéreau, née Nicolic (Marie), à Nantes; 5 enfants.
Chéreau, née Angot (Elisabeth), à Nantes; 5 enfants.
Chêne, née Martin (Marguerite), à Nantes; 5 enfants.
Chevalier, née Guigand (Sidonie), à la Chapelle-Launay; 6 enfants.
Chevalier, née Jousseaume (Antoinette), à Saint-Sulpice-des-Landes; 5 enfants.
Chevrel, née Bertaux (Marie), à Nantes; 6 enfants.
Chifoleau, née Monnier (Marie), à Machecoul; 7 enfants.
Chiron, née Bossard (Juliette), à Vieillevigne; 7 enfants.
Chopin, née Giboire (Germaine), à Ruffigné; 6 enfants.
Claude, née Claude (Louise), à Pannecé; 7 enfants.
Connétable, née Dumaine (Marie-Josèphe), à la Baule; 6 enfants.
Corlosquet, née Lelaidier (Désirée), à Nantes; 5 enfants.
Cremet, née Perray (Germaine), à Haute-Goulaine; 6 enfants.
Gibon, née Pinoteau (Marie-Thérèse), à Nantes; 6 enfants.
Desclos Le Peley, née Lemoine (Anne), à Nantes; 5 enfants.
Deneux, née Grandière (Marie), à Rougé; 6 enfants.
Drouet, née Branger (Geneviève), à Gorges; 5 enfants.
Duchesne, née Legendre (Henriette), à Ruffigné; 5 enfants.
Dugas, née Guillerme (Louise), à Nantes; 5 enfants.
Echardour, née Epervrier (Marie), à la Bernerie; 6 enfants.
Egonneau, née Tourneux (Marguerite), à Machecoul; 5 enfants.
Fauberteau, née Denis (Marguerite), à Bouguenais; 7 enfants.
Forcier, née Bougie (Victoire), à la Bernerie; 6 enfants.
Foucher, née Leroux (Anne), à Frossay; 6 enfants.
Foucher, née Dalaine (Anne), à Belligné; 6 enfants.
Foure, née Prin (Marie), à Fresnay-en-Retz; 5 enfants.
Frocrain, née Moisnard (Marie), à Campbon; 5 enfants.
Gallard, née Guilbaud (Josèphe), au Pellerin; 5 enfants.
Gahier, née Papet (Gabrielle), à Rougé; 6 enfants.
Gaudin, née Bodinier (Amélie), à Saint-Sulpice-des-Landes; 5 enfants.
Gautier, née Cheve (Marie), à Rougé; 5 enfants.
Gautier, née Thabard (Marie), à Machecoul; 6 enfants.
Gicquel, née Boulet (Pauline), à Ruffigné; 6 enfants.
Gicquiaud, née Guillore (Jeanne), à Guérande; 6 enfants.
Gicquiaud, née Guillore (Alexandrine), à Guérande; 5 enfants.
Guille ,née Guille (Simone), à Pont-Château; 5 enfants.
Guillon, née Philouze (Emma), à Nantes; 7 enfants.
Guibert, née Clavier (Jeanne), à Legé; 7 enfants.
Guitteny, née Fredouillard (Marguerite), à la Bernerie; 6 enfants.
Gascoin, née Cheval (Anne), à Saint-Nicolas-Redon; 5 enfants.
Goacolou, née Daubagnan (Donatienne), à la Bernerie; 5 enfants.
Goche, née Ricard (Lucie), à Nantes; 5 enfants.
Guillard, née Linger (Marie), à Saint-Nazaire; 5 enfants

Havard, née Fourrage (Jeanne), à Campbon; 6 enfants.
Hémery, née Hingouet (Léontine), à Saint-Nicolas-Redon; 5 enfants.
Hervé, née Denis (Florentine), à Ruffigné; 6 enfants.
Houis, née Caillon (Elisabeth), à Campbon; 5 enfants.
Hugron, née Pèle (Marguerite), à Guenrouet; 6 enfants.
Houssais, née Bretagne (Marceline), à Rougé; 7 enfants.
James, née Freour (Marie), à Pont-Château; 7 enfants.
Josso, née Lalande (Marie), à Guérande; 5 enfants.
Jouon, née Rinfray (Constance), à Rougé; 5 enfants.
Julien, née Legrand (Marie), à Guenrouet; 5 enfants.
Landais, née Laurent (Anne), à Guenrouet; 7 enfants.
Leblay, née Saffre (Yvonne), à Nozay, 5 enfants;
Le Brigand, née Bouche (Marie), à Rougé; 5 enfants.
Legentilhomme, née Legentilhomme (Marie), à Campbon; 6 enfants.
Legentilhomme, née Orain (Jeanne), à Campbon; 5 enfants.
Legouais, née Dieuleveult (Maria), à Saint-Sulpice-des-Landes; 5 enfants.
Legrand, née Guillet (Hélène), à Guenrouet; 5 enfants.
Lemarie, née Caillon (Alphonsine), à Campbon; 7 enfants.
Lemarie, née Fretaud (Angèle), à Campbon; 7 enfants.
Lemarie, née Meignen (Blanche), à Campbon; 7 enfants.
Lemarie, née Terrienne (Amélie), à Campbon; 5 enfants.
Le Nestric, née Séveno (Marie), à Campbon; 7 enfants.
Lerale, née Judie (Marie), à Campbon; 6 enfants.
Leprêtre, née Jamet (Simone), à Rougé; 6 enfants.
Le Quilliec, née Daviet (Aline), à Saint-Julien-de-Vouvantes; 5 enfants.
Leray, née Béranger (Germaine), à Nantes; 5 enfants.
Leslom, née Prioux (Marie), à Campbon; 5 enfants.
Letort, née Bodet (Joséphine), à Varades; 6 enfants.
Le Vaillant, née Gergaud (Léontine), à Guérande; 5 enfants
Levêque, née Coquet (Joséphine), à Nantes; 5 enfants.
Lorieux, née Guezenec (Marguerite), à Guérande; 5 enfants.
Luneau, née Esseul (Marie), à la Boissière-du-Doré; 5 enfants.
Maguero, née Colliget (Thérèse), à Guérande; 5 enfants.
Mainguy, née Crand (Bernadette), à Sainte-Anne-de-Campbon; 6 enfants.
Marbœuf, née Andriet (Marie), à Fresnay; 5 enfants.
Marchand, née Juvin (Marie), à Saint-Sulpice-des-Landes; 5 enfants.
Masson, née Ferron (Florentine), à Rougé; 6 enfants.
Maudet, née Havard (Marie), à Guenrouët; 6 enfants.
Mazin, née Hougard (Clémence), à Guérande; 6 enfants.
Miault, née Havard (Odette), à Campbon; 7 enfants.
Monnie, née Douezy (Paule), à la Bernerie; 5 enfants.
Mouharoul, née Mouharoul (Jeanne), à Ruffigné; 5 enfants.
Musseau, née Boucard (Alexandrine), à Machecoul; 5 enfants.
Noël, née Potiron (Léontine), à Nantes; 5 enfants.
Nourrisson, née Coquais (Augustine), à Campbon; 5 enfants.
Oheix, née Anizon (Constance), à Campbon; 5 enfants.
Orain, née Gérard (Marie), à Campbon; 7 enfants.
Orain, née Glaume (Joséphine), à Campbon; 5 enfants.
Ouisse, née Coueron (Eugénie), à la Baule; 5 enfants.
Padioleau, née Griveau (Adélaïde), à Machecoul; 7 enfants.
Pavageau, née Pichaud (Alice), à Vieillevigne; 6 enfants.
Payen de la Garanderie, née du Plessis-de-Grenedan (Marie), à Saint-Colombin; 5 enfants.
Peignard, née Chauvet (Yvonne), à Nantes; 5 enfants.
Peroys, née Ordureau (Elise), à Machecoul; 6 enfants.
Perrais, née Moricet (Anne), à Pontchâteau; 6 enfants.
Person, née Kerharo (Marie), à Saint-Nicolas-de-Redon; 5 enfants.
Petit, née Lheriau (Marie), à Belligné; 5 enfants.
Picaud, née Baholet (Jeanne), à Guérande; 6 enfants.
Pineau, née Baudoin (Marie), à Belligné; 6 enfants.
Planchet, née Ravon (Armance), à Nantes; 5 enfants
Poisson, née Roy (Anne), à Nantes; 5 enfants.
Poquet, née David (Marie), à Guérande; 7 enfants.
Prioux, née Couy (Marie), à Campbon; 5 enfants.
Prou, née Chiffoleau (Marie), à Machecoul; 7 enfants.
Quillaud, née Preneau (Clémentine), à Saint-Même; 7 enfants.
Raillère, née Cadorel (Léonie), à Ruffigné; 6 enfants.
Renaud, née Moquet (Marie), à Rougé; 5 enfants.
Renaudineau, née Callard (Marthe), à Machecoul; 6 enfants.
Riallot, née Gérard (Marcelle), à la Chapelle-Launay; 7 enfants.
Robineau, née Petiteau (Marie), à Boissière-du-Doré; 5 enfants
Robion, née Boucard (Claudine), à Nantes; 5 enfants.
Rousseau, née Amailland (Armand'ne), à Machecoul; 5 enfants.
Rouilly, née Antigna (Nicole), à Nantes; 5 enfants.
Serot, née Bretesche (Clotilde), à Clisson; 5 enfants.
Sorin, née Front (Valentine), à Machecoul; 5 enfants.
Subileau, née Bernard (Marie), à Belligné, 7 enfants.
Suel, née Orain (Jeanne), à Campbon; 6 enfants.
Taillandier, née Rolland (Marguerite), à Saint-Sulpice-des-Landes; 5 enfants.
Taille, née Guillon (Berthe), à Machecoul; 5 enfants.
Thomas, née Legalle (Marguerite), à Nantes; 5 enfants.
Touguet, née Belorgey (Jeanne), à Guérande; 5 enfants.
Tremblay, née Bernard (Mélanie), à Belligné; 6 enfants.
Tremblay, née Gautier (Alphonsine), à Campbon; 6 enfants.
Tripon, née Jaffre (Marie), à Saint-Nicolas-de-Redon; 5 enfants.
Trivière, née Terrienne (Rose), à Campbon; 7 enfants.
Vano, née Mauson (Raymonde), à Rezé, 5 enfants.
Usureau, née Goujon (Julienne), à Nantes; 7 enfants.
Vert, née Calu (Renée), à Nantes; 5 enfants.
Williamson, née Cassard (Françoise), à Nantes; 6 enfants.

(*A suivre.*)

Décret du 16 février 1948 portant création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Martigues (Bouches-du-Rhône).

Par décret en date du 16 février 1948 est autorisée la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Martigues (Bouches-du-Rhône).

Création de commissions administratives paritaires dans les établissements relevant du ministère de la santé publique et de la population.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 janvier 1948, page 1038, article 2, lire:

COMMISSIONS PARITAIRES A L'ÉGARD:	NOMBRE de représentants de l'administration.		CADRES REPRÉSENTÉS	Titulaires.	Suppléants.
	Titulaires.	Suppléants.			
1° Du personnel enseignant.....	6	6	Inspecteur des études.....	2	2
			Professeurs et surveillants généraux des établissements à caractère éducatif.....		
			Chefs d'atelier et sous-chef d'atelier.....	1	1
			Maîtres-répétiteurs, aspirants professeurs et aumônier	2	2
			Chefs d'atelier d'apprentissage et professeurs de gymnastique au sanatorium de Zuydcoote; surveillants d'élèves.....	1	1
10° Du cadre complémentaire de service.....	2	2	Agent du cadre complémentaire.....	2	2

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté du 9 février 1948, M. le docteur ...rgues, médecin des hôpitaux psychiatriques, ... affecté, en qualité de médecin chef, au ...artier d'aliénés des hospices d'Agen (Lot-...Garonne), en remplacement de M. le doc... ...ur Frétet, appelé à d'autres fonctions.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 12 février 1948, Mlle ...rnaud-Bonin, inspecteur adjoint de la popu...tion du Nord, a été mutée, en la même qua..., dans le département d'Eure-et-Loir.

Sanatoriums.

Par arrêtés en date du 4 février 1948:

M. le docteur Gastaldi, reçu au concours ... 13 janvier 1948, est nommé médecin adjoint ... sanatorium de la Meynardie (Dordogne) ...ste vacant).

M. le docteur Pouchol, reçu au concours du ... janvier 1948, est mis à la disposition du ...et des Alpes-Maritimes en vue d'assurer ...rvice des dispensaires antituberculeux de ... département.

M. le docteur Jacques de Mecquenem, reçu ... concours du 13 janvier 1948, est nommé ...édecin adjoint au sanatorium de Cluzeau, à ... (Haute-Vienne) (poste vacant).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 14 février 1948, les ...nts énumérés ci-après, nommés rédacteurs ... 3e classe à l'administration centrale du ...nistère des anciens combattants et victi...s de la guerre en application de l'ordon...nce du 22 février 1945 et intégrés dans la ...classe (1er échelon) du cadre provisoire des ...nts supérieurs le 1er janvier 1946, sont ...larisés dans leur grade, à compter du jour ... leur nomination à titre provisoire:

M. Escudié (André), le 12 novembre 1945.
M. Le Fouler (Adrien), le 12 novembre 1945.
Mlle Pasqualini (Raymonde), le 12 novem... 1945.
Mme Lalage (Lucie), le 12 novembre 1945.
M. Gauthier (Marcel), le 12 novembre 1945.
Mlle Jacomy (Marguerite), le 12 novembre ...5.
Mme Wurm (Yvonne), le 12 novembre 1945.
M. Deschamps (Elisée), le 19 novembre 1945.
M. Gracias (Roger), le 10 décembre 1945.
Mme Penin (Christiane), le 15 décembre 1945.

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

D'un arrêt rendu le 17 décembre 1947 par ... cour d'appel d'Amiens, chambre civile, ...uant contradictoirement en matière disci...linaire, il appert que Me Andreu Bousaut ...ean-Joseph-Henri), notaire à la résidence ... Friaucourt (Somme), a été condamné à ... mois de suspension.

Conseil des prises.

Avis d'arrivée de dossiers.

Le conseil des prises a été saisi de quatre dossiers relatifs aux affaires suivantes:

N° 191. — Saisie à Marseille, le 20 mars 1940, en provenance du cargo italien *Libano*, de 498 (319+179) sacs de cacao, chargés à Lisbonne, par Joaquin Alves et Ricardo Mourao, qui semblent avoir agi pour Moreira, de Lisbonne, ayant fait, pendant l'occupation, d'une relaxe non exécutée au profit de la société Balakischieff, de Sofia (Bulgarie), et semblant avoir en fait été expédiée par la société Schutt, de Lisbonne, à la firme Horts Wieprecht Ltd, de Hambourg.

N° 192. — Saisie à Marseille, le 12 octobre 1939, en provenance du navire polonais *Lewant*, de 232 sacs de vallonéa trillo (extrait tannant), chargés à Ismir (Smyrne), par B.-S. Alazraki, documentés à ordre pour Anvers, et réclamés successivement par Walter Steven, de Londres, la Lederfabrik de Wiltz (Luxembourg), l'Amsterdamsche Bank, d'Amsterdam, la maison Wiltz et Lambert, de Wiltz (Luxembourg), et la Koninklijke Lederfabriek Olsterwijk d'Amsterdam.

Nos 193 et 194. — Saisie à Dunkerque, le 26 septembre 1939, en provenance du s/s français *Arijon*: 1° de 49 balles de laine, chargées à Montevideo, par Staudt Y Cia, réclamées par Schaeffler, de Roubaix, pour la firme Overbeek et Cie, d'Amsterdam, ainsi que par la société d'assurances « La Federale », de Zurich; 2° de 2.000 peaux salées, chargées à Montevideo, par Frigorifico Nacional, à ordre pour Anvers, réclamées par la maison Max Osterrieth et Ce, 104, avenue de France, à Anvers.

Les observations des intéressés devront être présentées dans le délai de deux mois à dater de la présente insertion au *Journal officiel* de la République française par le ministère d'un avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mercredi 18 février 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi tendant à la répression des hausses de prix injustifiées. (Nos 3344, 3413. — M. Marcel David, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 18 février 1948.

N° 3238 (rectifié). — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à reviser et à compléter la loi instituant un prélèvement exceptionnel (renvoyée à la commission des finances).

N° 3281. — Rapport par M. Palewski, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi portant suppression du comité consultatif des arts et manufactures et création d'un comité consultatif des établissements classés.

N° 3329. — Rapport supplémentaire par Mme Reyraud, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à modifier le financement des dépenses des agences postales.

N° 3332. — Proposition de loi de M. Garcia relative à la conversion des baux à colonat partiaire en baux à ferme (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 3333. — Proposition de résolution de M. Paumier relative aux décomptes de l'impôt exigible des viticulteurs produisant des vins d'appellation (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 3348. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à fixer pour la campagne 1947-1948 la prime d'encouragement pour le blé et le seigle (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 3349. — Proposition de résolution de M. Cousion relative à l'organisation des chorégies annuelles du Théâtre antique d'Orange (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 3373. — Proposition de loi, formulée par M. Bernard Lafay et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à assurer la fréquentation scolaire d'écoles d'externat par les enfants paralysés (renvoyée à la commission de la famille).

N° 3393. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur la proposition de loi tendant à instituer le conseil général de la Haute-Volta.

N° 3397. — Projet de loi portant modification de certaines dispositions du code général des impôts directs (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 3398. — Projet de loi modifiant l'article 387 du code d'instruction criminelle (renvoyé à la commission de la justice).

N° 3399. — Projet de loi modifiant la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie et étendant à la Tunisie l'article 2 de l'ordonnance du 30 octobre 1945 (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 3400. — Projet de loi prolongeant la période d'application des articles 1er et 2 de la loi du 3 septembre 1947 portant amélioration de la situation des pensionnés de la caisse de retraites des marins et de la caisse générale de prévoyance des marins français (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 3401. — Projet de loi constatant la nullité de l'acte dit loi du 10 août 1943 relative à l'assurance scolaire obligatoire (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 3408. — Proposition de loi de M. Maurice-Petsche ayant pour objet de modifier l'article 2 de la loi du 30 janvier 1948 portant retrait de la circulation des billets de 5.000 F de la Banque de France (renvoyée à la commission des finances).

N° 3409. — Avis, transmis par M. le président du Conseil économique, sur la proposition de loi tendant à compléter le code de commerce pour mettre fin à la pratique des payements à l'avance exigés par certains industriels et maisons de gros, ainsi que par certaines sociétés de distribution.

N° 3410. — Avis, transmis par M. le président du Conseil économique, sur la proposition de loi autorisant les commerçants à déduire de leurs bénéfices, à titre de charge, la rémunération de leur épouse travaillant effectivement dans leur entreprise.

N° 3411. — Avis, transmis par M. le président du Conseil économique, sur la proposition de loi tendant à réprimer la vente illicite de marchandises ou de denrées sur la voie publique et autres lieux publics ou privés.

N° 3112. — Proposition de loi de M. Silvandre tendant à faire attribuer le siège de la Côte d'Ivoire, actuellement vacant, au territoire de la Haute-Volta, et à faire procéder à une élection partielle dans ce territoire (renvoyée à la commission du suffrage universel).

Conseil supérieur de la magistrature.

Dans sa séance du mardi 17 février 1948, l'Assemblée nationale a nommé M. P. Chaumié membre titulaire du conseil supérieur de la magistrature, en remplacement de M. Lisbonne, décédé.

Nomination de membres de commissions extraparlementaires.

1° Dans sa séance du 10 février 1948, la commission des finances a désigné M. Pierre Meunier pour faire partie du comité d'examen des comptes de la marine;

2° Dans sa séance du mardi 17 février 1948, l'Assemblée nationale a désigné MM. Joseph Denais, André Guillart et Gilles Gozard, pour faire partie de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Nomination de membres de commission.

Dans sa séance du mardi 17 février 1948, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Bichet et M. Marc Scherer, membres titulaires de la commission de la réforme administrative, en remplacement de MM. Fonlupt-Esperaber et Bouret (Henri);

2° MM. Fonlupt-Esperaber et Bouret (Henri), membres suppléants de la commission de la réforme administrative, en remplacement de MM. Bichet et Marc Scherer.

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Barel, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Chambeiron, Mme Degrond, MM. Doyen, Duforest, Gazier, Girardot, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), M. Mauroux, Mme Nédelec, MM. Palewski, Poimbœuf, Ribeyre (Paul), Rigal (Albert) (Loiret), Solinhac, Villard.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — M. Angeletti, Mlle Archimède, MM. Berger, Charpin, Chautard, Citerne, David (Marcel) (Landes), Defos du Rau, Delahoutre, Desjardins, Dominjon, Gallet, Galy-Gasparrou, Garet, Grimaud, Jules-Julien (Rhône), Llante, Mabrut, Marcellin, Minjoz, Mondon, Montillot, Moro-Giafferri (de), Péron (Yves), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Rollin (Louis), Silvandre, Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino.

Suppléant. — M. Vuillaume (de M. Fonlupt-Esperaber).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Poimbœuf.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Aubame, Bianchini, Cance, Cayol, Cermolacce, Colin, Coudray, Defferre, Félix-Tchicaya, Gavini, Gouge, Guiguen, Guillbert, Hamon (Marcel), Henneguelle, Laurelli, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Ramarony, Mme Reyraud, MM. Rousseau, Siefridt.

Commission de la presse.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Astier de La Vigerie (d'), Bacon, Barel, Bayiet, Bichet, Bouhey (Jean), Brault, Mme Madeleine Braun, MM. Chevallier (Louis) (Indre), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Desson, Félix (colonel), Grenier (Fernand), Jouve (Géraud), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Mont, Mme Nédelec, MM. Noël (Marcel) (Aube), Piercard, Pourtier, Rivet, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Thuillier, Verneyras, Wagner.

Excusé. — M. Bourdan.

Commission de la production industrielle.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Bèche, Bessac, Boccagny, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Chariot (Jean), Couston, Degoutte, Deixonne, Finet, Furaud, Goudoux, Krieger (Alfred), Lespès, Loustau, Louvel, Mallez, Mehaignerie, Michel, Paul (Marcel) (Haute-Vienne), Peyrat, Peytel, Paulain, Roucaute (Gabriel) (Gard), Rousseau, Sauder, Sion, Védrines.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. André (Pierre), Béranger (André), Besset, Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Moisan, Paul (Gabriel) (Finistère), Renard, Segelle, Sion, Viatte.

Excusés. — MM. Beugniez, Joubert, Musmeaux.

Convocations de commissions.

La commission de la presse se réunira le jeudi 19 février 1948, à dix heures (local de la commission n° 230):

Suite de l'examen du mémorandum présenté au Gouvernement par la fédération nationale de la presse française. — Exposés de MM. Robert Schmidt (Haute-Vienne) et Louis Chevallier (Indre).

La commission du ravitaillement se réunira le jeudi 19 février 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Rapport de Mlle Prevert sur la proposition de résolution (n° 1181) de M. Lespès tendant à classer les communes de la région parisienne dans la catégorie des communes à régime spécial.

II. — Rapport de M. André sur la proposition de loi (n° 2524) de M. Lafay, conseiller de la République, relative aux distributions gratuites de lait aux écoliers.

III. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 2552) de M. Minjoz relative au marché de la viande.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2219) de MM. Gabrit et Ramonet relative à la liberté du commerce du poisson;

La proposition de résolution (n° 3224) de MM. Gaborit et Ramonet tendant à l'abrogation du décret n° 47-721 du 17 avril 1947 relatif à la restriction et à la consommation de la viande.

La commission du suffrage universel du règlement et des pétitions se réunira le mercredi 18 février 1948, à dix-sept heures (salle de la commission n° 219):

Examen de la proposition de loi de M. Savandre et plusieurs de ses collègues tendant à faire attribuer le siège de la Côte d'Ivoire actuellement vacant, au territoire de la Haute-Volta, et à faire procéder à une élection partielle dans ce territoire, déposée avec demande de discussion d'urgence.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 19 février 1948, neuf heures trente (local n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

(N° 2387) De M. Henri Meck tendant à majorer les taux de crédit accordés à un ouvrier désirant s'installer comme artisan;

(N° 3227) De M. Delachenal relative aux accidents du travail.

II. — Examen des rapports de:

M. Viatte sur le projet de loi (n° 2170) concernant la sécurité sociale pour les cadres;

M. Gazier sur les propositions de loi de MM. Gazier et Meck relatives à l'embauchage et au licenciement (n°s 709, 821, 2642) (suite);

M. Duquesne sur la proposition de résolution (n° 58) de M. Pierre Chevallier tendant à accorder 300 F par mois aux vieillards des hospices;

M. Gau sur la proposition de loi (n° 2[illegible]) de M. Vée sur les jardins ouvriers (suite);

M. Delachenal sur la proposition de loi (n° 2807) de M. Delachenal concernant la détermination des personnes appelées à bénéficier des lois d'assistance et le financement des dépenses qu'elles entraînent (suite);

M. Renard sur la proposition de loi (n° 2[illegible]) de M. Gabelle tendant à modifier les modalités de détermination des pensions d'invalidité des assurances sociales;

M. Renard sur la proposition de loi (n° 2[illegible]) de M. Poumadère tendant à un rajustement des rentes d'invalidité des assurances sociales;

M. Duquesne sur la proposition de résolution (n° 1129) de M. Delahoutre sur la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires;

M. Amiot sur les propositions de résolution de MM. Cayeux, Jean-Paul David, Genest relatives à certaines exonérations de la taxe sur les postes de T. S. F. (n°s 563, 955, 3115).

III. — Examen des avis de:

M. Segelle sur la proposition de loi (n° 1[illegible]) de M. Solinhac relative aux spécialités pharmaceutiques agréées;

M. Segelle sur la proposition de loi (n° 1[illegible]) de M. Lafay, conseiller de la République, relative aux médicaments agréés.

IV. — Questions diverses.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le jeudi 19 février 1948, à quinze heures (local n° 262):

Suite de l'audition de M. le général Georges.

La commission d'enquête sur le vin se réunira le jeudi 19 février 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Suite du débat sur les questions soulevées par la déposition de commissaires devant les tribunaux.

II. — Mise au point des travaux de la commission, fixation de l'ordre du jour de ses prochaines séances.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires étrangères le mercredi 18 février 1948, à dix heures (local de la commission n° 255):

Rapport de M. Vendroux sur le projet de loi (n° 3118) relatif à l'organisation judiciaire en Sarre.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des territoires d'outre-mer, mercredi 18 février 1948, à quinze heures (local de la commission n° 254):

Avis de M. Félix-Tchicaya sur le projet de loi portant réorganisation de la marine marchande.

Rapport de M. Silvandre sur la proposition de loi (n° 1723) de M. Doucouré, conseiller de la République, et plusieurs de ses collègues tendant à incorporer dans l'armée coloniale, en qualité de pionniers du génie, les appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française.

Rapport de M. Silvandre sur la proposition de résolution (n° 2109) de M. Coulibaly Ouezin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à reprendre les travaux d'achèvement du chemin de fer du Mossi (de Bobo Dioulassou à Ouagadougou).

Réunions de commissions du mercredi 18 février 1948.

Commission des affaires étrangères, à dix heures et quinze heures. — Local n° 255.

Commission de l'agriculture, à onze heures. — Local n° 232.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à quatorze heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à neuf heures trente, quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et législation, à quinze heures. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication, à seize heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction et dommages de guerre, à dix heures. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix-sept heures. — Local n° 249.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Sous-commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Nomination de membres d'organismes extraparlementaires.

Dans sa séance du 17 février 1948, le Conseil de la République a nommé:

1° M. Clairefond, membre du conseil supérieur de la protection civile;

2° M. Avinin, vice-président du comité financier du conseil d'administration de la caisse autonome d'amortissement;

3° M. Gautier (Julien), membre du comité de contrôle du fonds d'encouragement de la production textile.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Baret (Adrien), Boudet, Mme Girault, MM. Amédée Guy, Lafay (Bernard), Liénard, Molle (Marcel), Montgascon (de), Paget (Alfred), Georges Pernot, Mmes Roche (Marie), Saunier, M. Teyssandier, Mme Vigier, M. Vourc'h.

Excusés. — MM. Ascensio, Landry, Mmes Oyon, Rollin.

Commission des finances.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Courrière, Gerber (Philippe), Janton, Laffargue, Landry, Merle (Faustin), Pauly, Peschaud, Roubert (Alex).

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — M. Borgeaud, Mme Devaud, MM. Dorey, Doumenc, Dupic, Mme Eboué, MM. Léo Hamon, Larribère, Lemoine, Richard, Rogier, Sablé, Tubert (général), Vanrullen, Verdeille.

Excusés. — MM. Benoit (Alcide), Dujardin, Guénin, Hocquard, Yvrard, Marintabouret, Marrane, Rehault, Vergnole, Vignard (Valentin-Pierre).

Suppléants. — MM. Bendjelloul (de M. Sahah), Borgeaud (de M. Dumas [François]), Léo Hamon (de M. Trémintin), Valle (de M. Sarrien).

Commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.).

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Baratgin, Barré (Henri), Bechir Sow, Bocher, Boyer (Jules), Brunhes (Julien), Buffet (Henri), Cayrou (Frédéric), Chambriard, Dubois (Célestin), Duhourquet, Glauque, Masson (Hippolyte), Montgascon (de), Montier (Guy), Prévost, Rochette, Satonnet.

Excusés ou en congé. — MM. Denvers, Maïga, Quessot, Sahah.

Suppléant. — M. Lafay (de M. Lagarrosse).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Abel-Durand, Baret (Adrien), Mme Brisset, M. Caspary, Mme Claeys, M. Dassaud, Mme Devaud, MM. Gargominy, Hyvrard, Jarrié, Martel (Henry), M'Bodje (Mamadou), Menu, N'Joya (Arouna), Renaison, Rosset, Satonnet, Siabas, Walker (Maurice).

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 19 février 1948, à dix heures (local n° 221):

Examen du projet de loi n° 101, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant fixation des circonscriptions électorales pour la désignation des membres de l'Assemblée algérienne.

La commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.) se réunira le jeudi 19 février 1948, à dix heures (local n° 213):

I. — Suite du rapport de M. Henri Barré sur le projet de loi (n° 928, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

II. — Audition du ministre des travaux publics et des transports.

Réunions du mercredi 18 février 1948.

Commission des affaires étrangères (réunion commune avec la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale), à quinze heures. — Salle Colbert, au Palais-Bourbon.

Commission de l'agriculture, à quinze heures trente. — Local n° 214.

Commission de la défense nationale, à seize heures. — Local n° 217.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures. — Local n° 207.

Commission des finances, à dix-sept heures. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 215.

Commission de la marine et des pêches, à neuf heures. — Local n° 215.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission de la production industrielle, à neuf heures quinze. — Local n° 274.

Commission du ravitaillement, à quatorze heures. — Local n° 214.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à neuf heures. — Local n° 202.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 19 février 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du rapport présenté par M. Razac, au nom de la commission des affaires politiques et administratives sur la proposition de résolution (n° 4/1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à compléter la loi n°46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale en ce qui concerne le territoire de la Haute-Volta.

Discussion du rapport présenté par M. Abdesselam au nom de la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales sur le projet de décret (n° 10/1948) étendant au territoire du Cameroun certaines dispositions des textes relatifs à la mise sous séquestre des biens appartenant à des ennemis, neutres, Français ou apatrides, et à l'administration et à la liquidation de ces biens.

Discussion du rapport présenté par M. Mignot, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de décret (n° 27/1947) modifiant le décret du 2 avril 1932 portant réglementation des accidents du travail en Afrique occidentale française.

Discussion du rapport présenté par M. Mignot, au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de décret (n° 29/1947) portant majoration des rentes attribuées aux victimes d'accidents du travail survenus sur le territoire de l'Afrique occidentale française et à leurs ayants droit.

Commission des affaires financières.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — M. Barétaud, Mme Bory (Marie), MM. Chassiot, Coquart, Conbèche Said Ali, Curabet, Delmas, Diop Babakar, Ebédé, Hénault, Mme Lefaucheux, MM. Léon, Mitterrand, Piot, Rosfelder, Savary, Vendenboomgaerde.

Excusés. — M. Flinois, Mme Malraux, MM. Montrat, Oudard, Sylvestre, Thémia.

Suppléants. — Mme Bouy (de M. Eyraud), M. Delmas (de M. Antonini), Mme Lefaucheux (de M. Alfred Bour), M. Savary (de M. Vivier), M. Vendenboomgaerde (de M. Esnault).

Commission des affaires extérieures.

Séance du vendredi 13 février 1948.

Présents. — M. Alduy, Mlle Allemandi, MM. Barétaud, Bidet, Coquart, Corval, Esnault, Joanin, Julien, Kémajou, Lachenal, Laurin, Le Brun-Kéris, Mme Lefaucheux, MM. Oudard, Peretti (de), Rosenfeld, Rosfelder, Savary, Soppo Priso.

Excusés. — MM. Max André, de La Vasselais, Michard-Pellissier, Sarraut, Savi de Tové.

Suppléants. — MM. Arnault (de Mme Bertrand), Bizot (de M. Barbé), Mlle Bory (de M. Boubou Hama), M. Lachenal (de M. Lautissier), Rosfelder (de M. Lakhdari).

Commission du plan, de l'équipement et des communications.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents — MM. Ahmed Kotoko, Mme Allemandi, MM. Bichon, Borrey, Cianfarani, Comiti, Denis, Diop Babakar, Ebédé, Guèye Momar Djim, Jousselin, Lapart, Léon, Lhuillier, René Moreux, Polycarpe, Schmitt, Schock, Sylvestre, Ya Doumbia, Zinsou.

Excusés. — MM. Dumas, Guyard, Jacobson, La Vasselais (de), Meyer.

Suppléants. — MM. Denis (de M. Lombardo), Comiti (de M. Mignot), Lapart (de M. Tétau), Mme Allemandi (de M. Thévenin).

Commission des affaires extérieures.

Séance du mardi 17 février 1948.

Présents. — MM. Alduy, André (Max), Barétaud, Bidet, Coquart, Joanin, Kemajou, Lachenal, Mme Lefaucheux, MM. Peretti (de), Rosenfeld, Rosfelder, Savi de Tove.

Excusés. — Mlle Allemandi, Mme Bertrand, MM. Boubou Hama, Laurin, de La Vasselais, Le Brun-Kéris, Michard-Pellissier, Oudard, Sarraut.

Suppléants. — M. Max André (suppléant de M. Corval), M. Joanin (suppléant de M. Barbé), Mme Lefaucheux (suppléant de M. Esnault), M. Piéri (suppléant de M. Julien), M. Barétaud (suppléant de M. Lakhdari), M. Lachenal (suppléant de M. Lautissier), Mme Malroux (suppléant de M. Soppo Priso).

Convocation de commission.

La commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales se réunira le mercredi 18 février 1948, à dix heures trente (local n° 120):

I. — Proposition de résolution n° 19 tendant à accorder aux propriétaires et locataires des territoires d'outre-mer ou de l'étranger le droit de disposer continuellement et à l'exclusion de toutes réquisitions, les locaux principaux dont ils sont régulièrement propriétaires ou locataires.

II. — Proposition de résolution n° 28 tendant à inviter le Gouvernement de l'Assemblée nationale à organiser la justice civile en Afrique noire.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Avis aux importateurs de figues sèches en provenance d'Italie.

A la suite d'un accord intervenu avec les autorités italiennes, le contingent de fruits frais prévu à l'accord commercial franco-italien du 22 juillet 1947 (poste 5 *bis*) sera entièrement réalisé en figues sèches.

Conformément à l'avis publié au *Journal officiel* du 19 septembre 1947, l'importation de ces produits est confiée:

a) A la Fédération des importateurs de produits alimentaires, 32, rue des Archives, à Paris;

b) Au Syndicat national des importateurs en fruits secs, 29, Cannebière, à Marseille.

Les modalités de commercialisation de ces produits sur le territoire métropolitain seront fixées ultérieurement par les services du sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Avis aux importateurs de vins en provenance d'Italie.

Les importateurs sont avisés qu'il est ouvert à l'importation une première tranche de vins d'Italie dans les conditions suivantes:

1° Les importations porteront exclusivement sur des vins rouges titrant de 9°5 à 10°, sous réserve que ces vins soient loyaux et marchands conformément aux prescriptions de la réglementation française en vigueur;

2° Les demandes d'autorisation d'importation, accompagnées d'une facture pro-forma ou d'un télégramme du vendeur en tenant lieu, devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations d'importation), 8, rue de la Tour-des-Dames, avant le jeudi 26 février 1948, à dix-sept heures trente, sous peine de forclusion.

L'importation des contingents ayant donné lieu à délivrance de licences devra être intégralement réalisée avant le 15 mars 1948;

3° Les offres devront s'entendre pour marchandises logées dans le matériel du vendeur et rendues gare frontière Modane;

4° Les offres soumises seront examinées et les licences délivrées aux conditions les plus avantageuses tant au point de vue des prix que de la qualité;

5° Les importateurs devront, lors du dépôt de leur demande de licence, justifier du versement à l'office des changes (agence comptable) d'un cautionnement ou produire une caution bancaire pour un montant de 5 p. 100 de la valeur de la marchandise faisant l'objet de la demande d'autorisation d'importation (valeur franco frontière).

Seront également acceptées les attestations délivrées par les banques intermédiaires agréées, certifiant le versement d'un cautionnement à leur caisse pour le compte de l'office des changes.

Le versement du cautionnement ou attestation de la caution bancaire dont il s'agit devra être certifié par l'office des changes (agence comptable) ou par la banque agréée sur l'exemplaire vert de la demande A.C. Cette mention devra être apposée dans le cadre réservé à l'avis du ministère responsable. Le reçu proprement dit délivré par l'office des changes ou la banque agréée sera conservé par le demandeur à toutes fins utiles;

6° La mainlevée du cautionnement ou de la caution bancaire prévue au paragraphe 5° ci-dessus sera délivrée par l'office des changes:

Pour les demandes d'autorisation qui auront été refusées, dès que l'avis de refus sera notifié à l'intéressé;

Pour les demandes d'autorisation qui auront été acceptées, après exécution totale du marché par l'importateur, dans les délais prévus, c'est-à-dire avant le 15 mars 1948.

En cas d'inexécution totale ou partielle, l'office des changes pourra conserver la totalité ou une partie du cautionnement ou faire appel totalement ou partiellement à la caution et l'intéressé pourra être exclu des importations des prochaines tranches;

7° Les marchandises importées seront mises à la disposition du sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture (direction des programmes et de la consommation) pour répartition suivant des modalités qui seront notifiées ultérieurement aux importateurs intéressés.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef au quartier d'aliénés des hospices de Pontorson (Manche).

Un poste de médecin chef est actuellement vacant au quartier d'aliénés des hospices de Pontorson (Manche).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CRÉDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 262.500.000 francs

Siège social: PARIS, 45-47, rue Saint-Dominique
R. C.: Seine n° 28531.

TIRAGES DU 2 FEVRIER 1948

EMPRUNT JUIN 1941

OBLIGATIONS de 2.000 F 4 %.
(26e tirage.)

L'obligation n° 723.784 sera remboursée par 1.000.000 de francs.

L'obligation n° 2.211.167 sera remboursée par 500.000 F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par 100.000 F:

3.230.033 3.230.133 3.230.233 3.230.333 3.230.433
3.230.533 3.230 633 3.230.733 3.230.833 3.230.933

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par 50.000 F:

1.109.094 1.109.194 1.109.294 1.109.394 1.109.494
1.109.594 1.109.694 1.109.794 1.109.894 1.109.994
2.440.042 2.440.142 2.440.242 2.440.342 2.440.442
2.440.542 2.440.642 2.440.742 2.440.842 2.440.942

Les 40 obligations désignées ci-dessous seront remboursées chacune par 25.000 F:

Dans la série de 1.354.001 à 1.355.000 les 40 obligations dont le numéro se termine par 09.

Dans la série de 2.990.001 à 2.991.000 les 40 obligations dont le numéro se termine par 38.

Dans la série de 4.715.001 à 4.716.000 les 40 obligations dont le numéro se termine par 94.

Dans la série de 5.495.001 à 5.496.000 les 40 obligations dont le numéro se termine par 46.

Les 200 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par 10.000 F:

Dans la série de 748.001 à 749.000 les 100 obligations dont le numéro se termine par 8.

Dans la série de 5.291.001 à 5.292.000 les 100 obligations dont le numéro se termine par 3.

Les 400 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par 5.000 F:

Dans la série de 748.001 à 749.000 les 100 obligations dont le numéro se termine par 1.

Dans la série de 2.074.001 à 2.075.000 les 200 obligations dont le numéro se termine par 4 et par 9.

Dans la série de 5.291.001 à 5.292.000 les 100 obligations dont le numéro se termine par 7.

Les 11.328 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par 2.000 F, c'est-à-dire:

723.001 à 724.000	2.440.001 à 2.441.000
748.001 à 749.000	2.990.001 à 2.991.000
1.109.001 à 1.110.000	3.230.001 à 3.231.000
1.354.001 à 1.355.000	4.715.001 à 4.716.000
2.074.001 à 2.075.000	5.291.001 à 5.292.000
2.211.001 à 2.212.000	5.495.001 à 5.496.000

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er mars 1948; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 1er mars 1948; elles ont droit au payement de ce coupon.

EMPRUNT 1943

OBLIGATIONS de 10.000 F 3,50 %.
(8e tirage.)

L'obligation n° 451.528 sera remboursée par 2.000.000 de francs.

L'obligation n° 382.305 sera remboursée par 1.000.000 de francs.

L'obligation n° 133.271 sera remboursée par 500.000 F.

L'obligation n° 540.440 sera remboursée par 500.000 F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par 100.000 F.

18.832	109.495	164.669	184.513	347.013
367.942	396.241	426.048	457.965	534.272

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par 50.000 F.

450.208	450.218	450.228	450.238	450.248
450.258	450.268	450.278	450.288	450.298
470.909	470.919	470.929	470.939	470.949
470.959	470.969	470.979	470.989	470.999

Les 60 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par 25.000 F.

2.507	2.517	2.527	2.537	2.547
2.557	2.567	2.577	2.587	2.597
151.708	151.718	151.728	151.738	151.748
151.758	151.768	151.778	151.788	151.798
261.606	261.616	261.626	261.636	261.646
261.656	261.666	261.676	261.686	261.696
425.806	425.816	425.826	425.836	425.846
425.856	425.866	425.876	425.886	425.896
443.901	443.911	443.921	443.931	443.941
443.951	443.961	443.971	443.981	443.991
566.109	566.119	566.129	566.139	566.149
566.159	566.169	566.179	566.189	566.199

Les 2.406 autres obligations des séries de 100 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus, seront remboursées par 10.000 F, c'est-à-dire:

2.501 à 2.600	425.801 à 425.900
18.801 à 18.900	426.001 à 426.100
109.401 à 109.500	430.201 à 430.300
133.201 à 133.300	443.901 à 444.000
151.701 à 151.800	450.201 à 450.300
164.601 à 164.700	451.501 à 451.600
181.501 à 181.600	487.901 à 488.000
215.201 à 215.300	487.901 à 488.000
261.601 à 261.700	532.201 à 532.300
347.001 à 347.100	534.201 à 534.300
367.901 à 368.000	540.401 à 540.500
382.301 à 382.400	566.101 à 566.200
396.201 à 396.300	

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er mars 1948; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 mars 1948; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés des emprunts 4 0/0 juin 1941 et 3,50 0/0 1943 a été publiée au *Journal officiel* du 14 mars 1947.

Compagnie Immobilière Française

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS
Siège social: 106, rue Réaumur, PARIS
Registre du commerce: n° 277071 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1942.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 430 obligations 4 1/2 0/0 1942, à amortir au 1er mars 1948.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux précédents tirages et non encore présentés au remboursement.

Tirage décembre 1942.
Remboursement mars 1943.
6.866 6.867 6.868 6.869 6.870

Tirage janvier 1944.
Remboursement mars 1944.

17.245	17.246	17.247	25.220	29.121
29.122	29.123	29.124		

Les amortissements des années 1945, 1946 et 1947 ont été effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 17 avril* 1942.)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1931

DE LA

Société havraise d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 p. 100 de 1.000 F (émission 1931) de la Société havraise d'énergie électrique, société anonyme au capital de 92.103.250 F, dont le siège social est à Paris, 4, rue du Général-Foy, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mai 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1941.

2.221 2.222 2.223 2.224 2.225 2.226 2.227 8.034.

Tirage 1943.

10.661 10.662 13.819 14.390.

Tirage 1944.

756	757	4.792	4.793	4.794	4.795	4.796
4.797	4.798	4.799	4.800	5.228	5.229	5.230
5.927	6.706	6.707	6.708	7.915	8.361	8.365
8.366	8.367	8.368	8.369	8.370	9.361	9.365
9.366	9.367	13.567	13.568	13.569		

Tirage 1945.

517	518	519	520	521	811	812
848	1.238	1.799	1.800	1.992	2.218	2.219
2.220	2.683	2.687	2.921	2.922	2.930	3.181
5.361	5.362	5.363	5.364	5.365	5.366	5.367
5.368	5.369	5.370	6.502	6.503	6.504	6.505
6.506	6.507	6.508	6.671	6.672	6.673	6.791
6.792	6.793	7.452	7.453	7.454	7.455	7.620
8.094	8.121	8.122	8.123	8.124	8.130	8.321
8.324	8.325	8.621	8.622	8.623	8.624	9.214
10.691	10.692	10.693	10.694	10.695	10.696	10.697
10.698	10.699	10.811	10.812	10.813	10.816	10.817
10.818	10.819	10.820	11.621	11.625	12.866	12.867
12.868	12.869	12.870	13.241	13.242	13.243	13.246
13.247	13.248	13.249	13.261	13.262	13.263	13.264
13.265	13.266	13.267	13.268	13.269	13.270	13.410
14.234	14.961	14.962	14.963			

Tirage 1946.

701	702	703	704	705	706	707
708	709	929	1.032	1.039	1.040	1.192
1.193	1.194	1.195	1.911	1.912	1.913	1.915
1.931	1.932	1.951	1.952	1.953	1.956	1.957
2.094	2.244	2.245	2.246	2.247	2.248	2.249
2.250	2.962	2.963	2.964	2.965	2.966	3.857
3.858	4.392	4.393	4.394	5.407	5.408	5.409
5.410	5.651	5.652	5.653	6.021	6.022	6.023
6.024	6.025	6.026	6.301	6.302	6.303	6.304
6.305	6.306	6.307	6.662	6.663	6.664	6.665
6.666	6.667	6.668	6.811	6.812	6.813	6.814
6.815	6.816	6.817	6.818	7.011	7.012	7.013
7.014	7.015	7.016	7.017	7.020	7.021	7.022
7.023	7.024	7.025	7.026	7.621	7.622	7.623
7.624	7.630	7.721	7.722	7.723	7.892	7.893
7.894	7.897	7.900	8.201	8.202	8.205	8.206
8.207	8.208	8.209	8.210	8.264	8.270	8.522
8.523	8.524	8.525	8.526	8.527	8.528	8.529
8.530	9.162	9.163	9.164	9.335	9.339	9.340
9.553	9.554	9.555	9.556	9.557	9.558	9.559
9.560	10.051	10.056	10.057	10.058	10.059	10.060
10.161	10.551	10.552	10.553	10.554	10.557	10.558
10.559	10.560	10.683	10.684	10.685	10.686	10.687
10.688	10.689	10.690	11.191	11.193	11.194	11.195
11.196	11.197	11.198	11.199	11.200	11.401	11.402
11.403	11.404	11.405	11.406	11.407	11.408	11.409
11.410	11.411	11.412	11.413	11.414	11.415	11.416
11.417	11.418	11.419	11.420	11.544	11.545	11.546
11.547	11.548	11.549	11.550	11.784	11.785	11.786
11.787	11.788	11.789	11.790	12.411	12.412	12.413
12.414	12.415	12.416	12.417	12.418	12.419	12.420
12.441	12.443	12.448	13.735	13.736	13.737	13.851
13.852	13.853	13.854	13.855	13.856	13.857	13.858
13.921	13.922	13.923	13.924	13.925	13.929	13.930
13.981	13.983	13.984	13.985	13.986	13.987	13.988
13.989	13.990	14.131	14.132	14.133	14.134	14.201
14.202	14.203	14.204	14.205	14.206	14.431	14.438
14.439	14.440					

Tirage 1947.

101 à 109 — 801 à 810 — 881 à 890 — 2.031 à 2.040 — 2.071 à 2.080 — 2.109 à 2.110 — 2.281 à 2.290 — 2.466 à 2.470 — 2.581 à 2.586 — 2.661 — 2.663 à 2.669 — 2.866 à 2.869 — 3.101 à 3.110 — 3.196 — 3.199 et 3.200 — 3.462 et 3.463 — 3.466 à 3.470 — 3.641 à 3.647 — 3.791 à 3.799 — 4.071 à 4.080 — 4.361 à 4.370 — 4.611 à 4.619 — 4.821 à 4.830 — 5.211 à 5.220 — 5.451 à 5.460 — 5.789 et 5.790 — 5.911 à 5.920 — 6.001 à 6.010 — 6.061 à 6.070 — 6.251 à 6.260 — 6.431 à 6.440 — 7.101 à 7.110 — 7.481 à 7.490 — 7.641 à 7.646 — 7.650 — 8.471 à 8.480 — 9.271 à 9.280 — 9.511 à 9.520 — 9.571 à 9.580 — 9.691 à 9.700 — 9.761 à 9.770 — 9.877 à 9.880 — 10.261 à 10.270 — 10.471 à 10.480 — 10.541 à 10.550 — 10.891 à 10.900 — 11.371 — 11.491 à 11.493 — 11.971 et 11.972 — 11.979 et 11.980 — 11.991 à 12.000 — 12.365 à 12.370 — 12.391 à 12.400 — 12.431 à 12.440 — 12.641 à 12.650 — 13.051 à 13.060 — 13.331 — 13.333 à 13.338 — 13.371 à 13.380 — 13.871 à 13.880 — 14.191 à 14.194 — 14.198 à 14.200.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

DE LA

Société hydro-électrique Drac-Romanche.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18 MILLIONS DE FRANCS, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A GRENOBLE (ISÈRE), 37, RUE DIDEROT

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 28 janvier 1948.

Cinq cents obligations remboursables à partir du 15 mars 1948, avec le coupon du 15 septembre 1948 attaché, à 1.000 F.

741 à 750 — 1.831 à 1.840 — 2.831 à 2.840 — 3.011 à 3.020 — 3.031 à 3.040 — 3.431 à 3.440 — 4.611 à 4.620 — 4.881 à 4.890 — 5.201 à 5.210 — 5.461 à 5.470 — 5.521 à 5.530 — 5.921 à 5.930 — 7.081 à 7.090 — 7.571 à 7.580 — 7.591 à 7.600 — 7.941 à 7.950 — 8.321 à 8.330 — 9.821 à 9.830 — 10.511 à 10.520 — 11.011 à 11.020 — 12.451 à 12.460 — 13.051 à 13.060 — 13.571 à 13.580 — 13.791 à 13.800 — 13.931 à 13.940 — 14.391 à 14.400 — 14.671 à 14.680 — 15.921 à 15.930 — 17.111 à 17.120 — 17.251 à 17.260 — 17.851 à 17.860 — 18.111 à 18.120 — 19.501 à 19.510 — 19.511 à 19.520 — 20.181 à 20.190 — 20.331 à 20.340 — 21.581 à 21.590 — 21.711 à 21.720 — 22.121 à 22.130 — 23.091 à 23.100 — 23.131 à 23.140 — 23.151 à 23.160 — 23.211 à 23.220 — 23.251 à 23.260 — 23.271 à 23.280 — 24.441 à 24.450 — 24.761 à 24.770 — 24.831 à 24.840 — 24.841 à 24.850 — 24.881 à 24.890.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1938.

9.590

Tirage 1939.

11.612 et 613

Tirage 1940.

20.463 et 467

Tirage 1941.

22.071

Tirage 1942.

6.234 — 19.753 à 760

Tirage 1943.

4.162 — 11.460 — 14.741 — 14.941 et 942

Tirage 1944.

1.751 à 753 — 1.756 à 757 — 13.454 — 19.714

Tirage 1945.

782 à 785 — 1.546 et 547 — 1.863 et 864 — 1.867 à 870 — 2.001 à 4 — 3.813 à 815 — 3.891 à 895 — 3.900 — 4.157 — 4.221 à 226 — 4.229 et 230 — 4.255 à 260 — 4.911 et 912 — 4.915 — 4.918 — 5.661 à 663 — 5.667 — 5.863 — 7.903 à 910 — 8.524 — 9.084 — 9.862 — 10.833 — 10.835 — 10.837 à 840 — 11.541 — 11.951 à 953 — 13.003 — 13.082 — 14.131 et 132 — 14.138 et 139 — 18.183 et 184 — 18.188 à 190 — 18.711 et 712 — 19.671 à 674 — 19.679 — 22.975 et 976 — 23.953 à 955 — 23.957 — 23.959 et 960.

Tirage 1946.

291 à 300 — 1.051 à 053 — 1.055 à 060 — 1.065 à 070 — 1.121 et 122 — 1.985 à 990 — 3.011 à 013 — 3.049 et 050 — 5.233 à 240 — 5.641 à 650 — 5.868 — 6.931 à 940 — 7.381 à 784 — 8.731 et 732 — 8.734 à 737 — 9.451 et 452 — 9.633 à 637 — 9.640 — 9.851 à 860 — 10.111 — 10.117 à 119 — 10.581 à 583 — 10.586 et 587 — 10.882 à 885 — 10.889 et 890 — 14.123 à 127 — 12.245 à 250 — 12.911 à 930 — 13.221 à 230 — 15.721 à 730 — 15.841 à 850 — 16.451 et 452 — 16.457 à 459 — 17.361 à 364 — 17.368 et 369 — 17.961 à 965 — 17.967 à 970 — 18.444 à 850 — 20.221 à 230 — 20.421 à 427 — 20.526 à 530 — 20.701 à 705 — 20.706 à 710 — 20.811 à 817 — 22.381 — 22.383 à 388 — 22.721 à 727 — 22.981 à 986 — 23171 et 172 — 23.175 à 180 — 24.001 à 007 — 24.101 à 107 — 24.110 — 24.271 à 279 — 24.925 — 24.927 à 930.

Tirage 1947.

391 à 400 — 791 à 800 — 2.271 à 280 — 2.471 à 480 — 2.492 à 500 — 3.411 à 420 — 5.262 à 270 — 5.281 à 290 — 5.341 à 350 — 5.491 à 500 — 6.011 à 020 — 6.261 à 270 — 6.441 à 443 — 6.445 à 450 — 7.061 — 7.065 à 070 — 9.237 à 240 — 9.461 à 470 — 9.561 à 570 — 10.501 à 507 — 10.510 — 10.671 — 10.673 à 680 — 11.001 à 010 — 11.591 à 600 — 12.781 et 782 — 12.784 à 79 — 13.021 à 030 — 13.101 à 110 — 13.481 à 490 — 13.831 et 832 — 13.836 à 840 — 14.601 à 610 — 15.521 à 530 — 15.641 à 647 — 17.359 — 17.571 à 577 — 17.591 à 593 — 17.599 et 600 — 18.161 à 169 — 19.731 à 740 — 20.371 à 374 — 20.379 — 20.451 à 460 — 20.961 à 970 — 21.601 à 609 — 21.671 — 21.673 à 680 — 22.371 à 377 — 22.380 — 22.801 à 810 — 22.951 à 960 — 23.371 à 380 — 23.771 780 — 24.221 à 230.

La Soudure autogène Française

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 142.104.300 F

SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e).

R. C.: Seine n° 53866.

Obligations 4,25 0/0 émises en 1942.

La Soudure autogène française a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 45 obligations qui devait être effectué pour le 1er avril 1948, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du mardi 2 juin 1942.

Liste des obligations 4,25 0/0 1942 sorties aux précédents tirages et non encore remboursées au 5 février 1948.

116 à 150 — 151 à 154 — 491 à 495 — 961 à 965 — 1.613 — 1.836 et 1.837 — 2.218 — 2.336 — 2.338 — 2.481 — 2.485 — 2.625 — 2.626 à 2.630.

Société anonyme des Automobiles Peugeot

AU CAPITAL DE 750.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: PARIS, 68 A 104, QUAI DE PASSY

R. C.: Seine n° 78412.

Amortissement des obligations 3 3/4 0/0. (Emprunt mars 1945.)

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des automobiles Peugeot a procédé, par rachats, à l'amortissement de 360 obligations 3 3/4 0/0, émission mars 1945, prévu pour le 1er avril 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1948.

Les amortissements précédents ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930
DE LA
Société hydro-électrique du Drac inférieur.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A GRENOBLE (ISÈRE), 37, RUE DIDEROT

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 28 janvier 1948.

Six cents obligations remboursables à partir du 15 mars 1948, avec le coupon du 15 septembre 1948 attaché à 1.000 F.

1.181 à 1.190 — 1.391 à 1.400 1.681 à 1.690 — 1.761 à 1.770 — 1.811 à 1.820 — 2.201 à 2.210 — 3.221 à 3.230 — 3.611 à 3.650 — 3.961 à 3.970 — 4.181 à 4.190 — 5.311 à 5.320 — 6.151 à 6.160 — 6.751 à 6.760 — 7.151 à 7.160 — 8.531 à 8.540 — 10.461 à 10.470 — 10.671 à 10.680 — 10.711 à 10.720 — 10.721 à 10.730 — 10.801 à 10.810 — 12.071 à 12.080 — 12.391 à 12.400 — 13.431 à 13.440 — 14.151 à 14.160 — 14.591 à 14.600 — 15.081 à 15.090 — 15.601 à 15.610 — 15.611 à 15.620 — 16.041 à 16.050 — 16.161 à 16.170 — 16.821 à 16.830 — 16.901 à 16.910 — 17.031 à 17.040 — 17.221 à 17.230 — 18.601 à 18.610 — 18.641 à 18.650 — 19.261 à 19.270 — 20.351 à 20.360 — 20.531 à 20.540 — 20.951 à 20.960 — 21.471 à 21.480 — 21.641 à 21.650 — 21.811 à 21.820 — 22.101 à 22.110 — 22.241 à 22.250 — 22.611 à 22.620 — 22.841 à 22.850 — 22.931 à 22.940 — 24.201 a 24.210 — 24.521 à 24.530 — 24.731 à 24.740 — 24.931 à 24.940 — 25.491 à 25.500 — 25.501 à 25.510 — 26.511 à 26.520 — 27.651 à 27.660 — 27.911 à 27.920 — 28.271 à 28.280 — 28.591 à 28.600 — 29.341 à 29.350.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1940.

3.763 à 770 — 11.209 et 210.

Tirage 1942.	*Tirage 1943.*
10.278 à 280.	11.945 et 946.

Tirage 1944.

7.681 à 686 — 7.690 — 21.411 à 418 — 25.711 à 720 — 25.751 à 753 — 25.757 à 760 — 28.093 à 098.

Tirage 1945.

56 à 60 — 685 à 687 — 1.437 à 439 — 2.531 à 536 — 3.891 à 896 — 4.171 — 4.541 à 550 — 5.605 et 606 — 5.608 — 5.610 — 5.821 à 825 — 6.351 à 360 — 8.327 à 330 — 8.563 et 64 — 9.331 à 340 — 12.010 — 12.533 et 34 — 12.871 à 876 — 15.491 — 15.493 et 494 — 15.671 à 673 — 15.675 à 680 — 16.801 et 802 — 17.991 à 995 — 17.997 à 18.000 — 21.837 à 840 — 24.881 à 883 — 26.161 à 170 — 28.756 à 760 — 29.800.

Tirage 1946.

301 à 309 — 2.015 — 2.018 et 019 — 2.376 à 380 — 2.931 — 2.933 à 935 — 2.937 à 940 — 3.180 — 3.253 et 254 — 3.391 — 4.049 et 050 — 5.481 à 490 — 6.191 et 192 — 7.031 et 032 — 7.034 à 037 — 7.099 — 8.811 à 820 — 10.311 à 313 — 11.261 et 264 — 11.432 à 440 — 12.181 à 188 — 12.579 et 580 — 13.511 à 520 — 14.021 et 022 — 14.111 à 120 — 14.295 et 296 — 14.298 à 300 — 14.521 et 522 — 15.931 — 16.991 à 997 — 17.451 et 452 — 17.458 à 460 — 17.810 — 18.611 à 618 20.511 à 520 — 20.631 à 637 — 21.102 à 110 — 23.031 à 040 — 23.161 et 165 — 23.611 à 614 — 24.591 à 593 — 24.870 — 26.201 et 202 — 26.204 à 206 — 26.208 à 210 — 26.751 à 759 — 27.551 à 560 — 28.111 à 113 — 28.116 à 120 — 28.321 à 323 — 28.326 à 330 — 28.622 — 28.624 et 630 — 29.580 — 29.651 et 652.

Tirage 1947.

471 à 480 — 3.371 à 380 — 3.881 à 890 — 4.401 à 410 — 4.461 à 470 — 4.941 à 950 — 5.111 à 120 — 5.161 à 170 — 5.421 à 430 — 6.061 à 070 — 2.071 à 080 — 7.421 à 430 — 8.391 à 400 — 8.481 à 487 — 8.490 — 8.681 à 690 — 9.491 à 500 — 12.611 à 650 — 12.801 à 810 — 13.411 à 420 — 13.491 à 500 — 13.891 à 900 — 14.441 à 450 — 15.231 à 240 — 15.991 à 16.000 — 16.131 à 160 — 16.591 à 600 — 17.751 à 754 — 17.757 à 760 — 18.217 à 220 — 18.531 à 540 — 19.541 à 550 — 19.781 à 790 — 19.951 à 960 — 20.330 — 20.591 à 596 — 20.599 et 600 — 21.331 à 340 — 21.911 à 913 — 21.915 à 920 — 29.321 à 330 — 22.701 à 710 — 24.211 à 220 — 24.191 à 500 — 24.851 à 860 — 25.021 à 030 — 25.861 à 870 — *26.011 à 050 — 26.581 à 590 — 26.591 à 600 — 27.281 à 290 — 27.861 à 868 — 28.003 à 010 — 28.741 à 750 — 29.021 à 030 — 29.221 à 230 — *25.961 à 970.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0
(émissions 1930-1932)
DE
l'Energie électrique de Meuse et Marne.
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 22 MILLIONS DE FRANCS

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

SIÈGE SOCIAL: 66, RUE DES ALLIÉS, A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)

Amortissement 1948.

MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1930-1932 de l'Energie électrique de Meuse et Marne sont informés qu'il ne sera pas procédé à un tirage au sort pour l'amortissement des 880 obligations prévu pour le 1er mars 1948. Compte tenu d'une obligation tirée en trop lors d'un amortissement précédent et imputée sur l'amortissement du 1er mars 1948, il a été procédé au rachat en Bourse, conformément aux conditions d'émission de 879 obligations.

Obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

Amortissement du 1er mars 1942.

Coupon 25 attaché.

742 15.704 28.016

Amortissement du 1er mars 1943.

Coupon 27 attaché.

4.517 4.555 4.923 17.181 25.560 27.775 27.785 27.980 27.992 28.003 28.253 34.778 37.023

Amortissement du 1er mars 1944.

Coupon 29 attaché.

2.004 2.086 3.207 3.984 4.522 5.998 7.162 11.433 13.420 13.421 14.286 14.672 15.456 16.957 19.340 19.997 20.133 22.176 23.728 25.555 27.341 27.765 27.791 28.254 35.570 36.851 37.850 38.467

Amortissement du 1er mars 1945.

Coupon 31 attaché.

551 1.118 1.492 2.831 3.293 3.775 3.856 4.647 4.784 5.361 5.365 5.384 5.431 5.939 6.188 7.055 7.706 8.375 8.616 8.712 8.751 8.753 9.057 9.438 9.642 9.691 9.709 10.124 10.414 10.692 10.709 11.302 11.442 13.308 13.538 13.937 14.114 14.190 15.044 15.133 16.267 16.374 17.174 17.463 18.320 18.898 18.941 19.179 20.017 20.040 20.088 21.257 21.258 21.259 21.477 21.826 21.830 22.503 23.346 23.830 24.021 24.027 24.556 24.642 24.827 25.212 27.582 27.699 27.771 28.021 29.021 29.199 29.808 29.846 29.898 30.401 31.097 31.098 31.107 31.917 32.163 32.286 33.524 33.821 34.413 34.735 34.826 35.100 35.262 38.657 38.659 39.710 39.712 39.884

Amortissement du 1er mars 1946

Coupon n° 33 attaché.

1.200 1.551 1.571 1.848 2.494 2.828 3.382 3.704 3.726 3.855 3.891 3.892 3.964 3.978 3.987 4.483 4.681 4.905 4.908 4.994 4.997 5.040 5.237 5.468 5.595 5.781 6.043 6.241 6.246 6.310 6.523 6.838 7.196 7.340 7.393 7.830 8.006 8.157 8.316 8.392 8.544 8.581 8.664 8.783 8.898 9.029 9.301 9.516 10.046 10.054 10.105 10.150 10.193 10.565 10.688 10.699 10.726 10.950 11.034 11.870 11.911 12.091 12.482 12.733 13.315 13.349 13.591 13.769 14.293 14.595 15.130 15.142 15.342 15.401 15.411 15.652 15.861 16.222 16.247 16.636 16.863 17.192 17.255 17.681 17.745 17.984 18.071 18.315 18.467 18.508 18.800 18.865 19.037 19.432 19.713 19.784 20.105 20.107 21.394 21.470 22.506 22.520 22.548 22.717 23.472 23.626 23.672 23.729 23.877 23.910 24.044 24.028 24.444 24.736 24.738 24.757 24.789 24.926 25.055 25.411 25.526 25.576 25.581 25.736 25.953 26.027 26.030 26.189 26.896 26.986 27.281 27.285 27.289 27.324 27.650 27.844 27.928 28.039 28.226 28.296 28.324 28.592 28.691 28.734 29.202 29.312 29.318 29.323 29.975 29.976 30.345 30.927 31.292 31.390 31.414 31.581 31.940 32.217 32.479 33.241 33.289 33.456 33.526 33.656 33.683 34.086 34.858 34.915 35.751 35.830 36.387 36.437 36.788 37.350 37.837 38.387 38.470 38.525 38.565 38.646 39.046 39.274 39.870

Amortissement du 1er mars 1947.

Coupon n° 35 attaché.

115 330 493 568 906 998 1.315 2.007 2.061 2.085 2.092 2.365 2.842 3.098 3.209 3.235 3.255 3.639 3.643 3.757 3.842 3.936 3.939 3.941 4.033 4.521 4.570 4.963 5.000 5.002 5.034 5.117 5.122 5.137 5.236 5.279 5.301 5.369 5.376 5.428 5.536 5.547 6.081 6.191 6.206 6.253 6.314 6.691 6.815 6.991 7.005 7.161 7.197 7.921 8.028 8.064 8.069 8.138 8.174 8.491 8.811 8.828 8.902 9.007 9.017 9.080 9.304 9.532 9.616 9.623 9.632 9.907 10.043 10.143 10.182 10.277 10.279 10.312 10.416 10.425 10.489 10.492 10.560 10.574 10.753 10.842 11.088 11.355 11.509 11.527 11.782 11.852 12.024 12.206 12.425 12.451 12.708 13.158 13.432 13.728 13.818 14.007 14.023 14.217 14.236 14.291 14.557 14.620 14.640 14.718 14.800 14.862 14.965 15.030 15.162 15.179 15.278 15.544 15.546 15.615 16.529 16.541 16.696 16.703 16.914 16.944 17.483 17.791 17.906 17.981 18.074 18.217 18.221 18.237 18.447 19.008 19.051 19.107 19.110 19.277 19.317 19.521 19.544 19.620 19.746 20.270 20.307 20.480 20.492 20.559 20.840 21.089 21.167 21.327 21.343 21.501 21.694 22.108 22.716 22.803 22.903 23.061 23.108 23.122 23.412 23.536 23.606 23.705 23.731 23.797 23.810 23.856 23.970 24.043 24.061 24.116 24.122 24.191 24.243 24.829 24.830 25.074 25.194 25.211 25.264 25.308 25.556 25.915 26.110 26.274 26.344 26.416 26.644 26.651 26.734 26.735 27.032 27.122 27.147 27.340 27.349 27.446 27.523 27.723 27.798 27.823 27.904 27.942 28.196 28.212 28.562 28.575 28.717 28.848 28.940 28.966 28.974 29.073 29.315 29.368 29.378 29.500 29.715 30.520 30.574 30.599 30.605 30.651 31.391 31.509 31.768 32.341 32.437 32.538 32.610 33.170 33.303 33.553 33.856 34.195 34.225 34.332 34.706 34.814 34.824 35.601 35.905 35.957 36.132 36.135 36.460 36.566 36.844 37.163 37.392 37.418 37.481 37.661 37.667 38.195 38.239 38.253 38.367 38.407 38.624 39.131 39.469 39.173 39.310 39.312 39.369 39.595 39.623

Grands Magasins de Nouveautés
AUX DEUX PASSAGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 19.800.000 F
DONT 500.000 F REMBOURSÉS

SIÈGE SOCIAL: 34, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON
R. C.: B 1819, Lyon.

Liste des obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1947 sorties au tirage du 16 décembre 1947 (1er tirage annuel).

953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984

Remboursement à partir du 1er février 1948, à Lyon, aux guichets du Crédit lyonnais ou à ceux de la Société lyonnaise de dépôts et de Crédit industriel, à raison de 5.000 F brut, coupon n° 2 attaché.

L'avis de remboursement a paru dans les *Petites Affiches lyonnaises et départementales* de Lyon, feuille du 9 janvier 1948.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 29 avril 1947.*)

L'administrateur, directeur général,

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, PARIS (8e).

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

DE

l'Energie électrique de Seine-et-Yonne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 42.000.000 DE FRANCS DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 31, RUE DE LA BAUME

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 14 novembre 1947.

Cinq cent seize obligations remboursables à partir du 1er janvier 1948 avec le coupon du 1er juillet 1948 attaché à 1.000 F.

641 à 650 — 671 à 680 — 691 à 696 — 698 à 700 — 761 à 770 — 1.581 à 590 — 1.731 à 740 — 1.791 à 793 — 1.798 à 800 — 1.831 à 835 — 1.838 à 840 — 1.971 à 980 — 2.081 à 090 — 2.159 et 160 — 2.171 à 180 — 2.381 à 390 — 2.391 à 400 — 2.441 à 443 — 2.448 à 450 — 2.491 à 494 — 2.511 à 519 — 2.548 à 550 — 2.701 à 705 — 2.707 à 710 — 2.971 à 980 — 3.061 à 070 — 3.101 à 110 — 3.511 à 520 — 3.961 à 970 — 4.371 à 373 — 4.379 et 380 — 5.551 et 552 — 5.560 — 6.011 à 015 — 6.017 à 020 — 6.301 à 310 — 6.571 à 580 — 6.791 à 794 — 6.800 — 6.951 et 952 — 6.955 à 960 — 7.181 à 190 — 7.371 — 7.375 à 380 — 7.442 à 450 — 8.081 à 090 — 8.171 à 174 — 8.176 à 180 — 8.251 à 258 — 8.431 à 440 — 8.623 à 630 — 8.717 à 720 — 9.051 à 060 — 9.271 à 280 — 9.301 à 310 — 9.311 à 320 — 9.981 — 9.985 à 990 — 10.061 à 070 — 10.191 à 200 — 10.671 à 679 — 10.781 à 790 — 11.481 à 490 — 11.881 à 885 — 12.041 à 050 — 12.371 à 380 — 12.411 à 416 — 12.941 à 950 — 12.961 à 970 — 13.101 à 109 — 13.292 à 300 — 13.771 à 780 — 13.861 à 870.

En raison des rachats antérieurs, le présent tirage a porté sur 516 obligations au lieu des 460 prévues au tableau d'amortissement.

Liste des obligations 5 0/0 de 1.000 F amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1946.

11 à 20 — 141 à 150 — 791 à 800 — 911 à 915 — 1.001 à 007 — 1.009 et 010 — 1.441 à 450 — 1.621 à 630 — 1.701 à 710 — 1.821 à 830 — 2.181 à 185 — 2.187 à 190 — 3.261 à 270 — 3.731 à 740 — 3.811 à 820 — 3.931 à 940 — 3.971 à 980 — 4.631 à 640 — 4.681 à 690 — 4.701 à 710 — 4.871 à 880 — 4.891 et 892 — 4.894 — 4.899 et 900 — 5.004 à 010 — 5.211 — 5.801 à 808 — 6.431 à 440 — 6.491 — 6.494 à 498 — 6.671 à 680 — 6.811 à 820 — 8.091 à 097 — 8.099 et 100 — 8.241 à 248 — 8.311 à 318 — 8.641 à 650 — 8.651 à 660 — 9.001 à 010 — 9.101 à 104 — 9.201 à 210 — 9.691 et 692 — 9.695 à 700 — 9.811 à 820 — 9.931 à 940 — 10.161 et 162 — 10.167 et 168 — 10.501 à 510 — 10.591 à 600 — 10.801 à 810 — 11.021 et 022 — 11.081 à 090 — 11.261 à 270 — 11.991 à 12.000 — 12.201 à 210 — 12.351 à 360 — 13.001 à 005 — 13.131 à 140 — 13.211 à 220 — 13.311 à 320 — 13.321 à 330 — 13.441 à 450.

Tirage 1945.

78 à 80 — 831 à 836 — 1.041 à 044 — 1.049 et 050 — 1.591 — 1.681 à 690 — 1.841 à 847 — 2.161 et 162 — 2.164 à 170 — 2.266 et 267 — 2.270 et 271 — 2.751 à 760 — 3.042 à 046 — 3.048 à 050 — 3.087 à 090 — 3.131 à 139 — 3.221 à 223 — 3.591 à 598 — 3.708 — 3.952 à 960 — 4.621 à 630 — 4.781 et 782 — 5.001 à 003 — 5.222 — 5.911 à 913 — 5.916 à 920 — 5.971 à 980 — 6.206 à 210 — 6.975 à 980 — 7.462 — 7.464 à 466 — 7.470 — 7.621 à 630 — 7.841 à 845 — 7.891 à 896 — 7.899 et 900 — 8.231 — 8.237 à 240 — 8.303 à 310 — 8.324 et 325 — 9.741 à 746 — 9.890 — 10.481 à 490 — 10.620 — 10.701 à 706 — 10.721 à 723 — 10.911 à 920 — 11.385 — 11.389 et 390 — 11.421 — 11.426 et 427 — 11.931 à 938 — 12.037 — 12.361 à 363 — 12.365 à 370 — 12.599 et 600 — 12.731 à 740 — 13.271 à 280 — 13.401 à 410 — 13.791 à 799 — 13.895 à 900.

Tirage 1944.

843 à 850 — 871 à 880 — 1.991 à 2.000 — 2.432 à 437 — 2.603 — 2.606 à 610 — 3.385 — 3.770 — 4.218 à 220 — 4.584 à 588 — 4.851 à 860 — 5.021 à 024 — 5.985 — 6.099 et 100 — 6.271 à 280 — 7.533 et 534 — 7.540 — 9.661 et 662 — 10.119 — 11.661 et 662 — 11.818 et 819 — 12.265 à 268 — 12.454 à 456 — 12.458 à 460 — 13.270.

Tirage 1943.

614 — 941 à 948 — 2.771 et 772 — 3.002 — 8.111 et 112 — 10.285 à 287.

Tirage 1942.

999

Tirage 1940.

3.554 à 557 (opposition 3.691) — 4.455 9.221 à 230 (opposition 3.744).

Caisse nationale d'équipement de l'Électricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 ET 5.000 F. 5 0/0 1941

DE

l'ex-Société de Transport d'énergie de Provence (S. T. E. P. R. O.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 35.000.000 DE FRANCS, DONT LE SIÈGE EST A PARIS, 5, AVENUE DU COQ

R. C.: 283522 B.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946.)

Numéros des obligations sorties au tirage du 5 janvier 1948 différé au 19 janvier 1948, remboursables à partir du 15 février 1948.

Obligations de 2.000 F.

11 à 15 — 471 à 475 — 836 — 1.141 à 1.145 — 1.256 à 1.260 — 2.071 — 2.346 à 2.350 — 2 616 à 2.620 — 3.181 à 3.185 — 3.221 à 3.225 — 3.326 à 3.330 — 3.536 à 3.540 — 4.266 à 4.270 — 4.301 à 4.305 — 5.111 à 5.115 — 5.866 à 5.870 — 6.391 à 6.395 — 7.041 à 7.045 — 7.786 à 7.790 — 8.981 à 8.985 — 9.231 à 9.235 — 9.876 à 9.880 — 9.971 à 9.975 — 10.701 à 10.705 — 10.796 à 10.800 — 11.011 à 11.015 — 11.136 à 11.140 — 11.876 à 11.880 — 12.351 à 12.355 — 12.406 à 12.410 — 12.751 à 12.755 — 13.891 à 13.895 — 15.431 à 15.434 — 15.621 à 15.625 — 16.276 à 16.280 — 17.176 à 17.180 — 18.956 à 18.960 — 19.361 à 19.363 — 19.916 à 19.920 — 20.701 à 20.705 — 21.561 à 21.565 — 21.641 à 21.645 — 21.676 à 21.680 — 21.861 à 21.865 — 22.016 à 22.020 — 22.841 — 22.844 et 22.845 — 23.781 à 23.785 — 23.961 à 23.965 — 24.286 à 24.290 — 24.666 — 25.331 à 25.335 — 26.051 à 26.054 — 26.251 à 26.255 — 26.261 à 26.264 — 27.686 à 27.690 — 28.916 à 28.920 — 29.271 à 29.275,

Obligations de 5.000 F.

30.052 et 30.053 — 31.358 et 31.359 — 31.524 et 31.525 — 31.770 et 31.771 — 32.009 — 32.232 et 32.233 — 32.336 et 32.337 — 32.940 et 32.941 — 33.182 et 33.183 — 33.404 et 33.405 — 33.440 et 33.441 — 33.698 et 33.699 — 34.406 et 34.407 — 34.806 et 34.807 — 35.186 et 35.187 — 35.358 et 35.359 — 35.388 et 35.389 — 35.470 et 35.471 — 35.486 et 35.487 — 35.826 et 35.827 — 36.176 et 36.177 — 36.698.

Numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

Obligations de 2.000 F.

1.606 à 1.608 — 1.676 à 1.680 — 3.786 à 3.790 — 3.875 — 4.832 à 4.835 — 5.086 — 5.089 et 5.090 — 5.691 à 5.693 — 5.886 — 5.888 et 5.889 — 6.686 — 6.689 et 6.690 — 7.446 à 7.450 — 8.207 et 8.208 — 8.526 à 8.530 — 9.666 à 9.670 — 9.921 à 9.925 — 10.075 — 10.226 à 10.230 — 11.146 — 12.331 à 12.335 — 15.041 et 15.042 — 15.826 à 15.830 — 15.872 — 16.401 à 16.405 — 16.531 à 16.535 — 16.611 à 16.615 — 16.914 et 16.915 — 17.973 à 17.975 — 18.311 à 18.315 — 18.667 à 18.670 — 19.476 et 19.477 — 19.938 — 20.191 à 20.195 — 21.416 à 21.420 — 21.866 à 21.870 — 22.046 à 22.050 — 22.706 et 22.707 — 22.923 et 22.924 — 23.521 et 23.522 — 25.441 à 25.445 — 26.558 à 26.560 — 27.511 à 27.515 — 28.371 à 28.375 — 29.006 — 29.096 — 29.526 à 29.530.

Obligations de 5.000 F.

30.376 à 30.379 — 30.818 — 31.000 et 31.001 — 31.248 et 31.249 — 31.484 et 31.485 — 31.733 — 31.955 — 32.360 et 32.361 — 32.467 — 32.530 et 32.531 — 31.770 et 31.771 — 34.817 — 35.226 et 35.227 — 35.513 — 35.526 et 35.527 — 35.586 et 35.587 — 35.822 — 36.034 et 36.035 — 36.358 et 36.359 — 36.586 — 37.060 et 37.061.

Société anonyme pour l'Industrie des Arts graphiques (S. A. P. L. I. A. G.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 11 ET 13, RUE CURIAL, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 226758 B.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1943.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 343 obligations 4 1/4 pour 100 1943 à amortir au 1er mars 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Tirage janvier 1945.

Remboursement 1er mars 1945.

476 — 495 — 1.464 — 1.677 — 1.720 — 1.837 1.840 — 3.038 — 3.581 — 4.721 — 5.148 — 5.807 — 5.587 — 6.590 — 7.862 — 12.306.

L'amortissement des années 1944, 1946 et 1947 a été effectué par voie de rachat en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 27 avril 1943.)

FOURNEAUX BRIFFAULT

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 35 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

72-74, AVENUE PARMENTIER, PARIS

Registre du commerce: Seine 149978.

Obligations 4 1/2 0/0 de 2.500 F 1942.

1° Liste des obligations sorties au tirage du 2 février 1948 et remboursées le 5 mars 1948.

402	403	404	405	406	407	408	409
410	411	421	422	423	425	426	427
428	429	431	433	630	631	632	634
635	636	637	638	639	640	785	787
790	791	792	793	794	795	797	798
921	922	923	924	925	926	927	929
931	932	966	968	969	970	971	972
975	976	979	980	1.260	1.262	1.263	1.264
1.265	1.267	1.268	1.269	1.270	1.273	1.737	1.738
1.739	1.740	1.741	1.743	1.745	1.746	1.747	1.749

2° Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

23	39	70	93	95	99	200	232
262	271	282	554	560	563	568	597
598	669	716	726	800	803	869	1.125
1.158	1.336	1.337	1.346	1.438	1.521	1.632	1.651
1.662							

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
TUBES DE VALENCIENNES & DENAIN
CAPITAL : 208.368.000 F
SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DARU, A PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 283174 B.

Obligations 4 0/0 1943 de 2.000 F nominal.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 10.000 obligations de 2.000 F (émission 1943), la Société des tubes de Valenciennes et Denain a racheté sur le marché les 200 obligations dont l'amortissement était prévu au 1er mars 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage de 1945.

1.361 1.362 1.363 5.141 5.148 5.149 5.150 5.498 5.499 5.500 6.206 7.899 7.900 8.957 8.959 9.291

AVIS DIVERS

Compagnie Hydro-Electrique et Sidérurgique

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 25, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)
Registre du commerce : Seine 286542 B.

Assemblée générale extraordinaire.

Deuxième insertion.

MM. les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 27 février 1948, à dix heures, au siège social, 25, rue de Clichy, Paris (9e), pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1° Dissolution anticipée de la société ;
2° Nomination des liquidateurs ;
3° Publications légales.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Pierre Provansal, avoué près le tribunal civil de Marseille, 40, rue Montgrand, Marseille.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Marseille en date du 8 octobre 1947, enregistré, rendu sur la requête présentée au nom de M. Henri-Abel Montignac, domicilié et demeurant à Marseille, quartier de la Valbarelle, boulevard du Grand-Pin, n° 38, il a été donné acte à celui-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de Justine-Marie Laplane, son épouse, en son vivant sans profession, demeurant avec lui à Marseille, quartier de la Valbarelle, boulevard du Grand-Pin, n° 38, décédée le 18 juin 1942, sans laisser ni testament ni héritier légitime ou naturel au degré successible, et, avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique conformément à la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné à Marseille, le 5 février 1948.

Signé : PROVANSAL.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le 20 mars 1948, la direction régionale des services postaux d'Orléans, 1, rue Saint-Martin-du-Mail, procédera par rappel d'offres et sur soumissions cachetées, à l'attribution des travaux suivants :

Mer (Loir-et-Cher).
Réaménagement de l'hôtel des postes.

Evaluation approximative en janvier 1948 : 3.200.000 F. L'opération sera traitée exclusivement à l'entreprise générale.

Les entreprises qui seraient intéressées par ces travaux devront en informer la direction régionale des services postaux, service des bâtiments, 1, rue Saint-Martin-du-Mail, à Orléans, avant le 3 mars 1948, dernier délai.

Les demandes d'admission à soumissionner seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 modifiés par l'article 4 du cahier des charges spéciales type, notamment :

a) De deux certificats délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date, ou d'une liste de référence avec indication de la date et du montant des travaux ;

b) D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de l'appel d'offres ;

c) Une pièce authentique constatant la qualité de Français du concurrent ;

d) Un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministre du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale ;

e) Une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Toutefois, les entreprises qui ont déjà constitué un dossier permanent dans un service de l'administration, produiront seulement une attestation du service intéressé constatant le dépôt, ainsi que les pièces prévues aux paragraphes *b* et *d* ci-dessus dont la validité est de courte durée.

Le cahier des charges spéciales sera remis ultérieurement, à titre gratuit, aux candidats admis qui en feront la demande. Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, leur être fournis à l'adresse indiquée ci-dessus (tél. : Orléans 31-79) tous les jours ouvrables, de huit heures trente à onze heures trente et de quatorze heures à dix-huit heures.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 100 F, référence administrative : *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, page 412. Ce document peut être également consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Orléans, le 11 février 1948.

Le directeur régional des services postaux,
A. COLLONGUES.

Demandes de changement de nom

M. Fagneux (Guy), étudiant, demeurant à Laon (Aisne), 6, rue de l'Arquebuse, né à Laon le 25 mai 1926, dépose une requête auprès du garde des sceaux, en vue de voir adjoindre le nom de Legrand à son nom patronymique de Fagneux, et de s'appeler désormais Fagneux-Legrand.

Mlle Fagneux (Christiane), sans profession, demeurant à Laon (Aisne), 6, rue de l'Arquebuse, née à Saint-Germain-en-Laye le 21 décembre 1921, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de voir adjoindre le nom de Legrand à son nom patronymique de Fagneux, et de s'appeler désormais Fagneux-Legrand.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

17 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. MOTO-CLUB-RÉPUBLIQUE. But : diffusion du sport et du tourisme motocycliste. Siège social : 32, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.

---

19 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. LA CERISE. But : présenter des spectacles d'amateurs au profit d'œuvres de bienfaisance. Siège social : 2, rue Saint-Jacques, Montmorency.

---

19 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE MODERNE ET CLASSIQUE DE BOUGIE. But : recherche, en collaboration avec l'Université, des améliorations matérielles et morales en vue de contribuer au progrès des études et à la prospérité du collège moderne et classique de Bougie. Siège social : collège moderne et classique, à Bougie.

---

19 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE DIJON. But : favoriser, défendre et représenter l'enseignement libre. Siège social : centrale catholique, 43, rue Chabot-Charny, Dijon.

---

20 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE VERT-EN-DROUAIS. But : entretien de la classe en parfait état de propreté ; contribution à la décoration de la classe (gravures, fleurs), à l'achat de matériel scientifique, de matériel éducatif (phono, cinéma si possible) ; organisation de voyages, excursions, fêtes. Siège social : école de garçons de Vert-en-Drouais.

---

21 janvier 1948. Déclaration à la préfecture des Ardennes. L'association Parti républicain du relèvement ardennais change son titre et devient UNION RÉPUBLICAINE ARDENNAISE. Siège social : 32, rue Monge, au lieu de 53, cours Briand, précédemment, à Mézières.

(*Cette déclaration annule celle parue au* Journal officiel *du 20 avril 1945, page 2218, 2e colonne.*)

---

21 janvier 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. AMICALE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS D'ARTILLERIE D'EPINAL ET RÉGION. But : venir en aide aux familles des sous-officiers d'artillerie morts pour la France pendant la guerre 1939-1945 et dans la résistance ; maintenir entre ses membres la camaraderie qui les unissait dans l'armée. Siège social : café du Commerce, Epinal.

---

21 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE CATHOLIQUE DE SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE. But : organiser le fonctionnement matériel de l'école. Siège social : à l'école, Saint-Germain-sur-l'Arbresle.

---

22 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE ROYAN. But : encourager les études universitaires, création de bourses, aide aux élèves. Siège social : collège de Royan.

22 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bouaï. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT POPULAIRES DE MARCHIENNES. But: éducation populaire. Siège social: rue d'Angleterre, Marchiennes.

22 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Guéret. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE BOURGANEUF. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves. Siège social: centre professionnel de Bourganeuf.

23 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. AMICALE DES ANCIENS GYMNASTES DE BOURGOGNE. But: resserrer les liens d'amitié et venir en aide aux sociétés de gymnastique. Siège social: 63, rue du Bourg, Dijon.

23 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CHAMPIGNELLES. But: amélioration de la chasse sur le territoire de la commune. Siège social: mairie de Champignelles.

23 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. LE FOYER. But: éducation populaire. Siège social: rue du Sénéchal, Villefranche-de-Rouergue.

23 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Niort. AMICALE LAÏQUE D'AVON. But: compléter l'instruction primaire, faire aimer l'agriculture, la pratique des sports. Siège social: école publique, à Brioux-d'Avon.

23 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. AMICALE LAÏQUE DE RIVEDOUX. But: défense de l'école laïque. Siège social: école de Rivedoux.

24 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Marne. Association PATRONAGE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHALONS-SUR-MARNE. But: organisation des loisirs du jeudi, activités manuelles, intellectuelles, fêtes scolaires. Siège social: hôtel de ville de Châlons-sur-Marne.

26 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. COMITÉ DE DÉFENSE DES OUVRIERS MINEURS ET MÉTALLURGISTES NORD-AFRICAINS DE LA RÉGION DE VALENCIENNES ET ENVIRONS. But: établir des rapports constants entre les ouvriers; étudier les moyens de constituer une assurance mutuelle contre les conflits et abus; traiter les questions de salaires et les désaccords qui peuvent exister entre patrons et ouvriers. Siège social: 255, rue Jean-Jaurès, Anzin.

26 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES DE SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES. But: aide et soutien aux familles. Siège social: maison familiale de Saint-Christophe.

26 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. ASSOCIATION MÉDICO-SOCIALE DE L'EURE. But: étudier toutes questions d'hygiène sociale et industrielle; concourir au maintien de la santé des travailleurs; favoriser et créer toutes institutions intéressant les services médicaux du travail. Siège social: chambre de commerce d'Evreux.

26 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA SAINTE-ENFANCE. But: soutenir et promouvoir toutes les œuvres catholiques ayant pour objet tout ce qui concerne l'enfant en pays de missions et, notamment, le baptême, le rachat et l'éducation chrétienne des enfants. Siège social: 44, rue du Cherche-Midi, Paris.

27 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DU COURS COMPLÉMENTAIRE F.-BUISSON. But: pratique des sports pour les élèves de l'école. Siège social: école F.-Buisson, Philippeville.

27 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. ASSOCIATION SPORTIVE FRATERNELLE DE ROGNY. But: pratique de l'éducation physique et du football association. Siège social: chez M. Victor Henriat, président de la société, à Rogny.

27 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mifliana. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE GARÇONS ET DU COURS COMPLÉMENTAIRE MIXTE D'AFFREVILLE. But: aider à perfectionner les conditions de fonctionnement des études et des œuvres scolaires, etc. Siège social: école de garçons d'Affreville.

27 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Rennes. UNION SPORTIVE GRÉGORIENNE. But: pratique du football. Siège social: au patronage, à Saint-Grégoire.

27 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. SAINT-HUBERT SAINT-LAURENTAISE. But: repeuplement du gibier, destruction des nuisibles et suppression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Laurent-du-Bois.

27 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. AMICALE DU PERSONNEL DU SERVICE TECHNIQUE DES P. T. T. DE COULOMMIERS. But: resserrer les liens de camaraderie et secours à apporter aux camarades éprouvés par l'adversité. Siège social: 1, rue Neuve-des-Prés, Coulommiers.

28 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Amicale Théâtre-Club. But: pratique des sports, de boxe, athlétisme, football, basket-ball, natation. Siège social: 21, rue de la Claire, Lyon.

28 janvier 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. AMICALE DES ANCIENS MARINS DE VITRÉ. But: réunir tous les anciens marins de Vitré en souvenir des joies et sacrifices vécus au service de la France; venir en aide aux familles et veuves de marins dans la nécessité. Siège social: chez Mme Guillon, rue Garengeot, Vitré.

28 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. Société scolaire et postscolaire LE PROGRÈS. But: compléter et continuer l'enseignement primaire. Siège social: mairie de Corgengoux.

28 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. Association de pêche et de pisciculture LA TRUITE LONGNYCIENNE. But: obtenir soit de l'Etat, soit du département, soit de la commune, d'associations syndicales ou de particuliers, l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région. Siège social: hôtel Saint-Pierre, Longny-au-Perche.

29 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE LA LIBÉRATION ET VICTIMES DES DEUX GUERRES DE GUÉREINS. But: coordonner l'action des victimes des deux guerres pour la libération et la reconstruction de la France. Siège social: mairie de Guéreins.

29 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. LA JOYEUSE BOULE RÉMOISE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: café du Noyau, 81, rue Ruinart-de-Brimont, à Reims.

29 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. ASSOCIATION SPORTIVE D'AVOT. But: pratique des sports. Siège social: mairie d'Avot.

29 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. LES ROITELETS. But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de l'école publique de Tardets. Siège social: école publique de Tardets.

29 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. ASSOCIATION DE COLONIE DE VACANCES DES ÉCOLES COMMUNALES DE SONCHAMP (filles et garçons). But: organiser le séjour des enfants des écoles au bord de la mer ou en montagne et parfaire leur éducation et leur instruction. Siège social: école des garçons de Sonchamp.

30 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. FANFARE SAINT-PIERRE DE SANTES. But: entretenir et développer l'art musical. Siège social: rue du Blanc-Ballot, Santes.

30 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. AMICALE LAÏQUE DE QUINSAC. But: grouper tous les amis de l'école laïque, resserrer les liens qui unissent les anciens élèves de l'école. Siège social: école de Quinsac.

30 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. VÉLO-CLUB DENAISIEN. But: développer chez les jeunes gens l'esprit d'initiative, les qualités de souplesse, d'énergie et d'endurance pour former des hommes robustes, et en particulier les sports de plein air. Siège social: place Gambetta.

30 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. UNION COLOMBOPHILE VERMELLOISE. But: amélioration du sport colombophile et de la race du pigeon voyageur. Siège social: mairie de Vermelles.

30 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. FÉMINA-SPORT-BEAUPRÉAU. But: pratique du basket-ball et tous exercices propres à la préparation physique et morale de la jeunesse. Siège social: rue du Faubourg-Gourdon, à Beaupréau.

30 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. JEUNESSE OLYMPIQUE DE BOUTONNET. But: pratique du football. Siège social: 90, faubourg Boutonnet, Montpellier.

3 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. OLYMPIQUE ONNAINGEOIS. But: football. Siège social: 1, place Voltaire, à Onnaing.

4 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon. UNION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ORPHELINAT DE DOUVAINE. But: établir entre ses adhérents un centre de relations et favoriser la postérité de cet établissement. Siège social: chez le président, orphelinat de Douvaine.

5 février 1948. Déclaration à la préfecture du Var. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE VINON-SUR-VERDON. But: renseigner les adhérents sur les droits qui leur sont reconnus par la reconstruction en raison des dommages mobiliers et immobiliers subis par actes de guerre et les représenter au besoin devant les administrations et juridictions compétentes. Siège social: hôtel de ville, Vinon-sur-Verdon.

7 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. FOYER CULTUREL, ARTISTIQUE, RURAL DE VILLEMONTOIRE. But: coopérative d'action sociale, formation technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Villemontoire.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

8 novembre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 27 janvier 1948.) ORGANISATION D'AIDE A LA PATRIE. But: aide à la Pologne. Siège social: café Stanis, fosse 4, Lens.

22 novembre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 16 janvier 1948.) UNION DES ÉCLAIREURS POLONAIS EN FRANCE. But: éducation physique et morale de la jeunesse. Siège social: salle du patronage, à Bourges.

TIMBRES-POSTE pour COLLECTIONS
ACHAT - VENTE - ECHANGE
MAILHE & REVEL
8, Rue de la Poste, TOULOUSE
ENVOIS A CHOIX
MANCOLISTES - ESTIMATIONS - EXPERTISES

Paris. — Imp des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.